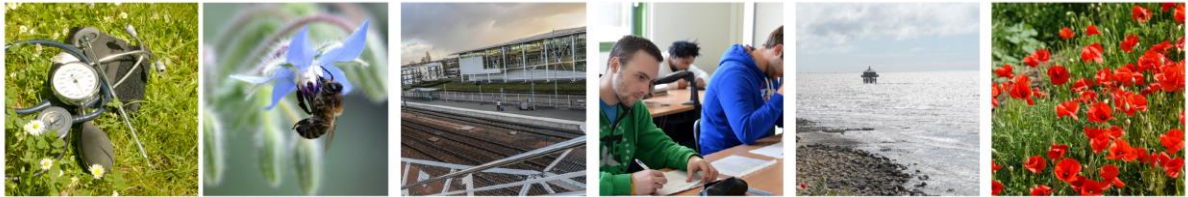




*« Le SRADDET, c'est imaginer ensemble la Nouvelle-Aquitaine en 2030.
Soyons audacieux pour réussir les transitions indispensables et urgentes, qu'elles soient
économiques, agricoles et alimentaires, écologiques et énergétiques, sociales et territoriales.
Telle est notre ambition pour ce premier exercice. »*

Alain Rousset,
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine



« Le SRADDET, **Bilan de la concertation**

Avril 2019







SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION.....	5
1.1 Article L4251-5 du code des collectivités territoriales.....	5
1.2 Rappel des modalités de la concertation issues de la délibération de la Région Nouvelle Aquitaine	5
2. LA DEMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DEPLOYEE PAR LA REGION	7
2.1 Le lancement de la concertation.....	8
2.2 Une plateforme dédiée	8
Les modalités.....	8
Combien de contributions et qui a contribué au SRADDET ?	10
2.3 Les rencontres de la concertation thématique et transversale	12
» Les séminaires de concertation thématique.....	13
» Les séminaires de concertation transversale sur les objectifs du SRADDET ..	16
» Les séminaires de concertation transversale sur les règles générales	19
» Les rencontres avec les porteurs de documents de planification	26
2.4 La formulation de propositions relatives aux règles générales	26
2.5 Et après ?.....	27
3. LES ANNEXES DE LA CONCERTATION.....	28
Annexe 1 : Tableau d'analyse des contributions	28
Annexe 2 : Synthèse des concertations transversales sur les objectifs	29
Annexe 3 : Synthèse des concertations transversales sur les règles	30
Annexe 4 : Cahier des acteurs, propositions pour le volet Climat-Air-Energie du SRADDET	31





Introduction

L'objectif du SRADET Nouvelle-Aquitaine est d'élaborer à travers une démarche concertée, un projet d'avenir pour l'aménagement de notre territoire régional.

Ainsi, ce schéma va fixer des objectifs de moyen et long termes d'aménagement du territoire et, c'est une première, va énoncer des règles générales qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme. Cet exercice d'un nouveau genre permet de poser les grands principes de l'aménagement de notre région, et sa réussite **repose sur la mobilisation de ses territoires, de ses partenaires et de ses habitants.**

Le 12 octobre 2017, la Région a lancé une large concertation pour donner la parole aux acteurs publics et privés et à ses habitants : **105 rencontres** ont ainsi été organisées sur l'ensemble du territoire régional, rassemblant près de **3 500 participants.**

Ce document présente le bilan de cette concertation, notamment les enseignements des nombreuses contributions recueillies par courrier ou sur la plateforme internet, et des échanges nourris au fil des rencontres avec les associations, entreprises, collectivités, organisations et habitants, à la ville comme à la campagne.

L'enquête publique à suivre au second semestre 2019 conclura cette étape de concertation pour aboutir, fin décembre, à l'adoption du schéma qui entrera alors en vigueur après approbation du Préfet de région !

Avec le SRADET, la Région est dans l'action, pour la réussite de tous : ensemble, nous **imaginons la Nouvelle-Aquitaine.**





1. Le cadre légal et réglementaire de la concertation

1.1 Article L4251-5 du code des collectivités territoriales

L'article L4251-5 du code des collectivités territoriales définit les grands principes d'élaboration du SRADDET, et dresse une liste de personnes morales obligatoirement associées. Ce qui, en Nouvelle-Aquitaine, implique l'association de :

- l'Etat,
- les 12 conseils départementaux,
- Bordeaux Métropole,
- les établissements publics porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale,
- les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme,
- les autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité ayant élaboré un Plan de Déplacements Urbains,
- le comité déchets,
- le comité régional de la biodiversité,
- les comités de massif (Pyrénées et Massif Central),
- la population dans son ensemble.

Les acteurs suivants sont associés de manière facultative :

- les établissements publics de coopération intercommunale non situés dans le périmètre d'un établissement public porteur de Schéma de Cohérence Territoriale,
- le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER),
- les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat.

L'article L4251-5 prévoit également que les Métropoles, les établissements publics porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale, et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme formulent des propositions relatives aux règles générales au cours du processus d'élaboration.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine initie et organise la concertation publique selon des modalités d'association des acteurs qu'il a fixées par délibération.

1.2 Rappel des modalités de la concertation issues de la délibération de la Région Nouvelle Aquitaine

L'annexe 1 de la délibération 2017.727.SP, votée en séance plénière du lundi 10 avril 2017, a prévu un large processus de concertation en amont de l'enquête publique, dépassant les attendus de la loi, pour une stratégie réellement partagée.

Le SRADDET est en effet le schéma de tous, pour tous, et donc conçu par tous.

La Région Nouvelle-Aquitaine a associé les personnes morales prévues par la loi (cf liste en 1.1 du présent document : la population dans son ensemble, l'Etat, les 12 conseils départementaux, Bordeaux Métropole, les établissements publics porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme, les autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité ayant élaboré un Plan de Déplacements Urbains, le comité déchets, le comité régional de la biodiversité, les comités de massif).

Elle a aussi décidé d'associer les personnes morales citées à titre optionnel par la loi (cf liste en 1.1 du présent document : l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale, le CESER, les chambres consulaires).

Elle a également, en complément, associé l'ensemble des communes de la région.





Enfin, les Régions limitrophes (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire) ont été invitées à participer à la concertation.

La complexité d'un tel schéma a demandé de compléter les temps de concertation transversale, garants de la cohérence d'ensemble, par des temps thématiques permettant d'approfondir techniquement chaque sujet.

Ainsi, des personnes morales spécifiques ont été associées pour certains domaines du schéma :

- **Transports et intermodalité** : les membres de la conférence régionale permanente de la mobilité et des transports, instituée par délibération du conseil régional du 24 octobre 2016 ;
- **Climat-air-énergie** : les membres du conseil permanent de la transition énergétique et du climat, institué par communication au conseil régional du 27 mai 2016 et réunissant les conseils départementaux, EPCI, associations départementales des maires, PNR, TEPOS et TECV, GIP littoral, GIP ATGeRi, GIP PQA, Conservatoire du littoral, fédérations professionnelles, universités, établissements d'enseignement supérieur, acteurs de la formation et de la vulgarisation scientifique pôles de compétitivité, clusters, structures de transfert de technologie, organisations professionnelles de l'énergie, des transports, de l'urbanisme et de l'habitat, syndicats départementaux d'énergie, opérateurs des transports, financeurs, Acclima Terra, Observatoire pyrénéen du changement climatique, acteurs de la lutte contre la précarité énergétique...);
- **Biodiversité** : les membres du comité régional de biodiversité, comprenant notamment des représentants des collectivités locales et de leurs groupements, l'Etat et ses établissements publics, des représentants d'organismes socioprofessionnels et d'usagers de la nature, des représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la protection de la biodiversité, des scientifiques et personnalités qualifiées (GIEC biodiversité par exemple), le GIP littoral, les parcs naturels régionaux...;
- **Déchets** : les membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD, mise en place par délibération du conseil régional du 13 février 2017 ;
- **Habitat et foncier** : les membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, créé par arrêté du Préfet de région le 22 juin 2016, les établissements publics fonciers locaux et l'établissement public foncier régional, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), les conseils d'architectures, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), les agences départementales d'aménagement du territoire, les agences d'urbanisme, le GIP Pays et quartiers d'Aquitaine, les organisations professionnelles du BTP... ;
- **Numérique** : les membres de la commission régionale de stratégie numérique, créée le 23 mars 2017.

Les modalités fixées par la délibération ont été respectées, la concertation sur l'élaboration du projet de SRADET s'est donc traduite par :

- Un pilotage régulier en comité stratégique régional, intégrant le Président, les Vice-Présidents du Conseil régional et des membres du CESER
- Un séminaire de lancement de la concertation à Limoges le 12 octobre 2017
- Une démarche continue d'information des personnes publiques associées et des habitants (site et plateforme Internet)
- Une démarche d'appel à contribution entre le 12 octobre 2017 et le 30 septembre 2018, avec un traitement de chaque contribution effectué par la Région et son assistance à maîtrise d'ouvrage
- Des états d'avancement en Conférence Territoriale de l'Action Publique
- Des rencontres et séminaires thématiques sur les objectifs du futur schéma, pendant l'automne 2017 et l'hiver 2017-2018
- Des séminaires transversaux sur les objectifs, en mars 2018
- Des rencontres et séminaires thématiques sur les règles générales concernant certains domaines, au printemps 2018
- Des séminaires transversaux de réflexion sur les règles générales fin juin et début juillet 2018, puis en novembre 2018.
- Un appel à formulation de propositions relatives aux règles générales, pendant trois mois entre le 18 octobre et le 18 janvier 2018, à destination de Bordeaux Métropole, des établissements publics porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale, et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- Une concertation publique du 1^{er} au 15 décembre, permettant à chacun de formuler des observations ou des propositions, sur la base des premiers documents ressources mis à disposition sur la plateforme Internet de la Région.





Ce processus a été pleinement **itératif**, fait d'allers-retours entre toutes les parties impliquées.

7 En somme, ce sont 105 ateliers et séminaires de concertation thématiques et transversaux qui ont été organisés dans tout l'espace régional. Chaque département a accueilli plusieurs séminaires en vue d'une appropriation du projet par les acteurs de l'ensemble des territoires.

2. La démarche d'information et de concertation déployée par la Région

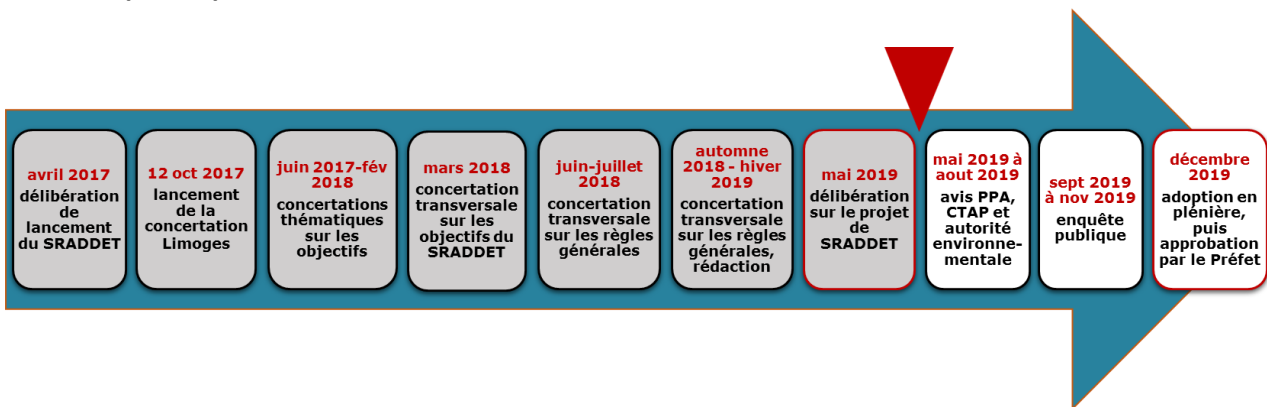
La Région a organisé un large processus de concertation pour l'élaboration de son SRADDET, qui a ainsi permis de participer et de donner son avis pour que le SRADDET soit un projet réellement partagé et approprié par les néo-aquitains.

Cette concertation, menée sur l'ensemble des sujets concernés par le SRADDET, s'est notamment traduite par des séminaires transversaux territorialisés de janvier à mai 2018, des concertations thématiques, une sollicitation pour formulation de propositions relatives aux règles générales (Métropole, EP à compétences SCOT et EPCI), une concertation publique.

Elle sera ensuite complétée par le recueil des avis sur le projet de SRADDET, et enfin par une enquête publique.

Une **plateforme internet** dédiée au SRADDET accompagne la démarche d'information et de recueil des contributions et restera ouverte tout au long du processus d'élaboration.

Les étapes du processus :





2.1 Le lancement de la concertation

Le lancement de cette grande concertation par le Président de Région a eu lieu **jeudi 12 octobre 2017** au Zénith de Limoges, en présence de 600 participants et d'intervenants comme Pierre Delfaud, professeur émérite de sciences économiques, université de Bordeaux, Philippe Estèbe (géographe, directeur d'études cabinet Acadie) et Martin Vanier (géographe, professeur à l'école d'urbanisme de Paris).

A découvrir en image sur la plateforme internet :

- [l'intervention de Martin Vanier](#), Géographe et professeur à l'école d'urbanisme de Paris
- [l'intervention de Pierre Delfaud](#), professeur émérite de Sciences économiques

2.2 Une plateforme dédiée

Les modalités

Une plateforme dédiée à la concertation en ligne a été mise en place dès le lancement de la concertation fin 2017. Accessible à l'adresse concertations.nouvelle-aquitaine.fr, et/ou depuis le site internet nouvelle-aquitaine.fr, à la rubrique SRADDET. Elle a permis de recueillir les contributions, mais également d'informer sur les étapes du SRADDET, d'annoncer les rencontres prévues à l'agenda, de mettre à disposition de tous les documents d'élaboration du schéma. Elle reste accessible pour un porté à connaissance des contributions et des documents relatifs au SRADDET.

<https://concertations.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET>





<p>Le tourisme comme élément non négligeable de la créativité des territoires Proposition officielle</p> <p>Création: 27/04/2018 09:36 Référence: docIdem-PROSP-2018-04-237</p> <p>Actualité Le tourisme, au-delà de ses aspects classiques (économie de flux) peut être un formidable vecteur...</p> <p>Tourisme</p> <p>Voir la proposition</p>	<p>Syndicat intercommunal d'études et de programmation de l'agglomération de Limoges - 5 avril 2018 Proposition officielle</p> <p>Création: 27/04/2018 09:50 Référence: docIdem-PROSP-2018-04-238</p> <p>Actualité Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)...</p> <p>Multithèmes</p> <p>Voir la proposition</p>
<p>Mont de Marsan Agglo - 5 avril 2018 Proposition officielle</p> <p>Création: 27/04/2018 10:30 Référence: docIdem-PROSP-2018-04-239</p> <p>Actualité Mont de Marsan Agglomération a approuvé à l'unanimité son Schéma de Cohérence Territoriale en 2013...</p> <p>Multithèmes</p>	<p>Contribution de la Ville de Limoges - janvier 2018 Proposition officielle</p> <p>Création: 10/05/2018 14:11 Référence: docIdem-PROSP-2018-05-247</p> <p>Actualité Le SRADDET constitue le document pivot qui devra permettre à notre région de se construire. Ce do...</p> <p>Multithèmes</p>

PRÉSENTATION LES CONTRIBUTIONS LA CONSULTATION PUBLIQUE AGENDA DU SRADDET

Syndicat Intercommunal d'études et de programmation de l'agglomération de Limoges - 5 avril 2018
Proposition officielle

Actualité Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), initié par la loi NOTRe du 7 août 2015 constitue un exercice nouveau renforçant le rôle des régions en matière d'aménagement du territoire.

Le SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine, engagé depuis avril 2017 dans à la fois définir des orientations stratégiques pour la Nouvelle-Aquitaine en matière d'aménagement durable du territoire, viser à la cohérence et l'ensemble des politiques qui concourent à son objectif et notamment des schémas sectoriels.

Depuis le 12 octobre 2017, la région Nouvelle-Aquitaine a lancé un large processus de concertation afin que les territoires et les acteurs locaux s'approprient le schéma et le mettent en œuvre. Les SCAT doivent prendre en compte les objectifs de moyen et long terme du SRADDET et être compatibles avec ses lignes générales.

Le SRADDET constitue une opportunité de porter une vision commune pour la plus vaste région de France, à condition que l'identité de chacun soit respectée et mise en valeur. Dans le cadre de l'appel à contribution lancé par le conseil régional en direction des territoires, le SCAT de l'Agglomération de Limoges a vocation à participer à cette démarche de co-construction pour que le SRADDET reflète la place de chaque territoire au sein de l'espace régional pour aménager et développer collectivement la Nouvelle-Aquitaine.

Cette contribution s'articule en cohérence avec celle de la Fédération SCAT Nouvelle-Aquitaine qu'elle complète par une approche territoriale mettant en avant les particularités du territoire du SCAT de l'Agglomération de Limoges.

Multithèmes

[Partager](#)
[Intégrer](#)

La plateforme internet a également permis de suivre l'avancement du SRADDET en décrivant chaque étape du processus, et en proposant un agenda des rencontres organisées sur le territoire :

Étape 5 sur 8

PRÉSENTATION DU PROJET EN PLÉNIÈRE - LE 12 AVRIL 2019

01/04/2019 - 12/04/2019

[Voir les étapes](#)

On y retrouve également une vidéo d'information, des plaquettes et documents, publicité d'ouverture de concertation, ainsi qu'une FAQ (foire aux questions) SRADDET :

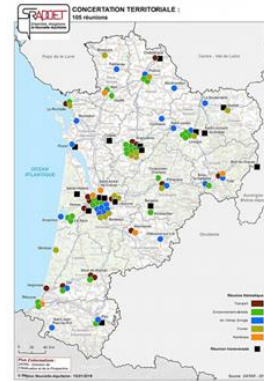
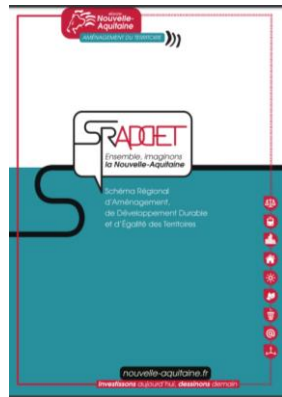
Vous avez dit SRADDET ?
de Région Nouvelle-Aquitaine

emploi
formation
santé
mobilité
millions urbain

02:58

[vimeo](#)





Combien de contributions et qui a contribué au SRADDET ?

196
contributions

La concertation organisée du 12 octobre 2017 au 30 septembre 2018, a été suivie d'une concertation publique du 1er décembre 2018 au 15 décembre 2018. Les collectivités, groupements socio-économiques, associatifs, collectifs se sont ainsi exprimés sur l'aménagement du territoire et les défis à relever au titre de la cohésion sociale en déposant **110 contributions de structures**, dont 4 propositions collectées dans le cadre de la concertation publique. L'ensemble est consultable en ligne sur la plateforme. A partir de ces échanges et propositions, une première trame de rapport d'objectifs a été construite (également accessible sur la plateforme).

86 contributions individuelles ont également été collectées et transmises à l'équipe de rédaction du document final pour faire l'objet d'une publication dans le cadre d'un propos général.

Ce sont les Fédérations et syndicats professionnels, associations, groupements qui se sont le plus mobilisés pour cette concertation, suivis par les Collectivités territoriales. Les SCOT et Chambres consulaires se sont essentiellement exprimés via leurs fédérations régionales.

- 44 Collectivités territoriales**
 - 1 Etat
 - 4 SCOT
- 47 Fédérations, syndicats professionnels, associations, groupements**
 - 9 Chambres consulaires, CESER
 - 4 Parcs naturels et Grands sites





11

Répartition des contributions par catégorie :

1	Agriculture, pêche, culture marine, aquaculture
33	Air, climat, énergie (dont enquête publique 1)
1	Emploi et formation
2	Foncier
19	Infrastructures, transport, intermodalité
44	Multi-thèmes (dont enquête publique, 2)
2	Numérique
3	Prévention et gestion des déchets
3	Protection et restauration de la biodiversité
1	Tourisme
1	Réduction des déséquilibres régionaux (dont enquête publique 1)

Les catégories qui ont recueilli le plus de contributions sont « Multi-thèmes » (44), « Air, climat, énergie » (33) et « Infrastructures, transport, intermodalité » (19).

Pour autant, quasiment toutes les catégories ont été traitées dans la seule catégorie « Multi-thèmes », notamment le foncier, le numérique, la protection et restauration de la biodiversité.

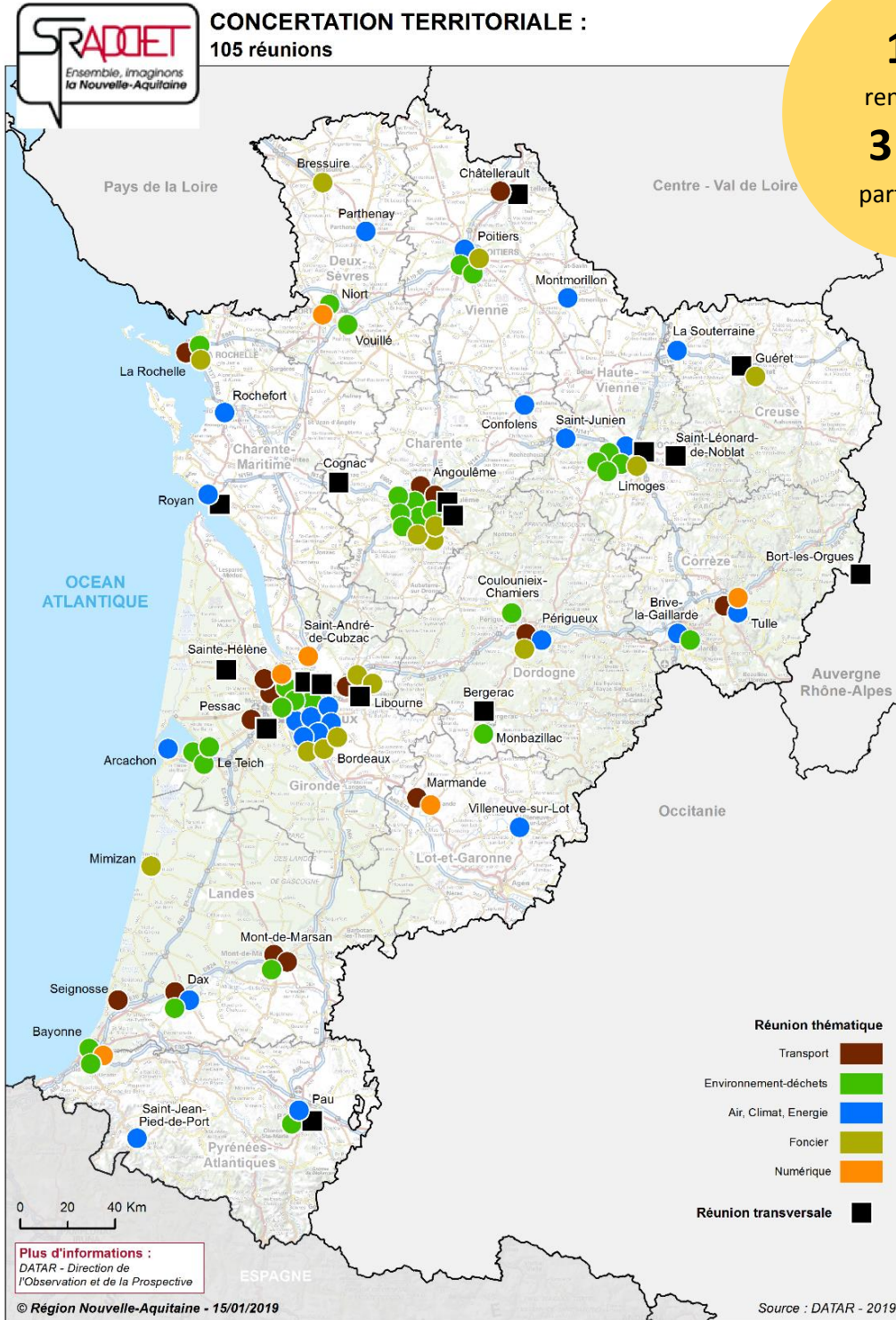
Quatre thèmes ont recueilli peu de contributions mais ont néanmoins été traités dans les contributions transversales et à dimension territoriale, ainsi que dans d'autres schémas comme le SRDEII (Schéma régional de développement économique).

Enfin, stimulée par les travaux du Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTC), « Air, climat, énergie » est la catégorie qui a recueilli le plus de contributions, y compris individuelles.

NB : Le tableau de traitement des contributions est en annexe 1.



2.3 Les rencontres de la concertation thématique et transversale





13

» Les séminaires de concertation thématique

Une série de **93 séminaires** organisés sur les thématiques du SRADDET de 2017 à 2018, a permis de confronter les idées, dégager les enjeux et apporter des propositions pour nourrir les séminaires transversaux sur les objectifs et les règles.

LANCEMENT		
12/10/2017	Limoges	Lancement de la concertation SRADDET
TRANSPORTS - MOBILITE		
26/09/2017	Bordeaux	conférence Régionale Permanente de la mobilité et des transports
08/02/2018	Libourne	atelier transport des voyageurs
09/02/2018	Dax	atelier transport de marchandises et logistiques
15/02/2018	Tulle	atelier transport des voyageurs
26/02/2018	La Rochelle	atelier transport des voyageurs
27/02/2018	Mont de Marsan	atelier transport des voyageurs
02/03/2018	Angoulême	atelier transport de marchandises et logistiques
12/03/2018	Bordeaux	conférence Régionale Permanente de la mobilité et des transports
19/04/2018	Marmande	atelier transport des voyageurs
26/04/2018	Périgueux	atelier transport des voyageurs
27/04/2018	Seignosse	atelier transport des voyageurs
03/05/2018	Mont de Marsan	atelier transport de marchandises
15/05/2018	Angoulême	atelier transport de marchandises
16/05/2018	Châtelleraut	atelier transport de voyageurs
04/06/2018	Pessac	conférence Régionale Permanente de la mobilité et des transports
ENVIRONNEMENT		
08/02/2017	Poitiers	rencontre gestion des déchets EPCI du 86
20/02/2017	Limoges	rencontre gestion des déchets EPCI du 19
21/02/2017	Limoges	rencontre gestion des déchets EPCI du 23
21/02/2017	Limoges	rencontre gestion des déchets EPCI du 87
23/02/2017	Vouillé	rencontre gestion des déchets EPCI du 79
28/02/2017	Bayonne	rencontre gestion des déchets EPCI du 64
28/02/2017	Dax	rencontre gestion des déchets EPCI du 40

93
séminaires
thématiques



07/03/2017	Angoulême	rencontre gestion des déchets EPCI du 16
09/03/2017	La Rochelle	rencontre gestion des déchets EPCI du 17
10/03/2017	Monbazillac	rencontre gestion des déchets EPCI du 24 et 47
14/03/2017	Bordeaux	rencontre gestion des déchets EPCI du 33
01/06/2017	Brive la Gaillarde	les déchets du BTP et les bio déchets
07/06/2017	Mont de Marsan	les déchets du BTP et les bio déchets
09/06/2017	Niort	les déchets du BTP et les bio déchets
29/06/2017	Angoulême	les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et les déchets dangereux
30/06/2017	Coulounieix Chamiers	les actions de prévention dont le gaspillage alimentaire
12/09/2017	Bordeaux	l'économie circulaire
15/09/2017	Pau	l'économie circulaire
19/09/2017	Poitiers	l'économie circulaire
22/09/2017	Angoulême	les déchets des activités agricoles et viticoles
25/09/2017	Limoges	l'économie circulaire
25/10/2017	Le Teich	littoral
26/10/2017	Bayonne	littoral
30/10/2017	Bordeaux	littoral
14/11/2017	Le Teich	les déchets des activités liées au littoral, conchyliculture et plaisance
28/11/2017	Angoulême	journée thématique TVB
18/01/2018	Le Teich	les déchets des activités liées au littoral - tourisme
23/01/2018	Angoulême	biodiversité
23/01/2018	Angoulême	continuités écologiques
12/02/2018	Bordeaux	déchets textiles

AIR CLIMAT ENERGIE

02/09/2017	Bordeaux	COPTec (Conseil Permanent de la transition énergétique et du climat)
05/10/2017	Bordeaux	comité évaluation SCRAE
04/12/2017	Bordeaux	COPTec
08/01/2018	Bordeaux	l'atteinte des normes de qualité de l'air
10/01/2018	Limoges	la réduction des émissions de gaz à effet de serre
15/01/2018	Poitiers	les énergies renouvelables
20/02/2018	Brive la Gaillarde	les énergies renouvelables
22/02/2018	Pau	les techniques de récupération de la chaleur





27/02/2018	Rochefort	l'adaptation au changement climatique
15/05/2018	Arcachon	l'adaptation au changement climatique
16/05/2018	Périgueux	éolien
18/05/2018	Royan	transports
23/05/2018	Saint Junien	bâtiment MDE
29/05/2018	Saint Jean de Pied de Port	qualité de l'air
05/06/2018	Confolens	biomasse
06/06/2018	Montmorillon	solaire Photovoltaïque et thermique
12/06/2018	Parthenay	bâtiment MDE
13/06/2018	La Souterraine	bois énergie
20/06/2018	Tulle	bâtiment MDE
03/07/2018	Villeneuve sur Lot	l'adaptation au changement climatique
06/07/2018	Bordeaux	atelier technique « Nos ambitions 2020-2030-2050 climat-air-énergie : quelles trajectoires énergie-GES en cohérence avec la SNBC
04/07/2018	Dax	solaire Photovoltaïque et thermique
03/12/2018	Bordeaux	COPTec

FONCIER

08/06/2017	Angoulême	rencontre SCOT
28/06/2017	Bressuire	petite ville et Préservation des ressources
29/06/2017	La Rochelle	attractivité littorale et préservation des ressources
30/06/2017	Libourne	sylviculture / viticulture / croissance urbaine
04/07/2017	Mimizan	les enjeux littoraux
07/07/2017	Périgueux	le foncier agricole
11/07/2017	Guéret	La revitalisation par le foncier
11/12/2017	Angoulême	lien ville-centre/bassin de vie
31/01/2018	Bordeaux	réunion de restitution des ateliers de concertation et aux débats sur la stratégie foncière régionale
01/02/2018	Limoges	restitution des ateliers de concertation et débats sur la stratégie foncière régionale
02/02/2018	Poitiers	restitution des ateliers de concertation et débats sur la stratégie foncière régionale
01/03/2018	Libourne	rencontre SCOT
13/03/2018	Angoulême	rencontre SCOT
27/03/2018	Bordeaux	rencontre SCOT



26/04/2018	Bordeaux	rencontre SCOT
NUMERIQUE		
01/02/2018	Bordeaux	commission régionale de stratégie numérique
19/02/2018	Bayonne	élaboration du volet numérique
23/02/2018	Niort	élaboration du volet numérique
28/02/2018	Saint André de Cubzac	élaboration du volet numérique
08/03/2018	Tulle	élaboration du volet numérique
15/03/2018	Marmande	élaboration du volet numérique

» Les séminaires de concertation transversale sur les objectifs du SRADDET

- 14/03 – Pau**

 - Une Nouvelle Aquitaine dynamique : Développer les facteurs d’attractivité des territoires et leur ouverture sur l’extérieur
- 16/03 – Pessac**

 - Une métropole et des zones urbaines exemplaires en matière de développement urbain et de participation aux solidarités territoriales
- 21/03 – Guéret**

 - Une Nouvelle Aquitaine audacieuse : Relever les défis de l’attractivité démographique, de la transition écologique et du dérèglement climatique
- 22/03 – Royan**

 - Le littoral ou les conditions d’avenir durable d’un territoire convoité et fragile
- 28/03 – Châtelleraut**

 - Une Nouvelle Aquitaine solidaire : Porter l’ambition de l’accessibilité et de la cohésion sur le territoire le plus étendu de France
- 29/03 – St Léonard de Noblat**

 - La Nouvelle Aquitaine rurale : Un territoire en devenir ou comment organiser le développement des territoires ruraux

6 séminaires
238 représentants
 de nombreuses organisations, collectivités et institutions

Les organisations participantes et leurs représentants ont été invités par la Région Nouvelle Aquitaine à débattre autour des objectifs transversaux du SRADDET. A cet effet des propositions d’objectifs ont été soumises à débat, issues des premières concertations sur les 8 volets thématiques du SRADDET et des travaux internes aux directions de la Région. La matière récoltée lors de ces séminaires a permis de formaliser une première « maquette » du rapport d’objectifs, diffusée sur la plateforme.





Un travail de consolidation, de reformulation, de mise en cohérence avec la stratégie poursuivie, d'échanges partenariaux et de validation politique a enfin été mené avant d'aboutir à la rédaction actuelle du rapport d'objectifs.

NB : *Liste des organisations participantes aux six séminaires transversaux territorialisés dans le diaporama en annexe 2.*

Les enseignements : Les séminaires sur les objectifs avaient pour enjeu de mettre en débat un certain nombre de propositions appelant des ambitions, un engagement, et une vision à moyen/long terme. Les échanges riches, entre structures aux champs d'intervention variés, ont permis de faire émerger des points de convergence forts mais aussi des sujets de questionnements.

Six idées convergentes peuvent être relevées :

- **La question de l'atterrissage opérationnel des objectifs :** les acteurs ont souvent mis en tension les ambitions portées dans les propositions d'objectifs avec un principe de réalité et de faisabilité, soulignant à cet effet la nécessaire complémentarité et cohérence entre les politiques publiques, souvent menées dans des approches en silos. Le SRADDET doit être cet outil intégrateur et doit s'articuler en bonne intelligence avec les autres schémas, notamment le SRDEII : que ceux-ci se complètent et ne se contredisent pas, mais qu'ils ne se répètent pas non plus!
- **Le principe de subsidiarité :** nombreux sont les acteurs qui ont rappelé ce principe pour la construction du schéma, puis surtout pour sa mise en œuvre, consistant à dire que la Région doit fixer des objectifs généraux à atteindre mais doit aussi laisser la latitude aux territoires des outils et des modalités de mise en œuvre, en prenant appui sur leurs spécificités et leurs ressources propres. L'enjeu consisterait donc à formaliser des objectifs à l'échelle régionale, mais dont la formulation et les contenus laissent une large place à la prise en compte des spécificités territoriales.
- **L'intégration de l'évolution des comportements dans les objectifs du SRADDET :** les acteurs ont rappelé l'intérêt de la prospective pour débattre sur les objectifs du SRADDET afin d'inscrire véritablement ce document, et les fondements de sa stratégie, dans la modernité et non dans une vision passéiste de l'aménagement du territoire.
- **Le développement de capacités de connaissance et d'ingénierie au service de tous les territoires et de leurs différents acteurs :** pour faire évoluer les comportements et accompagner les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, associations...) dans un développement et un entretien du territoire qui soient durables, le rôle primordial de la Région a été souligné par les participants. La pédagogie et le partage des expériences innovantes sont apparus comme des leviers indispensables pour la réalisation des ambitions régionales.
- **La polarisation bordelaise et la répartition des équilibres de développement :** au-delà d'un moteur territorial et économique bordelais, le SRADDET engage des politiques de développement pour l'ensemble du territoire. Il est nécessaire d'inventer un système métropolitain néo-aquitain qui ne soit pas uniquement « inféodé » au seul dynamisme de la métropole et qui permette d'appuyer le développement de pôles d'équilibre, les échanges et coopérations entre pôles. Il s'agirait donc de passer d'une logique centripète d'organisation du territoire à une logique réticulaire en tenant compte des nouveaux modes de



consommation, de travail et de mobilité (attrait renouvelé des campagnes, développement du télétravail, localisme, etc.)

- **La transition agricole** : les participants ont souligné le risque à inscrire l'agriculture dans un modèle unique de développement autour des circuits courts. Tous s'entendent pour dire qu'il faut certes accompagner les circuits courts sur les productions qui s'y prêtent, mais aussi soutenir les filières longues qui font la notoriété et la richesse de la région à l'international; il ne faudrait donc pas développer un modèle au détriment d'un autre. Le secteur agricole de la région Nouvelle-Aquitaine sera d'autant plus fort qu'il saura s'appuyer sur la diversité des débouchés possibles. La notion de « circuits courts » est différente de celle de « vente directe » et renvoie à des circuits incluant un seul intermédiaire. Dès lors, au-delà des circuits courts développées sur les principales aires urbaines, il apparaît important de développer des circuits courts de dimension régionale entre les territoires producteurs et les bassins de consommation, et ce dans le domaine de l'agriculture mais aussi de l'énergie ou encore de l'eau, pour cultiver les solidarités et les complémentarités entre territoires.

Des questionnements en débat :

Les échanges en plénière et en ateliers lors des 6 séminaires transversaux sur les objectifs ont permis de soulever un certain nombre de questionnements :

- **L'étalement urbain**

Les effets négatifs de l'étalement urbain ne sont pas partagés par tous et les mesures à mettre en œuvre pour l'infléchir posent débat : faut-il faire de la maîtrise de l'étalement urbain un principe fort de la Région sur tout type de territoire ? Faut-il se fixer l'objectif quantitatif d'une réduction de 50 % de surfaces consommées par an en moyenne ?

- **Limitation versus régulation des trafics**

L'enjeu de santé publique liée à la pollution atmosphérique implique des décisions politiques fortes notamment sur la régulation des circulations poids-lourds et automobiles autour des espaces urbanisés: faut-il aller vers une stratégie coercitive ou continuer à s'orienter sur des mesures plus incitatives ?

- **L'aménagement commercial**

L'évolution des habitudes de consommation et la dévitalisation progressive des centres villes et centre-bourgs re-questionne le modèle de l'aménagement commercial en périphérie. Si les participants aux ateliers militent majoritairement pour une politique incitative en faveur de la revitalisation commerciale dans les centres, l'idée d'appliquer un moratoire sur les commerces de périphérie n'est pas encore totalement partagée.

- **L'aménagement du littoral**

Faut-il continuer d'affirmer le littoral comme le moteur de l'attractivité de la région ou faut-il stopper son développement afin de préserver les équilibres, repenser la politique régionale de développement touristique et anticiper le retrait stratégique en raison de l'exposition croissante des populations aux risques naturels ? Certains participants issus du littoral évoquent des situations différenciées selon la partie du littoral concernée et plaident davantage pour une poursuite du développement, à condition qu'ils puissent être pilotes de son organisation.



- **L'armature territoriale**

Les débats ont mis en évidence la nécessité d'évoluer vers une définition commune des niveaux d'armature territoriale et des facteurs présidant à leur définition.

Ces facteurs doivent être multidimensionnels afin de valoriser l'intensité des échanges et des relations entre territoires. La maille idéale pour organiser un développement territorial équilibrée constitue un important sujet de débat.

La synthèse des ateliers pour chaque séminaire avec les principaux éléments de débat est à retrouver en **annexe 2** dans le diaporama *Concertation transversale sur les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Nouvelle Aquitaine - MARS 2018*.

» Les séminaires de concertation transversale sur les règles générales

Ce sont au total **6 séminaires** qui ont été organisés en 2018 pour concerter sur les règles générales : une première série de 4 en juin-juillet suivie d'une série de 2 en novembre.

27/06 – Bergerac	• Séminaire territorialisé sur les règles générales #1
28/06 – Cognac	• Séminaire territorialisé sur les règles générales #2
05/07 – Sainte-Hélène	• Séminaire territorialisé sur les règles générales #3
10/07 – Bort-les-Orgues	• Séminaire territorialisé sur les règles générales #4
13/11 – Angoulême	• Séminaire de synthèse sur les règles générales #5
19/11 – Libourne	• Séminaire de synthèse sur les règles générales #6

214
représentants de
nombreuses
organisations,
collectivités et
institutions

L'objectif des 4 séminaires organisés courant juin-juillet 2018 consistait à mettre en débat des premières propositions de règles. La matière issue de ces 4 premiers séminaires a servi à constituer une liste de règles générales plus complète, qui a ensuite été présentée dans les deux derniers séminaires de novembre. Ces deux rencontres ont par ailleurs permis de débattre de plusieurs règles soulevant des interrogations et/ou non abordées en juin-juillet.

Un travail de reformulation, de précision des notions, d'échanges partenariaux et de validation politique a ensuite été mené avant d'aboutir au fascicule des règles.

Les enseignements : Compte-tenu des débats autour des propositions de règles, la concertation autour des règles du SRADDET a consisté à travailler en petits groupes autour de 5 thématiques importantes pour l'élaboration du fascicule.



Ce travail en groupe thématique a permis d'exposer des premières propositions de règles, d'en expliquer le sens et les finalités et de discuter ces propositions au regard de leur application locale. A partir de ce travail, bon nombre de règles ont été reformulées, clarifiées en travaillant notamment à une meilleure intelligibilité et précision des termes employés. Les principaux éléments de débat sont restitués ci-dessous par règle. Les reformulations de règle issues de ces débats ont pu ensuite connaître des modifications dans le travail d'écriture finale du fascicule.

1 Transport et déplacement

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
1A	Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification des emprises foncières dédiées à l'intermodalité	<ul style="list-style-type: none">• L'esprit de la règle vise l'anticipation des évolutions futures sur les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).• Cette règle apparaît partielle et peu volontariste. Le terme « identifier » a été questionné : est-il suffisant ?• Les documents impactés par cette règle méritent d'être précisés, ainsi que les profils/types de pôles d'échanges concernés. De même, pour favoriser l'atterrissage de cette règle, il convient de prévoir en amont, la hiérarchisation des pôles ou la définition de critères communs permettant cette hiérarchisation. Il convient aussi de réfléchir, en aval, à l'outil foncier le plus adapté : emplacement réservé, classement en domaine public.• Cette règle ne peut être réaliste sans une action concrète des EPCI. En outre, il convient de prendre en compte les difficultés à figer le foncier autour de pôles stratégiques (exemple: gare).• La notion d'emprise renvoie trop à la maîtrise foncière qui n'est pas tout le temps acquise au stade du projet. Il conviendrait de la remplacer par le terme d'espace, plus neutre.• Le rôle des aérodromes pour l'accessibilité du territoire mériterait d'être interrogé dans une vision prospective
Proposition de reformulation ou de nouvelle règle		
<ul style="list-style-type: none">• Le développement des PEM s'accompagne d'une réflexion entre les acteurs publics et privés, locaux et régionaux sur leur hiérarchisation.• Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification des espaces dédiés à l'intermodalité		

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
1B	La compatibilité des outils billettiques et d'informations voyageurs avec le syndicat mixte intermodal régional est à rechercher par chacune des AOM	<ul style="list-style-type: none">• La notion d'offre « clé en main » utilisée dans l'objectif de référence apparaît peu appropriée.• Le réalisme de cette règle peut être questionné au regard de la multiplicité des opérateurs.• La coordination des offres est un préalable essentiel mais la billettique n'est pas du niveau du SRADDET. La compatibilité des outils de distribution suffit.• Il convient aussi de bien préciser qu'il ne s'agit pas d'une obligation d'adhésion au syndicat mais d'une obligation de compatibilité.• La compatibilité avec les territoires voisins et avec l'offre privée pourrait être aussi encouragée, notamment dans les PDU.• Le terme « à rechercher » n'est pas suffisamment fort, il convient d'ajouter l'obligation de transmission des données par les AOM• Cette règle concerne davantage les territoires denses (cette règle vise les PDU, donc les territoires ruraux ne sont pas concernés pour l'instant). De plus, les solutions pour les territoires ruraux comme le transport à la demande ne rentrent pas dans le cadre de cette règle car elles entraîneraient un surcoût récurrent pour les collectivités.
Proposition de reformulation ou de nouvelle règle		
<ul style="list-style-type: none">• Les AOM doivent rendre compatibles leurs outils de distribution de billets et d'informations voyageurs avec ceux du syndicat mixte intermodal régional.		



21

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
1C	Le développement des plateformes multimodales (ports, fluvial, transport combiné, triage, cours marchandises) nécessite l'identification d'emprises foncières à préserver en y intégrant les enjeux d'accessibilité ferroviaire et routière	<ul style="list-style-type: none"> • C'est une règle fondamentale mais peu contraignante. • Derrière la règle, le sujet de fond est le développement du ferroviaire pour le transport de marchandises. La route restant le mode prééminent pour le transport de marchandises. • La notion d'espace apparaît plus appropriée à celle d'emprise. Néanmoins cette règle détermine la nécessité d'avoir des outils fonciers et de développer de la prospective sur les ports. • Le terme de à préserver apparaît contradictoire avec celui de développement. • Le transport aérien pourrait être intégré à cette règle. Il faudrait aussi bien prendre conscience que ces plateformes ne renvoient pas seulement à la logistique mais aussi aux activités qu'il convient de promouvoir et de développer sur ces plateformes. • Le développement de ces plateformes passe aussi par de la coopération entre les territoires. Cet aspect pourrait être recommandé dans la formulation de l'objectif associé. • Cette règle pourrait être complétée par une règle sur la logistique urbaine.
Proposition de reformulation ou de nouvelle règle		
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des plateformes multimodales (ports, aéroports, fluvial, transport combiné, triage, cours marchandises) nécessite l'identification d'espaces stratégiques à préserver, en y intégrant les enjeux d'accessibilité ferroviaire et routière. 		

2 Climat, air, énergie

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
2A	L'isolation thermique par l'extérieur est à faciliter dans les Plans locaux d'urbanisme et les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux	<ul style="list-style-type: none"> • La règle répond à l'objectif. • La règle est à manier avec prudence sur les zones à valeur architecturale: patrimoine architectural en site classé ou inscrit, périmètre autour des monuments historiques. • Le terme de « Faciliter » n'est pas suffisamment engageant, voir obligeant. Au regard de la méconnaissance du sujet, il convient de faciliter mais aussi de promouvoir et d'encourager. Il est proposé : encourager ou promouvoir • Cette règle passe aussi par une évolution des mentalités pour accepter le changement d'aspect des revêtements extérieurs

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
2B	L'implantation des infrastructures de production, de distribution et de fourniture en énergie renouvelable pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est à organiser et planifier à l'échelle des intercommunalités, et en lien avec la Région et l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt de cette règle a été soulignée dans une logique de circuits-courts énergétiques. Néanmoins les difficultés de mise en œuvre pour les collectivités sont réelles. L'intervention de l'Etat et de la Région est indispensable. • La question de la bonne échelle et de la bonne énergie mérite aussi d'être posée considérant les impacts des énergies renouvelables sur les paysages et les espaces naturels et agricoles. En outre, les espaces agricoles et forestiers à potentiel sont à préserver des implantations de production en énergies renouvelables. Egalement, l'impact du photovoltaïque et ses effets sur le mitage de l'espace est à prendre en compte et à éviter • Il convient d'élargir les cibles aux véhicules individuels ainsi qu'au transport maritime. De même, il peut être opportun de travailler prioritairement sur les flottes captives des organisations publiques • Le réalisme de la règle appelle l'identification dans les documents d'urbanisme des réserves foncières pour les énergies renouvelables. Il dépend aussi de l'évolution des modèles économiques et culturels (évolution des mentalités). • Enfin, les participants ont rappelé la priorité à donner à l'objectif de réduction des consommations d'énergie et la nécessité d'associer les habitants et les énergéticiens.



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
2C	Les documents de planification et d'urbanisme sont à articuler aux stratégies de gestion des risques littoraux	<ul style="list-style-type: none"> • Pour clarifier la règle et assurer sa mise en œuvre, un pas de temps est à indiquer. • Au-delà du littoral, les systèmes rivulaires (cours d'eau) sont à prendre en compte. De même, de nouvelles zones à risques seront à prendre en compte avec le changement climatique. • Cette prise en compte est aujourd'hui effective dans le cadre de la GEMAPI. Les investissements sont cependant lourds et pèsent sur le budget des collectivités.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

Sujets pouvant ouvrir à de nouvelles règles:

- Favoriser les activités bois énergie à une échelle micro-locale
- Prévenir le devenir des réservoirs d'eau au regard de l'usage actuel et des besoins futurs du fait des dérèglements climatiques et de l'augmentation des besoins domestiques, agricoles et incendies.

3 Biodiversité et déchets

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
3A	Les projets d'aménagement et les activités incompatibles avec la préservation des fonctionnalités écologiques (infrastructures, imperméabilisation, pratique d'activités de sports motorisés, ...) sont à éviter dans les réservoirs de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • L'esprit de la règle réside dans la notion d'évitement. • Il convient de bien définir les notions: fonctionnalités écologiques, réservoirs et activités incompatibles. • Le terme incompatible semble mal approprié. Si les activités sont incompatibles, il convient de les interdire. Le terme « perturbatrice » apparaît plus approprié. • Cette règle permet aussi de valoriser la notion de fonctionnalité, intéressante et souvent oubliée dans les cahiers des charges d'études d'impact. • Sa traduction à l'échelle communale pose question. Un appui aux communes apparaît opportun pour identifier les réservoirs. De même la réalisation d'un guide de transposition des règles pourrait s'avérer pertinente pour la mise en œuvre du SRADDET. • L'évolution des contraintes pour les activités doit être assortie d'une indemnisation durable pour les agriculteurs. En témoignent les périmètres Natura 2000, qui génèrent des incompréhensions dans la profession (sentiment d'une « servitude » imposé par le haut ouvrant non pas à du volontariat mais à une obligation de contractualisation) • Il serait préférable d'enlever la référence aux activités (qui ne sont pas régies par les documents d'urbanisme), ou du moins la préciser. S'agit-il des activités ou de leur intensité? Il est aussi important de rappeler que certaines activités participent à la biodiversité. • De manière générale, il convient de rechercher une cohérence entre économie et écologie sans exclure l'une de l'autre.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Les projets d'aménagement et d'infrastructure sont à éviter dans les réservoirs de biodiversité pour préserver les fonctionnalités écologiques

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
3B	Toute imperméabilisation d'une surface végétalisée dans les zones urbaines devra être compensée par une surface équivalente végétalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Cette règle apparaît contradictoire avec la règle visant la densification des espaces artificialisés. • Cette règle apparaît difficilement applicable en milieu rural. Il convient de la modéliser suivant les espaces et de préciser la notion de compensation. • Les participants ont interrogé l'esprit de la règle: faut-il une règle métrique pour répondre à un objectif d'habitabilité des espaces?
3B1	La préservation de la nature en ville et des continuités écologiques doit être recherchée par la définition d'un coefficient de biotope, pouvant être sectorisé et adapté aux enjeux.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour cette règle, il convient de préciser qu'elle s'applique aux zones urbaines et non, aux zones agricoles et naturelles. • L'outil Coefficient de biotope doit être expliqué, ainsi que sa méthode de calcul. En effet, cet indicateur renvoie plus à une dimension surfacique qu'à une mesure de la biodiversité. D'autant qu'il faut le distinguer du coefficient de biodiversité • L'intérêt de cette règle est triple: pour la biodiversité, pour l'habitabilité des tissus denses, pour la gestion du ruissellement. • Cette notion est à rapprocher des indices de qualité environnementale.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Préserver la nature en ville et les continuités écologiques notamment par la définition d'un coefficient de biotope et /ou de biodiversité pouvant être sectorisé et adaptés aux enjeux en présence.



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
3C	La biodiversité dans son ensemble (besoins des espèces et fonctionnalité des écosystèmes) est à intégrer dans les projets de création et de réhabilitation d'aménagements urbains et d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> Il convient d'apporter de la nuance selon les caractéristiques du territoire concerné (rural ou urbain). La dimension étude d'impact doit être étendue à une approche de la plus-value des projets d'aménagement pour la biodiversité. Aussi la règle ainsi formulée ne permet pas une inversion du regard: on est toujours dans le constat des impacts sur la biodiversité et sur la définition de mesures pour Eviter Réduire Compenser (ERC). L'outil Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) apparaît idéal pour la transposition de cette règle. Attention à ne pas inclure dans cette règle les infrastructures de gestion et de prévention des risques.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Les projets de création et de réhabilitation d'aménagements urbains et d'infrastructures devront intégrer en amont la préservation de la biodiversité

4 Aménagement durable

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
4A	Les SCoT, et en l'absence les PLU(i), proposeront l'organisation et la hiérarchisation de l'armature urbaine, intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services en lien avec les territoires voisins	<ul style="list-style-type: none"> Cette règle apparaît cohérente avec l'objectif du SCoT et PLU(i), mais comment l'appliquer aux territoires en RNU ou cartes communales ? Les termes « complémentarité » à la place de « hiérarchisation » et « armature territoriale » à la place de « armature urbaine » semblent plus appropriés. L'application de cette règle par les territoires voisins pose question ; les SCoT ou Inter-SCoT sont les démarches propices à cette mise en œuvre mais qui arbitre en cas de désaccord entre territoires voisins ? Il a été soulevé la nécessité de s'adapter aux enjeux d'évolution des pratiques commerciales. L'urbanisme commercial doit faire l'objet d'une règle à part entière (soumise à concertation dans certains ateliers).

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Les SCoT, et en l'absence les PLU(i), identifient et organisent la complémentarité de l'armature territoriale, en lien avec les territoires voisins, intégrant l'appareil commercial, répondant aux besoins de la population et limitant la consommation d'espace

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
4B	Les territoires favorisent le développement urbain, en l'intensifiant, à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif et les zones couvertes par les mobilités actives	<ul style="list-style-type: none"> Les termes de « mobilités actives » et « développement urbain » devraient être définis dans le contenu de la règle La notion de développement urbain devrait être complétée des termes « en priorité » et « dans les centres urbains ». La règle devrait intégrer la condition des réseaux et équipements existants pour le développement urbain ainsi que les réseaux de transport futurs. La liste des offres de mobilité gagnerait à ne pas être exclusive (haltes TC, aires de covoiturage, nœuds routiers stratégiques, périmètres PMR et cyclistes,...). La notion de « pôle de mobilité » semble assez large pour inclure toutes ces zones.
4B1	Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.	<ul style="list-style-type: none"> Cette règle apparaît acceptable. Néanmoins le qualificatif « essentiellement » pose question: comment l'interpréter ? Comment justifier les choix à partir de cette notion ? Il est préféré la notion « d'implantation » à celle de « développement ».

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Les territoires favorisent en priorité le développement dans les centres urbains, en l'intensifiant, à proximité des pôles de mobilité
- Les territoires organisent prioritairement le développement des activités commerciales dans les centralités ou à défaut dans les zones commerciales existantes



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
4C	Les territoires organisent prioritairement leur développement urbain dans l'enveloppe urbaine existante	<ul style="list-style-type: none"> • Si la règle paraît consensuelle, le débat a surtout tourné autour de la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 50% de la consommation d'espace: quel périmètre, quelle temporalité, quelle application territoriale, quelle définition est donné au développement urbain ? • Le contenu de la règle devrait donc être précisé afin d'organiser l'application par territoire (évaluation, observatoire de suivi, coefficients, etc.) • La notion de « territoires » doit être explicitée afin de déterminer qui met en œuvre cet objectif (SCoT, PLU). • Une application territoriale spécifique aux territoires littoraux concernés par le retrait stratégique (zones à risques) mériterait d'être proposée. • Il faut être vigilant sur l'articulation de cette règle avec celle concernant la nature en ville, l'agriculture urbaine ou encore la densification. • La Région a un vrai rôle à jouer sur l'animation de la mise en œuvre de cette règle et de l'objectif associé.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

Sujets pouvant ouvrir à de nouvelles règles:

- Réinvestir les friches et les logements vacants
- Veiller à la qualité des entrées de ville

5 Solidarité et gouvernance

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
5A	Les complémentarités intra et inter-territoriales sont identifiées par chaque document de planification et d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • La notion de « complémentarité » doit être définie dans le contenu de la règle • Le débat a en partie tourné sur la nécessité d'évoquer les complémentarités « intra », car d'un côté la cohérence interne est censée être l'objet même d'un document de planification mais de l'autre cette mention permet de mettre davantage l'accent sur les complémentarités entre EPCI au sein d'un même SCoT, ou entre communes au sein d'un même PLU. • Cette règle vise avant tout à inciter les partenariats entre territoires, qui doivent travailler ensemble et de manière concertée, notamment par rapport au développement de projets et d'équipements. Ainsi elle mériterait d'être plus volontariste, en ne demandant pas seulement « d'identifier » mais aussi « d'organiser » les complémentarités. • L'échelle des documents visés pose question : SCoT et PNR seulement, ou aussi PLU ? • Cette règle nécessite de proposer des outils d'accompagnement et de suivi par la Région.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Les complémentarités interterritoriales sont identifiées et organisées par les documents de planification

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
5B	Des stratégies intégrées et multidimensionnelles sont à concevoir pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> • Le terme « multidimensionnel » apparaît redondant avec « intégré » • Les termes de « stratégies intégrées » et « revitalisation » doivent être définis dans le contenu de la règle. La règle gagnerait à ne pas se concentrer sur une approche curative, mais à être élargie à la prévention. Tous les centres méritent une attention particulière, pour les conforter ou les revitaliser. Par ailleurs, l'outil OAP, qui constitue l'objet essentiel de la règle, devrait être mentionné dans l'intitulé. • Cette règle nécessite de définir la maille des centre-bourgs et centres-villes concernés, d'identifier le niveau de besoin et les critères de sélection pour leur revitalisation. Définition par le SRADDET, par les SCoT, les PLU ? • Cette règle soulève enfin un besoin d'ingénierie et de mesures d'accompagnement de la Région, en particulier sur la transversalité au sein de ses directions sectorielles pour aider les collectivités dans une vision intégrée. • Les OAP constituent un outil pertinent, mais un doute subsiste sur la faculté légale du SRADDET ou même des SCoT à prescrire la réalisation d'OAP centre-ville dans les PLU.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Des stratégies intégrées, dont des OAP (orientations d'aménagement et de programmation), sont à concevoir pour conforter et revitaliser les centres-villes et centres-bourgs



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
5C	Les administrations, équipements structurants et services au public sont prioritairement implantés et maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none">• Les termes d'« équipements structurants » (piscine, médiathèque, etc.) et « services au public » (services de santé, scolaires, etc.) doivent être définis dans le contenu de la règle.• Cette règle nécessite d'identifier les centre-bourgs et centres-villes concernés, avec une maille suffisamment fine pour ne pas induire de concentration dans les villes importantes au détriment des zones rurales (crainte formulée par plusieurs participants), mais suffisamment pertinente pour permettre la survie des centralités : des arbitrages à faire, avec définition de l'armature par les SCoT.• Il a été proposé d'inverser la formulation de la règle : il s'agirait plus d'apporter les justifications dans le cas de la création d'un équipement localisé hors centre ville, en veillant à ce que l'équipement soit pourvu d'une très bonne accessibilité. La règle doit en tout cas être claire sur le fait que si le terme « prioritairement » laisse une souplesse relative il induit un besoin de justification. C'est ce qui fait sa force juridique.• Les participants s'interrogent sur le suivi de cette règle, sur les moyens possibles pour assurer sa bonne application (contrôle du juge, rôle de PPA ou de financeur de la Région)

Propositions transverses

- Importance de bien définir tous les termes : un travail lexical avec la rédaction d'un glossaire du SRADDET doit être mené.
- Préciser les structures (EPCI, communes, etc.) et les documents concernés (SCoT, PLU(i), charte PNR, etc.) par chaque règle.
- Préciser le rôle de la Région dans la mise en application des règles (mesures d'accompagnement, évaluation) : privilégier l'incitation plutôt que la contrainte pour aller vers des changements
- Ouvrir le SRADDET sur un guide de transposition des règles dans les documents d'urbanisme et de planification.

Pour parfaire la concertation sur les règles, deux derniers séminaires ont eu lieu les 13 et 19 novembre 2018. Ces séminaires ont eu pour objectif de requérir la position des acteurs sur certaines règles qui pouvaient encore poser débat ou bien, être précisées. Ces séminaires ont été organisés en format plénière sur la base d'un échange de points de vue et d'un « vote » final sur les règles sélectionnées pour le débat.

Chaque participant a également pu donner son avis et laisser par écrit des commentaires sur l'ensemble des règles envisagées par la Région.

NB : La synthèse des principaux échanges sur les règles est à retrouver **annexe 3** dans le diaporama *Concertation transversale sur le fascicule des règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Nouvelle Aquitaine de juin/juillet 2018 et de novembre 2018.*

La liste des organisations participantes aux six séminaires transversaux territorialisés est également consultable dans ces diaporamas en **annexe 3 (...).**



» Les rencontres avec les porteurs de documents de planification

RENCONTRES		
30/01/2018	Bordeaux	échanges sur le SRADDET (SCoT et EPCI hors SCoT)
05/03/2018	Bordeaux	échanges sur le volet le volet foncier et continuités écologiques (SCoT et EPCI hors SCoT)
07/11/2018	Angoulême	échanges sur l'avancée du SRADDET (SCoT, EPCI hors SCoT, PNR)
05/03/2019	Pessac	échanges sur les règles générales (SCoT, EPCI hors SCoT, PNR)

En complément des séminaires thématiques et transversaux ouverts à un large public, des rencontres ont été organisées avec certaines Personnes Publiques Associées parmi les plus directement concernées par le SRADDET. En effet, la plupart des objectifs et des règles du schéma régional auront des incidences importantes pour les Schémas de Cohérence Territoriale, documents pivots entre l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Ainsi, la Région a souhaité approfondir la concertation avec les porteurs ou potentiels futurs porteurs de SCoT, à travers des réunions dédiées, pour **mieux connaître leurs besoins et répondre à leurs interrogations**.

Les structures animatrices de Parcs Naturels Régionaux, dont les chartes sont des documents clés en matière de développement durable, ont également été invitées à plusieurs de ces temps d'échanges spécifiques.

2.4 La formulation de propositions relatives aux règles générales

1 Métropole

152 EPCI

55 SCoT

Comme le veulent les textes réglementaires, la Région a sollicité, préalablement à l'arrêt du projet par son assemblée plénière, certaines Personnes Publiques Associées, à savoir les Etablissements publics porteurs de SCoT, Bordeaux Métropole et les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Nouvelle-Aquitaine, pour formuler et communiquer des propositions sur les règles générales du SRADDET, dans un délai de trois mois.

Cette consultation s'est déroulée du 18 octobre 2018 au 18 janvier 2019, et 42 propositions sont venues enrichir la construction des règles générales, initiée lors des débats menés avec les acteurs régionaux en juin-juillet 2018 et qui a été poursuivie en novembre 2018.

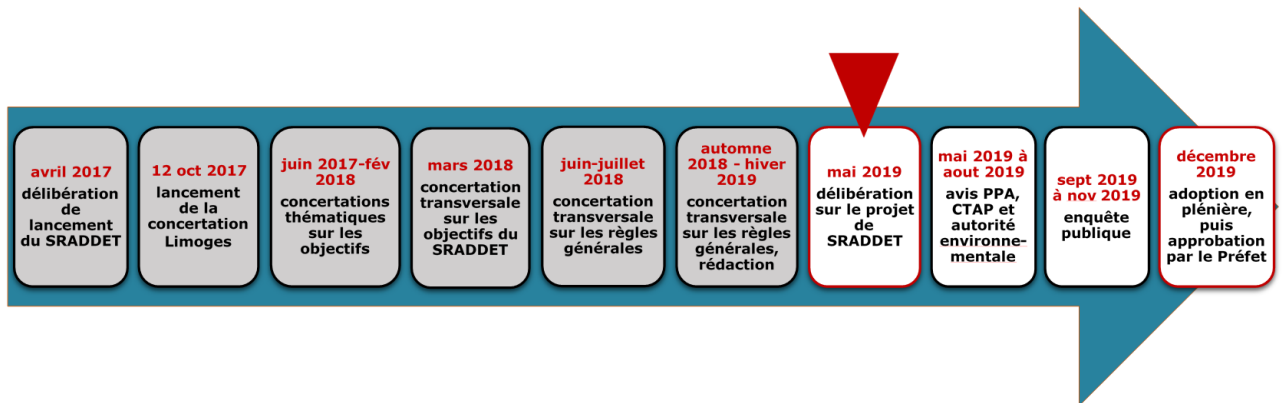


2.5 Et après ?

Après le vote d'arrêt du projet en plénière du Conseil régional, le schéma (avec ses différentes pièces constitutives) sera soumis pour avis aux personnes publiques associées, à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) et à l'autorité environnementale.

La période de concertation s'achèvera avec l'enquête publique prévue entre septembre et novembre 2019.

Puis ce sera alors le temps de l'adoption du SRADDET Nouvelle-Aquitaine par l'Assemblée régionale, suivie par l'approbation de la Préfète de Région. Le schéma entrera alors en vigueur !





3. Les annexes de la concertation

ANNEXE 1

Tableau d'analyse des contributions

N°	Volet	Date de réception	Auteur	Nature du document	Ref.	Principaux éléments de contributions	Type de contribution			
							Eclairage sur un constat, une problématique	Attente/ besoins	Objectif à atteindre	Autres (à préciser)
N° de la contribution	Renseigner le volet thématique parmi les 8 volets thématiques du SRADET Nouvelle Aquitaine			Contribution individuelle ou contribution de structure (collectivité, entreprise, association)	N° de page du document	Pour chaque contribution, identifier et reporter les éléments majeurs (un élément par ligne) que l'auteur du document souhaite porter à connaissance	Qualifier les éléments de contribution retenus selon qu'il s'agit d'éléments de constat sur un territoire ou une problématique particulière, d'un besoin ou d'une proposition d'objectif			
1	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	P6/9	Compte tenu de la taille du territoire, son armature urbaine est un support important sur lequel il est possible de s'appuyer . La dynamisation de ce maillage, aux bénéfices des territoires aussi bien urbains que ruraux, peut être l'instrument principal de la politique d'égalité des territoires en Nouvelle-Aquitaine. Malgré ces atouts, cette armature urbaine révèle des fragilités qu'il convient de souligner : <ul style="list-style-type: none"> - quelques territoires sont peu structurés par des centralités - certaines centralités sont mal reliées entre elles, que ce soit par la route ou le rail. - le changement de statut pour les anciennes capitales régionales de Poitiers et Limoges risque d'entraîner une évolution du fonctionnement et de l'organisation de ces villes, en dépit du maintien aujourd'hui de la présence des services publics. - des centres urbains en perte de vitalité - le déclin des villes centres s'accompagne du phénomène d'étalement urbain. - des différences de niveaux de vie avec une triple césure : urbain/rural, littoral/intérieur, au sein de certaines villes. 	X			
2	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	P10	Le renforcement des complémentarités entre centralités La question posée au SRADET est principalement celle du renforcement des interdépendances et des solidarités territoriales par l'action publique. Le SRADET peut renforcer les complémentarités là où les relations historiques qui liaient la ville et la campagne autour des fonctions de centralité tendent à s'estomper : <ul style="list-style-type: none"> • à l'échelle des réseaux urbains qui diffusent jusque dans les centres-bourgs plus ruraux et irriguent ainsi l'ensemble des territoires de la région ; avec une attention particulière à porter aux territoires les plus enclavés dont ceux de montagne, • entre les niveaux supérieurs de l'armature urbaine, en particulier entre la métropole et les trois pôles régionaux de la Nouvelle-Aquitaine, • entre métropoles : à l'échelle nationale et en particulier entre Bordeaux et Toulouse, et à l'échelle des eurorégions. 			X	
3	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	P11	Un soutien stratégique au rôle structurant de Limoges Le pôle urbain de Limoges connaît des difficultés. C'est pourquoi Limoges présente un caractère stratégique qui nécessite sans doute des actions publiques spécifiques visant à renforcer le développement endogène de l'agglomération . Cette stratégie est aussi à construire dans une logique de complémentarités avec les autres centralités proches (Brive/Tulle et Poitiers) mais aussi de désenclavement grâce à des liaisons de transport efficaces.			X	
4	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	P11	Une structuration du littoral et du rétro-littoral par le réseau de villes Le modèle de développement très dynamique du littoral néo-aquitain n'est pas durable : l'attractivité démographique provoque des tensions foncières, les risques naturels sont accentués par le changement climatique, les ressources naturelles et les paysages, moteurs de l'attractivité, sont menacés, et la fonction résidentielle tend à prendre le pas sur les autres. Aussi, l'aménagement (offre d'habitat, localisation des activités, mobilité) nécessite d'être repensé à moyen et long termes, de manière globale, sur un territoire élargi. En particulier, certaines villes du littoral ou du rétro-littoral aquitain pourraient renforcer leur rôle de centralité de façon à structurer l'organisation de cet espace peuplé, dynamique et attractif .			X	
5	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	P11/13	Des coopérations entre territoires pour se développer efficacement Chaque territoire est interconnecté avec d'autres territoires et les actions qui y sont conduites ont des répercussions sur ces autres territoires. La coopération entre collectivités est ainsi source de gains réciproques. Quatre types de coopérations territoriales nous semblent importantes à développer ici, à titre d'exemples, mais surtout comme préoccupations majeures pour le territoire régional : <ul style="list-style-type: none"> • la production d'énergies renouvelables et de matériaux bio-sourcés • l'accès à la culture • les déplacements au sein du territoire régional et au-delà • le fonctionnement des écosystèmes 			X	
6	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	P13/14	Des centres vivants et vivables La vitalité des centralités est cruciale pour les enjeux de développement durable. En affirmant fortement certains principes, le SRADET pourra encourager ces démarches. Ces principes concernent principalement : <ul style="list-style-type: none"> • la priorité au renouvellement urbain sur l'extension urbaine de façon à conforter un centre dynamique regroupant les emplois, les lieux de consommation, de loisirs, d'accès à la culture et d'activités en général. • le maillage en transports en commun (train, bus, transport à la demande), la qualité des services et l'offre de services de mobilité partagés (covoiturage, autopartage...), de façon à favoriser un développement urbain connecté aux réseaux de transport en commun. • un changement d'échelle en matière de rénovation énergétique des bâtiments, aussi bien en ce qui concerne le nombre d'opérations que le niveau de performance visé, dans le tertiaire comme dans le résidentiel. • la volonté de créer un environnement favorable à la santé et agréable : en intégrant la santé environnementale dans l'aménagement du territoire, en prévoyant une plus grande présence de la nature en ville, en évitant la banalisation des paysages urbains, en réorganisant le transport. • un aménagement numérique efficace et notamment l'accès au très haut débit sont des leviers nécessaires à l'attractivité des territoires ruraux et pôles « locaux ». 			X	

7	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	P14/15	<p>L'accompagnement des territoires très ruraux par la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>Le SRADET pourrait tenir un rôle essentiel visant à structurer et à coordonner les nombreuses politiques publiques de soutien des territoires ruraux souvent structurés autour de pôles de proximité très fragiles (centre-bourg), à la lumière des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • garantir à chaque citoyen un égal accès aux services, qu'ils soient publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs. Les pouvoirs publics sont des garants de cette égalité qui doit guider toutes les territorialisations des politiques publiques. Le SRADET pourra s'appuyer en particulier sur les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ; • renforcer les capacités des territoires et de leurs élus pour porter et développer une action publique de proximité, efficace et adaptée aux besoins des citoyens et des entreprises • dépasser les logiques de concurrence territoriale qui délient le lien social et opposent les territoires les uns aux autres, en redonnant de l'attractivité aux centres-bourgs et aux villes moyennes et en accentuant les échanges entre territoires ruraux et urbains. <p>L'accessibilité des services au public et de l'offre de soins, le développement du numérique (infrastructures et usages), l'accompagnement des collectivités locales à l'émergence et à la conduite de projets, le maintien du ou des derniers commerces, l'amélioration des mobilités dans les zones périphériques et rurales, le maintien de l'emploi... doivent être au cœur des politiques publiques d'accompagnement des territoires ruraux et de soutien aux initiatives existantes et aux innovations, avec l'objectif de combattre le sentiment de relégation parfois exprimé dans les territoires ruraux.</p>			X	
8	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>L'évolution du littoral à long terme</p> <p>Le littoral se distingue par sa qualité paysagère et environnementale sur laquelle repose en grande partie sa forte attractivité. Cette attractivité génère des fragilités à plusieurs égards [...]</p> <p>Pour garantir la soutenabilité de ce territoire fragile, l'enjeu est donc d'arriver à concilier un fort niveau d'ambition en matière de protection de l'environnement, avec le développement économique local, le rééquilibrage des activités et la réponse aux besoins des différentes catégories de populations. L'aménagement du littoral se pense aujourd'hui, dans les faits, à trop court terme et à des échelles de territoire trop limitées.</p>	X			
9	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Un aménagement intégrant le rétro-littoral</p> <p>La fusion des régions a réuni le littoral de part et d'autre de l'estuaire de la Gironde, donnant à ce territoire l'opportunité d'une gestion plus cohérente. Cette recherche de cohérence doit aussi tendre à intégrer le rétro-littoral. Littoral et rétro-littoral sont intimement liés mais trop souvent pensés de façon indépendante. Par ailleurs, la pression est telle sur la bande littorale que l'organisation du territoire doit nécessairement s'appuyer sur le rétro-littoral. À l'échelle des intercommunalités à minima, le rôle de centralité, aujourd'hui diffus, doit ainsi pouvoir être organisé et affirmé de façon à canaliser les flux, principalement de résidents et de touristes, ainsi que les pressions exercées sur les ressources et le patrimoine naturel. Les hinterlands portuaires et l'intermodalité sont à prendre en compte dans cet aménagement pensé globalement, en prévoyant les mobilités de demain et en tenant compte des délais de réalisation des équipements. À l'inverse, les territoires rétro-littoraux voire plus éloignés doivent intégrer que leurs actions impactent le littoral et en tirer les conséquences sur leur stratégie de développement.</p>			X	
10	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Un aménagement intégrant les enjeux de long terme</p> <p>Actuellement, l'action publique locale est focalisée sur des logiques de court/moyen terme répondant à des risques identifiés à échéance 2030 à 2050 (à l'exception des plans de prévention des risques qui sont élaborés pour l'aléa estimé à 2100). Si l'on veut réellement anticiper les conséquences du changement climatique et pouvoir organiser la recomposition spatiale du littoral, c'est à une échelle de temps de 50 ou 100 ans qu'il faut se projeter. Il s'agit de re-concevoir l'aménagement, y compris en envisageant de s'éloigner des espaces les plus vulnérables. Les effets seront majeurs et d'autant plus difficiles à traiter que l'aménagement ne les aura pas anticipés plusieurs décennies à l'avance.</p> <p>Le SRADET est un moyen pour construire cette stratégie de recomposition spatiale qui favorise le passage à l'action en rassemblant les acteurs. De plus, conformément à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, il peut « fixer des objectifs de moyen et long termes en matière de gestion du trait de côte ». Il pourrait notamment consolider le cadre méthodologique de l'élaboration des stratégies locales de gestion du trait de côte, mettre en perspective les différentes stratégies en termes de moyens d'action et notamment de recomposition spatiale, renforcer l'exigence de leur prise en compte dans la planification.</p>			X	
11	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Une vision stratégique des grands équilibres territoriaux du littoral et du rétro-littoral</p> <p>L'organisation territoriale est aussi à repenser vis-à-vis des grands équilibres et des complémentarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • équilibre entre le développement et la protection : les espaces non urbanisés ont un rôle essentiel dans la structuration de l'organisation territoriale, l'attractivité du territoire, la gestion des risques naturels, le maintien de certaines activités primaires, et la garantie du maintien des grands équilibres. Le SRADET offre un cadre adéquat pour conforter une charpente écologique et paysagère, en s'appuyant sur les réseaux écologiques et grands paysages déjà identifiés. • équilibres des usages des territoires : les activités menées sont diversifiées et peuvent conduire à des conflits d'usage (ex : pressions sur le massif forestier). Le SRADET pourrait proposer des principes ou un cadre « d'arbitrage » entre ces enjeux, de façon à faciliter les travaux ultérieurs des SCOT, PLUI et PCAET. • équilibre entre pôles de développement : un réseau de pôles de développement permettrait une meilleure efficacité et un usage plus économe de l'espace. <p>On peut souligner à cet égard que la Loi Littoral est conçue dans cette logique d'équilibre entre développement des territoires et préservation de grandes fenêtres naturelles et qu'un rappel sur sa bonne application à l'échelle du littoral de Nouvelle-Aquitaine pourrait figurer dans le SRADET, appuyé par quelques principes directeurs et cartographiques.</p>			X	
12	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Agriculture et forêt : de nécessaires transitions concrètes et spatialisées</p> <p>L'agriculture et l'exploitation sylvicole sont deux fleurons économiques de la Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Le défi réside dans le fait qu'agriculture et forêt sont soumis à deux impératifs : compétitivité économique et préservation écologique et sanitaire. Elles doivent de plus intégrer deux nouveaux défis : maintenir voire augmenter la capacité de stockage de carbone dans les sols et répondre à une demande croissante de matériaux et matières premières biosourcés. Si le SRADET n'est ni un schéma agricole ni un schéma forestier et n'a pas vocation à définir les projets de ces deux filières, il s'agit pour autant d'un schéma intégrateur et transversal qui édicte des principes d'aménagement. De ce fait, en faisant dialoguer ces deux impératifs économique et écologique, il constitue un moyen pour les concilier au travers de principes d'aménagement.</p>	X			
13	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>La transition agroécologique</p> <p>Nos modèles agricoles sont aujourd'hui confrontés à de multiples défis, plus ou moins prégnants suivants les territoires et les pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur spécialisation forte et croissante - les difficultés économiques qu'ils rencontrent - La perte de terres agricoles est générale - La ressource en eau très fragilisée sur la majeure partie du territoire régional. - Le changement climatique, - Enfin, les nouvelles attentes de la société se traduisent par la nécessité de modifier les pratiques agricoles qui ont des impacts négatifs sur la santé ou sur l'environnement, 	X			
14	Foncier	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>L'arbitrage entre les usages du sol afin de limiter l'artificialisation</p> <p>Pour pérenniser les activités agricoles, la première action à mener est de limiter l'artificialisation des sols. Une partie des territoires qui sortent du giron de l'agriculture est artificialisée : ce phénomène étant quasi-irréversible, ces terres agricoles sont ainsi définitivement perdues. Sans contrôle, ce phénomène est appelé à s'aggraver, étant donné l'attractivité de la région et l'augmentation de la population annoncée. Le SRADET a ici un rôle majeur à jouer pour fixer des objectifs et règles visant à limiter la consommation des terres agricoles et arbitrer entre les différents usages du sol. Il peut agir à la fois en définissant les grands enjeux des différents territoires en matière d'agriculture, en prévoyant des objectifs spécifiques pour limiter la consommation d'espace, en incitant les acteurs locaux à mieux tenir compte de l'activité agricole dans la planification, enfin en étant force de proposition pour le maintien de celle-ci dans les territoires moins attractifs. Il s'agirait de définir un cadre général pour faciliter l'arbitrage local lorsque plusieurs usages entrent en conflit ou convoitent les mêmes espaces.</p>			X	

15	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Le développement de systèmes locaux de coopération</p> <p>Pour permettre des productions de qualité, adaptées au changement climatique et préservant les ressources naturelles, l'État prône la mise en système des acteurs au sein d'un territoire. Cette mise en système permet de réduire les coûts économiques et écologiques tout en diminuant la fragilité liée à la dépendance aux éléments extérieurs. Elle participe à la dynamisation de tout le territoire. Cette recherche de complémentarité s'inscrit en outre pleinement dans les exigences du projet agroécologique qui devra se dessiner à l'échelle régionale. Le développement de systèmes locaux de coopération pourra s'appuyer sur les atouts existants et s'organiser à différents niveaux : entre villes et campagnes, entre filières, entre les organismes de recherche/formation et les agriculteurs.</p>			X	
16	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>La transition énergétique et écologique de la forêt</p> <p>La filière forestière est confrontée à plusieurs défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le massif des Landes de Gascogne, dont les principes de culture sont orientés vers la production soutenue de bois assurant la rentabilité et la durabilité du système est marqué par des caractéristiques qui créent des tensions toutes particulières • Une baisse de la demande sur les marchés traditionnels des parquets et lambris • La fabrication de pâte à papier, de papier et de carton est une activité excédentaire pour la balance commerciale de la région. <p>Les massifs feuillus et les massifs résineux de montagne présentent des essences et des ressources forestières complémentaires à celles du massif des Landes de Gascogne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les massifs forestiers sont sensibles aux sécheresses. Ils seront impactés fortement par le changement climatique dans la mesure où celui-ci entraînera des étés plus chauds et plus secs. <p>Tout comme pour l'agriculture, c'est la durabilité de la filière forestière qui est ainsi interrogée. Cette filière est pourtant un atout pour la transition, à la fois dans ses fonctions naturelles de massif forestier mais également par l'usage du bois et par la capacité de la filière à créer des emplois locaux et durables, ainsi qu'à mettre en place des circuits de proximité.</p>	X			
17	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Des principes d'aménagement favorables à la filière bois</p> <p>La première transition à opérer pour que cette filière continue de structurer le territoire (emplois, circuits de proximité) tout en contribuant fortement à l'économie nationale, est la mutation du tissu d'entreprises de transformation du bois notamment pour développer la filière « construction bois » et répondre à la montée en puissance de la demande en matière de construction écologique et de matériaux biosourcés.</p> <p>Là encore, un cadre proposé par le SRADEET faciliterait la gestion par les acteurs locaux, à travers les PCAET et SCOT principalement. La construction de ce cadre, pourrait s'appuyer sur un retour d'expérience quant aux facteurs d'aménagement favorisant la filière bois qui ont fait leur preuve dans les documents de planification existants.</p>			X	
18	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Des principes pour concilier les usages des massifs forestiers</p> <p>Le SRADEET doit permettre de conserver durablement les massifs forestiers dans leurs diverses fonctions, que ce soit de production, d'équilibre, de biodiversité, d'aménités, ou de stockage de carbone. Il peut pour cela identifier les grands enjeux portés par les différents massifs forestiers et leurs poids respectifs. Sur la base de cette reconnaissance des enjeux des massifs, il pourrait renforcer le niveau d'exigence des documents d'urbanisme, et poser si nécessaire des règles de gestion des conflits externes (urbanisation, infrastructures...) ou internes (boisénergie...), en tenant compte du niveau de réversibilité des usages. Une articulation avec les outils de planification de la gestion forestière (programmes régionaux de la forêt et du bois...) devra être assurée.</p>			X	
19	Environnement, biodiversité	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Une charpente écologique et paysagère à conforter</p> <p>Le cadre naturel de la Nouvelle-Aquitaine, sur lequel reposent l'attractivité et l'économie des territoires, doit être au cœur des choix d'aménagement. Pour cela, le SRADEET peut, dans le prolongement des SRCE, proposer de conforter une charpente écologique et paysagère. Celle-ci concerne les éléments emblématiques et ordinaires, les espaces naturels, agricoles et forestiers comme urbains. En qualifiant leurs fonctions et valeurs, cette charpente affirmée par le SRADEET, permettrait une prise en compte effective de ces espaces comme élément d'équilibre, d'identité et de qualité des territoires, dans une vision globale, fonctionnelle et prospective. Cette charpente permettra aussi de réduire les inégalités environnementales. Du fait de la configuration de la région, plusieurs éléments sont spécialement à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le paysage de la Nouvelle-Aquitaine résulte de son histoire géologique et de celle des hommes qui l'ont façonné. - La charpente écologique porte de multiples atouts et génère des services écosystémiques essentiels pour les activités et les habitants. - Le réseau hydrographique est dense et il constitue une ressource essentielle. - La montagne pyrénéenne est un espace très particulier, majeur sur les plans écologique, agricole, paysager et patrimonial. 			X	
20	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2017	Préfecture de Région NA	Contribution de structure	/	<p>Au regard de l'ampleur et de la nature des enjeux soulevés, l'efficacité du futur SRADEET repose sur son opérationnalité. Pour cela, ce sont des objectifs concrets et réalisables qu'il faudra fixer. Il devra également édicter des règles. À ce sujet il semble intéressant d'explorer différents registres de règles : au-delà de la norme en tant que telle, des principes de gouvernance (= faire travailler ensemble les acteurs concernés), de pédagogie (= sensibiliser, expliquer, animer...), de connaissance (= organiser des observatoires, susciter des diagnostics thématiques...) pourraient être utilisés par le SRADEET pour soutenir de manière pertinente et efficace les objectifs fixés.</p>		X		
21	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P7	<p>Pour atteindre ce meilleur équilibre et faire fonctionner ensemble ces 3 échelles territoriales imbriquées, le SRADEET pourrait se positionner sur les 2 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Agir sur la structuration du territoire et la localisation du développement futur. Pour limiter la périurbanisation tout en prenant en compte la structure multipolaire de la région Nouvelle-Aquitaine, il est proposé une organisation territoriale basée sur un réseau hiérarchisé de pôles urbains, périurbains et ruraux, reliés entre eux pour former un réseau de villes. Chacun de ces pôles s'organise autour de la recherche d'une « mixité fonctionnelle » garante des proximités (voir carte). > Agir pour une meilleure cohérence des politiques publiques Cette cohérence concerne tout autant les politiques aux différents échelons territoriaux que les politiques sectorielles, avec une recherche systématique d'articulation entre développement urbain et offre de déplacements, emploi et habitat, ainsi qu'entre habitat, commerces et services, afin de permettre un développement durable, plus respectueux de l'environnement et des ressources. Le SRADEET est le garant du maintien / développement des services à la population pour garantir l'équilibre territorial, en particulier dans les territoires les plus ruraux : accès au numérique, services publics et privés, santé, commerce, enseignement et formation, culture, tourisme vert... 			X	
22	Foncier	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P10	<p>> Ainsi, le SRADEET pourrait fixer l'enjeu de maîtrise de la consommation d'espace à l'échelle régionale et affirmer le caractère prioritaire du renouvellement urbain, tout en laissant à chaque SCoT la latitude de définir ses objectifs chiffrés en la matière.</p>			X	
23	Foncier	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P10	<p>> La Région (au travers l'Établissement Public Foncier Régional notamment) pourrait apporter son soutien aux collectivités engagées dans une politique de renouvellement urbain (restructuration d'îlots, rénovation urbaine, réhabilitation de logements, lutte contre la vacance, etc.) à trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des collectivités (financement d'ingénierie) dans l'identification des gisements fonciers et dans l'étude de faisabilité des projets (équilibre économique, acquisition), - Portage foncier sur une durée suffisante pour permettre aux opérations de voir le jour, - Participation au financement des opérations publiques ou résultant de partenariats public-privé et au financement de dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (OPAH, PIG par exemple) ou de résorption de l'habitat indigne (ORI, RHI par exemple). 				Mesures d'accompagnement
24	Habitat	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P11	<p>> Ainsi, le SRADEET pourrait affirmer l'objectif général de répondre aux besoins en logements non couverts par le marché, afin de faciliter les parcours résidentiels et de favoriser la mixité sociale à différentes échelles. Charge ensuite aux SCoT, et plus encore aux PLH, de décliner territorialement ces objectifs.</p>			X	
25	Habitat	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P11	<p>> La Région pourrait soutenir la réalisation d'opérations de logement social répondant à cet objectif, notamment dans les secteurs où les projets ne peuvent se réaliser sans intervention des collectivités.</p> <p>Dans le cadre de ses compétences Enseignement supérieur, Emploi et Jeunesse, la Région pourrait également soutenir la réalisation de logements étudiants (création de résidences pour étudiants boursiers via les bailleurs sociaux) ou de foyers pour jeunes travailleurs.</p>				Mesures d'accompagnement

26	Foncier	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P12	> Ainsi, le SRADDET pourrait être le garant d'une certaine maîtrise de la consommation d'espace à vocation économique à l'échelle régionale, tout en laissant le soin aux SCoT de définir à leur échelle ces mêmes objectifs , ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre (hiérarchisation, caractérisation des ZAE). Cela implique, pour la Région, de s'investir dans les CDAC et de disposer, à terme, d'un observatoire régional sur la question.			X	
27	Foncier	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P12	> La Région pourrait prendre en compte l'armature économique des SCoT dans la définition de ses objectifs de desserte numérique et physique. Elle pourrait également soutenir (conseil, outils méthodologiques), les politiques publiques de reconversion de friches économiques notamment sous l'angle de l'innovation environnementale. Plus particulièrement, elle pourrait, via le Contrat de Plan Etat Région, et comme elle a pu le faire sur la problématique de la reconversion des décharges, accompagner les études et les projets de reconversion et de dépollution (étude de sol, déconstruction) de friches économiques, afin de favoriser la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable ou de restauration de la biodiversité sur ces espaces. Les Etablissements Publics Fonciers Locaux et Régional pourraient également accompagner les collectivités (conseil, étude de faisabilité, portage foncier) dans le cadre d'opérations complexes de rénovation (pour de l'activité économique) ou de reconversion de ZAE vieillissantes (vers de l'habitat ou des quartiers mixtes). La Région dispose d'un siège en CDAC et s'est positionnée comme un acteur structurant dans les politiques d'aménagement commercial. Cet engagement doit s'accompagner de la mise en place d'un observatoire, support d'une régulation de la concurrence entre territoires.				Mesures d'accompagnement
28	Foncier	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P14	> Ainsi, le SRADDET pourrait être le garant d'une cohérence de l'aménagement commercial au niveau régional et d'une certaine maîtrise du développement des surfaces commerciales notamment en extension urbaine, à l'échelle régionale, tout en laissant le soin aux SCoT, à travers leur volet commercial obligatoire, et éventuellement optionnel, de définir les équilibres territoriaux internes, les équilibres centre-périphérie et périphérie-périphérie, ainsi que les conditions d'implantation des commerces d'importance.			X	
29	Foncier	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P14	> La Région pourrait accompagner les territoires engagés dans une politique foncière et immobilière de reconquête / restructuration du commerce de centre-ville, concernant des actions de restructuration foncière et de portage foncier (via l'EPF par exemple). > Elle pourrait également abonder au FISAC et apporter une aide à la modernisation de l'appareil commercial traditionnel (accompagnement à la digitalisation par exemple). > En outre, elle pourrait soutenir les politiques publiques de renouvellement / reconversion des zones commerciales vieillissantes ou en friches, concernant par exemple la qualité des espaces publics, l'aménagement paysager, la qualité environnementale et l'accessibilité physique ou numérique				Mesures d'accompagnement
30	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P18	> Le SRADDET pourra déterminer les itinéraires routiers d'intérêt régional et les infrastructures nouvelles relevant de la compétence régionale . Il pourrait réaliser ces choix en considérant les grands axes de flux et de liaison à la capitale régionale et aux grandes métropoles voisines (voir carte ci-contre), ainsi que de « désenclavement » des zones littorales et de montagne et de décongestion de la métropole bordelaise. > Les SCoT pourraient s'appuyer sur ce schéma régional pour organiser leur développement, et en particulier positionner leurs zones d'activités économiques et équipements structurants.			X	
31	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P18	> Les études et aménagements routiers nécessaires à l'atteinte de ces objectifs pourraient être inscrits au Contrat de Plan Etat Région (CPER)				Mesures d'accompagnement
32	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P19	> Le SRADDET devra veiller, en dehors de la grande vitesse, à développer les connexions ferroviaires interrégionales avec les grandes métropoles : Bordeaux, Paris, Nantes, Lyon, Toulouse... > Le SRADDET pourrait identifier les grands axes ferrés à maintenir, moderniser et développer ainsi que les infrastructures ferroviaires nouvelles à créer , en prenant en considération les mêmes enjeux que pour le transport routier (inscription dans les flux, liaison aux grandes métropoles, désenclavement et décongestion) (voir carte ci-avant). > Les SCoT pourraient s'appuyer sur ce schéma régional pour organiser leur développement.			X	
33	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P19	> Les études et aménagements ferroviaires nécessaires à l'atteinte de ces objectifs pourraient être inscrits au Contrat de Plan Etat Région (CPER)				Mesures d'accompagnement
34	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P20	> Le SRADDET pourrait être le support d'une stratégie d'intermodalité permettant la connexion des aéroports régionaux aux autres réseaux de transports collectifs . > Le SRADDET pourrait intégrer la stratégie aéroportuaire régionale en prenant mieux en compte la vocation économique de l'aéroport de Poitiers-Biard .			X	
35	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P21	> Le SRADDET pourrait prendre en compte les politiques de transport urbain développées sur les agglomérations afin de les articuler au mieux avec l'offre de transport interurbain (coordination des offres de transport) et favoriser ainsi l'intermodalité pour tous les territoires.			X	
36	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P23	> Le SRADDET pourrait tenir compte de la fonction périurbaine de certaines gares TER tout en confortant la fonction interurbaine du TER , pour définir une offre de services répondant notamment aux besoins de déplacements pendulaires des territoires de SCoT. > Les SCoT pourraient renforcer le développement urbain à proximité des gares qu'ils estiment devoir jouer un rôle pour la desserte en TC des grands pôles générateurs d'emploi.			X	
37	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P23	> La Région et les territoires pourraient conclure des contrats d'axe ferroviaire : engagement sur un niveau de services des gares en contrepartie d'un engagement à renforcer l'urbanisation autour de ces gares.				Mesures d'accompagnement
38	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P24	> Le SRADDET pourrait définir des objectifs de desserte interurbaine par car en complémentarité avec la desserte TER afin de compléter le maillage régional. Il pourrait également prendre en compte les pôles identifiés par les SCOT comme devant jouer un rôle de pôle d'échange / lieu d'intermodalité dans la définition du réseau interurbain régional. > Les SCOT peuvent élaborer des plans de mobilité rurale s'articulant avec les orientations du SRADDET en termes de mobilités.			X	
39	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P24	> La Région pourrait accompagner les AOTZ (autorités organisatrices des transports de second rang ou de proximité organisant certains services par délégation) en participant au financement de la mise en oeuvre des plans de mobilité rurale				Mesures d'accompagnement
40	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P24	> Le SRADDET pourrait poser les bases d'un cabotage régional en matière de TC maritime et fluvial			X	
41	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P25	> Le SRADDET sera l'opportunité de définir un schéma régional mettant en évidence les besoins d'amélioration de l'offre TC et de création d'offres nouvelles mais également articulant et coordonnant : - les documents de planification stratégique en matière de mobilité : Plans de Déplacements Urbains (PDU) et Plans de Mobilité Rurale, - l'ensemble des offres TC des différentes autorités organisatrices de transport. > Le SRADDET pourrait adopter une approche par bassins de mobilité afin de faciliter la connaissance et la coordination des offres de transports.			X	
42	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P25	> Le Syndicat Mixte de Transports créé par la Région Nouvelle-Aquitaine sera un outil privilégié de la coordination des offres (correspondances, tarification combinée, information multimodale), décliné par bassins de mobilités.				Mesures d'accompagnement

43	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P26	> Le SRADDET pourrait poser les bases d'un schéma régional des liaisons douces de dimension régionale > Les SCoT pourraient définir en complémentarité les itinéraires doux d'intérêt locaux y rattachant et permettant de diffuser les grands flux au coeur des territoires.			X			
44	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P26	> La Région pourrait participer au financement des équipements favorisant l'accueil des cyclistes et touristes déplaçant sur les itinéraires doux de dimension régionale (ports fluviaux, gîtes, campings...)				Mesures d'accompagnement		
45	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P27	> Le SRADDET pourrait être l'occasion d' élaborer une stratégie régionale sur le fret , autour de trois axes : la complémentarité entre les 3 grands ports régionaux, la fonctionnalité des grands axes de fret et la mise en réseau des plateformes logistiques d'échange (définition d'un réseau cohérent à l'échelle régionale) (voir carte ci-contre) > Les SCoT pourraient s'appuyer sur cette stratégie régionale pour organiser leur développement économique et opérer des choix quant au devenir de certains sites ferroviaires.			X			
46	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P30	> Le SRADDET pourrait définir les sites et pôles d'échanges stratégiques de niveau régional et macro-local en prenant en compte l'armature urbaine définie par les SCoT . Il pourrait mettre en évidence les interconnexions à améliorer ou à créer entre les différents modes (train, car interurbain régional, lignes routières privées, TC urbain, co-voiturage). > Les SCoT prendraient appui sur cette armature de pôles d'échanges régionaux pour organiser une armature plus locale et conforter par leurs choix de développement urbain cette armature régionale.			X			
47	Transport, intermodalité, mobilité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P30	> La Région pourrait participer au financement de l'aménagement des pôles d'échange par le biais notamment de Programmes d'Aménagement des Gares : participation de la Région au financement des aménagements restant à la charge des collectivités locales (communes ou leurs groupements) déduction faite de la participation de la SNCF ou du Département.				Mesures d'accompagnement		
48	Numérique	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P31	> La Région pourrait fixer comme objectif prioritaire le raccordement à la fibre des zones d'activités économiques comme point d'entrée des territoires, et y adjoindre les outils et financements correspondants. > Le SRADDET pourrait être l'outil de coordination des schémas et initiatives infra-régionales existants ou entrepris. > La Région, au travers de PIGMA, pourrait animer une plateforme unique d'échanges et de mise à disposition de données afin de consolider l'appropriation par les territoires.			X			
49	Environnement, biodiversité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P32	> Pour éviter les écueils rencontrés lors de l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), le SRADDET pourra reprenre la carte des réservoirs réglementaires (voir carte ci-contre) et accompagner les SCoT dans la recherche et les travaux scientifiques de définition des périmètres à protéger via l'agence régionale de biodiversité de Nouvelle Aquitaine en s'appuyant sur les connaissances acquises par les structures existantes auparavant (Observatoire régional de Poitou-Charentes) ou également le réseau des conservatoires des espaces naturels > Il est entendu que les espaces naturels, agricoles et forestiers avec une sensibilité environnementale forte ne devront pas devenir des secteurs sanctuarisés et que les SCoT sont légitimes pour animer la réflexion autour de la préservation et la mise en valeur de ces espaces notamment touristiques, le tout encadré par les évaluations environnementales obligatoires, et en lien avec les organismes compétents de gestion de ces sites existants ou futurs (Parc naturels, Conservatoire du littoral, ONF, collectivités...).			X			
50	Environnement, biodiversité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P33	> Sur la base de la carte des réservoirs de biodiversité repérés réglementairement, le SRADDET pourrait proposer des corridors écologiques , en cohérence avec la stratégie nationale, et assortis de prescriptions ou de modalités de gestion, en lien notamment avec le fonctionnement des infrastructures. Les coupures d'urbanisation ne sont par contre pas de son ressort dans un esprit de subsidiarité des SCoT . > En matière de biodiversité et de trame verte et bleue : le SRADDET s'appuie sur les réservoirs réglementaires et la stratégie nationale pour la Trame verte et bleue pour définir les corridors écologiques régionaux. Les SCoT sont chargés des travaux scientifiques régionaux pour préciser et renforcer la connaissance et la délimitation des secteurs de sensibilité environnementale qui trouvent une protection réglementaire dans les PLU(i).			X			
51	Environnement, biodiversité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P33	> La Région Nouvelle-Aquitaine pourrait apporter un appui technique et financier aux travaux de connaissance de la biodiversité sur les territoires de SCoT notamment par le biais de l'Agence Régionale de Biodiversité. > L'élaboration du SRADDET pourrait permettre la définition d'un mode d'intervention partenarial pour la résorption des obstacles aux continuités écologiques. > La Région Nouvelle-Aquitaine pourrait coordonner l'observation des dynamiques spatiales liant suivi de la consommation des espaces et plus globalement celui de la mutation des espaces. > La Région pourrait construire un arsenal de soutiens à la gestion des espaces naturels, mais aussi agricoles (soutien à la filière bio, réintroduction de l'élevage, agriculture pérlurbaine et maraîchage...) et forestiers (création d'un label de bois « local » pour les chantiers de construction ou le bois-énergie).					Mesures d'accompagnement	
52	Environnement, biodiversité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P36	> L'opportunité du SRADDET sera d'apporter une cohérence dans les stratégies des deux bassins, mais également de considérer l'enjeu quantitatif et qualitatif de l'eau pour ses multiples usages (eau potable, activités agricoles et industrielles, eaux de baignade, pêche et ostréiculture...) > En matière de gestion de l'eau : le SRADDET, en cohérence avec les SDAGE, apportera une approche transversale pour répondre aux enjeux quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau. > L'élaboration du SRADDET pourrait permettre l' affirmation d'un regard sur l'aménagement qui considère la préservation de la ressource en eau (et plus globalement des ressources naturelles) comme une contribution positive à la vitalité des territoires et donc comme un enjeu de premier plan.			X			
53	Environnement, biodiversité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P36	> Le SRADDET pourrait porter une gestion patrimoniale de la ressource à travers l'essor d'une véritable « culture hydro-économique », qui se traduirait notamment par l'optimisation du fonctionnement des réseaux de distribution d'eau potable (lutter contre les pertes) et l'inscription du territoire dans la réduction de la consommation d'eau potable et le développement de pratiques vertueuses : récupération des eaux pluviales, sensibilisation du public aux économies d'eau potable, exemplarité des collectivités territoriales... > La région doit prendre sa place dans la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) et pourrait accompagner les territoires de SCoT, en lien avec les Agences de l'eau, sur des expériences innovantes (sur le modèle d'Aménageur en Gironde) en vue de la mise en oeuvre de projets concrets et innovants.					Mesures d'accompagnement	
54	Climat, air, énergie	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P37	> Sur le thème de l'énergie, le SRADDET est un appui à la mise en oeuvre d'actions dont l'échelle doit être plus vaste : exploitation de gisements, portage financier de projets de filières, solidarité urbain-rural sur l'approvisionnement en énergie, capacités de raccordement des réseaux des énergies renouvelables. > Les objectifs en termes d'émissions de GES, de consommation d'énergie mais surtout de couverture des besoins en énergies renouvelables locales doivent rester identifiés à l'échelle régionale afin de ne pas freiner le mix énergétique acté localement , permettant également aux territoires engagés de veiller au développement potentiel des différentes filières. Cependant, la stratégie régionale peut se positionner sur certains points qui font l'unanimité des SCoT à savoir, par exemple, la proscription des parcs photovoltaïques au sol sur des espaces sensibles naturels, agricoles et forestiers. > L'articulation des territoires SCoT-PCAET permettra de renforcer la légitimité et la force de frappe de la Région sur ce sujet. > Le SRADDET fixe des objectifs globaux en termes de réduction des émissions de GES, de maîtrise de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables, et s'appuie sur les SCoT compétents en matière de PCAET et/ou labellisés TEPOS/TEPCV pour définir le mix énergétique local et mettre en oeuvre les actions adaptées et nécessaires à l'atteinte des objectifs. > Les SCoT s'emploient à répondre aux enjeux de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et à lutter contre les phénomènes liés à la pression foncière. Le SRADDET doit donc éviter une déclinaison d'objectifs chiffrés dans ce domaine et rester au niveau régional.			X			
55	Climat, air, énergie	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P39	> La Région pourrait désigner les structures porteuses à la fois des SCoT et PCAET comme les secteurs pilotes d'une politique de limitation des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables respectueuse des spécificités locales. > La Région est attendue comme moteur de la mise en oeuvre d'une stratégie ambitieuse pour la transition énergétique , en apportant aux territoires de SCoT engagés un appui technique et financier. > Concernant l'adaptation au changement climatique, la gestion de la forêt doit être un des axes forts de la politique régionale afin de valoriser les espaces forestiers pour faciliter la régénération de la forêt pour le stockage du CO2, la plantation d'essences nouvelles, peu consommatrices d'eau, ou la structuration d'une filière locale estampillée « Nouvelle-Aquitaine ». > L'outil ARTEE pourra être conforté comme appui aux territoires. > Un objectif de maîtrise de l'étalement urbain nécessite un observatoire régional de suivi sur ce sujet. Cet observatoire pourrait distinguer l'étalement urbain « habitat » de l'étalement urbain « activités économiques et infrastructures ».						Mesures d'accompagnement

56	Climat, air, énergie	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P39	> L'élaboration du SRADDET pourra permettre une réflexion collective sur l'adaptation au changement climatique et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement et de développement des territoires . En effet, les SCoT pourront venir en appui du schéma régional pour décliner les pistes d'actions et objectifs régionaux.	X		
57	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P40	> Le SRADDET est le document stratégique indispensable pour harmoniser et mener de front les débats sur les multiples enjeux qui touchent le littoral et les îles : pression foncière, mobilités touristiques, gestion du recul du trait de côte, protection des hommes et des activités, érosion, qualité de l'eau, retrait stratégique, rapports entre îles et continent...	X		
58	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P40	> Dans le cadre du SRADDET, l'appui de la Région au GIP Littoral aquitain est un préalable indispensable pour conforter le travail entrepris toutes ces dernières années. > L'élaboration du SRADDET pourrait permettre un échange sur les liens à établir entre planification à terre, planification en mer et gestion intégrée de la zone côtière ; un travail sur les risques côtiers, notamment liés au changement climatique; une consolidation de la mise en oeuvre de la loi littoral en proposant des éléments de méthodologie partagés, en lien avec l'Etat. > Les SCoT peuvent traduire les objectifs de gestion intégrée des zones côtières dans un Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).			Mesures d'accompagnement
59	Environnement, biodiversité	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P41	> Le SRADDET devrait apporter des réponses permettant une adaptation de l'exploitation des espaces montagnards afin de proposer une adaptation de la faune et la flore et en particulier de l'exploitation forestière comprenant des espèces compatibles avec l'élévation des températures et le changement du régime des précipitations.	X		
60	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P41	> Le SRADDET doit traduire des objectifs veillant à valoriser les possibilités de développement dans les espaces non soumis à risque > Le SRADDET doit veiller à préserver ces espaces fournissant à l'homme une richesse naturelle, touristique et économique .	X		
61	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P41	> L'armature de vallée et l'espace montagnard dans son ensemble doivent être pensés au niveau du massif des Pyrénées avec la collaboration de la Région Occitanie.			Mesures d'accompagnement
62	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P42	> Le SRADDET devra veiller à permettre le développement de ces activités et traduire des orientations prenant en compte les enjeux liés à la présence de réservoirs de biodiversité majeurs et les trames vertes et bleues. > Le SRADDET devra exprimer que l'agropastoralisme protège des écosystèmes et la biodiversité en maintenant le caractère ouvert de la zone de transition comprise entre les villages et les estives d'altitude. Ce caractère ouvert est de plus indispensable à la conservation des chemins de randonnée permettant l'accès à la moyenne et haute montagne.	X		
63	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P42	> Le SRADDET devra veiller à permettre la diversification des activités touristiques et ludiques car la durée d'enneigement, du fait du réchauffement climatique devrait être raccourcie.	X		
64	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P42	> Le SRADDET devra veiller à assurer un accès équitable des habitants des montagnes aux services publics	X		
65	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P42	> Le SRADDET doit affirmer le rôle en tant que pôle de services assuré par des villes , même de petite taille mais qui sont indispensables au fonctionnement territorial des espaces de vallées.	X		
66	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P42	> Le SRADDET devra veiller à intégrer des mécanismes permettant une installation des jeunes ménages sur le territoire . > En matière d'espaces littoraux et montagnards : le SRADDET doit proposer une stratégie globale qui se déclinera dans les SCoT et sera mise en oeuvre par les organismes compétents. Ces espaces doivent rester des lieux de vie, nécessitant un développement respectueux de tous les êtres y vivant.	X		
67	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P43	> Le lien entre les Parcs Naturels Régionaux et les SCoT existe mais pourrait être renforcé par le biais de la Région appelée à nimer le réseau des PNR existants et futurs dans le cadre de la mise en oeuvre du SRADDET. Les SCoT, structurés en InterSCoT, restent ouverts à toutes formes de coopérations ou de concertations.			Mesures d'accompagnement
68	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P51	> Le SRADDET pourrait permettre d'afficher au-delà d'une maîtrise de la consommation foncière, son soutien à la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers . Une agriculture respectueuse de son environnement est un élément indispensable à un aménagement cohérent de l'espace régional	X		
69	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/01/2018	Conférence régionale des SCoT NA	Contribution collective (structures porteuses de SCOT NA)	P52	> La Région pourrait apporter son soutien aux dispositifs favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et économiquement viables telles que les Mesures Agri Environnementales. > La Région pourrait également soutenir les programmes d'actions visant à valoriser les espaces agricoles et naturels périurbains (logique de ceinture verte, permettant de contenir l'urbanisation). > Le réseau des conservatoires des espaces naturels, financés en partie par la Région, pourrait constituer une structure d'appui aux territoires de SCoT qui cherchent à valoriser ce secteur.			Mesures d'accompagnement
70	Transversal-Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P5	Considérant que la nature et l'importance de ces enjeux (cf. détail P4) sont aussi la conséquence de modèles d'organisations sociales et de modèles comportementaux maintenant devenus partiellement obsolètes et/ou inadaptés, le CESER propose d'encourager les initiatives locales globales et de privilégier les projets ayant une approche systémique de l'organisation territoriale, répondant à l'optimisation conjointe des flux de personnes, de marchandises et d'énergie, à l'encouragement à l'autonomie alimentaire et énergétique, au renforcement de la proximité des services de solidarité et des services publics, et au développement d'écosystèmes territoriaux autonomes . De cet objectif majeur d'équilibre et d'égalité des territoires et de ses enjeux, découlent les autres thèmes intégrant le Schéma d'aménagement du territoire et abordés dans cette contribution.	X		
71	Transversal-Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P5	Le CESER souhaite également traiter le sujet de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion , cela contribuant à l'aménagement du territoire dans toute son acception. Il souhaite l'inscription d'une ligne clairement identifiée dans le budget du Conseil régional. Cet acte devrait contribuer à réduire le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté en menant des actions d'accompagnement, par la mise en réseaux des initiatives locales, facilitant l'accès à un logement, aux soins, à une formation, à un emploi .	X		
72	Habitat	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P6	Rappel : L'accès au logement ou à l'hébergement est un droit de portée constitutionnelle. Enjeu 1 : Une politique régionale de l'habitat qui repose sur le développement durable des territoires : • Eviter le mitage et l'étalement urbain ; • Concilier la qualité de l'habitat, du cadre de vie et des équilibres territoriaux ; • Renforcer les centralités urbaines de toutes les échelles de villes (petites, moyennes, départementales...); Enjeu 2 : Une réponse adaptée aux besoins en logement : • Qui diffère selon les personnes (les jeunes, les salariés dont les saisonniers, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes sans logement...) et selon les activités (agriculture, tourisme, artisanat...); • Qui tient compte des enjeux environnementaux (transition énergétique, maîtrise de la consommation d'espace...) et de mixité sociale.	X		

73	Habitat	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P6	<p>Prendre en compte la dimension « habitat » dans les politiques territoriales, économiques, numériques, de formation.</p> <p>Renforcer les ressources en ingénierie urbaine des territoires, développer l'accompagnement de la gouvernance urbaine.</p> <p>Anticiper à l'échelle des territoires de vie (et des nouveaux EPCI) les besoins en logement.</p> <p>Favoriser l'adaptation et la rénovation de l'offre de logements, dont la rénovation énergétique.</p> <p>Reconquérir le bâti ancien, par la réhabilitation.</p> <p>Mieux articuler urbanisme et transports collectifs.</p> <p>Accompagner la transition énergétique du patrimoine public et privé</p>				X	
74	Habitat	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P24	<p>Prise en compte effective, par les Collectivités concernées, des outils réglementaires de planification urbaine tels que les SCOT et les PLU-PLUI.</p> <p>Ces outils sont les mieux adaptés pour définir une occupation durable de l'espace.</p> <p>La prise en compte de l'espace littoral est primordiale dans cette réflexion concertée : il est en effet essentiel d'envisager conjointement une planification réservant le foncier proche de la mer et des fleuves aux activités nécessitant une proximité immédiate de l'eau, et de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en instaurant une armature naturelle littorale.</p> <p>Dans cet esprit, SCOT et PLU doivent intégrer le Plan de Prévention des Risques de Submersion/Inondation (élévation du niveau marin).</p> <p>Accompagner et aider les territoires dans la mise en oeuvre d'outils d'urbanisme opérationnel pour la reconquête et la rénovation de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les projets de rénovation énergétique dans le parc social (y compris via programmes européens). - Accompagner la rénovation dans l'habitat ancien (avec un critère de basse consommation d'énergie). Cela devrait produire un effet positif de revitalisation sur la trame urbaine régionale. - Soutenir l'action de l'ANAH dans les zones rurales (à travers les OPAH et les PIG). - Renforcer l'appui en ingénierie des territoires avec un rôle pilote de la Région pour la rénovation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> o Appui à l'ingénierie et à la réalisation des PLUI (H ou HD) ou de PLH. o Soutien à la mobilisation d'une ingénierie spécialisée au bénéfice des territoires (EPCI) en s'appuyant sur les réseaux d'expertise existants (Agences d'urbanisme, CAUE, SOLIHA, universités). <p>Favoriser la coopération entre les structures d'accueil et accroître l'offre diversifiée en logements accessibles pour les jeunes (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs et saisonniers), demandeurs d'asile, personnes sans domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la Région, notamment dans les zones tendues, accentuer le déploiement de l'offre de logements (résidences étudiants, FIT, logement chez l'habitant) destinés aux jeunes (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs en lien avec le CROUS, l'URHAJ...) et construire un partenariat avec le groupe Action Logement pour améliorer les conditions de logement des salariés (dont saisonniers). - Soutenir les projets d'habitat partagé et participatif (ex : intergénérationnel) et l'innovation (dont innovation sociale) dans l'acte de construction. - Soutenir le développement de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine et la création d'organismes fonciers solidaires. 					Propositions d'actions
75	Foncier	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P7	<p>Enjeu 1 : Une artificialisation croissante des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en considération les conséquences financières, environnementales, sociales et sociétales de l'étalement urbain ; • Imaginer des réversibilités d'usages. <p>Enjeu 2 : Des enjeux de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer les impacts directs sur l'environnement : ruissellement des eaux et érosion des sols, susceptibles d'être accentués par le réchauffement climatique, appauvrissement de la biodiversité, altération de sites naturels sensibles ou des paysages ; • Stopper la réduction des zones agricoles, notamment dans les couronnes périurbaines ; • Calculer l'impact de l'étalement urbain et du mitage sur le coût de fonctionnement des réseaux (approvisionnement en eau potable et assainissement, énergie...). <p>Enjeu 3 : Des enjeux en matière de mobilité :</p> <p>L'étalement urbain augmente les besoins de mobilité que les transports collectifs ne peuvent pas ou mal satisfaire dans les zones peu denses (= dépendance plus marquée à l'automobile).</p>	X				
76	Foncier	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P7	<p>Maîtriser l'étalement urbain et contrôler le mitage pour préserver les espaces agricoles et naturels.</p> <p>Passer de la planification nécessaire à une gestion agile des espaces pour promouvoir les opportunités et réduire les externalités négatives.</p> <p>Requalifier et redynamiser les espaces ruraux.</p> <p>Répondre aux besoins de mobilité induits par les formes d'urbanisme.</p> <p>Favoriser la densification des villes, en maîtrisant les risques d'« entassement urbain » avec ses effets sur la qualité de vie et la santé.</p> <p>Redynamiser les centres villes en clarifiant les fonctions des espaces urbains.</p>				X	
77	Foncier	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P25	<p>Maîtriser l'utilisation du foncier (extension urbaine, mitage,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les zones ouvertes à l'urbanisation et préserver les espaces naturels et agricoles. - Soutenir la redynamisation des villes-centres, des centres bourgs. - Informer sur les conséquences financières, environnementales, sociales et sociétales de l'étalement urbain et l'impératif de protection des terres agricoles et naturelles. - Articuler le développement urbain autour des transports en commun (action pro-active en faveur de nouveaux modes de transport) et des réseaux. - Soutenir le développement d'éco-quartiers. <p>Optimiser l'utilisation des outils fonciers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les conditions d'un développement urbain maîtrisé, autour d'un projet d'aménagement et de développement durable du territoire, formalisé dans les SCOT/PLU-PLUI. - Développer les outils de maîtrise foncière : faire de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine un outil actif notamment en direction de l'harmonisation des politiques infrarégionales. <p>Renforcer des coopérations</p> <p>Renforcer les coopérations infrarégionales entre les collectivités territoriales et les EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines, métropoles) pour, notamment, éviter les projets concurrents, la fragmentation des territoires par des grandes infrastructures et pour préserver les continuités écologiques.</p>					Propositions d'actions
78	Transport, intermodalité, mobilité	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P8/9	<p>Enjeu 1 : Renforcer le dynamisme économique et industriel régional et l'attractivité de tous les territoires.</p> <p>Enjeu 2 : Assurer une réponse efficiente aux enjeux sociaux par une offre de transports adaptée aux besoins de cohésion sociale et territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publics ; • Des bassins de vie et emplois ; • Pour l'égalité des territoires. <p>Enjeu 3 : Développer des transports respectueux de l'environnement et de la santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeu énergétique ; • Enjeu climatique ; • Enjeu de santé publique. <p>Enjeu 4 : Gouvernance.</p>	X				

79	Transport, intermodalité, mobilité	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P8/9	<p>Assurer un maillage du territoire par une offre de transports adaptée s'appuyant sur l'intermodalité.</p> <p>Conforter le rôle des ports de la façade Atlantique en articulation avec l'ensemble du territoire régional, national et européen.</p> <p>Favoriser la complémentarité des plateformes aéroportuaires et de leurs dessertes.</p> <p>Penser les liens entre mobilités et urbanisme.</p> <p>Identifier les transports comme sources potentielles du renouvellement des fonctions urbaines des villes moyennes et des petites villes.</p> <p>Penser l'offre de transports intermodale comme un accès pour l'ensemble des populations régionales à une formation et à un emploi.</p> <p>Assurer la continuité des transports par une complémentarité des offres adaptées aux populations résidentes.</p> <p>Inciter à des mobilités plus compatibles avec le développement durable et la réduction des gaz à effet de serre.</p> <p>Renforcer les alternatives au véhicule individuel.</p> <p>Favoriser le report modal du transport de marchandises, notamment par le ferroviaire.</p> <p>Partager une vision stratégique globale basée sur l'inter modalité avec l'ensemble des acteurs.</p> <p>Une coordination pérenne des réseaux de transport.</p> <p>Assurer un suivi de la chaîne de déplacements.</p> <p>Informier et sensibiliser les publics.</p>			X	
80	Transport, intermodalité, mobilité	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P26	<p>Faire une priorité de l'offre de transports durable pour répondre aux besoins des populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Définir un schéma global et coordonné de desserte de la région, s'appuyant sur différents niveaux de maillage du territoire : dessertes interurbaines, régionales, périurbaines et dessertes de proximité. o Proposer une offre de transports intermodale : interconnexion et coordination des réseaux de transport, billetterie interopérable, tarifications intermodale, informations multimodale (Instaurer via, par exemple, le futur syndicat mixte régional de la mobilité, un « billet unique intermodal » pour tous les déplacements infrarégionaux, combinant tous les modes de transport : train, bus, etc. ; créer un système d'information multimodal (site internet dédié, application smartphone), facilitant les recherches pour tous les citoyens). o Soutenir le projet de navette maritime Royan / Bordeaux susceptible de dynamiser l'économie du transport sur l'estuaire. o Garantir l'accessibilité de tous au transport, tant d'un point de vue physique (PMR) que financier (tarifications sociales). o Développer une politique de rabattement en bus (et autres modes alternatifs de transport) vers les gares pour éviter que les usagers n'aient à prendre leur voiture personnelle. o Intégrer la dimension du transport durable dans les éco socio conditionnalités. o Etablir un diagnostic partagé des points faibles observés par la Région et les collectivités pour définir des objectifs de résultats qui seront suivis et évalués. o Créer une gouvernance territoriale interrégionale et transfrontalière des questions d'accessibilité. <p>Mettre à niveau les infrastructures, dans le respect des Contrats de Plan Etat-Régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Moderniser le réseau routier, notamment celui reliant les principales agglomérations régionales. o Régénérer les infrastructures ferroviaires dégradées et moderniser les relations structurantes. o Améliorer la desserte des pôles touristiques et des équipements d'intérêt régional, notamment par des transports collectifs. o Définir clairement une politique régionale en matière de gestion des aéroports. <p>Développer, structurer et coordonner une offre de transports durable répondant aux besoins du transport de marchandises :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Faciliter, par une volonté politique forte, le report modal pour le transport de marchandises. Ceci s'applique notamment à la desserte ferroviaire des ports maritimes de la façade Sud-Atlantique. L'Etat et la Région, responsables du dialogue avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et fluviales, doivent contribuer à leur régénération grâce à un volet infrastructure renforcé. Il s'agit de remédier de façon urgente à la dégradation des lignes ferroviaires capillaires, favorisant ainsi les coopérations entre les ports et leur hinterland. o Créer les bases d'une économie du transport maritime et d'autoroute de la mer. o Soutenir le transport fluvial. o Soutenir les plateformes d'échanges entre les modes de transport. Elles doivent notamment permettre l'amélioration des déplacements domicile-travail. Ceci inclut le soutien à l'amélioration des gares routières intégrées à l'aménagement urbain. <p>Poursuivre l'intégration de la région aux réseaux européens de transport (Réseau Transeuropéen de Transport : RTE-T)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Développer le corridor atlantique (fret ferroviaire). o Développer et mettre en réseau les ports de la façade atlantique et renforcer leurs relations avec l'arrière-pays. <p>Appliquer les principes de l'économie écologique aux transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inciter la Région à appliquer les dispositifs d'éco-taxes. 			X	
81	Transport, intermodalité, mobilité	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P27	<p>Développer, structurer et coordonner une offre de transports durable répondant aux besoins du transport de marchandises :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Faciliter, par une volonté politique forte, le report modal pour le transport de marchandises. Ceci s'applique notamment à la desserte ferroviaire des ports maritimes de la façade Sud-Atlantique. L'Etat et la Région, responsables du dialogue avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et fluviales, doivent contribuer à leur régénération grâce à un volet infrastructure renforcé. Il s'agit de remédier de façon urgente à la dégradation des lignes ferroviaires capillaires, favorisant ainsi les coopérations entre les ports et leur hinterland. o Créer les bases d'une économie du transport maritime et d'autoroute de la mer. o Soutenir le transport fluvial. o Soutenir les plateformes d'échanges entre les modes de transport. Elles doivent notamment permettre l'amélioration des déplacements domicile-travail. Ceci inclut le soutien à l'amélioration des gares routières intégrées à l'aménagement urbain. <p>Poursuivre l'intégration de la région aux réseaux européens de transport (Réseau Transeuropéen de Transport : RTE-T)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Développer le corridor atlantique (fret ferroviaire). o Développer et mettre en réseau les ports de la façade atlantique et renforcer leurs relations avec l'arrière-pays. <p>Appliquer les principes de l'économie écologique aux transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inciter la Région à appliquer les dispositifs d'éco-taxes. 			X	
82	Climat, air, énergie	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P10	<p>Enjeu 1 : Agir en faveur de la sobriété énergétique.</p> <p>Enjeu 2 : Agir en faveur de l'efficacité énergétique.</p> <p>Enjeu 3 : Développer les énergies renouvelables.</p>	X			
83	Climat, air, énergie	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P10/11	<p>Agir sur les comportements des agents économiques (ménages, entreprises, agriculteurs, collectivités/État) pour favoriser la réduction des consommations énergétiques.</p> <p>Maîtriser les consommations énergétiques pour les optimiser en fonction de l'ensemble des besoins du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le domaine des transports, en limitant les besoins en déplacement, en privilégiant l'usage des modes doux ou en utilisant des carburants d'origine renouvelable ; • dans le domaine du résidentiel/tertiaire et dans le patrimoine public (et en particulier les lycées), notamment par la mise en oeuvre d'un programme de rénovation énergétique qui réponde efficacement aux objectifs fixés par la loi de Transition énergétique ; • dans le domaine de l'industrie. <p>Encourager les projets économiquement, écologiquement et territorialement vertueux, source de valeur ajoutée pour les territoires Le potentiel des gisements énergétiques de la façade maritime sud-Atlantique devra être exploré (l'houlomoteur, l'hydrolien, l'éolien offshore posé ou flottant).</p> <p>Soutenir les initiatives et projets portés par les acteurs publics et privés, et notamment par les Universités, en faveur de la transition énergétique.</p> <p>Développer de nouvelles opportunités technologiques, y compris dans le secteur des énergies marines.</p>			X	

84	Climat, air, énergie	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P28/29	<p>Des actions et outils opérationnels à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des indicateurs clairs à partir des actions mises en oeuvre sur le territoire qui permettront par la suite de piloter plus globalement la politique énergétique (ex : diminution de consommation électrique publique et privée, Défi Familles à énergie positive mis en place par l'ADEME pour encourager les comportements vertueux). - Soutenir les pratiques de maîtrise de l'énergie en matière de déplacements : <ul style="list-style-type: none"> o Soutenir le développement d'un parc de véhicules hybrides et électriques. o Adopter des barèmes de remboursement amélioré pour le covoiturage. o Soutenir le développement des tiers-lieux. - Mesurer l'efficacité des politiques de transition énergétique dans le secteur du bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> o S'assurer de la réelle plus-value des programmes et des actions menés ; o Permettre l'ouverture et la massification du marché ; o Définir un système de garantie d'efficacité des préconisations professionnelles apportées au grand public, souvent incrédule... - Créer une nouvelle phase du concept de transition énergétique qui favoriserait l'excellence en s'appuyant sur la recherche et l'innovation : <ul style="list-style-type: none"> o Accompagner le développement et les expérimentations technologiques : proposer des infrastructures dédiées à la R&D, aux essais expérimentaux; o Cofinancer le dispositif de soutien de l'Etat/Caisse des Dépôts et Consignations en faveur des TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte) ; o Soutenir financièrement l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et privés (en s'appuyant sur les outils régionaux déjà existants). <p>Evaluer la demande et les ressources énergétiques sur les territoires, ainsi que les projets en faveur de la transition énergétique.</p> <p>Optimiser la diversité des ressources énergétiques régionales pour un bouquet énergétique varié.</p> <p>Favoriser l'émergence de filières industrielles dans le secteur des Energies renouvelables.</p> <p>Développer la R&D et l'innovation dans le domaine maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Développer l'éolien offshore et la R&D en matière d'exploitation des énergies renouvelables (éoliennes, marémotrices, marines, etc). o Aller vers des ports à énergie positive. <p>Sensibiliser, informer et accompagner les particuliers pour une meilleure appropriation des nouvelles solutions énergétiques: inciter l'autoconsommation individuelle d'énergie renouvelable (solaire notamment).</p> <p>Obtenir des assouplissements administratifs favorisant le développement des projets en matière d'énergies renouvelables.</p>				Propositions d'actions
85	Climat, air, énergie	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P12/13	<p>Enjeu 1 : Agir pour limiter le changement climatique.</p> <p>Enjeu 2 : S'adapter aux effets du changement climatique.</p> <p>Enjeu 3 : Sensibiliser et éduquer la population à la lutte contre le changement climatique.</p>	X			
86	Climat, air, énergie	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P12/13	<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la maîtrise de l'énergie (sobriété et efficacité énergétique) et la valorisation des énergies renouvelables ; • dans le domaine des transports en favorisant l'usage des modes doux, en développant l'intermodalité et en élaborant un maillage du territoire cohérent en termes d'habitat, de services et d'emploi, qui permette de réduire les besoins en déplacements ; • dans le domaine de l'agriculture en encourageant de nouvelles pratiques agricoles permettant notamment d'optimiser l'usage des engrais azotés et la gestion des déchets organiques ; • dans le domaine du résidentiel et du tertiaire notamment par le remplacement des équipements de chauffage les plus vétustes ; • dans le domaine de l'industrie en encourageant de nouveaux modes de production innovants. <p>Elaborer des politiques qui permettent d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES en veillant à prendre en compte les capacités de contribution de chaque territoire.</p> <p>Soutenir les projets de recherche et d'innovation pouvant contribuer à diminuer les émissions de GES dans l'ensemble de ces domaines.</p> <p>Préserver les milieux naturels et agricoles qui jouent un rôle majeur dans le stockage du dioxyde de carbone dans les sols.</p> <p>Réduire les risques majeurs identifiés (aléas et vulnérabilités) et prendre des mesures pour s'y adapter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élévation du niveau de la mer (érosion, risques de submersion) ; • épisodes météorologiques intenses (canicules, tempêtes principalement) ; • vulnérabilité de la ressource en eau (quantité et qualité des eaux littorales et intérieures). <p>Développer de nouvelles opportunités technologiques</p> <p>Développer les actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des citoyens et de l'ensemble des acteurs, notamment grâce aux démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable.</p> <p>Encourager les collectivités à avoir des pratiques exemplaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>			X	
87	Climat, air, énergie	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P30/31	<p>Diminuer de façon drastique l'artificialisation des sols forestiers, agricoles, espaces naturels.</p> <p>Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes en amont (les têtes de bassin).</p> <p>Mieux gérer la disponibilité et le partage de l'eau.</p> <p>Donner les moyens à la recherche appliquée de développer des espèces adaptées (essences et plantes) au changement climatique et accélérer leur utilisation dans l'agriculture et la sylviculture.</p> <p>Intégrer dans l'offre de formation les problématiques liées au changement climatique.</p> <p>Rendre plus performants les outils d'aide à la décision (estimation plus exhaustive des territoires, des populations et des activités les plus directement exposés).</p> <p>Permettre une approche intégrée et partagée des risques naturels dans les démarches de planification, à des échelles territoriales plus adaptées Ceci passe par le principe de « faire avec la nature et non contre la nature » :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une bonne articulation entre le Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PRGI) et le SRADDET ; o compte-tenu de l'importance des massifs forestiers régionaux, intégration de la dimension contrôle de l'étalement urbain dans les Plans de Prévention des Risques Incendies et Feux de Forêts (PPRIFF) ; o la prise en compte, dans les politiques locales, du recul du trait de côte, et de ses conséquences écologiques, économiques et sociales. Dans ce cadre, il convient d'avoir une gestion plus responsable et anticipatrice du danger en encadrant strictement dans les PLU et les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), et en référence aux SCOT, la constructibilité sur le littoral et le rétro-littoral ; o le soutien à la relocalisation des biens et des personnes hors des zones à risque (érosion, submersion, inondation) ; o la sensibilisation des élus et des citoyens et oeuvrer pour une meilleure acceptation et adaptation aux risques naturels (« Culture du risque »). <p>Le Groupe de travail souhaite la prise en compte de ces propositions d'actions, en relation et en cohérence avec l'action menée dans le cadre d'Aclima Terra.</p>				Propositions d'actions
88	Climat, air, énergie	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P14	<p>Enjeu 1 : Assurer la continuité des politiques de sécurité et de santé des populations par la lutte contre la pollution atmosphérique.</p>	X			

89	Climat, air, énergie	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P14	<p>Identifier les zones sensibles spécifiques à chaque territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître l'efficacité des politiques publiques, partagées et interterritoriales. <p>Réduire les émissions de polluants atmosphériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le domaine des transports ; • dans le domaine de l'agriculture ; • dans le domaine de l'industrie ; • dans le domaine privé, par les ménages. <p>Limiter et prévenir les effets de ces émissions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la santé humaine ; • les conditions de vie ; • les milieux naturels et agricoles ; • le patrimoine. 			X	
90	Environnement, biodiversité	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P15	<p>Enjeu 1 : Préserver et restaurer le patrimoine naturel pour le maintien des services écosystémiques rendus et de la continuité écologique des zones naturelles dans l'espace régional.</p> <p>Enjeu 2 : Enrichir et partager la connaissance des espèces et des milieux régionaux.</p> <p>Enjeu 3 : Assurer une gouvernance efficace sur les territoires en faveur de la politique de l'eau.</p>	X			
91	Environnement, biodiversité	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P15	<p>Protéger les espèces et les milieux dans leurs fonctionnalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • terrestres ; • aquatiques (marins et eaux intérieures). <p>Mener des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.</p> <p>Soutenir les projets de recherche et les démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable.</p> <p>Favoriser une gestion concertée de la mise en oeuvre de la politique de l'eau.</p> <p>Animier et accompagner les territoires pour la reconquête du bon état des masses d'eau.</p>			X	
92	Environnement, biodiversité	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P32/33	<p>Rationaliser les outils de protection et de restauration des milieux. Ceci passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> o le soutien aux Conservatoires d'espaces naturels, aux associations nature et protection de l'environnement... ; o le soutien à l'implication des acteurs économiques dans ces pratiques ; o l'extension du champ d'action du GIP Littoral jusqu'à la limite nord de la nouvelle région ; o la prise d'appui sur le rôle et l'expérimentation des Parcs Naturels Régionaux et Parcs marins, et l'intégration des objectifs de maintien ou de restauration de la biodiversité dans leurs chartes et programmes d'action ; o la cohérence d'ensemble des politiques de l'Etat et de la Région en matière de biodiversité (exemple de l'Agence régionale de la biodiversité) ; o la mise en cohérence des mesures de planification et de gestion territoriales permettant de structurer une « trame verte et bleue » littorale fondée sur la protection des écosystèmes les plus fragiles ou remarquables, dans le prolongement de l'héritage laissé par le plan la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) ; o concernant la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, il serait utile que l'Agence Régionale de Biodiversité joue un rôle de mise en relation et d'échange d'informations concernant les mesures conduites par chaque Département dans le cadre de son utilisation, afin d'en accroître son optimisation et son efficacité dans un souci de cohérence écologique à l'échelle du nouveau territoire de la Nouvelle-Aquitaine. <p>Mener des actions de sensibilisation auprès des élus et des entreprises (entre autres via les chambres consulaires) sur les questions liées à la biodiversité.</p> <p>Concernant la gestion de l'eau, toutes les actions doivent appliquer les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o intégrer les enjeux de l'eau, et ce, de manière transversale, dans toutes les politiques publiques o concevoir, suivre et évaluer les politiques de l'eau mises en place ; o appliquer la réglementation en vigueur ; o gérer la ressource par bassins-versants, de manière équilibrée et concertée o donner la priorité des usages à l'alimentation en eau potable et aux milieux aquatiques (Cf. article L. 210- 1 du Code de l'environnement) ; o adapter les usages à la disponibilité de la ressource ; o privilégier la sobriété des usages de l'eau ; o rétablir la continuité écologique ; o privilégier le préventif au curatif ; o créer les conditions d'une solidarité amont-aval ; o appliquer le principe « pollueur-payeur » ; o appliquer la doctrine ERC (Éviter, Réduire - en premier lieu -, et Compenser) pour limiter les impacts des projets ; o éco-conditionner les aides publiques. <p>Agir sur cinq grands enjeux concernant les eaux littorales dont la qualité conditionne l'avenir de certaines filières économiques : ostréiculture, mytiliculture, pêche, tourisme (qualité des eaux de baignade) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o la bonne santé des écosystèmes littoraux qui intègre notamment la qualité biologique des eaux littorales, o l'approvisionnement quantitatif et qualitatif en eau douce, o la lutte soutenue contre les contaminations des eaux littorales, o l'engagement de l'Etat (notamment dans le cadre du CPER) et des collectivités territoriales littorales et rétro-littorales dans la reconquête de la qualité de l'eau, 				Propositions d'actions
93	Déchets	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P17	<p>Enjeu 1 : Préserver la santé humaine, la biodiversité et protéger le secteur socioéconomique (tourisme, agriculture, pêche et navigation).</p> <p>Enjeu 2 : Réduire les déchets en développant de nouveaux modes de production et de consommation</p>	X			
94	Déchets	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P17	<p>Etablir un diagnostic précis territorial sur la nature, la spécificité des déchets et leurs volumes, les capacités en matière de traitement (tri et recyclage).</p> <p>Protéger les milieux naturels et notamment le milieu marin - Zéro déchets solides et zéro macro-déchets vers milieux aquatique (fluviaux, maritimes et portuaires).</p> <p>Mettre en oeuvre en Nouvelle Aquitaine, une politique coordonnée sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer en lien avec les plans départementaux la prévention et la gestion optimisée des déchets. <p>Développer des programmes opérationnels interrégionaux comparables (régions limitrophes).</p> <p>« Zéro déchet ultime » via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • valorisation matière des déchets pour réduire incinération et enfouissement ; • développement de l'économie circulaire ; • recyclage des déchets. 			X	

95	Déchets	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P34	<p>Pour le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o considérer la prévention comme une filière à part entière ; o expérimenter et évaluer la taxation incitative ; o respecter les principes de proximité et de responsabilité ; o soutenir les initiatives visant à allonger la durée de vie des produits ; o gérer les fermentescibles pour un retour à la terre ; o recourir à l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable comme facteur de pérennisation des actions et de réussite du PRPGD. <p>Milieu Mer et littoral :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Soutenir la collecte et le recyclage des déchets des pêcheurs professionnels, développer un programme de ramassage des déchets sur les plages, mettre en place un système d'observation régional des déchets aquatiques. o Agir sur les voies de transfert des déchets solides et de l'excès de sédimentation depuis les bassins versants vers le milieu marin. o Aller vers des ports propres : les ports sont source de déchets toxiques issus de leur activité : piles, batteries, huiles, solvants, peintures, gestion des sédiments, ainsi que la présence des eaux de carénage et autres eaux usées. La démarche « ports propres » et son impératif d'innovation doit assurer une gestion adaptée, conciliant les enjeux économiques et environnementaux. <p>Elaborer une stratégie économie circulaire régionale, globale et partagée, prenant appui sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> o la réalisation d'un diagnostic territorial à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (ressources disponibles, savoir-faire, besoins, infrastructures existantes...) ; o une démarche prospective autour du territoire de demain, en lien avec la transition écologique/énergétique (exemple de la 3ème Révolution Industrielle en ex-Région Nord-Pas-de Calais). <p>Porter une attention particulière, dans le cadre de cette stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> o au soutien à la maturité des filières (capacité de tri et de recyclage sur le territoire) ; o à la stimulation de la création de chaînons manquants ; o à l'implantation des unités de production et de traitement des déchets (limitation des distances effectuées par les matières premières / par les déchets) ; o au traitement de certains types de déchets particulièrement problématiques (amiante, déchets radioactifs, de soin, d'élevage...); o à la mise en place d'objectifs de réduction des déchets par secteur/globaux ; o à la professionnalisation des acteurs, en lien avec les besoins et les ressources locales (cf. le second volet du rapport du CESER Aquitaine sur l'économie circulaire et la formation / l'emploi) ; o au développement de l'achat public responsable ; o à l'accompagnement des mutations comportementales individuelles et collectives. 				Propositions d'actions
96	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P18/19	<p>Enjeu 1 : Accroître l'attractivité des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par la mise en oeuvre d'un maillage de réseaux (transports communication couverture numérique) pertinent pour désenclaver les territoires les plus isolés et éviter le risque d'« aspiration » de la métropole lié à sa forte attractivité, avec la crainte de laisser les autres territoires en désérence ; • Par la préservation d'une offre de services publics de proximité répondant aux besoins de tous les habitants et en assurant l'accès à tous. <p>Enjeu 2 : Encourager les projets de territoire au service des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir une qualité de vie aux résidents de ces territoires éloignés de l'emploi, de la formation, de la culture, du sport et des services publics en leur en facilitant l'accès. • Fonder les politiques de désenclavement sur des projets de territoires, au service de la qualité de vie et d'un développement économique et social durable. 	X			
97	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P18/19	<p>Maintenir, améliorer les services publics existants et réinstaurer des services publics de proximité en tenant compte des spécificités territoriales en termes de densité de population, de bassins économiques, de mobilité ou de niveau de vie afin de combler les inégalités.</p> <p>Conforter les positions urbaines pour lutter contre la désertification des villes moyennes et la métropolisation.</p> <p>Confier la réalisation de travaux divers sur le territoire, prioritairement aux entreprises locales.</p> <p>Créer de la valeur ajoutée dans les territoires en valorisant leurs ressources (entreprises implantées, potentiel de développement, cadre de vie, etc.) et en favorisant les réseaux d'entreprises</p> <p>Apporter de l'ingénierie aux intercommunalités pour les aider à réaliser leurs projets de territoire pour une mise en oeuvre plus rapide.</p> <p>Mettre en oeuvre une politique contractuelle qui permette un meilleur développement territorial.</p> <p>Permettre un accès au haut débit pour tous les citoyens, dans tous les territoires, y compris ceux situés aux franges, grâce à des équipements performants en tous lieux et en accompagnant les citoyens dans l'apprentissage des NTIC.</p> <p>Soutenir l'emploi en temps partagé porté par les groupements d'employeurs fortement impliqués dans la formation afin de répondre aux besoins de compétences dans les territoires.</p> <p>Élaborer un réseau de transports intermodal et inclusif qui irrigue l'ensemble du territoire, qui relie l'Est et l'Ouest de la Région ainsi que les régions limitrophes et proposer une offre de transport adaptée permettant de relier les milieux ruraux, urbains et péri-urbains.</p>				X
98	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P35	<p>Valoriser les complémentarités des espaces ruraux et urbains (échanges multiples, négociations) au sein d'un même système : ces actions doivent intégrer la reconnaissance des services rendus par le rural au bénéfice de l'ensemble du territoire et être fondées sur la réciprocité.</p> <p>Maintenir et développer les services (au) public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider l'offre de soins dans les territoires les plus fragiles : développement du réseau des maisons de santé sur le territoire ou de services d'accueil de professionnels de santé, développement des services numériques (e-santé). - Appuyer les projets culturels, socio-éducatifs et sportifs territoriaux - Soutien aux projets collectifs d'acteurs associatifs dans les territoires, contribuant à l'animation, à la cohésion sociale, à la gestion d'équipements et/ou d'activités sur l'année (dont événements, activités d'éducation populaire, accueil de résidences d'artistes...), en lien avec les collectivités et les habitants. - Travailler sur la mise en cohérence et la complémentarité de l'offre de transports publics et de mobilité, le développement d'une couverture numérique de qualité, l'utilisation des outils numériques (web TV, conversation vidéo), l'implantation des infrastructures sur le territoire... <p>Consolider le soutien aux « tiers lieux » : projets de tiers lieux ou espaces de « coworking », portés par des acteurs de l'ESS et s'inscrivant dans une démarche d'intérêt général. Coordonner et animer les espaces de coworking avec des pôles d'orientation permettant de réduire les déplacements des publics.</p> <p>Soutenir les démarches de coopération territoriale et d'innovation sociale : appui aux initiatives telles que les projets de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou aux démarches d'innovation sociale collectives (« Pôles territoriaux de coopération et d'innovation sociale », coopératives d'activités et d'emploi), initiés par des acteurs de l'ESS en lien avec des collectivités et d'autres acteurs économiques et/ou sociaux du territoire.</p> <p>Valoriser la diversité des territoires via des dispositifs ciblés : promotion d'un éco-tourisme durable, soutien aux PNR, cohérence avec le Schéma régional du Tourisme et des Loisirs...</p>				Propositions d'actions
99	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P20	<p>Enjeu 1 : Favoriser la cohérence des actions mises en oeuvre en matière d'infrastructures en questionnant les infrastructures de demain en tenant compte des dimensions interrégionales et transfrontalières (Qu'est-ce qui sera nécessaire au territoire dans 30 ans en matière d'infrastructures ?).</p> <p>Enjeu 2 : Associer la question des infrastructures au sens strict (transports communication...) à celle des réseaux de services (de formation, de santé, de loisirs, artistiques, éducatifs...) et des infrastructures immatérielles (art de vivre, savoir-faire, cadre naturel, gouvernance...)</p>	X			

100	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P20/21	<p>Vers une utilisation efficiente de l'espace et un développement durable des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conciliant réponse aux besoins, amélioration de la qualité des infrastructures, attention rigoureuse aux financements requis (coûts de mise en oeuvre) et durabilité, • s'appuyant sur un travail d'inventaire : afin de prévoir les besoins des citoyens, et de planifier les ressources à investir pour répondre à leurs besoins, les gestionnaires et les décideurs doivent connaître l'état de leurs équipements, <p>Vers une mobilité raisonnée et une accessibilité aux services élargie à tous, afin d'éviter le risque de discriminations de certaines populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il est essentiel de penser des infrastructures prenant en compte les problématiques de handicap et de mixité des publics (hommes-femmes, jeunes et moins jeunes...) notamment dans les domaines du transport, du sport et des loisirs, un accès à internet de chaque citoyen est à considérer, <p>Vers une identification de l'institution régionale sur les territoires Il convient de favoriser la perception du rôle de la Région depuis les territoires infra régionaux (action de la Région sur le terrain, via des services et infrastructures) et renforcer la cohésion de la Nouvelle-Aquitaine.</p>			X	
101	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P36	<p>Améliorer la qualité des infrastructures routières (notamment pour réduire sensiblement les facteurs d'accidentologie), y compris dans les zones à faible densité humaine.</p> <p>Accélérer la connexion à haut débit de tous les territoires pour permettre le maintien des activités et renforcer l'attractivité.</p> <p>Innover dans l'ingénierie financière permettant de réaliser les infrastructures nécessaires dans des délais raisonnables.</p> <p>Soutenir, par la définition d'une politique régionale portuaire, les ports de la façade Atlantique (La Rochelle, Rochefort / Tonnav-Charente, Bordeaux, Bayonne), éléments moteurs du développement économique et de la compétitivité des territoires.</p> <p>Il est dès lors nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o préserver leur fonction industrialio-portuaire, fondamentale dans un contexte de désindustrialisation de nombreux territoires. Cette fonction industrialio-portuaire ne doit se gérer que dans le respect et la préoccupation constante de l'environnement et des populations résidant à proximité des installations ; o poursuivre, par l'intervention des acteurs publics - Etat, Région, Départements, EPCI - une politique d'investissements tant au niveau des installations portuaires que de leur réseau ferroviaire ; o développer les complémentarités et synergies nécessaires au développement économique et logistique des ports ; o favoriser leur gouvernance par : <ul style="list-style-type: none"> une implication accrue des collectivités territoriales et de la Région en particulier dans le pilotage des ports. Un rôle fort de la Région passe par une présence active au sein des instances de gouvernance prévue par le législateur, en s'appropriant les outils prévus par la Loi sur l'Economie bleue, notamment les Conseils de surveillance et commissions d'investissement ; le renforcement de l'articulation du couple Etat-Région ; la prise en compte équitable des situations particulières de chacune des places portuaires, dans le respect de leurs statuts et spécificités ; la nécessaire concertation entre tous les partenaires et acteurs portuaires tant publics que privés. o Soutenir l'innovation portuaire ; o Intégrer la dimension économie circulaire. <p>Envisager conjointement un planification réservant le foncier proche de la mer et des fleuves aux activités et infrastructures nécessitant une proximité immédiate de l'eau.</p> <p>Mobiliser les expertises en matières d'infrastructures en lien avec les besoins du territoire (exemple : centre de recherche sur l'architecture submersible...).</p>				Propositions d'actions
102	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P37	<p>Inscrire, dans les priorités régionales, la lutte contre la pauvreté dans les territoires, avec une ligne budgétaire spécifique et comportant des actions clairement identifiées, répondant directement aux enjeux : « formation, logement, santé et vie de tous les jours ».</p> <p>Développer dans les territoires un programme de formations adaptées à ces publics en difficulté (comment faire une démarche administrative, comment s'alphabetiser, comment rédiger un CV, comment gérer ses comptes, ...).</p> <p>Mettre en place une gamme d'aides pour les populations les plus fragiles, en lien avec les collectivités locales concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le logement : aides directes à la rénovation, aides directes auprès des organismes HLM, aide pour accéder au logement. <p>A cet effet, favoriser et faire connaître VISALE pour faciliter l'accès au logement et à l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> o La santé : proposer et financer avec la sécurité sociale une visite annuelle de contrôle. <p>Par ailleurs, la généralisation de la complémentaire santé est une véritable avancée car elle facilite l'accès aux soins pour tous, tout en garantissant une maîtrise des dépenses de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les aides financières indirectes dans le mieux vivre : équipements culturels et sportifs,... <p>Généraliser, pour les personnes sous le seuil de pauvreté, l'établissement de budget (avec pilotage plus ou moins assisté) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o afin de s'assurer pour les aides existantes de leur bonne efficacité ; o pour déceler l'éligibilité aux aides non sollicitées ; o pour permettre un suivi et organiser un point régulier avec le banquier et avec l'assistance. 				Propositions d'actions
103	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P38	<p>La continuité effective des politiques publiques en Nouvelle-Aquitaine et au-delà</p> <p>Valider les pratiques communes.</p> <p>Renforcer les échanges d'informations et de bonnes pratiques.</p> <p>Faire des études comparées</p> <p>Favoriser la mise en réseau (circuits courts, économie circulaire, dynamiques de proximité, complémentarités zones urbaines / zones rurales,...).</p> <p>Améliorer l'articulation des échelles de gouvernance et de représentation/participation existantes (exemple : conseils de quartiers, conseils de développement, CESER).</p> <p>L'emploi :</p> <p>Accompagner les projets de mutualisation d'emplois : exemple des projets de groupements d'employeurs à l'échelle de territoires ou bassins d'emploi, en lien avec des collectivités et d'autres acteurs économiques.</p> <p>Impulser la mise en place de comités de bassins d'emplois afin de mettre en oeuvre des actions au plus près des besoins des territoires.</p> <p>Encourager une culture du dialogue social territorial au plus près des bassins d'emploi.</p> <p>La formation :</p> <p>Développer une culture commune des conseils en évolution professionnelle et en termes d'accompagnement bénéficiant à l'usager.</p> <p>Mettre en oeuvre un premier niveau d'informations auprès des bassins de vie et d'emploi.</p>				Propositions d'actions

104	Transversal-Territoires innovants et attractifs	18/10/2017	CESER	Contribution de structure	P39	<p>Le renforcement des coopérations et des collaborations infrarégionales / Le renforcement des coopérations interrégionales et transfrontalières</p> <p>Renforcer les coopérations entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Régions limitrophes, françaises et espagnoles.</p> <p>Energie : Créer un cadre interrégional et transfrontalier pour les énergies marines.</p> <p>Pollution de l'air : Développer une gouvernance interrégionale et transfrontalière, concertée et harmonisée.</p> <p>Protection et restauration de la diversité :</p> <p>o Développer les Programmes opérationnels interrégionaux (POI) : Massif central, Bassin de la Loire, Pyrénées, ayant vocation à répondre aux enjeux inter-régionaux liés à l'aménagement du territoire, à la politique de l'eau et à la biodiversité.</p> <p>o Renforcer et harmoniser les législations en matière de protection des espèces et de la biodiversité, de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Littoral et Maritimité : Favoriser la mise en oeuvre de la Stratégie Atlantique et du Plan d'Action Atlantique en faveur d'une croissance bleue durable, d'une réduction de l'empreinte carbone et utiliser durablement les ressources marines, tout en préservant l'environnement et l'équilibre écologique du littoral atlantique.</p> <p>Gestion des déchets : Développer une gestion interrégionale et transfrontalière ambitieuse et partagée des déchets sur le littoral atlantique (Golfe de Gascogne, etc).</p> <p>Désenclavement des territoires ruraux : Rationaliser et développer des complémentarités entre les implantations interrégionales et transfrontalières d'offres de transport et d'établissements sportifs et culturels.</p> <p>Procéder à des études afin d'identifier et d'analyser les spécificités des régions frontalières du territoire et répondre aux besoins identifiés.</p>				Propositions d'actions			
105,1	Transport, intermodalité, mobilité	15/03/2018	PNR du Marais Poitevin	Contribution de structure (PNR)	P5	<p>o Des déplacements du quotidien à faciliter dans ces territoires ruraux</p> <p>Les Parcs sont situés en territoires ruraux où les questions de mobilité sont un réel enjeu pour les populations et les collectivités compétentes. La densité de population étant relativement faible, l'offre de transports est souvent inégale, ne permettant pas de proposer une réelle alternative à la voiture individuelle.</p> <p>Depuis la loi Notre, la Région Nouvelle Aquitaine est devenue compétente en matière de transports non urbains. Les Parcs abordent peu ce sujet dans leurs Chartes, mais peuvent contribuer aux réflexions qui seront menées, pour faire émerger des solutions respectueuses des milieux naturels et limitant les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Plusieurs pistes peuvent d'ores et déjà être abordées:</p> <p>Renforcer les transports en commun et actifs en les interconnectant, en particulier au niveau interrégional,</p> <p>Faciliter l'émergence de nouvelles pratiques pour diminuer les déplacements individuels (télétravail, modes de consommation...),</p> <p>Développer les actions qui tendent à développer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle (mobilité douce, autopartage, covoiturage...).</p>	X	X					
105,2	Transversal-Territoires innovants et attractifs	15/03/2018	PNRMP (Parc Naturel Régional du Marais Poitevin)	Contribution de structure	P4	Soutenir le développement économique local et mener des actions communes pour pallier au désenclavement rural (entre communes du PNRMP et EPCI)				X			
105,3	Transport, intermodalité, mobilité	15/03/2018	PNRMP (Parc Naturel Régional du Marais Poitevin)	Contribution de structure	P5	Aménager des pistes cyclables sur tout le territoire du PNRMP pour soutenir la pratique du vélo dans ces territoires, au bénéfice de la santé des usagers.					Proposition d'actions		
106	Environnement, biodiversité	15/03/2018	PNR du Marais Poitevin	Contribution de structure (PNR)	P6	<p>Plusieurs enjeux environnementaux du Parc du Marais poitevin peuvent d'ores et déjà être traduits dans le SRADET :</p> <p>La zone humide et les prairies naturelles humides comme réservoirs de biodiversité, Le littoral et les milieux humides, comme axes majeurs pour les oiseaux migrateurs, La trame bocagère et son rôle dans la préservation des espaces naturels et des espèces protégées (oiseaux, chiroptères, batraciens...),</p> <p>Les réseaux hydrauliques et les axes de migrations piscicoles (anguilles, aloses, lamproies marines...). Les espèces invasives et leur intégration dans les stratégies de conservation.</p> <p>Pour répondre à ces enjeux locaux, le Parc est un outil à mobiliser pour sensibiliser et coordonner certaines politiques sur les territoires, notamment au travers de leur gestion écologique (Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale, Natura 2000, contractualisations...).</p> <p>Les Parcs sont reconnus pour la connaissance fine de leur patrimoine en matière de biodiversité. Les observatoires et suivis d'espèces qui peuvent être conduits permet d'évaluer le maintien des espèces et des habitats (Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin). Le Parc du Marais poitevin est un partenaire clés pour accompagner la Région en matière de gestion de la biodiversité. En synthèse, la labellisation de « Parc naturel régional » témoigne de la richesse de ces secteurs, espaces emblématiques de la biodiversité régionale, qu'il conviendra d'identifier dans le SRADET.</p>	X	X					
107	Habitat	15/03/2018	PNR du Marais Poitevin	Contribution de structure (PNR)	P7	Les Parcs soutiennent les politiques régionales en accompagnant les collectivités dans la réalisation de leurs projets exemplaires. Les actions conduites en faveur d'un habitat moins énergivore (écoconception, rénovation et isolation des habitats individuels) sont à privilégier , en orientant les travaux de construction et de rénovation pour l'efficacité énergétique de l'habitat vers des techniques et matériaux économes en ressources.	X						
108	Déchets	16/03/2018	PNR du Marais Poitevin	Contribution de structure (PNR)	P8	En matière de gestion des déchets, cette thématique est peu abordée dans les Chartes de Parcs. L'élaboration du SRADET pourra néanmoins être l'occasion d' inciter à la réutilisation des déchets et au recyclage des matériaux pour limiter les déchets. La sensibilité de ces sites patrimoniaux et naturels est un élément important à prendre en compte lors de l'élaboration des schémas relatifs au traitement des déchets.	X						
109	Transversal-Territoires innovants et attractifs	21/02/2018	Ville de Limoges	Contribution de structure	P3	A l'échelle régionale la tentation d'arrimer le développement de la Nouvelle Aquitaine au développement de la métropole bordelaise peut raisonnablement inquiéter les autres territoires régionaux relégués à des territoires amenés à survivre de transferts sociaux stabilisés par une croissance métropolitaine extérieure. La Ville de Limoges estime qu'une autre voie est possible, qui viserait à consolider et développer un système métropolitain polycentrique reposant sur un maillage urbain équilibré et sur la mise en synergie et en réseau des territoires régionaux d'emploi métropolitain, dans lequel la Région Nouvelle Aquitaine aurait toute sa place d'animateur. Les zones d'emploi de Pau, Limoges, Poitiers, Bayonne, Niort et La Rochelle jouent en effet un rôle non négligeable dans l'encadrement d'un territoire rural plus vaste qui déborde parfois du cadre régional qu'il s'agit lui aussi de ne pas fragiliser.		X					
110	Transport, intermodalité, mobilité	21/02/2018	Ville de Limoges	Contribution de structure	P6	Dans ce contexte, les priorités en matière d'accessibilité doivent être: - concernant les infrastructures ferroviaires, le maintien des efforts sur la ligne PQLT dans le sens d'une recherche de gains de temps sur le trajet Limoges-Paris par une modernisation de la ligne avec un objectif à 2 h 30, ainsi qu'une amélioration du confort par un renouvellement du matériel roulant en étudiant le rempli à court terme des anciennes rames du TGV Océane, et au plus tard en 2020 la mise en service des nouvelles rames Intercités , - concernant les transports aériens, au-delà de la pérennisation de l'équipement, la mise en place d'une Obligation de Service Public sur les lignes Limoges-Paris Orly et Limoges-Lyon Saint Exupéry garantie par l'Etat, permettant une liaison de qualité dans des appareils confortables avec des pistes à explorer sur la complémentarité des aéroports régionaux.					X		
111	Transport, intermodalité, mobilité	21/02/2018	Ville de Limoges	Contribution de structure	P7	En matière d'infrastructures routières, il est urgent : - de procéder à la mise à 2x2 voies de la RN147 entre Limoges et Poitiers en étudiant la possibilité d'une autoroute concédée en vue de faciliter les flux et les échanges entre ces deux métropoles d'équilibre aux fonctions métropolitaines très complémentaires, mais aussi d'ouvrir une voie d'accès du Limousin vers le nord-ouest du pays; - de réfléchir à la mise à 2x2 voies de la RN 21 entre Limoges et Tarbes pour inscrire les départements traversés, notamment Haute-Vienne et Dordogne, dans le dynamisme économique régional, désengorger les points de saturation que représentent la rocade bordelaise et l'axe littoral franco-ibérique en offrant une alternative aux circulations Sud- Nord surchargé alors que l'Espagne est le premier partenaire économique de Nouvelle Aquitaine (mais aussi le 4ème client et le zème fournisseur de l'ex-Région Limousin).						X	

112	Transversal- Territoires innovants et attractifs	21/02/2018	Ville de Limoges	Contribution de structure (commune)	P8	En matière de consolidation des cœurs de ville , il est primordial à l'échelle de la métropole polycentrique, en complément d'une action nationale d'envergure portée notamment par Centres Villes en Mouvement de: <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un moratoire sur l'implantation de grandes surfaces commerciales en périphérie, • Favoriser le maintien de l'emploi tertiaire et notamment administratif en centre-ville en réservant les zones d'activité de périphérie aux fonctions de l'économie productive ou au commerce de gros, • Renforcer les dispositifs financiers ou fiscaux favorisant la reconquête des centres villes par la requalification de l'habitat. 			X	
113	Transversal- Territoires innovants et attractifs ?		Espace Mendès-France de Poitiers (centre de culture scientifique, technique et industrielle)	Contribution de structure (EP)	P1	Le tourisme comme élément non négligeable de la créativité des territoires La notion de tourisme créatif prend tout son sens et prend toute sa place dans une perspective de développement de la créativité du territoire. [...] Chacun(e) peut apporter par sa propre expérience de touriste une contribution à cette réflexion. Pourquoi ne pas imaginer d'associer les touristes à l'élaboration de documents d'aménagement et prospective du territoire ? Pourquoi ne pas imaginer des formations de créatives, de créaticiens ?			X	
113,1	Environnement, biodiversité	/	Espace Mendès-France de Poitiers (centre de culture scientifique, technique et industrielle)	Contribution de structure (EP)	P2	Elaborer une stratégie de "créativité territoriale" et organiser des tables-rondes pour favoriser l'émergence de nouvelles solutions à même de répondre aux enjeux de protection des espaces naturels des territoires				Propositions d'actions
114	Transversal- Territoires innovants et attractifs	06/04/2018	Intercommunalités de la confluence interrégionale	Contribution collective (Les territoires de confluence interrégionale Saumurois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais, Baugeois)	P2	Nous pourrions résumer nos attentes par le terme de « CONNEXIONS » : Connexion entre services et offres de mobilités, connexions numériques et nouveaux usages, connexion de l'information à l'emploi et à l'accès à la formation, connexion de notre trame environnementale et patrimoniale portée par le val de Loire UNESCO, connexion entre nos économies locales (tourisme, agriculture, industrie, énergies renouvelables) ... Nous avons choisi d'engager communément ces prochains mois une feuille de route pour coopérer sur ces sujets, et aboutir à des actions communes facilitant cette continuité nécessaire entre nos territoires, pour le bien de nos entreprises et nos habitants. Compte tenu de cette situation, ces coopérations doivent trouver un écho dans les politiques des Régions Centre val de Loire, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine à l'occasion de l'élaboration des différents SRADDET.			X	
115,1	Transport, intermodalité, mobilité	06/04/2018	Intercommunalités de la confluence interrégionale : Saumurois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais, Baugeois	Contribution collective	P3	Enjeux de multi-influence, mobilité et accessibilités Dans un tel ensemble territorial multi-polarisé, le rapport à la mobilité est primordial. Des cohérences d'intervention sont attendues pour les intérêts ou enjeux qui transcendent les trois frontières régionales pour porter l'animation économique, touristique et résidentielle de ce bassin.		X		
115,2	Transport, intermodalité, mobilité	06/04/2018	Intercommunalités de la confluence interrégionale : Saumurois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais, Baugeois	Contribution collective	5	> Les grandes voies de circulations influencent très largement les territoires et la capacité à assurer ce lien entre populations _ L'A85 au Nord, l'axe ferré Nantes-Lyon et Saumur/La Roche sur Yon placent le bassin dans le jeu des échanges nationaux et internationaux, voyageurs et fret, et répond notamment au fort potentiel touristique et économique sur le Val de Loire jusqu'à Tours. Mais il reste à améliorer les offres et les connectivités inter- opérateurs entre grandes capitales d'emploi, villes de la confluence et à l'appui des gares de Saumur et de Thouars - réseau inter-cité, finalisation des axes routier s, rabattement intermodal - répondant aux mouvements pendulaires avec les sites urbains.			X	
115,3	Transport, intermodalité, mobilité	06/04/2018	Intercommunalités de la confluence interrégionale : Saumurois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais, Baugeois	Contribution collective	5	> La desserte performante en offres de transports- intermodalité et continuité de lignes (tarification, information, billettique)- est déterminante pour l'attractivité des villes de cette inter-région, dans un fonctionnement de proximité et en réseaux.			X	
115,4	Transport, intermodalité, mobilité	06/04/2018	Intercommunalités de la confluence interrégionale : Saumurois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais, Baugeois	Contribution collective	5	> Des alternatives de mobilité dans ce milieu rural sont à envisager. Les collectivités portent déjà des itinéraires vélos en commun - souvent touristique (Loire à vélo, vélo Thouet , voies vertes Baugé vers la Loire, canal Dives, vélo France tt e, etc.); des schémas vélos pour le quotidien sont aussi à l'étude. Et les expériences sur la mobilité sont à l'ordre du jour de beaucoup -TAO bus, vélos-part agé s, auto-part age, etc. -- Elle implique aussi le management entre acteurs privés/publics_			X	
115,5	Transport, intermodalité, mobilité	06/04/2018	Intercommunalités de la confluence interrégionale : Saumurois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais, Baugeois	Contribution collective	5	> La desserte numérique engagée ouvre l'accessibilité des services et de nouveaux développements économiques Des espaces collaboratifs, coworkings ou tiers lieux, sont en préparation sur certaines de ces villes		X		
116	Transversal- Territoires innovants et attractifs	06/04/2018	Intercommunalités de la confluence interrégionale	Contribution collective (Les territoires de confluence interrégionale Saumurois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais, Baugeois)	P6	Enjeux de vitalité, démographique et emplois La dynamique de ces territoires frontaliers est portée par le centre urbain ; son délaissement emmène celui de sa périphérie. La revitalisation des centres est donc déjà une priorité de beaucoup des territoires (dynamisation, commerces, réhabilitation des logements, mobilités, espaces publics), dans la lignée du plan national pour les villes moyennes. La richesse du patrimoine bâti et des paysages complexifie néanmoins ce réinvestissement économique et urbain ; les moyens d'accès au foncier et à l'immobilier mériteraient d'être amplifiés et accompagnés. L'attractivité des villes va de pair avec des choix d'implantation d'équipements publics, de services et d'offres marchandes et non marchandes à même de maintenir la fonction d'animation de ces villes et de rester attractif pour les entreprises et leurs salariés . Les pôles urbains portent des bassins locaux de proximité - entreprises, services, logements et équipements -, nécessitant de renforcer la cohésion sociale et l'accès aux services publics (offres, numériques, présence). Cette attractivité doit aussi être reliée à l'accès à l'information vers l'emploi et à l'offre de formation à l'échelle de la réalité interrégionale des mouvements de vie de ces entreprises et de ses habitants. L'objectif recherché serait d'aller vers une continuité des dispositifs sur ce bassin. Certaines expériences portées localement pourraient être valorisées.			X	

117	Environnement, biodiversité	06/04/2018	Intercommunalités de la confluence interrégionale	Contribution collective (Les territoires de confluence interrégionale Saumurois, Loudunais, Thouarsais, Chinonais, Baugeois)	P7	Enjeux d'économie environnementale et patrimoniale Ces domaines - végétal et énergétique - portent chacun de réelles opportunités de développement économique et d'aménagement durable de l'espace. Tous s'engagent dans l'élaboration de plans climat air énergie, et certain développe le sujet du plan alimentaire territorial à l'appui d'un projet agricole et de l'économie circulaire. Les ressources végétales et le déploiement des nouvelles énergies sont donc d'actualité et en développement.		X		
118	Transversal-Territoires innovants et attractifs	16/01/2018	Mustafa A.	Contribution individuelle	/	[...] Une augmentation rapide et éfrénée de la taille de l'agglomération bordelaise engendre évidemment des effets très négatifs : principalement une hausse exponentielle du marché de l'immobilier et des difficultés pour circuler avec la pollution qui en découle. Ces problèmes de congestion questionnement sur l'intérêt de faire de Bordeaux la capitale d'une aussi vaste région et sur la logique de centralisation [...]	X			
119	Transport, intermodalité, mobilité	19/01/2018	JM. RICHARD (DEVLOP'SO)	Contribution individuelle	/	Rééquilibrer le territoire: Il faut élaborer un axe routier intérieur de Pau à Limoges , en utilisant l'existant, ce qui permettrait un rééquilibrage économique entre le littoral et l'intérieur tout en soulageant l'axe Hendaye-Poitiers (et donc la rocade bordelaise) d'un trafic nuisible sur le plan environnemental et finalement pénalisant sur le plan économique.		X		
120	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/01/2018	Katia BOURDIN (Conseillère régionale)	Contribution individuelle	/	L'équilibre passe inévitablement par un traitement des inégalités en terme de mobilité et de déploiement de haut débit, mais pour ne pas passer à côté d'un véritable maillage du territoire, nous devons affiner l'observation, zoomer sur des zones précises, isolées et éviter les traitements par EPCI qui ne traduisent pas les spécificités des zones. Ne pas opposer le développement de la cohésion sociale et l'emploier les articulations entre les deux sont nombreuses et porteuses de belles dynamiques.	X			
121	Foncier	26/01/2018	Lionel VERGNAUD (Maire Le Pizou)	Contribution individuelle	/	Ne pas geler le développement de nos villages. Les forces de la ruralité, ce sont; la diversité et la surface qui permettent d'accueillir des populations nouvelles et souvent modestes. La rareté fait monter les prix. Ce qui est inquiétant, c'est la déprise agricole. On espère que ce ne seront pas les citadins qui viendront nous imposer leurs points de vue	X			
122	Transversal-Territoires innovants et attractifs	21/02/2018	Arnaud LISSAJOUX (Phoenix)	Contribution individuelle	/	Création d'un plan de financement pour la traduction multilingue des contenus proposés par les acteurs du tourisme en Nouvelle-Aquitaine				Propositions d'actions
123	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/02/2018	Christophe SOMNARD (ASEAC)	Contribution individuelle	/	Proposition pour les grandes politiques publiques de la régions de prévoir une instance (un sous groupe d'une existante) pour adapter ces politiques publiques aux spécificités du rural en s'appuyant sur les ressources mal connues des acteurs locaux.		X		
124	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/02/2018	Francis MONS (Association Française des Véloroutes et Voies Vertes)	Contribution individuelle	/	Revendiquer la place de la grande agglomération de Limoges dans le maillage territorial régional			X	
125	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/02/2018	Francis MONS (Association Française des Véloroutes et Voies Vertes)	Contribution individuelle	/	Intégrer le Schema Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V) dans le SRADET et le SRDTL				
126	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/03/2018	Luna JOCOU	Contribution individuelle	/	Nous connaissons toutes et tous la propension du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine à favoriser le développement économique et l'aménagement du territoire en focalisant sur les grands projets, les pôles de compétitivité, les grandes infrastructures et les réseaux. Et pourtant, dans le même temps il est capable de parler d'aménagement du territoire innovant, original (voeux 2018) ou à géométrie variable. Il est temps de passer aux actes tant les déséquilibres sont profonds et s'accroissent. Il est temps de partir du potentiel des territoires et de leurs ressources et non d'appliquer des politiques publiques descendantes. Il est temps de sortir du fonctionnement en silo. Je suis étonnée à ce titre que dans une région éminemment rurale le patrimoine ne soit pas un thème à étudier (cf. votre formulaire). Tous les territoires ont du patrimoine et sa valorisation peut être un facteur de développement des territoires et un facteur de cohésion sociale (ex : tuileries de Puycheny, cité du cuir de Saint-Junien, Abbadia, Araga...).			X	
127	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/03/2018	Isabelle MOREAU (DREAL NA)	Contribution individuelle	/	Formation : il faut beaucoup plus d'études supérieures à Angoulême. Stages étudiants : les entreprises rechignent à prendre des stagiaires alors que ces stages sont indispensables et non rémunérés. Il faut faire quelque chose très vite !		X		
128	Transversal-Territoires innovants et attractifs	14/03/2018	JY BELLIER	Contribution individuelle	/	Réduction des déséquilibres régionaux : Synergie entre les différentes offres territoriales Tourisme : Intégrer la valeur économique des surfaces agricoles Emploi et formation : Contribuer à la constitution d'un réseau de remplacement			X	
129	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/03/2018	Cécile GOMBERT (Région NA)	Contribution individuelle	/	Il me paraît essentiel que la formation se développe sur tout le territoire. Il est essentiel que le maillage territorial de la Nouvelle-Aquitaine permette à tous les étudiants de pouvoir suivre une formation quelle que soit leur origine sociale ou géographique Aussi, il est essentiel de continuer à développer des formations dans des villes de taille moyenne, par exemple Niort qui offre des possibilités aux habitants des Deux-Sèvres (IUT) alors que nombre d'entre eux ne pourraient pas faire d'études supérieures sur Bordeaux. Il en va de même dans l'ex Limousin.			X	
130	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/03/2018	Cécile GOMBERT (Région NA)	Contribution individuelle	/	Le tourisme paraît déjà assez bien développé en Nouvelle-Aquitaine. Pour l'encourager encore, et notamment dans les zones rurales et dans les départements les moins attractifs, des festivals pourraient être encouragés ; pas seulement de conférences de vidéastes qui gagnent en reconnaissance tels que Nota Bene, e-penser, etc... En effet, le travail de certains reposant sur l'histoire, ils peuvent être vecteur d'une communication très favorable pour des villes à l'histoire très riche mais qui manque d'attractivité touristique. Pour reprendre l'exemple de Nota Bene, il a réalisé une série de vidéos sur l'histoire et le jeu vidéo pour et avec arte, a été invité sur France Inter a plusieurs reprises et a une chaîne YouTube comptant plus de 630 000 abonnés. Il a d'ailleurs participé à créer les « Historiques » de Montbazou. Autre exemple, plusieurs langues locales cohabitent ou cohabitent sur le territoire régional. Une commande d'un épisode d'un vidéaste tel que Linguisticae (176 000 abonnés sur YouTube) sur les langues de Nouvelle-Aquitaine pourrait avoir des retombées positives.			X	
131	Transversal-Territoires innovants et attractifs	26/03/2018	Cécile GOMBERT (Région NA)	Contribution individuelle	/	Réduire les inégalités territoriales, notamment dans l'attribution des aides, est une condition sine qua non pour fédérer les habitants autour de leur nouveau territoire. L'ex-Limousin semble particulièrement délaissé. Peut-être est-il envisageable de créer un pôle d'attractivité à l'instar du Puy-du-fou, du Futuroscope ou de la Cité de la Bande Dessinée ou d'événements comme les Geek Faïries autour de Limoges ou de Brives (à proximité de l'autoroute).	X			
132	Transversal-Territoires innovants et attractifs	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P3/5	Revendiquer la place de la grande agglomération de Limoges dans le maillage territorial régional - Inscrire pleinement Limoges et sa grande agglomération dans le maillage territorial de premier ordre de la Nouvelle Aquitaine et rechercher une complémentarité entre les territoires pour éviter les concurrences - Préserver et renforcer le niveau de services et d'équipements de niveau métropolitain pour renforcer le rôle moteur de la ville centre et répondre aux nouveaux besoins de la population			X	
133	Transversal-Territoires innovants et attractifs	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P5/6	Un territoire qui structure un large bassin de vie - Soutenir l'essor des équipements et services de proximité et garantir leur accès à tous pour un développement équilibré et solidaire des territoires - Mailler le territoire en transports, notamment à travers la Régie Régionale des Transports de la Haute-Vienne (RRTHV), pour les mobilités du quotidien et permettre aux plus fragiles (personnes âgées, jeunes, personnes sans permis,...) d'accéder aux services et aux équipements, notamment de santé - Intégrer pleinement le modèle de développement de l'habitat lié à la structuration historique en hameaux et villages pour une mise en oeuvre adaptée de la politique de sobriété foncière			X	

134	Transversal- Territoires innovants et attractifs	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P6/7	Faire vivre les centres villes et centres bourgs - Soutenir le rôle moteur de Limoges : emplois, services, équipements et renforcer son poids démographique par une offre de logements adaptée - S'appuyer sur un maillage dense de centres villes et centres bourgs pour répondre aux besoins des populations en équipements et services de proximité et soutenir leur développement - Accompagner les actions de revalorisation des centres villes et centres bourgs : opérations de rénovation urbaine et de restructuration des espaces publics, lutte contre la vacance, implantation d'équipements et de services, amélioration de l'accessibilité, développement économique et commercial équilibré, ... - Mettre en place un moratoire sur le commerce de périphérie pour confronter les actions de revitalisation des commerces de centre-ville et limiter le mitage des zones d'activités			X	
135	Transversal- Territoires innovants et attractifs	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P7	Une répartition équilibrée de l'activité, des services et des fonctions métropolitaines - Tendre vers une répartition équilibrée de l'activité en Nouvelle Aquitaine en recherchant la complémentarité et la non concurrence entre les territoires et limiter l'hyper-métropolisation de Bordeaux - Améliorer le fonctionnement et l'attractivité des zones d'activités : synergies du développement des activités économiques au niveau régional - Mettre en oeuvre les outils facilitant la reconquête des espaces économiques en friches - Renforcer les grandes fonctions métropolitaines de l'agglomération de Limoges liées à son aire d'influence			X	
136	Environnement, biodiversité	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P8	Des caractéristiques favorables au développement des emplois présents et à la transition énergétique Les ressources agricoles - Maintenir les capacités productives de l'activité agricole par la préservation des espaces dédiés - Valoriser la mutation des activités économiques traditionnelles du territoire : s'appuyer sur les productions locales et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs - Développer les filières de transformation des productions agricoles locales et le soutien au développement d'une industrie agro-alimentaire innovante - Développer l'agriculture périurbaine, le maraîchage et les filières agricoles durables (soutien aux démarches de qualité/labels et aux processus de conversion vers l'agriculture biologique)			X	
137	Environnement, biodiversité	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P8	Les ressources forestières Mettre à profit les différentes fonctionnalités des espaces forestiers - Fonctions économiques, en assurant une exploitation durable des massifs et la valorisation de la filière bois - Fonctions environnementales, par la prise en compte du rôle de ces espaces pour la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau (inscription des grands massifs dans la TVB de niveau régional et nécessité d'anticiper leur fragilité face aux changements climatiques) - Fonctions récréatives, liées au tourisme vert et aux loisirs nature qui constituent l'un des leviers majeurs pour l'attractivité du territoire			X	
138	Transversal- Territoires innovants et attractifs	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P9	Une activité touristique reposant principalement sur le patrimoine culturel, historique et naturel du territoire En complément des actions du Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs (SRDTL), contribuer au développement des sports de pleine nature et favoriser l'essor du tourisme vert et du tourisme de savoir-faire en valorisant les sites existants et en aidant à la réalisation des équipements liés			X	
139	Climat, air, énergie	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P9	Un territoire engagé dans la transition énergétique - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments : requalifier le parc de logements, créer des bâtiments moins énergivores et proposer des modèles de développement des futures zones d'urbanisation plus respectueuses des principes de développement durable - Amplifier la politique énergétique durable par la réduction des consommations d'énergie fossile, le renforcement de l'autonomie énergétique du territoire, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la valorisation des déchets			X	
140	Transversal- Territoires innovants et attractifs	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P10	En définissant les conditions de déploiement d'une stratégie économique régionale portée par le SRDEII, le SRADDET pourrait contribuer à faire de l'innovation et de la formation l'un des leviers majeurs d'attractivité permettant de construire un développement équilibré plus affirmé. Le soutien aux formations d'excellence et aux pôles de compétitivité participerait au renforcement des filières en place ou en cours de structuration.			X	
141,1	Transport, intermodalité, mobilité	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P10/11	Le désenclavement, condition de la réussite : - Répondre aux besoins de mobilités quotidiennes en basant l'offre de la RRTHV sur l'armature urbaine - Poursuivre le déploiement du THD dans l'ensemble du territoire			X	
141,2	Transport, intermodalité, mobilité	05/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P6/11	Mailler le territoire en transports en se basant sur l'armature urbaine et notamment à travers la Régie Régionale des Transports de la Haute-Vienne, pour les mobilités du quotidien et permettre aux plus fragiles d'accéder aux services et aux équipements			X	
141,3	Transport, intermodalité, mobilité	18/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P6/12	Conforter le positionnement de l'aéroport de Limoges Bellegarde			X	
141,4	Transport, intermodalité, mobilité	18/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P6/13	Améliorer les liaisons routières et ferroviaires vers Bordeaux et Paris : POLT et 2x2 voies RN 141 / RN 147			X	
141,5	Transport, intermodalité, mobilité	18/04/2018	SCoT de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)	Contribution de structure (SCoT)	P6/14	Rénover et moderniser les liaisons ferroviaires transversales pour offrir une alternative aux déplacements automobiles			X	
142	Foncier	05/04/2018	Mont de Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P2	<u>La préservation du foncier naturel, forestier et agricole.</u> La politique de développement urbain a été croisée avec un diagnostic agricole porté par la Chambre d'Agriculture pour protéger les terres à forte valeur agronomique, et travailler sur la compensation foncière des terres mobilisées, à l'échelle du territoire. Ce travail sur les parcelles à valoriser (identification de friches pouvant être reversées à des projets agricoles par exemple...) pourrait être mise en place à l'échelle de la nouvelle région. De même, pour réussir cette politique, il est fondamental que l'ensemble des territoires respecte des objectifs communs et cohérents de réduction de la consommation foncière, pour éviter que l'étalement urbain se déplace au delà des agglomérations, en "mitant" ou en surconsommant du foncier dans les territoires ruraux, avec les conséquences négatives que cette politique pourrait avoir sur la mobilité, la pollution, ...			X	
143	Foncier	05/04/2018	Mont de Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P2	<u>Favoriser le développement de la ville sur la ville.</u> Les mécanismes de réduction de l'étalement urbain doivent s'accompagner d'outils et de dispositifs favorisant la reconstruction de la ville sur la ville. Il est important de pouvoir mobiliser rapidement et efficacement les logements vacants, les friches économiques, les dents creuses, les entrées d'agglomération... mais également dynamiser les marchés immobiliers locaux afin de redonner de l'attrait à ces espaces aujourd'hui délaissés. Dans cette stratégie, les coeurs d'agglomérations regagnent leur intérêt premier, et doivent être le support des projets de redynamisation dans les domaines du logement, des espaces publics, du commerce, des services, des emplois, afin de redonner à ces espaces les aménités qu'ils ont perdus. Pour y parvenir, il faut agir de manière collective sur les marchés immobiliers pour redonner des atouts aux fonciers des centres urbains et ruraux, et en parallèle stopper les dynamiques locales contre productives qui encouragent les personnes à quitter les zones d'emplois et de services.			X	
144	Environnement, biodiversité	05/04/2018	Mont de Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P2	<u>Les espaces paysagers et environnementaux.</u> La cohérence est bien entendu à rechercher sur la continuité écologique des trames vertes et bleues pour protéger la biodiversité. Ces espaces doivent avoir la vocation de structurer, irriguer le territoire et favoriser la place de la nature dans la ville. La mise en valeur des paysages doit également être affirmée pour faire vivre les entités paysagères qui font partie du patrimoine de nos territoires.			X	
145	Transversal- Territoires innovants et attractifs	05/04/2018	Mont de Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P3	<u>La nécessaire complémentarité entre les territoires</u> Les territoires, quelles que soient leurs tailles, doivent pouvoir trouver leur place dans la stratégie d'aménagement du territoire portée dans le SRADDET', dans un souci de complémentarité, et non de concurrence, ceci pour pallier à des phénomènes de métropolisation à outrance. (...) La complémentarité des territoires doit aussi s'exercer sur la recherche de périmètres pertinents, au delà des organisations administratives, pour développer des coopérations à l'échelle des bassins de vie, et par exemple envisager des unités réparties aux bons endroits en matière de production d'énergie renouvelable. De même, cette complémentarité doit pouvoir s'exercer dans l'élaboration de circuits courts pour la production et la consommation de produits agricoles.			X	

146,1	Transport, intermodalité, mobilité	05/04/2018	Mont de Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P3/4	La mobilité comme enjeu de solidarité et (le complémentarité entre les territoires) : La mobilité à grande vitesse : la réalisation d'une offre de desserte performante est un enjeu fondamental pour la complémentarité des territoires, chacun pouvant grâce à cette infrastructure développer un lien efficace et pérenne avec les grands centres de décision La mobilité ferroviaire : l'enjeu de l'amélioration de cette ligne ferroviaire est important pour le territoire afin d'offrir un cadencement de celle-ci et l'électrification Le fret : la réflexion sur une offre de ferroutage demeure un axe d'avenir pour le fret à l'échelle de notre région et bien au delà La mobilité routière : le développement d'un raccordement performant entre l'autoroute A65 et la rocade montoise est un des enjeux majeurs pour améliorer la connexion de l'agglomération au réseau national, mais aussi régional.				X			
146,2	Transport, intermodalité, mobilité	05/04/2018	Mont-de-Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P2/3	Réalisation de la LGV GPSO							Propositions d'actions
146,3	Transport, intermodalité, mobilité	05/04/2018	Mont-de-Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	2	Amélioration de la desserte ferroviaire (cadencement et électrification)				X			
146,4	Transport, intermodalité, mobilité	05/04/2018	Mont-de-Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	2	Remise en question de la pertinence d'un barreau autoroutier régional "Est" via Mont-de-Marsan				X			
146,5	Transport, intermodalité, mobilité	05/04/2018	Mont-de-Marsan Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	3	Développement d'un raccordement performant entre l'A65 et la rocade montoise (liaison en 2x2 voies et amélioration de la rocade)				X			
147	Transversal-Territoires innovants et attractifs	04/04/2018	Département de Gironde	Contribution de structure (CD)	P3/6	Recensement des schémas, plans, livres blancs départementaux toutes thématiques confondues							X Ressources documentaires
148	Habitat	04/04/2018	Département de Gironde	Contribution de structure (CD)	P7/8	Une politique de l'habitat relevant le défi de l'accueil des nouveaux girondins (...)				X			
149,1	Transport, intermodalité, mobilité	04/04/2018	Département de Gironde	Contribution de structure (CD)	P9	La mobilité au coeur des enjeux de développement territorial (...)				X			
149,2	Transport, intermodalité, mobilité	04/04/2018	Département de la Gironde	Contribution de structure	3	Mieux répondre à la diversité des besoins en desservant mieux les grands pôles générateurs de déplacement en interconnexion avec les autres réseaux de transport collectif mais aussi en soutenant les alternatives à la voiture pour les déplacements de loisir						X	
149,3	Transport, intermodalité, mobilité	04/04/2018	Département de la Gironde	Contribution de structure	3	Réduire la dépendance à la voiture						X	
149,4	Transport, intermodalité, mobilité	04/04/2018	Département de la Gironde	Contribution de structure	3	Optimiser la répartition et la gestion des flux sur les infrastructures routières (aires de covoiturage) et en limitant les obligations de déplacements par l'utilisation des services numériques						X	
150	Transversal-Territoires innovants et attractifs	04/04/2018	Département de Gironde	Contribution de structure (CD)	P9/11	Un soutien à l'activité économique des territoires réorienté (...) En ce qui concerne l'aménagement des territoires, il paraît indispensable, à travers le volet prescription du SRADET, de proposer une vision sur la maîtrise de l'urbanisme commercial. Le Département, à travers la révision des orientations départementales en matière d'aménagement commercial (ODAC) souhaite assurer une large concertation dans cet objectif à laquelle la Région est associée.				X			
151	Numérique	04/04/2018	Département de Gironde	Contribution de structure (CD)	P11	L'accès au numérique et aux services au profit de chaque girondin (...)				X			
152	Foncier	04/04/2018	Département de Gironde	Contribution de structure (CD)	P11/13	Des ressources naturelles et patrimoniales à préserver (...)				X			
153	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P1	Faire Région Il est maintenant tout à fait légitime d'aller vers un objectif majeur qui consisterait effectivement de « faire région », objectif dont le SRADET peut être porteur et qu'il sera nécessaire de garder à l'esprit bien au-delà de l'élaboration du schéma sans aucun doute				X			
154	Climat, air, énergie	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P2/3	La transition énergétique Les enjeux liés à la lutte contre les effets du réchauffement climatique amènent à prendre en compte une gestion optimale des dépenses énergétiques. Le SRADET devra mettre en exergue cette approche territoriale de l'énergie. De la même manière, le SRADET ne saurait omettre qu'il doit être recherché une amélioration de la qualité de l'air.						X	
155	Déchets	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P3	La gestion des déchets L'objectif recyclage de 50% en 2020 devra être repris par le SRADET. Le schéma devra également fixer des règles de manière à limiter drastiquement le transport des déchets auquel les EPCI ont trop tendance à faire faire du tourisme ! (décharges ou centres de tri éloignés...) Le SRADET devra imposer le tri à la source des bio-déchets et leur valorisation par méthanisation. Aller vers un plan de gestion des déchets marins Dans le cadre de ce schéma, il conviendrait que la région identifie les filières qui se prêtent au mieux à la prise en compte de l'économie circulaire, de la création jusqu'au recyclage. Ces filières pourraient être chef de file de la mise en place de ce type d'économie. Rappelons ici toute l'importance des secteurs du bâtiment, de la filière nautique, de l'aéronautique ...						X	
156	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P3/4	Le littoral La dynamique démographique est liée à l'arrivée d'une population âgée, au niveau de vie souvent élevé, fortement exigeante en matière de services. Il en résulte sur ces territoires de très fortes inégalités de niveau de vie, le renvoi en périphérie des villes de la population active plus jeune ainsi que la nécessité de la part des collectivités d'aménager des infrastructures de services d'autant plus importantes qu'il est également nécessaire de prendre en compte en même temps une activité touristique avec pour conséquence des flux entrants (marchandises) et sortants (déchets, effluents) largement multipliés en haute saison. On constate alors que les infrastructures de desserte du littoral sont souvent insuffisantes tant en matière routière que ferroviaire. Le développement des liaisons maritimes vers les îles ou entre celles-ci peut être fortement encouragé de même que des liaisons avec le continent.				X			
157	Transport, intermodalité, mobilité	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P4	Les enjeux portuaires et logistiques Il est sans doute difficile d'imaginer de grandes infrastructures pour chacun de ces ports. En revanche, sans envisager un changement de statut, il semble intéressant de retenir la mise en place d'une coordination régionale (par exemple une Conférence des ports) permettant de travailler aux complémentarités de ces quatre ports.				X			
158,1	Transport, intermodalité, mobilité	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P4	L'armature ferroviaire Les Régions ne peuvent être indifférentes au maintien et à la mise à niveau des lignes secondaires, au travers de l'offre TER, qui drainent les territoires ruraux et assurent la liaison avec les grandes lignes qu'il s'agisse des intercity vers les métropoles régionales que sont Nantes et Bordeaux ainsi que les TGV vers Paris.				X			

158,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/04/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	4	Développement des liaisons maritimes entre les îles et vers le continent				X	
158,3	Transport, intermodalité, mobilité	01/04/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	4	Remise en état et modernisation des infrastructures ferroviaires, y compris les lignes secondaires				X	
158,4	Transport, intermodalité, mobilité	01/04/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	4	Ouverture ou réouverture de dessertes sur l'ancienne ligne Quimper-Vintimille (entre La Roche sur Yon et La Rochelle)					proposition d'actions
158,5	Transport, intermodalité, mobilité	01/04/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	4	Développement de la plateforme multimodale de Niort Terminal				X	
158,6	Transport, intermodalité, mobilité	01/04/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	4	Doublage de la voie unique entre Saint-Maixent et Lusignan puis contournement ferroviaire au nord de La Rochelle					Proposition d'actions
158,7	Transport, intermodalité, mobilité	01/04/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	4	Coordination régionale pour travailler à la complémentarité entre les ports de la façade atlantique				X	
159	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P4/5	Egalité équité et villes moyennes En complément de la métropole bordelaise épicerie d'un pôle regroupant outre Bordeaux, Libourne-Arcachon-Agen-Angoulême-Mont-de-Marsan, il existe un maillage du territoire autour de 3 autres pôles : La Rochelle-Rochefort-Niort-Poitiers Limoges-Brive-Tulle-Guéret Pau-Bayonne-Biarritz Ne plus penser le territoire dans une opposition rural urbain		X			
160	Environnement, biodiversité	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P5/6	Nature et environnement La lutte contre la perte de biodiversité devrait amener la région à élaborer un schéma de préservation de la nature et créer un réseau d'espaces protégés aux statuts variés pour lutter contre les effets des changements climatiques et conserver les spécificités de notre territoire. La création récente par la région de l'outil « Agence Régionale pour la Biodiversité » devrait être le lieu d'élaboration de ces politiques. Sur un territoire aussi agricole qu'est la Nouvelle Aquitaine avec le Sud Vendée, il est impératif de rechercher une adéquation entre l'agriculture traditionnelle fortement productiviste et porteurs d'atteintes majeures à la biodiversité dite ordinaire avec les attentes sociétales qui sont celles de productions de qualité en circuits courts		X			
161	Numérique	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P6	L'innovation numérique et ses usages Il s'agit, en ce domaine, d'associer, dans une même dynamique, start-ups, entreprises et filières de formations supérieures afin de capitaliser les compétences et garantir les synergies nécessaires, au service de l'innovation économique territoriale à l'exemple d'un lieu « Totem » à Niort ou de la technopole de La Rochelle... Un territoire innovant pour la filière de la « silver économie », et celle de l'assurance.			X		
162	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/04/2018	Pôle métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective (conseils de développement des membres du Pôle métropolitain)	P7	Le développement touristique Des axes forts méritent d'être soutenus aux échelles régionales de manière à promouvoir une destination touristique incontournable au cœur de la façade atlantique : accompagner la modernisation des hébergements et des équipements touristiques ; promouvoir des sites touristiques diversifiés, englobant à la fois, dans le cadre de « parcours de visite », le loisir, la découverte du patrimoine, le tourisme fluvest, la fréquentation de lieux remarquables ainsi que le tourisme d'affaires ; soutenir les initiatives locales en faveur d'un tourisme « durable » et solidaire.				X	
163	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P2	Habiter en Nouvelle-Aquitaine, une réalité contrastée Porter la valeur sociétale du « vivre ensemble » et prendre en compte la diversité des situations urbaines et sociales conduit dans les années à venir à s'interroger sur 2 axes majeurs : → quels équilibres territoriaux pour assurer un accueil résidentiel de qualité ? Quelle mixité de logements pour répondre aux besoins et attentes diversifiés des néo-aquitains ? → comment sur des territoires plus capifs, mieux articuler offre de logement et emploi pour faire vivre les économies rurales ?		X			
164	Foncier	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P2/3	Articuler politiques de l'urbanisme et politiques de l'habitat, à l'échelon intercommunal Accompagner toutes les collectivités et tous les EPCI qui le souhaitent dans une meilleure articulation des démarches de planification avec les plans locaux de l'habitat, et ainsi : → développer une approche publique de l'urbanisme : ZAC intercommunale, lotissements communaux, Association Foncière Urbaine Autorisée, ... tous ces outils doivent pouvoir être utilisés par tous les élus néo-aquitains, à toutes les échelles de territoire pour faire valoir cette approche publique ; → savoir mobiliser plus fortement des propriétaires privés pour se donner les moyens d'exploiter les bâtiments vacants et de créer du foncier à urbaniser au plus proche des services et ainsi limiter l'étalement urbain.				X	
165	Habitat	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P3/4	Doter les territoires ruraux de politique globale et coordonnée de l'habitat Les CAUE de Nouvelle Aquitaine appellent au plan régional à la définition d'une politique de dynamisation des centres-bourgs ruraux, basée sur de nouvelles méthodes de projet, associant acteurs publics et privés, cultivant systématiquement les processus de concertation. Parmi les enjeux à traiter en urgence en secteur rural : l'adaptation du logement au vieillissement, la création de petites structures d'accueil pour les personnes âgées seules mais encore assez autonomes avec des modes de gouvernance associative, la restructuration lourde des immeubles vacants pour offrir des conditions d'habitabilité contemporaine, le logement de jeunes travailleurs, au plus proche de leurs lieux d'emploi... Ils proposent aussi de mettre leurs EIE pleinement au service des politiques régionales d'efficacité énergétique et de participer efficacement à la réduction des situations de précarité énergétique.			X		
166	Foncier	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P4	Des secteurs péri-urbains en quête de requalification : qualifier la « ville-campagne » → développer auprès de chaque agglomération un processus qualitatif d'échanges et de formations-actions autour de projets urbains concrets de densification douce et qualitative ; → inciter à l'analyse puis à la requalification urbaine et paysagère des espaces publics composant cette péri-urbanité ; → diffuser une culture de la qualité urbaine, architecturale et paysagère à travers la promotion des outils de l'urbanisme opérationnel.				X	
167,1	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P5	Renforcer la mise en place d'un volet sur le développement de l'usage partagé des véhicules dans les PDU					Propositions d'actions
167,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P5	Promouvoir les PDE ou des dispositifs équivalents pour les zones d'activité en favorisant les usages partagés et encourager les collectivités locales à mettre en place des véhicules mutualisés					Propositions d'actions
167,3	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P5	Proposer une offre de transports attractive pour permettre le lien entre centre-bourgs et « ville-campagne »				X	
167,4	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P5	Mettre en place une offre de mobilités adaptée à la diversité des usagers et des territoires				X	

167,5	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	P5	Proposer une offre de mobilité adaptée à une urbanisation maîtrisée : - renforcer la mise en place dans les plans de déplacement urbain (PDU) d'un volet sur le développement des usages partagés de véhicules - promouvoir les plans de déplacement d'entreprise (PDE) ou des dispositifs équivalents pour les zones d'activité, en favorisant les usages partagés et d'encourager les collectivités locales à mettre en place des véhicules mutualisés - proposer une offre de transports attractive pour permettre le lien entre centre-bourgs et "ville-campagne"			X	Propositions d'actions
168	Climat, air, énergie	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P5	Intégrer la transition énergétique par une approche globale à l'échelle du bâti et du quartier → le développement des réseaux de chaleur ; → l'économie de flux imposée pour les bâtiments publics ; → des cycles de formation des acteurs en accord avec les enjeux de la transition énergétique ; → la qualité de l'air intérieur.			X	
169,1	Climat, air, énergie	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P5/6	S'adapter aux évolutions climatiques → préparer le recul stratégique sur le rétro-littoral ; → anticiper la ville de demain ; → limiter l'imperméabilisation des surfaces ; → végétaliser les centres, et plus généralement travailler à l'échelle des quartiers pour concevoir des aménagements générant des îlots de fraîcheur.			X	
169,2	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/03/2018	CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	P7	Le SRADDET pourrait utilement porter une vision de la solidarité énergétique entre territoires : prise en compte des complémentarités entre territoires pour améliorer les performances globales des politiques déployées par chacun des EPCI		X		
170	Environnement, biodiversité	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P7/9	Aborder la biodiversité par une entrée écopaysagère Pour conserver, protéger, restaurer ou même développer les continuités écologiques, il faut quatre composantes : 1/ des connaissances qui s'appuient notamment sur l'observation de la nature ; 2/ la spatialisation des réseaux écologiques, des espaces d'intérêt patrimonial ou fonctionnel, sensibles ou à enjeux... ; 3/ une approche multi-acteurs, du spécialiste au gestionnaire et même le simple citoyen volontaire ; 4/ la définition de règles et de modalités d'actions pour agir concrètement			X	
171	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P9	Focus sur la commande publique Performance énergétique, qualité du "vivre ensemble", mixité sociale et urbaine, densité, biodiversité, maîtrise de l'étalement urbain... sont également les nouveaux enjeux de la commande publique en architecture et en urbanisme.		X		
172	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/03/2018	Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CAUE de Nouvelle-Aquitaine)	P9/11	Des réalités (très) contrastées qui appellent une politique de cohésion territoriale L'affirmation d'un ancrage territorial (à savoir une « politique des lieux ») qui notamment : → s'appuierait sur un patrimoine naturel et architectural (qui constitue aussi un potentiel de développement local) ; → soutiendrait une structure urbaine de fait polycentrique ; → accompagnerait les évolutions souhaitables du modèle agricole actuel. - Une « politique de liens » de natures diverses mais néanmoins complémentaires ; politique qui se traduirait par : → la préservation du lien social en confortant le tissu associatif ; → une offre de mobilités adaptée à la diversité des usagers et des territoires ; → le désenclavement numérique des territoires ruraux ; → des partenariats entre EPCI pour mener à bien tel ou tel programme ou projet (constitution de « réseaux de villes » ou de territoires).			X	
173,1	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CA d'Agen	Contribution de structure (EPCI)	P3/5	L'économie, l'emploi et les infrastructures de desserte a) Le Technopole Agen-Garonne b) Des infrastructures de désenclavement et créant des conditions favorables au développement de l'économie Il convient par conséquent que la stratégie d'aménagement de l'Agglomération d'Agen dont les projets ont été validés et inscrits dans les CPER successifs et qui s'intègrent parfaitement dans les objectifs affichés par la Région, soit prise en compte dans le rapport d'objectifs du SRADDET.			X	
173,2	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	Communauté d'agglomération d'Agen	Contribution de structure	4	Projets d'infrastructures inscrits dans les CPER (RN21, rocade Ouest d'Agen)		X		
173,3	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	Communauté d'agglomération d'Agen	Contribution de structure	4	Création d'un second échangeur autoroutier sur l'A62 et inscrire cette action dans le plan d'investissement autoroutier		X		
173,4	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	Communauté d'agglomération d'Agen	Contribution de structure	4	Soutien à l'aéroport d'Agen la Garenne (reconnaissance de la ligne OSP Agen-Paris comme lien stratégique de désenclavement du territoire)		X		
173,5	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	Communauté d'agglomération d'Agen	Contribution de structure	4	Conforter le noeud ferroviaire de la gare d'Agen		X		
174	Habitat	12/04/2018	CA d'Agen	Contribution de structure (EPCI)	P5/7	Des centres villes et centres-bourgs plus attractifs a) Un Plan Local d'Urbanisme intégrant un urbanisme commercial équilibré b) Un habitat réparti sur le territoire de l'Agglomération d'Agen au bénéfice de la valorisation de ses polarités		X		
175	Climat, air, énergie	12/04/2018	CA d'Agen	Contribution de structure (EPCI)	P9/11	Une agglomération résolument engagée dans le développement durable a) Le plan Climat-Energie Territorial Dans ce contexte l'Agglomération souhaite que soit inscrit au schéma : • dans le cadre de la transition énergétique : la construction d'un réseau de chaleur alimenté par la combustion des ordures ménagères, la réalisation d'une unité de méthanisation territoriale, la réhabilitation du seuil de Beauregard couplée à la production d'énergie hydro électrique, • concernant l'éclairage public : la modernisation du réseau intégrant les nouvelles technologies (ampoules LED) et les nouveaux modes de gestion (extinction partielle ou totale programmées), • pour la mobilité sobre et décarbonée : le financement d'un réseau cyclable maillé pour faciliter les déplacements « domiciles – travail », d'un itinéraire touristique le long de Garonne sur le modèle de la Loire en Vélo, de la mise à disposition d'un outil de mise en relation pour faciliter le développement du covoiturage de courte distance b) La stratégie de prévention des risques d'inondation c) Du traitement des déchets vers la valorisation énergétique d) Un réseau de transport en évolution au service des usagers et de leur mobilité		X	X	

176	Climat, air, énergie	12/04/2018	CA d'Agen	Contribution de structure (EPCI)	P12	La prise en compte au sein du SRADET de la région Nouvelle-Aquitaine des orientations d'actions de l'Agglomération d'Agen et qui sont liées : <ul style="list-style-type: none"> ▣ à la stratégie du SCOT Pays de l'Agenais ; ▣ aux projets d'infrastructures inscrits aux Contrats de Plan Etat-Région ; ▣ à l'échangeur autoroutier inscrit dans le plan d'investissement autoroutier ; ▣ aux actions menées pour revitaliser les centres-villes et centre-bourgs de l'Agglomération agenaise conformément au Plan national Action Coeur de Ville ▣ aux actions menées pour prévenir et protéger le territoire contre les risques d'inondations ▣ au respect dans le schéma régional des déchets du dispositif d'application retenu pour le bassin de vie Agenais, conjuguant incinération énergétique et recyclage, ▣ aux projets en matière d'habitat et d'environnement, ▣ aux orientations proposées en matière de mobilité et de transport. 				X	
177,1	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CA d'Agen	Contribution de structure (EPCI)	P12	La reconnaissance spécifique et en urgence par la Région Aquitaine, de l'aéroport Agen-la-Garenne et de la ligne « OSP Agen-Paris » comme lien stratégique de désenclavement du territoire et outil de son aménagement pour l'Agenais et le département de Lot & Garonne, Le Nord du Gers et des Landes et les communes limitrophes du Tarn-et-Garonne.				X	
177,2	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	Communauté d'agglomération d'Agen	Contribution de structure	8	Financement d'un réseau cyclable maillé pour faciliter les déplacements domicile-travail				X	
177,3	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	Communauté d'agglomération d'Agen	Contribution de structure	8	Financement d'un itinéraire touristique le long de la Garonne				X	
177,4	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	Communauté d'agglomération d'Agen	Contribution de structure	8	Mise à disposition d'un outil de mise en relation pour faciliter le développement du covoiturage courte-distance				X	
177,5	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	Communauté d'agglomération d'Agen	Contribution de structure	10	Orientations proposées en matière de mobilité et de transport (en accord avec objectifs du volet transports du SRADET)					X
178,1	Transport, intermodalité, mobilité	28/02/2018	DEVLOP'SO (Comité citoyen pour un développement équilibré et durable du Sud-Ouest)	Contribution de structure (association)	P1	L'essentiel du trafic entre la moitié occidentale de la péninsule ibérique et l'Europe passe par Bordeaux. Il en est de même pour le transit entre le Maroc et l'Europe du nord. La hausse constante de ce trafic, d'Hendaye à Poitiers, constitue à terme un risque majeur pour la Gironde et l'Aquitaine si la seule mesure réellement préventive n'est pas décidée rapidement : le grand contournement au large, par l'Est, en utilisant toutes les structures existantes.				X	
178,2	Transport, intermodalité, mobilité	/	DEVLOP'SO	Contribution de structure	/	Elaborer un axe routier intérieur reliant Pau à Limoges pour permettre d'atténuer l'impact environnemental de l'axe Hendaye-Poitiers qui est souvent sur-fréquenté					Propositions d'actions
179	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P2/3	Organisation et gestion de l'espace - Aménagement durable dans le milieu rural, au service de la qualité de vie - Intégrer les enjeux des territoires de Parcs dans les documents de planification et de programmation - Accompagner l'évolution des paysages				X	
180	Environnement, biodiversité	02/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P4	Préservation de la biodiversité et qualité des eaux - Observation des paysages. - Préservation et gestion des milieux agricoles et forestiers - Préservation des réservoirs de biodiversité - Lieux d'acquisition, diffusion et valorisation de la connaissance				X	
181	Climat, air, énergie	03/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P5	Adaptation au changement climatique - Appuyer la transition énergétique des territoires - Accompagnement de la rénovation de l'habitat				X	
182	Transversal- Territoires innovants et attractifs	04/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P5/6	Promotion et développement des activités économiques et touristiques locales - Développer les territoires en stimulant la production et la valorisation des ressources locales - Préserver et gérer la ressource forestière - Développer une économie touristique dans le cadre d'un projet touristique durable - Fonder les projets écotouristiques des Parcs sur un patrimoine révélé et une approche culturelle et artistique contemporaine				X	
183	Transversal- Territoires innovants et attractifs	05/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P7	Equilibre et égalité des territoires - Revitalisation des centres-bourgs - Consolidation des filières agricoles et sylvicoles - Relations intra-territoriales				X	
184	Environnement, biodiversité	06/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P8	L'implantation des infrastructures d'intérêt régional Ces infrastructures devront prendre en compte les enjeux en matière de biodiversité et de paysages.				X	
185	Transport, intermodalité, mobilité	07/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P8	Le désenclavement des territoires ruraux Les Parcs n'ont pas de missions dédiées aux transports, mais gardent une vigilance accrue quant aux problématiques de connexions, mobilités et gaspillage du foncier. Le développement du tourisme durable peut palier au désenclavement rural, car il induit des actions diffuses, qualitatives et structurantes pour les territoires.				X	

186	Habitat	08/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P8	L'habitat et le logement - Un habitat économe en énergie - La préservation du patrimoine bâti	X			
187	Foncier	09/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P9	La gestion économe du foncier - Faire du paysage et de l'urbanisme de qualité : le socle d'un cadre de vie attractif - Lutter contre les usages du foncier "anarchique"	X			
188,1	Transport, intermodalité, mobilité	10/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P9	L'intermodalité et les transports - Faciliter les déplacements au quotidien - Promouvoir des mobilités actives				X
188,2	Transport, intermodalité, mobilité	10/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P10	L'intermodalité et les transports - Promouvoir des mobilités actives				X
189	Climat, air, énergie	11/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P10/11	La maîtrise et la valorisation de l'énergie La lutte contre le changement climatique La pollution de l'air	X			
190	Environnement, biodiversité	12/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P11/12	La protection et la restauration de la biodiversité La labellisation de « Parc naturel régional » témoigne de la richesse de ces espaces emblématiques de la biodiversité régionale, qu'il conviendra d'identifier dans le SRADET.	X			
191	Déchets	13/06/2018	PNR Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Landes de Gascogne et Marais Poitevin	Contribution collective (PNR de Nouvelle-Aquitaine)	P12	La prévention et la gestion des déchets La thématique de gestion des déchets est peu abordée dans les Chartes de Parcs. L'élaboration du SRADET pourra néanmoins être l'occasion d'inciter à la réutilisation des déchets et au recyclage des matériaux pour limiter les déchets. La fragilité de ces sites patrimoniaux et naturels est un élément important à prendre en compte lors de l'élaboration des schémas relatifs au traitement des déchets.	X			
192	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P3/5	Sortir du cadre d'un aménagement du territoire et d'un urbanisme pensé pour les territoires urbains et les grandes métropoles (cf. présentation M. VANIER Limoges) : - La réciprocité dans les relations / L'intrépendance (solidarité fonctionnelle) / La mise en système des territoires et non pas l'égalité des territoires - Les solutions en réseau différenciées et la réversibilité des lieux plutôt que le désenclavement récurrent et la modernisation sans fin - L'équité de l'accès aux services - L'hybridation nature / espace habité - La décarbonation énergétique				X Paradigme
193	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P7/8	Equilibre et égalité des territoires - Attractivité du territoire : construire de spartenariats avec les métropoles (éloignées de 300k environ) et rechercher des formes de contractualisation bi-partenaires (amont/aval ou client/fournisseur) - Démographie : conduire des réflexions organisant une forme de solidarité financière - Services-emploi : maintien des services essentiels à la création d'emplois, favoriser les services "tournées"/innovants/mutualisés/"multi" - Formation-recherche : développer les formations de niveau supérieur, déployer des projets de recherche et coopération sur les Parcs - Economie-forêt-bois : faciliter la mise en réseau des scieries, poursuite des osutiens R1D, défendre une image de bois local de qualité - Ressource en eau : gestion concertée amont-aval du bassin - Economie-agriculture : favoriser les circuits courts et le bio - Agriculture-forêt-ressource : favoriser les aménités diverses : mettre en place des réseaux de solidarité gagnants-gagnants - Tourisme-offre culturelle : prise en compte des enjeux liés au tourisme social, promotion de la langue occitane - Formation : poursuivre les formations relatives à des savoir-faire identitaires - Santé et ESS : favoriser l'accès aux soins et aux structures de l'ESS				X
194	Habitat	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P8	Habitat : - Axes routiers : maintenir et favoriser la présence des lignes ferroviaires et le maintien de correspondances avec les métropoles (Bordeaux, Clermont, Toulouse) et la capitale, maintenir et/ou développer les offres en termes de mobilité individuelle et/ou collective - Patrimoine bâti : politique d'aide à la restauration du patrimoine bâti ancien				X
195	Foncier	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P9	Gestion économe de l'espace : - Urbanisme : aide en ingénierie de projet - Espaces remarquables : valoriser les sites emblématiques - Paysages : mobiliser les outils e protection du paysage				X
196,1	Transport, intermodalité, mobilité	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P9	Intermodalité et développement des transports - Ruralité : favoriser l'intermodalité des espaces ruraux et urbains				X
196,2	Transport, intermodalité, mobilité	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P9	Penser l'intermodalité en fonction des contraintes liées aux territoires ruraux				X
196,3	Transport, intermodalité, mobilité	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P9	Nécessité de maintenir et favoriser la présence de lignes ferroviaires				X

197	Climat, air, énergie	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P9	Maîtrise et valorisation de l'énergie : - TEPOS : développer les énergies renouvelables				X	
198	Climat, air, énergie	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P10	Lutte contre le changement climatique / pollution de l'air : - Stockage carbone Energie Climat : développer les filières cortex, prendre en compte les coûts environnementaux - Industrie-entreprise : réduire l'impact de la filière bois énergie - Déplacements : favoriser le fret pour le transport du bois et limiter les déplacements domicile-travail				X	
199	Environnement, biodiversité	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P10/11	Protection et restauration de la biodiversité : - Forêts : favoriser la gestion pérenne, évoluer vers des expérimentations d'aménagement - Trame verte et bleue : intégrer les éléments du plan du Parc - Tête de bassin versant : appui à la mise en place d'un site RAMSAR, intégration à la trame bleue - Milieux landicols secs : appui à leur valorisation - Milieux prairiaux : amélioration de la connaissance et des pratiques - Espèces : bonne intégration au titre du regroupement des SRCE - Réseau Natura 2000 : sites à intégrer en réservoirs de biodiversité - Paysage-biodiversité : gestion et caractérisation des haies - Agriculture, gestion des milieux agro-pastoraux : valoriser les savoir-faire - Forêt-bois : sensibiliser les propriétaires forestiers				X	
200	Déchets	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P11	Prévention et gestion des déchets - Réduction à la source des déchets domestiques et économiques				X	
201	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P11	Voies et axes routiers qui constituent des itinéraires d'intérêt régional - Voies "slow tourism" : une communication mutualisée permettant d'irriguer le territoire régional dans son intégralité				X	
202	Numérique	18/05/2018	PNR de Millevaches en Limousin	Contribution de structure (PNR)	P11	Numérique : monter en débit, couverture pour le développement du tourisme, développement des tiers lieux et espaces de coworking				X	
203,1	Transport, intermodalité, mobilité	01/06/2018	CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)	Contribution de structure (EPCI)	P2/4	Mobilités : - Bénéficier d'un appui technique et financier de la Région pour organiser l'intermodalité.			X		
203,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/06/2018	CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)	Contribution de structure (EPCI)	P2/4	Mobilités : - Être accompagnée pour la mise en oeuvre des préconisations et actions présentées dans le cadre des schémas mobilités et modes doux.			X		
204	Foncier	01/06/2018	CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)	Contribution de structure (EPCI)	P4/5	Développement économique et aménagement commercial : ➤ La COBAN conduit actuellement une réflexion ambitieuse sur le modèle de son développement territorial qui aboutira à un choix d'orientations stratégiques qui appelleront l'édification de partenariats institutionnels, tout particulièrement avec la Région. ➤ Au regard des arbitrages rendus par les élus du territoire dans le cadre des travaux du SCOT précédent qui ont abouti à la définition de deux polarités commerciales sur le Nord Bassin, considérant, par ailleurs, le poids de l'évasion commerciale du Nord Bassin vers la métropole bordelaise et considérant enfin la croissance démographique du territoire, la COBAN souligne la nécessité d'adopter, de façon commune, une position nuancée et circonstanciée sur les demandes d'autorisation d'ouverture commerciale en CDAC.			X		
205	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/06/2018	CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)	Contribution de structure (EPCI)	P6	Littoral : ➤ Intégration de la dimension littorale au SRADDET. ➤ Prise en compte des préconisations et actions présentées dans le cadre de la contribution du GIP Littoral à laquelle est associée la COBAN.			X		
206	Déchets	01/06/2018	CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)	Contribution de structure (EPCI)	P7/9	Déchets : ➤ Concertation élargie dans le cadre de la refonte du PRPGD associant l'ensemble des acteurs concernés dont les EPCI gestionnaires. ➤ Prise en compte dans le PRPGD des spécificités locales et anticipation des besoins en matière de capacités de traitements des déchets.			X		
207	Environnement, biodiversité	01/06/2018	CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)	Contribution de structure (EPCI)	P8/9	Biodiversité et Environnement : ➤ Etant annulé, le SRCE ne peut donc pas constituer la base du contenu du SRADDET pour le volet SRCE du territoire aquitain. ➤ Concernant le contenu du volet SRCE du SRADDET, la COBAN adhère aux recommandations de l'InterSCOT pour : la prise en compte exclusive de la carte des réservoirs réglementaires existants, l'accompagnement des territoires pour la définition des périmètres complémentaires à protéger via l'Agence Régionale de Biodiversité de Nouvelle Aquitaine en s'appuyant sur les connaissances acquises (structures existantes et réseau des conservatoires des espaces naturels) et la consolidation des délimitations des secteurs de sensibilité environnementale à protéger via les PLU et SCOT.			X		
208	Climat, air, énergie	01/06/2018	CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)	Contribution de structure (EPCI)	P9/10	Transition Energétique : ➤ Accompagnement de la Région vers la pérennisation des dispositifs PTREH. ➤ Inscription d'objectifs globaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables. ➤ Accompagnement technique et financier de la Région aux territoires engagés dans des PCAET pour définir le mix énergétique local et mettre en oeuvre les actions adaptées et nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.			X		
209	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/06/2018	Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisan (CMA) de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CMA de Nouvelle-Aquitaine)	P3/4	Développer l'activité et créer des emplois durables L'ambition du réseau CMA : contribuer à la mise en oeuvre de démarches de développement en lien avec les territoires de projets				X	
210	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/06/2018	Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisan (CMA) de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CMA de Nouvelle-Aquitaine)	P4	Offrir une formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires L'ambition du réseau CMA : contribuer à rendre effective la formation tout au long de la vie (de l'apprentissage à la formation continue des salariés et chefs d'entreprises) dans le but de fidéliser les compétences.				X	
211	Santé	01/06/2018	Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisan (CMA) de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CMA de Nouvelle-Aquitaine)	P5	Faciliter l'accès de tous à la santé en termes de soins comme de prévention L'ambition du réseau CMA : assurer une réelle prise en compte du rôle des entreprises artisanales dans les politiques publiques en faveur de la silver-économie				X	

212	Transport, intermodalité, mobilité	01/06/2018	Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CMA de Nouvelle-Aquitaine)	P6/7	Répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité par une offre d'infrastructures et de services performante L'ambition du réseau CMA : assurer l'accessibilité à chaque entreprise et l'accès de chaque entreprise à ses partenaires, notamment pour celles qui sont implantées dans les territoires « de l'intérieur » ; supprimer les « désavantages » des territoires sous-équipés dans la compétition pour attirer de nouvelles entreprises.			X	
213	Foncier	01/06/2018	Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CMA de Nouvelle-Aquitaine)	P7/8	Préserver un maillage urbain de qualité permettant d'irriguer en équipements, services et activités l'ensemble du territoire régional L'ambition du réseau CMA : poursuivre l'action au service de la redynamisation économique de tous les espaces, urbains (y compris les centre-bourgs) comme ruraux dans le cadre de partenariats avec les territoires.			X	
214	Climat, air, énergie	01/06/2018	Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CMA de Nouvelle-Aquitaine)	P8/10	Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie L'ambition du réseau CMA : poursuivre l'action au service de la transition énergétique et écologique notamment en déployant, avec les partenaires territoriaux, l'utilisation de ses outils dédiés			X	
215	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/06/2018	Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (CMA de Nouvelle-Aquitaine)	P10/11	Favoriser les expérimentations locales et les évaluer afin de pouvoir envisager leur poursuite voire leur déploiement sur tout le territoire régional ; Fixer des objectifs ambitieux en matière de cohésion du territoire régional Organiser la mise en réseau de tous les acteurs du développement territorial, en particulier les entreprises et leurs structures de représentation afin d'intégrer totalement le rôle pivot qu'elles jouent en matière d'attractivité et d'ancrage démographique et économique.			X	
216	Transversal-Territoires innovants et attractifs	11/06/2018	4 grands sites de France de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (Grands sites de France labellisés et en projet en Nouvelle-Aquitaine)	P10/11	Soutien au développement économique local Les quatre Grands Sites de France et en projet de la Nouvelle Aquitaine sont à considérer comme de véritables locomotives de l'économie touristique, jouent un rôle de catalyseur des activités économiques non touristiques et favorisent les démarches et labels de qualité.	X			
217	Environnement, biodiversité	11/06/2018	4 grands sites de France de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (Grands sites de France labellisés et en projet en Nouvelle-Aquitaine)	P12/13	Formation/sensibilisation Les GS jouent un rôle d'accueil, d'information et d'éducation au grand public ainsi que de lien et d'inclusion sociale	X			
218,1	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	4 grands sites de France de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (Grands sites de France labellisés et en projet en Nouvelle-Aquitaine)	P13/15	Santé - Renforcer les transports en commun et actifs en les interconnectant, en particulier au niveau interrégional,			X	
218,2	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	4 grands sites de France de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (Grands sites de France labellisés et en projet en Nouvelle-Aquitaine)	P13/15	Santé - Développer les actions qui tendent à développer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle (train, mobilité douce, autopartage, covoiturage...).			X	
218,3	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	4 grands sites de France de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (Grands sites de France labellisés et en projet en Nouvelle-Aquitaine)	P13/15	Santé Mobilité et accessibilité : des déplacements doux à renforcer dans ces territoires attractifs très fréquentés			X	
219	Foncier	11/06/2018	4 grands sites de France de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (Grands sites de France labellisés et en projet en Nouvelle-Aquitaine)	P16/17	Maillage urbain Des territoires aux paysages remarquables Des acteurs contribuant à un urbanisme de qualité	X			
220	Climat, air, énergie	11/06/2018	4 grands sites de France de Nouvelle-Aquitaine	Contribution collective (Grands sites de France labellisés et en projet en Nouvelle-Aquitaine)	P17/20	Transition écologique et énergétique - Protéger et restaurer la biodiversité - Maîtriser les consommations énergétiques - Prévenir et gérer des déchets	X			
221	Foncier	01/08/2018	CC Albret Communauté	Contribution de structure (EPCI)	P1	D'un point de vue général , le SRADET, outil de planification à l'échelle régionale, doit permettre de fixer des orientations et des règles thématiques, sans pour autant afficher d'objectifs quantitatifs, laissant l'opportunité aux SCOT de rester des outils locaux d'aménagement, par bassin de vie. Cette orientation chiffrée n'est pas précisée dans le décret du 3/08/2016. Aussi, afficher de réduire la consommation de l'espace rural de 50%, orientation qui semble justifiée, ne doit pas adopter de règle aussi précise et/ou restrictive pour permettre à chaque territoire de fixer son développement et son dynamisme à la hauteur des besoins de la population.			X	
222,1	Transport, intermodalité, mobilité	01/08/2018	CC Albret Communauté	Contribution de structure (EPCI)	P1/2	Transport et développement du territoire - L'objectif d'amélioration du réseau routier en privilégiant les axes transversaux ou perpendiculaires aux voies autoroutières, est une orientation plus que pertinente et nécessaire - Le développement du haut débit sur nos territoires est indispensable pour lutter contre l'isolement des populations, pour favoriser le développement commercial de nos entreprises et permettre les initiatives éco-individuelles. - Le SRADET doit insister sur les moyens à mettre en œuvre pour la réhabilitation des friches ferroviaires en voies vertes à des fins touristiques et de loisirs, et donc à des fins économiques.			X	
222,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	CdC Albret Communauté	Contribution de structure	1	la LGV peut trouver une justification à la seule condition que sa construction ne défigure pas le paysage rural, et qu'elle se fasse avec une intégration de très grande qualité		X		
222,3	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	CdC Albret Communauté	Contribution de structure	1	maintenir voire privilégier les lignes ferroviaires inter-régionales et les TER.			X	
222,4	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	CdC Albret Communauté	Contribution de structure	1	Les liaisons de transport routier intercircuits doivent être revues voir étendues		X		

222,5	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	CdC Albret Communauté	Contribution de structure	1	La création d'un nouvel échangeur sur l'A62 au niveau de la zone Agen Garonne désenclaverait l'Albret et rendra son offre foncière plus attractive. De même que la réalisation d'un nouveau pont reliant la RN 21 à l'autoroute A62 facilitera les liaisons de l'Albret vers le nord du département et l'autoroute A20 sur l'axe Montauban Paris.		X		
222,6	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	CdC Albret Communauté	Contribution de structure	2	Les axes routiers structurants doivent être définis et répertoriés, afin de constituer des axes d'intérêt régional			X	
222,7	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	CdC Albret Communauté	Contribution de structure	2	la notion de péage évoquée ne favorise pas le développement des territoires ruraux et ne favorise pas l'installation de nouvelles entreprises		X		
223	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/08/2018	CC Albret Communauté	Contribution de structure (EPCI)	P2	Développement économique - Le SRADDET ne favorise pas ou pas assez l'installation de grandes entreprises en milieu rural - Le SRADDET doit promouvoir le développement des énergies renouvelables en laissant aux territoires le choix de l'opportunité lié aux caractéristiques locales. - Les territoires régionaux de la Nouvelle Aquitaine ne devraient pas être systématiquement opposés ou mis en concurrence.			X	
224	Foncier	01/08/2018	CC Albret Communauté	Contribution de structure (EPCI)	P3	Habitat Le SRADDET doit pouvoir laisser aux EPCI l'opportunité de traiter la densification à sa juste mesure et ce en comparaison avec l'habitat existant, l'habitat dégradé, et en fonction de la quantité de logements vacants. Si le SRADDET souhaite infléchir par principe l'étalement urbain, en revanche cette orientation ne doit pas pour autant favoriser une densification à un niveau que ni les Maires, ni les Présidents d'EPCI souhaitent. Le schéma régional privilégie la dynamisation des centres bourgs, cette orientation pourrait trouver plus de consistance en accentuant le travail sur la cohérence des composantes, habitatlogement/ commerces de première nécessité ou de proximité/services publics.			X	
225	Environnement, biodiversité	01/08/2018	CC Albret Communauté	Contribution de structure (EPCI)	P3	Environnement-déchets Décliner les moyens et les actions à mettre en oeuvre, notamment pour inciter et aider les agriculteurs à réimplanter du végétal à l'intérieur et autour de leurs cultures (agroforesterie, haies, couverture des sols). Le SRADDET ne remet pas en perspective le schéma régional des carrières et ses intentions pour 2020. La GENAD1 dépasse très largement les frontières de nos intercommunalités et qu'elle doit être réfléchie à l'échelle des bassins versants. Le SRADDET doit permettre de laisser la gestion des déchetteries à la libre initiative des intercommunalités pour qu'elles soient en capacité de les valoriser et d'en faire une ressource pour les territoires.			X	
226	Santé	01/08/2018	CC Albret Communauté	Contribution de structure (EPCI)	P4	Offre de santé Favoriser les outils et moyens nécessaires pour maintenir les services de santé sur tout le territoire régional même sur les secteurs les plus reculés et en évitant la concurrence territoriale			X	
227	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/08/2018	CC Albret Communauté	Contribution de structure (EPCI)	P4	Culture et patrimoine Dans le cadre de l'aménagement et du développement de l'économie touristique, la Région pourrait décliner des actions qui favorisent la préservation du patrimoine culturel local.			X	
228	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/06/2018	CA Pays Basque	Contribution de structure (EPCI)	P9/11	Au travers de cette contribution, la Communauté Pays Basque propose à la Région une meilleure connaissance et compréhension des multiples réalités territoriales, dynamiques qui la caractérisent, afin qu'elles soient pleinement appréhendées dans les politiques d'aménagement régionales. Un territoire attractif mais des dynamiques contrastées <i>Orientations à considérer dans le SRADDET :</i> - Répondre au dynamisme démographique en développant une offre de logements adaptée aux besoins de la population - Intégrer les enjeux du vieillissement de la population, notamment en matière d'habitat - Concilier attractivité, saisonnalité et développement durable - Développer les fonctions supérieures des villes - Intensifier les villes pour éviter l'étalement urbain et engager des projets urbains mixtes (habitat/ emploi) respectueux de l'environnement et du cadre de vie - Revitaliser les petites villes souffrant de déprise démographique, d'étalement urbain, d'évasion commerciale et d'une offre médicale déficitaire - Accompagner les territoires ruraux pour anticiper et soutenir la croissance démographique - Assurer une gestion sobre et économe du foncier en promouvant des formes urbaines moins consommatrices d'espace - Accompagner les stratégies locales sur le foncier - Décliner les objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets en les adaptant aux contextes locaux (marqués par la saisonnalité) - Encourager les initiatives en faveur des mobilités décarbonées et alternatives à la voiture individuelle			X	
229	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/06/2018	CA Pays Basque	Contribution de structure (EPCI)	P11/14	Un territoire transfrontalier, au coeur des échanges internationaux <i>Orientations à considérer dans le SRADDET :</i> - Affirmer la vocation transfrontalière de la Région en positionnant le Pays Basque comme un espace porteur de forts enjeux transfrontaliers - Accompagner le rayonnement transfrontalier et européen - Valoriser les échanges transfrontaliers en développant les mobilités vers l'Espagne, en valorisant le futur pôle d'échange multimodal Hendaye-Irun, noeud majeur pour la connexion avec l'Espagne, et en facilitant les transports quotidiens du citoyen européen - Privilégier les coopérations territoriales pour divers volets du SRADDET, notamment la définition des continuités écologiques et le développement de connexions ferroviaires interrégionales - Inciter le report modal du transport de marchandises, de la route vers le ferroviaire (CEF) ou le portuaire - Gommer les effets de la frontière pour améliorer les échanges avec les territoires voisins : tendre vers plus d'emplois transfrontaliers - Faciliter les connexions ferroviaires avec le réseau espagnol			X	
230	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/06/2018	CA Pays Basque	Contribution de structure (EPCI)	P14/15	Une montagne vivante mais fragile <i>Orientations à considérer dans le SRADDET :</i> - Lutter contre la déprise agricole et maintenir les pratiques agropastorales - Limiter la fragmentation des milieux pour maintenir les continuités écologiques et les axes de migration - Déployer les réseaux pour l'aménagement numérique du territoire et accompagner le développement des usages du numérique - Maintenir et améliorer le maillage de services, garants d'une offre de proximité - Développer les synergies et complémentarités entre agriculture, sylviculture, tourisme et patrimoines de la montagne basque			X	
231	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/06/2018	CA Pays Basque	Contribution de structure (EPCI)	P15/16	Un littoral basque urbanisé aux enjeux multiples : une particularité en Nouvelle-Aquitaine <i>Orientations à considérer dans le SRADDET :</i> - Accompagner les territoires dans la mise en oeuvre de leur stratégie de gestion des risques naturels et d'adaptation au changement climatique - S'adapter aux phénomènes d'érosion, de submersion du littoral et aux risques d'inondations - Encourager et accompagner le renouvellement urbain - Gérer de façon économe la ressource en eau - Permettre le développement des ports - Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle et connecter les offres de transports dans les secteurs densément peuplés			X	

232	Environnement, biodiversité	18/06/2018	CA Pays Basque	Contribution de structure (EPCI)	P16/17	<p>Des paysages et des patrimoines riches, mais sous pression</p> <p><i>Orientations à considérer dans le SRADDET :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à freiner la perte de la biodiversité à l'échelle régionale et maintenir les identités paysagères garantes de la qualité de vie, - Préserver la richesse et la diversité du patrimoine naturel - Soutenir l'activité agricole qui contribue à la qualité des paysages - Préserver les identités locales en promouvant des formes urbaines adaptées - Favoriser une gestion raisonnée et pérenne du foncier ; promouvoir des politiques foncières capables de répondre aux besoins en développement des territoires tout en assurant la protection des espaces sensibles - S'appuyer sur la connaissance des acteurs locaux pour concilier biodiversité et activités humaines 			X	
233	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/06/2018	CA Pays Basque	Contribution de structure (EPCI)	P17/18	<p>Une économie dynamique mais des situations sociales contrastées</p> <p><i>Orientations à considérer dans le SRADDET :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre une politique de soutien aux filières d'excellence du territoire - Poursuivre la structuration du projet de Technopole Pays Basque en l'élargissant sur l'ensemble du territoire et sur de nouvelles thématiques - Développer une offre foncière et immobilière sur l'ensemble du territoire répondant aux entreprises - Protéger, maintenir et valoriser l'agriculture pour relever plusieurs défis : le revenu des producteurs, la gestion des biens communs (eau et foncier) et l'installation et la transmission agricole - Viser l'intégration de toutes les populations - Renforcer l'offre de formation et de recherche au regard du potentiel démographique et économique du territoire 			X	
234	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/06/2018	CA Pays Basque	Contribution de structure (EPCI)	P19/22	<p>L'indispensable dialogue entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Pays Basque</p> <p>Afin d'assurer sa mise en oeuvre, le SRADDET doit être partagé par l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les Agglomérations, en raison de leurs compétences. A ce jour, le niveau d'appropriation du SRADDET semble encore insuffisant. Pourtant, il s'agit d'un facteur indispensable à sa réussite. Dans le souci de faciliter son application dans les documents d'urbanisme locaux, le SRADDET gagnerait à être un outil de porter à connaissance, accessible et clair, facilitant la compréhension et la lisibilité du cadre réglementaire. Aujourd'hui, dans une période charnière où la Région travaille à l'élaboration du SRADDET et localement, la Communauté Pays Basque est engagée dans l'élaboration de ses différents documents-cadres (PCAET, PLH, PDU), il s'agit d'un moment favorable pour croiser et articuler les deux niveaux de réflexion et d'orientation. Il semble opportun que la Région engage dès à présent la réflexion relative aux modalités d'un accompagnement dédié auprès des territoires pour la traduction et la mise en oeuvre des orientations du SRADDET dans les documents d'urbanisme locaux, en cours d'élaboration et/ou de révision. Bien que ses contours restent encore à définir, le conventionnement prévu par la loi offre la possibilité de travailler conjointement, Région/Agglomération à la mise en oeuvre du SRADDET.</p>				X Dialogue
235	Transversal- Territoires innovants et attractifs	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P8/9 + P48/49	<p>Equilibre et égalité des territoires</p> <p><i>Objectifs départementaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Maintenir le tissu économique en milieu rural et favoriser la revitalisation de pôles de centralité pour conforter le maillage territorial ☑ Garantir l'accès au soin partout et pour tous ☑ Maintenir ou développer le niveau des services au public avec une action prioritaire sur les territoires défavorisés ☑ Mettre en oeuvre des dispositifs adaptés et innovants (bus dentaire, numérique, personnes âgées...) 				X Objectifs départementaux x
236	Transversal- Territoires innovants et attractifs	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P10/11 + P50	<p>Tourisme et thermalisme</p> <p><i>Objectifs départementaux - Schéma de développement du tourisme du thermalisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Axe 1 – Enclencher un nouveau cycle d'investissements ☑ Axe 2 – Valoriser la pluralité des filières ☑ Axe 3 – S'adapter à l'e-tourisme et fédérer les acteurs. 				X Objectifs départementaux x
237,1	Transport, intermodalité, mobilité	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P12/19 + P51/61	<p>Transports / Infrastructure / Intermodalité</p> <p><i>Objectifs départementaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Inciter à une urbanisation plus dense et plus compacte autour des pôles d'emploi et de service. ☑ Orienter le développement de nouvelles polarités de services et équipements dans les espaces ruraux. ☑ Poursuivre un aménagement durable du littoral ☑ Assurer des conditions de déplacement efficaces et économiques 				X Objectifs départementaux x
237,2	Transport, intermodalité, mobilité	17/07/2018	Conseil Départemental des Landes	Contribution de structure (CD)	14	Assurer des conditions de déplacement efficaces et économiques			X	
237,3	Transport, intermodalité, mobilité	17/07/2018	Conseil Départemental des Landes	Contribution de structure (CD)	15	Privilégier les transports en commun			X	
237,4	Transport, intermodalité, mobilité	17/07/2018	Conseil Départemental des Landes	Contribution de structure (CD)	15	Rechercher les complémentarités			X	
237,5	Transport, intermodalité, mobilité	17/07/2018	Conseil Départemental des Landes	Contribution de structure (CD)	15	Optimiser les modes de transport individuel			X	
237,6	Transport, intermodalité, mobilité	17/07/2018	Conseil Départemental des Landes	Contribution de structure (CD)	16	Carte du réseau d'intérêt régional		X		
237,7	Transport, intermodalité, mobilité	17/07/2018	Conseil Départemental des Landes	Contribution de structure (CD)	19	Créer à Lalauque, noeud ferroviaire et routier, un parc d'activités industriel ferroviaire départemental, « véritable port sec » du port de Bayonne		X		
237,8	Transport, intermodalité, mobilité	17/07/2018	Conseil Départemental des Landes	Contribution de structure (CD)	19	Favoriser le report des échanges vers des modes alternatifs à la route			X	
238	Climat, air, énergie	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P20/23 + P62/65	<p>Air / Energie / Climat</p> <p>S'inspirer de la démarche départementale pour un plan de développement des énergies renouvelables</p> <p><i>Objectifs départementaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Être exemplaire en améliorant les performances énergétiques du patrimoine départemental. ☑ Développer l'utilisation des énergies renouvelables sur son patrimoine. ☑ Devenir opérateur pour être partie prenante du développement des énergies renouvelables sur le territoire. 				X Objectifs départementaux x

239	Environnement, biodiversité	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P25/27 + P68/74	Biodiversité <i>Objectifs départementaux : le Schéma Nature 40 (2018-2027)</i> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Préserver les espèces, les milieux et leurs fonctionnalités ▣ Développer et partager la connaissance de la biodiversité ▣ Cibler prioritairement les espèces pour lesquelles les Landes portent une responsabilité forte ▣ Garantir un pôle ingénierie conseil/appui/expertise sur ces enjeux ▣ Contribuer à la cohérence des politiques publiques : 				X	Objectifs départementaux x
240	Déchets	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P28/29 + P68/74	Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) <i>Objectifs départementaux</i> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Il est aujourd'hui incontestable pour le Département que l'incinération avec valorisation énergétique, le traitement mécano-biologique et le stockage constituent des maillons incontournables de la chaîne de traitement des déchets. ▣ Le choix des filières retenues doit pouvoir être adapté aux configurations des territoires (ruraux, semi-ruraux, urbains, littoraux). 				X	Objectifs départementaux x
241	Habitat	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P30/33 + P75/77	Habitat <i>Objectifs départementaux</i> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Accompagner l'essor démographique landais par une offre de logements adaptés, en particulier pour les ménages les plus vulnérables ▣ Maîtriser l'impact du foncier dans les opérations d'intérêt général, en particulier pour la construction de logements sociaux ▣ Soutenir les acteurs ▣ Anticiper les besoins et les évolutions ▣ Assurer un développement équilibré du territoire 				X	Objectifs départementaux x
242	Foncier	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P34/37	Foncier <i>Objectifs départementaux</i> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Accueillir 100 000 habitants de plus en 2040 ▣ Maintenir et développer des filières agro-alimentaires à forte valeur ajoutée agricole et sociale. ▣ Conserver une économie forestière territoriale durable (matières premières de proximité, emplois locaux) ▣ Optimiser la gestion de la séquence "éviter-réduire-compenser" des projets d'aménagement 				X	Objectifs départementaux x
243	Numérique	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P38/40 + P78/79	Numérique <i>Objectifs départementaux</i> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Développer et maintenir une offre numérique sur tout le territoire landais afin de renforcer le tissu économique et une qualité de vie pour les habitants des territoires ruraux ▣ Maintenir et développer des services publics accessibles ▣ Maintenir l'accueil des touristes avec une offre numérique attractive et une qualité de service améliorée ▣ Offrir des alternatives afin de réduire les déplacements pour l'accès aux services de proximité (administration, santé) ▣ Résorber la fracture numérique sur les territoires délaissés par les opérateurs privés ▣ Favoriser l'appropriation et l'utilisation de l'outil numérique par les personnes âgées et leurs aidants familiaux pour consolider le maintien à domicile 				X	Objectifs départementaux x
244	Transversal-Territoires innovants et attractifs	17/07/2018	Département des Landes	Contribution de structure (CD)	P41/45 + P80/82	Enseignement supérieur et recherche / formation professionnelle <i>Objectifs départementaux</i> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Maintenir- renforcer la présence des formations sur le territoire landais, au plus près des usagers cf la projection de l'INSEE (Schéma régional) : + 20 % de jeunes dans les Landes d'ici à 2040 ▣ Ne pas omettre les sciences humaines et sociales, ainsi que l'Enseignement supérieur comme « moyen d'émancipation » de la jeunesse et du futur citoyen ▣ Considérer le rôle des acteurs de l'Éducation populaire et/ou ceux de proximité exemple : Université populaire des Landes 				X	Objectifs départementaux x
245	Transversal-Territoires innovants et attractifs	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P4/5	Le Département de la Creuse demande à ce qu'une attention particulière soit portée aux schémas régionaux voisins. A titre d'exemple, la liaison routière entre les deux pôles régionaux que sont Clermont-Ferrand et Limoges suppose une cohérence dans la définition des routes d'intérêt régional par les régions Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, la recherche de cohérence avec les autres SRADDET s'avère nécessaire afin de ne pas pénaliser les territoires périphériques.		X			
246	Transport, intermodalité, mobilité	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P7/12	Aménagement, intermodalité et transports <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mobilité. - Assurer un développement équilibré des infrastructures routières sur l'ensemble du département (désenclavement de certaines zones). - Développer des modes de déplacement innovants. - Favoriser l'attractivité du territoire par le renforcement des axes d'intérêts régionaux présents sur le département et le développement des bassins de mobilité interrégionaux - Conforter les infrastructures existantes. - Maintenir la desserte ferroviaire existante. 				X	
247	Environnement, biodiversité	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P12/13	Biodiversité et environnement <ul style="list-style-type: none"> - Développer des pratiques agricoles et sylvicoles durables - Préserver le bon état écologique des masses d'eau - Préserver et valoriser les espaces naturels sensibles. 				X	
248	Climat, air, énergie	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P13/14	Climat, air, énergie <ul style="list-style-type: none"> - Développer la production locale d'énergie. - Favoriser l'autoconsommation énergétique des bâtiments. 4 Encourager la mutualisation des déplacements. 				X	
249	Déchets	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P14	Déchets <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'économie circulaire dans le traitement des déchets 				X	
250	Numérique	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P15/18	Numérique <ul style="list-style-type: none"> - Former aux métiers du numérique - Développer les services en ligne - Favoriser l'accès à la téléphonie mobile - Garantir l'accès au haut et eu très haut débit - Assurer la cohérence des projets numériques sur l'ensemble du territoire 				X	
251	Foncier	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P19	Gestion économe du foncier <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation de nouvelles populations - Assurer une gestion cohérente du foncier en rapport avec les projets économiques - Revitaliser les centres bourgs 				X	
252	Habitat	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P19/20	Habitat <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du territoire à travers une politique d'amélioration de l'habitat. - Améliorer le cadre de vie 				X	
253	Santé	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P20	Santé <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une démographie médicale en adéquation avec les besoins de la population. - Renforcer les équipements hospitaliers. 				X	
254	Transversal-Territoires innovants et attractifs	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P20/21	Développement économique <ul style="list-style-type: none"> - Structurer et renforcer le secteur économique - Utiliser le secteur économique comme levier d'insertion 				X	

255	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P21	Formation - Favoriser l'accès à la formation par la mobilité. - Faire de la formation un levier pour l'emploi local. - Saisir les opportunités de formation se présentant dans les différents secteurs économiques.			X	
256	Transversal- Territoires innovants et attractifs	18/05/2018	Département de la Creuse	Contribution de structure (CD)	P23	L'élaboration du SRADEF devra intégrer la dimension innovante et expérimentale portée par le territoire creusois à travers le Plan Particulier pour la Creuse . Le renouvellement des bases du développement local creusois passe par un certain nombre de prérequis en termes d'infrastructures, à savoir - Le développement des réseaux numériques et téléphoniques. - L'amélioration des axes routiers structurants. - La rénovation des connexions ferroviaires interrégionales.		X		
257	Transversal- Territoires innovants et attractifs	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	P5/6	Développer de l'activité et créer des emplois durables : - L'insertion par l'économie : les initiatives innovantes des acteurs économiques permettant de rapprocher le monde de l'entreprise et l'humain des territoires ruraux doivent être encouragées et soutenues dans le cadre du SRADEF - L'accompagnement à la dynamique économique des territoires ruraux : l'ingénierie de proximité est essentielle pour les petites entreprises qui recherchent des appuis pour assurer leurs développements. Le SRADEF doit assurer l'égalité territoriale d'accès à cette ingénierie. Des outils tels que l'agropore, les syndicats de développement économique, les technopôles doivent être soutenus dans les orientations du SRADEF afin d'assurer un développement économique équilibré sur l'ensemble de l'espace rural. La promotion des territoires ruraux doit rester une priorité pour l'équilibre territorial Néo Aquitain et s'inscrire pleinement dans les axes stratégiques du SRADEF.			X	
258	Transversal- Territoires innovants et attractifs	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	P6/7	Soutien aux économies structurantes du Lot-et-Garonne : - L'industrie agroalimentaire doit maintenir sa capacité d'investissement par des aides directes ou indirectes, via les structures d'accompagnement au développement et à l'innovation. Le SRADEF, en complément du SRDEE, doit conforter et accompagner les sites d'excellence. - Pour le bénéfice de l'ensemble des espaces ruraux, la modernisation et les innovations du secteur agricole doivent être encouragés et accompagnés dans le cadre du SRADEF. Dans la perspective d'un développement soutenable pour ne pas sacrifier les chances de réussir des futurs installés en agriculture, une politique volontariste de création de ressources en eau comme de la réhabilitation de l'existant pour regagner les volumes initiaux, est indispensable. - Le secteur de l'économie touristique a besoin d'équipements nouveaux qui permettront aux acteurs de développer les produits adaptés aux nouvelles attentes. Ce pan de l'économie régionale doit être correctement appréhendé dans les orientations du SRADEF et soutenu dans son épanouissement notamment pour les territoires intérieurs.			X	
259	Numérique	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	P7/8	Usages - numériques au profit de l'emploi L'économie digitale nécessite des investissements et des partenariats intersectoriels nouveaux. Les acteurs publics doivent prendre en compte ce changement de paradigme économique. Ce secteur du numérique, bien qu'en mouvement permanent, doit être particulièrement ciblé dans le SRADEF et les projets liés accompagnés. - Une concertation départementale avec l'ensemble des opérateurs sociaux a été engagée afin d'œuvrer à la création d'un réseau départemental d'inclusion numérique pour permettre aux exclus du numérique de pouvoir continuer à recourir à leurs droits fondamentaux. Le SRADEF doit se saisir pleinement de cet enjeu.			X	
260	Transversal- Territoires innovants et attractifs	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	P8/9	Offrir une formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires : - L'équipement des collèges : l'accompagnement des jeunes générations au développement du numérique dans le cadre de leur système d'éducation est une priorité à inscrire au SRADEF pour promouvoir une formation de qualité et une égalité territoriale à la réussite scolaire - L'enseignement supérieur : les nouvelles formations universitaires doivent s'inscrire dans les priorités du nouveau schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans le SRADEF.			X	
261	Santé	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	P9	Faciliter l'accès de tous à la santé, en termes de soins comme de prévention : Le SRADEF doit inclure dans ses orientations cet enjeu essentiel de l'accès à la santé et accompagner la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la santé sur l'ensemble de notre territoire. Il doit prendre en compte les travaux du Conseil Territorial de Santé organisant la démocratie sanitaire dans le département.			X	
262,1	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	10	Maintien de l'aéroport d'Agen la Garenne		X		
262,2	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	10	Identification d'itinéraires au RRIR		X		
262,3	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	11	Fixer l'objectif d'augmenter l'offre de 20% l'offre ferroviaire et de diviser par deux le nombre de trains en retard sur la ligne Bordeaux-Agen-Toulouse			X	
262,4	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	11	Soutenir les initiatives favorisant l'accessibilité des services et la mobilité inclusive			X	
262,5	Transport, intermodalité, mobilité	20/07/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	3	Délibération complémentaire. L'amélioration et le développement des services de mobilité doivent également servir au désenclavement et au renforcement du rayonnement des bourgs centres			X	
263	Transversal- Territoires innovants et attractifs	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	P12/13	Préserver un maillage urbain de qualité, permettant d'irriguer en équipements, services et activités l'ensemble du territoire régional : - Accès au service public : Le SDAASP est un outil de cohésion sociale et d'attractivité du territoire qui doit permettre de maintenir les services indispensables au quotidien de l'ensemble des Lot-et-Garonnais. Le SRADEF doit intégrer ce schéma départemental stratégique dans ses orientations. - Les équipements culturels et patrimoniaux : le soutien au développement des équipements culturels tant en termes d'aménagement intérieur des salles de spectacle, des écoles de musique ou encore des bibliothèques dans les territoires les plus en recul participe pleinement à la recherche d'un développement durable de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela doit s'inscrire clairement dans le SRADEF. - Les équipements et services sportifs : les espaces, sites et itinéraires de pratique de pleine nature doivent faire l'objet d'une identification spécifique dans le cadre du SRADEF - Le maintien des commerces et services de proximité : pour assurer un développement équilibré et homogène de l'espace régional l'économie de proximité commerciale ou de service doit bénéficier d'une attention particulière, car cette économie très fragile est un enjeu stratégique. - Les bourgs-centres, structure essentielle à la solidarité territoriale : les territoires situés à la périphérie des aires urbaines doivent pouvoir accéder à des services de qualité. L'installation d'équipements et l'organisation des acteurs socio-économiques doivent être considérés comme prioritaires pour répondre à l'obligation de solidarité territoriale. L'amélioration et le développement des services de mobilité doivent également servir au désenclavement et au renforcement du rayonnement de ces bourgs-centres. Le SRADEF se doit d'identifier l'enjeu et le rôle essentiel que jouent ces bourgs-centres dans nos territoires.			X	

264	Climat, air, énergie	22/06/2018	Département de Lot-et-Garonne	Contribution de structure (CD)	P13/14	Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie : - L'économie circulaire : la mobilisation des acteurs socio-économiques et le potentiel de développement par essaiage porté par l'Ecoparc dédié à l'économie circulaire, légitime que le SRADET l'inscrive dans ses priorités. - Le Développement Durable et « les dynamiques porteuses de production et consommation durable » - Photovoltaïque : le Département de Lot-et-Garonne souhaite donc que les programmes d'aménagement global de parcs photovoltaïques sur son territoire soient accompagnés et ciblés par le SRADET.			X	
265,1	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture de la Creuse	Contribution collective (interconsulaire)	P1/2	Disposer d'infrastructures de communication performantes pour répondre aux besoins de mobilité, d'accessibilité et de nécessaire ouverture vers l'extérieur : - Développement des infrastructures ferrées - Améliorer les liaisons routières internationales irriguant le département - Disposer de connexions adaptées routières et ferrées aux régions voisines - Traiter les problèmes de mobilité territoriale au quotidien liés à la ruralité par le développement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques alimentées par de l'électricité locale			X	
265,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	Contribution interconsulaire de la Creuse : CCI, CMA, Chambre	Contribution collective	1	La poursuite de la modernisation de la ligne POL T et le maintien d'arrêts adaptés à La Souterraine,		X		
265,3	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	Contribution interconsulaire de la Creuse : CCI, CMA, Chambre	Contribution collective	1	La mise en place d'une ligne régulière permettant d'offrir un service adapté aux usages et aux besoins des actifs du département pour atteindre le centre de décision régional Bordeaux		X		
265,4	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	Contribution interconsulaire de la Creuse : CCI, CMA, Chambre	Contribution collective	1	améliorer les liaisons routières internationales			X	
265,5	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	Contribution interconsulaire de la Creuse : CCI, CMA, Chambre	Contribution collective	1	Le développement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques alimentées par de l'électricité locale			X	
266	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture de la Creuse	Contribution collective (interconsulaire)	P2	Assurer un développement économique durable et équilibré en s'appuyant sur les atouts que constituent notamment l'aéroport de Lépaud, le noeud routier de Gouzon, pour le sud, la cité internationale de la tapisserie, et Royère de Vassivière			X	
267	Numérique	01/07/2018	Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture de la Creuse	Contribution collective (interconsulaire)	P2	Le numérique est un vecteur de compétitivité pour les entreprises et les territoires. Le déploiement rapide du haut débit (fibre et/ou autres technologies) sur le département permettra de réduire la fracture avec les territoires plus denses et constituera un facteur d'attractivité en valorisant la Creuse comme un département d'innovation prêt à répondre aux besoins des entreprises.			X	
268	Foncier	01/07/2018	Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture de la Creuse	Contribution collective (interconsulaire)	P2	Le potentiel d'espace disponible est primordial pour assurer l'implantation d'entreprises. Le département de la Creuse dispose de cet atout pour attirer de nouvelles populations et porteurs de projets. La capacité foncière d'accueil d'entreprises par les collectivités doit ainsi être préservée. Aussi une approche différenciée et territorialisée de la règle de moins de 50 % de consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers doit être mise en place. En effet il paraît impensable que les territoires ruraux, où les consommations foncières sont moindres, servent de variable d'ajustement aux territoires urbains : le principe de l'ERC (Eviter - Réduire - Compenser) doit être adapté à chaque territoire et ne pas nuire au développement économique des territoires ruraux.			X	
269	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture de la Creuse	Contribution collective (interconsulaire)	P2	Pour renforcer l'attractivité du département auprès des jeunes et les fixer sur le territoire, il conviendrait de renforcer l'offre de formation notamment post-bac par la création de formations de haut niveau (ingénieur, master) dans des filières attractives et innovantes de portée nationale, en s'appuyant notamment sur les outils existants comme le LMB à Felletin, le Pôle Domotique à Guéret, l'Office Internationale de l'Eau à La Souterraine, le BTS Design au Lycée Raymond Loewy à La Souterraine, l'EPL d'Aahun.			X	
270	Santé	01/07/2018	Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture de la Creuse	Contribution collective (interconsulaire)	P3	De même, l'attractivité du territoire nécessite la présence d'une offre structurée en matière de santé, articulée, entre autres, autour du déploiement de maisons de santé.			X	
271	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture de la Creuse	Contribution collective (interconsulaire)	P3	Le défi majeur du département concerne la démographie et l'installation de nouvelles populations. L'inversion de la courbe démographique a été retenue comme la finalité du Plan Particulier pour la Creuse initié par le Président de la République. Dans un souci de cohérence et pour créer une véritable dynamique structurante, il est donc important que le SRADET intègre lors de son élaboration les préconisations du plan particulier de la Creuse.		X		
272	Santé	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	P1/2	Faciliter l'accès de tous à la santé en termes de soins comme de prévention Afin de lutter contre cette « désertification » médicale dans les territoires ruraux, il est souhaité une revendication importante de la Région auprès de l'Etat afin qu'il règle la primo installation des médecins gé né ra listes La télémédecine présente aussi une valeur ajoutée: meilleur accès aux soins et à l'expertise médicale, réduction des phénomènes de désertification médicale, valorisation des compétences des professionnels de santé.			X	
273,1	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	2	Amélioration des liaisons ferroviaire locales, avec cadencement			X	
273,2	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	2	Amélioration de la desserte vers les grands axes routiers périphériques			X	
273,3	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	3	Développement de liaisons douces, du covoiturage, des transports collectifs			X	
273,4	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	3	Inclure les collectivités à réaliser sur le territoire les tronçons de VVV rentrant dans le cadre du schéma européen			X	

273,5	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	3	Soutien au développement de l'aéroport Bergerac Dordogne		X		
273,6	Transport, intermodalité, mobilité	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	5	Transports -logistique : s'orienter vers la multimodalité et l'intermodalité. La CAB pourrait se positionner, à terme, comme une plateforme multimodale de l'Est aquitain			X	
274	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	P3/4	Le soutien au développement de l'aéroport Concernant la problématique aéroportuaire des territoires, il serait réducteur d'appréhender les plateformes simplement comme des outils de désenclavement. Ce sont également des outils de développement économique et touristique stratégiques pour les territoires et nécessitent en cela un accompagnement régional particulier.			X	
275	Numérique	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	P1/5	La desserte numérique du territoire De fortes inégalités entre les territoires existent particulièrement en termes de desserte numérique. • Nous souhaitons un accompagnement spécifique de la Région concernant l'enjeu crucial du déploiement numérique sur le territoire de l'Agglomération. L'amélioration de la desserte des sites d'activités, des ménages et des entreprises permettant ainsi le développement de l'e-santé, la silver économie, le télétravail, ... • La Région pourrait accroître son soutien financier, aujourd'hui de 24,4M€ prévus sur 6 ans dans le SDTAN, aux syndicats départementaux pour accélérer des « plaques FTTH » supplémentaires dans les territoires les moins bien desservis.			X	
276	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	P4/6	Conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise - Valoriser, préserver et renforcer la fonction agricole de l'économie locale: Soutien à la structuration d'une filière bio - Transports - Logistique: S'orienter vers la multi-modalité et l'intermodalité - Tourisme : Le Bergeracois souhaite que la Région l'accompagne sur le développement d'une destination Vallée de la Dordogne - La formation et l'enseignement supérieur : précarité et employabilité, développer et accueillir de nouvelles formations, accueillir des filières d'enseignement supérieur bac +2, bac+3 pour remédier à l'engorgement de la métropole régionale			X	
277	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	P7/8	Préserver un maillage urbain de qualité permettant d'irriguer en équipements, services et activités l'ensemble du territoire régional : - Revitaliser et rendre plus attractif le centre-ville de Bergerac et les centres-bou rgs - Le SCoT du Bergeracois a prescrit un développement résidentiel qui doit consommer le moins d'espace possible, à minima 50 % de foncier par rapport à la décennie passée (mesure difficile à tenir dans certaines communes). Il faut densifier qualitativement. - Les équipements structurants doivent être regroupés dans les villes de taille moyenne: commerces, services, administrations ... - L'effort de Bergerac devra également continuer à porter sur la réhabilitation des logements anciens et vacants, la création de nouveaux quartiers innovants et attractifs, dans lesquels la place de l'habitat et la qualité du cadre de vie sont centrales.			X	
278	Climat, air, énergie	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	P8/9	Faire de la transition écologique et énergétique, un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie Le SRADET doit rappeler les objectifs qui doivent être respectés par les collectivités publiques, dans les bâtiments communaux et pour l'éclairage public. Il faut lutter contre le réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles en préservant des espaces de respiration (trames vertes et bleues). Le patrimoine naturel doit être valorisé: la rivière Dordogne (classement UNESCO) et ses principaux affluents notamment le ruisseau Le Caudeau et sa coulée verte. L'agriculture est compatible avec une démarche qualité au niveau de l'alimentation. Des circuits courts doivent être pérennisés et développés ainsi que la filière biologique. Toujours dans l'objectif de préserver la biodiversité, inciter à la sauvegarde du foncier naturel aux abords des cours d'eau et près des zones humides. Il est nécessaire de développer une stratégie de valorisation d'une filière bois - énergie, tout en prenant en compte la préservation de la biodiversité, des milieux forestiers et des trames vertes.			X	
279	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/06/2018	CA Bergeracoise	Contribution de structure (EPCI)	P10	Gouvernance, Ingénierie et soutien de la Région pour notre territoire : Le partenariat entre les 3 EPCI de l'ex Pays du Grand Bergeracois s'est déjà concrétisé entre autres avec la signature du Contrat de Ruralité et d'une convention de mutualisation. La CAB souhaite pouvoir compter sur l'accompagnement de la Région en Ingénierie pour le montage et le suivi de différents dossiers de contractualisation, notamment le Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territoriale. Le déterminant le plus important pour le développement des territoires est l'apport en ingénierie, comme l'exemple signifiant du CADET en matière économique.		X		
280	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P1/4	De par sa nature, son attractivité et la diversité des usages qu'il accueille, le littoral néo-aquitain est un espace emblématique de l'espace régional, dont les dynamiques (naturelles, démographiques, mobilités, économiques) façonnent les territoires et interrogent l'ensemble des politiques d'aménagement qu'elles soient leurs échelles.	X			
281	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P6	Orientation 1 : Le confortement des activités productives La place importante des activités traditionnelles telles que la pêche, l'aquaculture, l'agriculture et la viticulture dans la vie économique et l'aménagement des territoires littoraux doit être pérennisée et développée dans une approche plus intégrée et qualitative et donc pensée sur le long terme. La ressource en bois constitue une filière historiquement ancrée, dont l'évolution et la valorisation constituent une opportunité d'avenir.			X	
282	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P6/7	Orientation 2 : Le développement des énergies renouvelables et la diversification du mix énergétique Pour répondre à l'ensemble de cet objectif, le SRADET pourrait rappeler que le développement économique est un pilier de l'aménagement du territoire. En ce sens, il pourrait inciter à la mise en œuvre de stratégies de développement économique qui prennent en compte, selon les spécialisations territoriales, les principes d'aménagement suivants afin de mettre en cohérence les activités économiques et les ressources:			X	
283	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P7	Orientation 3 : la prise en compte des activités touristiques dans le développement économique et de l'aménagement des territoires Le SRADET pourrait encourager à ne pas dissocier le volet touristique lorsqu'est élaboré un schéma de développement économique. A défaut de schéma de développement économique, le lien entre planification (SCOT, PLU) et projet touristique du territoire devrait être systématisé: identifier les zones stratégiques d'implantation ou de maintien d'activités et d'hébergement touristiques (hôtellerie de plein-air, tourisme social), éviter le mitage des zones naturelles 1 forestière, relocalisation d'activités menacées, sécurisation juridique des porteurs de projets économique ou touristique.			X	
284	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P8	Orientation 4 : l'adaptation et la requalification des stations touristiques de Nouvelle-Aquitaine Le SRADET pourrait, en référence à la politique touristique et à la politique littorale, de la Région, identifier la démarche ADS (Aménagement Durable des Stations) comme un des leviers opérationnels de l'adaptation et la requalification de l'offre balnéaire touristique de Nouvelle-Aquitaine, de la préservation des espaces naturels et de la gestion des risques.			X	
285	Environnement, biodiversité	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P8	Orientation 5: une appréhension globale des espaces naturels et des paysages littoraux Le SRADET pourrait identifier la démarche prospective sur les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers littoraux du GIP comme un outil permettant la construction d'une vision croisée des valeurs paysagères, environnementales et économiques des espaces naturels, agricoles et forestiers et de leurs évolutions en matière d'occupation du sol. Cette approche pourrait aider, sur le long terme, à faire le lien entre les échelles locales et régionales de planification.			X	

286,1	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P8/9	Orientation 6 : l'optimisation des bénéfices de l'accessibilité régionale et l'amélioration des mobilités quotidiennes et touristiques A ce titre, le SRADDET pourrait établir le lien entre la politique régionale en matière de transports et les nouveaux principes de mobilités et d'accessibilité portés dans le cadre de la démarche Aménagement Durable des Stations avec des offres de mobilités connectées entre elles et aux territoires. Le SRADDET, en cohérence avec le futur Schéma Régional des Vélo Routes et Voies Vertes qui déterminera les continuités structurantes et les nouveaux objectifs d'ouverture au tourisme, pourrait prioriser l'intervention des acteurs publics sur des itinéraires mettant en réseau des sites à forte fréquentation (plages, stations, espaces naturels) ayant fait l'objet ou faisant l'objet d'un démarche d'aménagement durable, des pôles multimodaux, des hébergements ou équipements touristiques.			X	
266,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	GIP Littoral aquitain	Contribution de structure	8	Encourager les modes alternatifs à la voiture dans les projets de renouvellement urbain et d'accueil touristique des territoires littoraux			X	
266,3	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	GIP Littoral aquitain	Contribution de structure	8	Définir les pôles d'intermodalité offrant le plus de potentiel (train, TC urbain, interurbain, vélo, ...) au niveau régional et améliorer l'offre de services			X	
266,4	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	GIP Littoral aquitain	Contribution de structure	8	Aller vers une meilleure articulation des offres de transports des différentes AOT			X	
266,5	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	GIP Littoral aquitain	Contribution de structure	8	prioriser l'intervention des acteurs publics sur des itinéraires mettant en réseau des sites à forte fréquentation			X	
266,6	Transport, intermodalité, mobilité	01/07/2018	GIP Littoral aquitain	Contribution de structure	11	une urbanisation qui s'appuie sur les solutions de mobilité durable pour aller vers des projets urbains articulés aux réseaux de transports en communs, aux mobilités douces ...			X	
287	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P9/10	Orientation 7 : une armature territoriale fondée sur des besoins et des potentialités à mutualiser Le SRADDET pourrait rappeler les grands objectifs régionaux déclinables en fonction des spécificités territoriales : - Maîtriser la consommation d'espace en favorisant le renouvellement urbain, selon les potentialités locales. - Développer une offre de logements diversifiée, répondant aux besoins, à un coût abordable afin de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle. - Encourager l'élaboration de stratégies foncières de long terme intégrant les complémentarités entre littoral et rétro-littoral. La mise en oeuvre de ces objectifs pourrait être encouragée par des accompagnements de la Région (ingénierie, financements, appels à projets, animation) autour de projets			X	
288	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P10	Orientation 8 : l'amélioration des connaissances sur les questions littorales et une culture commune Le partage des connaissances, la sensibilisation et la communication sont essentiels. Dans le cadre de la mise en place du Centre de Ressources, sur les différents sujets du SRADDET (transport, biodiversité, climat, rénovation du bâti, foncier ...), la région Nouvelle-Aquitaine pourrait également investiguer la thématique « littoral ».			X	
289	Foncier	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P11	Orientation 9 : de nouveaux principes pour penser l'urbanisation littorale Le SRADDET pourrait promouvoir ces principes: - Une urbanisation intensive qui privilégie les projets qui retravaillent l'existant par le renouvellement urbain et ou la densification selon les potentialités locales, - Une urbanisation par programme mixtes qui prône l'hybridation des formes et des fonctions,			X	
290	Climat, air, énergie	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P11	Orientation 10 : l'adaptation comme principe majeur de l'aménagement durable des territoires Le SRADDET pourrait promouvoir les 2 principes suivant: - La flexibilité pour suivre les saisons, accompagner les mouvements de la nature, faire face aux aléas (principe de résilience) sans en subir trop lourdement les effets à travers l'utilisation d'installations légères, démontables, simple en maintenance, sans empreinte forte, et ce d'autant plus que l'on se rapproche de l'océan. → La réversibilité pour anticiper des évolutions naturelles du littoral à plus longue échéance, planifier à l'avance des hypothèses de relocalisation, gérer les phénomènes de saisonnalité.			X	
291	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P12	Orientation 11 : la définition et la généralisation des conditions de mises en valeur et d'accueil des espaces naturels littoraux et rétro littoraux Le SRADDET, en référence à la politique touristique menée par la Région Nouvelle Aquitaine, pourrait rappeler les enjeux d'accueil et de protection des espaces sensibles autour de ses plages et la nécessité de poursuivre sur le long terme la dynamique de requalification des plages de Nouvelle-Aquitaine. Il pourrait en ce sens réaffirmer les grandes orientations en matière d'aménagement durable des plages issues du Schéma régional Plan Plage, en fonction de leur typologie, à savoir : la préservation des espaces et milieux, l'amélioration de l'accueil du public, la sécurité des biens et des personnes, le développement de solutions alternatives à la voiture et le développement des modes doux, la gestion environnementale (qualité des eaux, des déchets ...), et la prise en compte des activités présentes sur site. Le SRADDET, par analogie à la démarche Aménagement Durable des Plages, pourrait préconiser l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet similaire visant à identifier les espaces naturels attractifs et nécessitant une réflexion transversale sur leur aménagement et l'organisation de leur fréquentation afin de les préserver. In fine, cette démarche permettrait de constituer une nouvelle offre touristique, complémentaire à celle des plages, en rétro-littoral.			X	
292	Environnement, biodiversité	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P13	Orientation 12 : Encourager les stratégies de gestion des risques littoraux Le SRADDET pourrait inscrire la nécessité de poursuivre les actions en cours sur les territoires soumis aux risques inondation/submersion marine et encourager la poursuite des démarches stratégiques à l'échelle régionale et locale à l'endroit des territoires soumis au risque d'érosion côtière et de recul du trait de côte. Le SRADDET pourrait rappeler les principes de la Stratégie régionale de Gestion de la Bande Côtière en particulier les objectifs du document d'orientations et d'actions.			X	
293	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P13	Orientation 13 : Développer la prise en compte du risque dans les documents de planification et les stratégies de développement touristique Le SRADDET pourrait préconiser de systématiser les approches transversales des stratégies de gestion des risques (SLGBC, SLGRI, PAPI), et leur déclinaison dans les SCOT, PLU-I et SAGE. Le GIP Littoral aquitain pourrait accompagner les territoires dans ce travail d'intégration et d'articulation. Le SRADDET, en référence à sa politique touristique, pourrait inscrire le principe d'intégration systématique des stratégies de gestion du risque dans les aménagements de plages ou de stations la préférence pour la réalisation de structures mobiles ou démontables, l'accompagnement des territoires pour développer des modes alternatifs à la voiture et le redéploiement des espaces publics (dont les parkings) en rétro-littoral.			X	
294	Environnement, biodiversité	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P13	Orientation 14 : Articuler davantage la gestion des inondations et la gestion de l'érosion Sur les territoires où les deux phénomènes sont présents (ex. Bassin d'Arcachon, Côte Basque, Ile d'Oléron, Agglomération rochefortaise), le SRADDET pourrait inscrire l'intérêt de croiser les deux types de démarches en vue d'une meilleure cohérence. Cela pourrait passer par la création de passerelles entre les Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations et les programmes d'actions érosion, voire l'élaboration de véritables stratégies locales de gestion multirisques. Idem entre SLGRI et SLGBC			X	
295	Environnement, biodiversité	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P13/14	Orientation 15 : Préserver et restaurer les espaces naturels concourant à la résilience des territoires littoraux Le SRADDET, en cohérence avec la Stratégie régionale de Gestion de la Bande Côtière, pourrait rappeler le principe majeur de l'évolution naturelle surveillée et de l'accompagnement des processus naturels sur les secteurs de façade littorale non urbanisés. Il s'agit à la fois de conserver les sites et paysages qui contribuent à l'attractivité du territoire et de conserver la viabilité d'une trame écologique basée sur les échanges terre-mer, et le lien littoral/rétrolittoral.			X	
296	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/07/2018	GIP Littoral Aquitain	Contribution de structure	P14	Orientation 16 : faire des espaces littoraux des territoires d'expérimentation Le SRADDET pourrait favoriser et accompagner les territoires désireux d'aller vers la mise en application de solutions innovantes permettant de concilier le développement dans des milieux sensibles et 1 ou à risques.			X	

297	Transversal- Territoires innovants et attractifs	23/07/2018	CC des Coteaux et Landes de Gascogne	Contribution de structure (EPCI)	P3/4	Accès aux commerces, aux services de proximité et aux soins Le SRADDET en cours d'élaboration se doit d'identifier le rôle essentiel joué par les bourgs centres, l'enjeu primordial de l'accès à la santé et prêter une attention particulière à l'économie de proximité commerciale ou de service.			X	
298	Transversal- Territoires innovants et attractifs	23/07/2018	CC des Coteaux et Landes de Gascogne	Contribution de structure (EPCI)	P4	Développement écotouristique Les deux projets structurants pour le territoire que sont le Center Parcs et la Voie Verte, bien au-delà du seul périmètre de Coteaux et Landes de Gascogne, doivent figurer dans les orientations du SRADDET.			X	
299	Climat, air, énergie	23/07/2018	CC des Coteaux et Landes de Gascogne	Contribution de structure (EPCI)	P4/5	Transition énergétique Il convient d'inscrire clairement ce projet de développement local de l'énergie solaire radiative (création d'un parc photovoltaïque) dans les objectifs du SRADDET.			X	
300	Numérique	23/07/2018	CC des Coteaux et Landes de Gascogne	Contribution de structure (EPCI)	P5	Couverture numérique et téléphonie mobile Les deux points essentiels au développement des territoires ruraux que sont le déploiement de la fibre optique et la suppression des zones blanches de téléphonie mobile doivent être identifiés dans le SRADDET.			X	
301	Déchets	23/07/2018	CC des Coteaux et Landes de Gascogne	Contribution de structure (EPCI)	P5	La compétence déchets En tant que collectivité compétente, il nous semblerait logique d'être associés plus étroitement à l'élaboration de ce PRPGD. L'invitation à des réunions, pour des collectivités où ce service peut être géré au quotidien par une ou deux personnes, ne constitue pas une méthode idéale.			X	
302,1	Transport, intermodalité, mobilité	23/07/2018	CC des Coteaux et Landes de Gascogne	Contribution de structure (EPCI)	P5	Déplacements et transports Offrir, sur ces routes de désenclavement (RD933 / RD655) un haut niveau de service et de sécurité reconnu par le statut d'itinéraire routier d'intérêt régional			X	
302,2	Transport, intermodalité, mobilité	23/07/2018	CC des Coteaux et Landes de Gascogne	Contribution de structure (EPCI)	P5	Le transport à la demande, tel que pratiqué par la CdC doit être identifié dans le SRADDET		X		
303	Transversal- Territoires innovants et attractifs	23/07/2018	CC des Coteaux et Landes de Gascogne	Contribution de structure (EPCI)	P6	Agriculture Il nous semble important que tout ce qui relève de la reprise des exploitations agricoles, de l'aide à l'installation, du développement du bio et des réponses adéquates aux besoins d'approvisionnement de l'industrie agroalimentaire du 47 figurent au SRADDET			X	
304	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/08/2018	CC du Pays de Duras	Contribution de structure (EPCI)	P2	Le développement des territoires Au delà des dispositifs dédiés aux entreprises, les dispositions que doit prendre le schéma pour favoriser le développement des territoires, en particulier ruraux : - Viseront à maintenir et encourager le tissu économique et artisanal local, pour garantir de manière pérenne l'activité dans ces secteurs en encourageant notamment l'installation et le développement des entreprises et des artisans dans les zones d'activités existantes ou prévues dans les schémas de territoire. - Permettront de favoriser le maintien des populations à travers le couple « services de proximité/services publics » avec une politique de maintien de l'habitat et de création/rénovation de logements qui participe aussi au maintien du tissu économique et artisanal local. - Soutiendront la dynamisation et la revitalisation des centres bourgs qui accueillent les services de proximité essentiels au maintien d'une économie résidentielle. - Limiteront l'étalement urbain tout en maintenant des principes qui favorisent un urbanisme de densification raisonnée et intégrée à la qualité de nos paysages. - Encourageront les destinations touristiques rurales par une politique de soutien de l'offre qui facilitera la création de nouveaux hébergements et l'émergence de nouveaux sites ludiques et activités valorisant les richesses locales (patrimoine, productions locales, paysages, etc.) afin d'offrir une offre non délocalisable.			X	
305,1	Transport, intermodalité, mobilité	01/08/2018	CC du Pays de Duras	Contribution de structure (EPCI)	P2	La mobilité La mobilité est un enjeu fort du développement et de l'attractivité de nos territoires. Dès lors, les propositions du schéma : - Viseront à l'amélioration de la qualité du réseau et des infrastructures routières et permettront le renforcement du réseau ossature pour favoriser le transport des productions locales (productions agricoles, forestières et industrielles).			X	
305,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/08/2018	CC du Pays de Duras	Contribution de structure (EPCI)	P2	Maintiendront ou développeront des lignes de transport qui prennent en considération les territoires exclus des grands réseaux ferroviaires et routiers, par la création de liaisons infradépartementales associées au développement de l'inter modalité (bus/TER), en vue de rompre l'isolement social et de permettre le rapprochement avec les zones urbaines et la métropole.			X	
305,3	Transport, intermodalité, mobilité	01/08/2018	CC du Pays de Duras	Contribution de structure (EPCI)	P3	Soutiendront les démarches qui favorisent le déploiement des transports à la demande, qui est la seule alternative, avec le covoiturage, pour permettre la mobilité dans les territoires les plus éloignés. Soutiendront les démarches et projets liés aux itinéraires doux ayant un caractère touristique et patrimonial, en particulier les aménagements des voies navigables et les cheminements à vélo.			X	
306	Numérique	01/08/2018	CC du Pays de Duras	Contribution de structure (EPCI)	P2/3	Les réseaux L'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des réseaux numériques et téléphoniques est une condition sine qua non d'un développement équilibré de l'ensemble du territoire de la Nouvelle Aquitaine. A ce titre, les dispositions du schéma : - Programmeront en urgence le déploiement du réseau numérique, par la fibre optique en particulier, sur l'ensemble du territoire, pour garantir un débit internet suffisant aux particuliers et aux entreprises. - Permettront une couverture d'antennes 4G et 5G en la faisant figurer sur un plan de déploiement rapide à l'échelle de la région. - Permettront à la téléphonie mobile de couvrir enfin l'ensemble des territoires ruraux et non uniquement les bourgs. C'est l'outil indispensable en particulier pour les secours et l'intervention des services d'aides à domicile et des professionnels de santé. - Faciliteront les déploiements des réseaux GPS de type RTK (antennes pour augmenter le téléguidage de précision pour permettre l'utilisation, en particulier en agriculture, d'outils nouveaux tels que les drones, tracteurs téléguidés, etc.). - Favoriseront le déploiement des réseaux de gaz naturel nécessaires pour la récupération des gaz de biomasses, l'utilisation pour le chauffage de l'habitat et des ateliers de production agricoles.			X	
307	Environnement, biodiversité	01/08/2018	CC du Pays de Duras	Contribution de structure (EPCI)	P3/4	L'agriculture et les milieux naturels L'agriculture est un pan majeur de l'économie qui structure tant sur le plan social qu'environnemental nos territoires ruraux. En constante évolution, le schéma doit lui permettre de s'adapter aux enjeux et contraintes actuelles et futures. Ainsi, les dispositions du schéma : - Favoriseront le développement d'ateliers de productions et de transformations agricoles diversifiés et innovants par des structures locales qui favorisent l'emploi. - Aideront à la modernisation des équipements (bâtiments, réseaux, etc.) en particulier pour l'adaptation aux technologies modernes. - Devront accepter et permettre une certaine déprise agricole au profit des équipements de productions énergétiques solaires, puits de carbone, etc. pour accompagner la transition énergétique. La compensation pour la production agricole étant largement équilibrée par la production en atelier suivant l'incitation évoquée ci-dessus. - Soutiendront l'accroissement des débouchés locaux pour les productions de nos territoires via les réseaux de transport (capacité des axes routiers) et le soutien aux circuits courts. - Permettront de préserver et compléter la ressource aquatique et le stockage d'eau (lacs collinaires, réalimentation des rivières) pour favoriser l'utilisation d'une irrigation raisonnée qui permet de maintenir un couvert végétal, ce qui aide à la lutte contre l'érosion et l'appauvrissement des sols qui favorisent les aléas (coulées de boues, incendies, etc.). - Favoriseront une agriculture mieux intégrée et soucieuse de préserver les grands équilibres naturels pour les faunes et flores locales ainsi que les paysages avec un soutien aux exploitations valorisant la polyculture et la rotation des cultures (végétalisations, cultures diversifiées, élevages...) et permettront la préservation et l'attribution de droits d'eau pour ces types d'exploitations. - Favoriseront les outils pour mieux connaître, entretenir et exploiter les ressources forestières naturelles.			X	

308	Déchets	01/08/2018	CC du Pays de Duras	Contribution de structure (EPCI)	P4	<p>Le développement durable et la gestion des déchets</p> <p>La transition écologique et énergétique qui est en oeuvre doit servir de levier au développement des territoires tout en permettant l'amélioration de la qualité de vie. Il s'agit dès lors d'associer et mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne du développement durable pour garantir la cohérence de cette révolution sociétale. Pour cela, les éléments inclus dans le schéma, ou bien dans le PRPGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettront aux territoires de traiter leurs déchets comme une ressource valorisée au niveau local, et de saisir les opportunités liées aux nouvelles activités du secteur de l'économie circulaire (réemploi et recyclage). Cela implique en particulier la nécessité de maintenir à l'échelon intercommunal la compétence pour gérer les déchetteries. - Favoriseront le déploiement de sites de traitement des déchets de proximité, en cohérence avec la volonté de favoriser des circuits courts, et pour permettre la conception de réseaux réutilisant cette matière première (réseau de chaleur par exemple). - Accompagneront les porteurs de projets pour l'installation d'équipements de production énergétiques, en particulier en photovoltaïque et en biomasses, tout en veillant à la préservation des équilibres des territoires. <p>Le SRADET devrait considérer en permanence que l'association des intercommunalités, compétentes en matières de collecte et de traitement des déchets à l'échelle de leur territoire, est essentielle à la mise en oeuvre d'un projet collaboratif qui aboutira à la responsabilisation des populations pour réduire les quantités produites de déchets, pour faciliter les bonnes pratiques du tri, et activer les réflexes de chacun à propos du développement durable et des nouvelles économies circulaires de proximité.</p>				X	
309	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P2 + P7	Le Département des Pyrénées-Atlantiques a identifié une dizaine de thématiques prioritaires sur lesquelles il conviendrait d'accentuer l'effort collectif et notamment dans les territoires les plus fragiles pour amorcer une réduction des déséquilibres territoriaux : accès aux services, maintien d'une offre de santé accessible à tous, mobilités interurbaines et rurales, services du quotidien dans les territoires les plus fragiles, le numérique pour tous, réponse aux besoins du grand âge, accueil de la petite enfance, accessibilité de l'accompagnement vers l'emploi...				X	
310	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P2 + P8	Nos attentes vis-à-vis du SRADET portent sur la prise en compte des spécificités territoriales de chaque département de la Région Nouvelle-Aquitaine, a minima sur des thématiques partagées; ainsi il apparaît important d'orienter l'exercice vers des objectifs opérationnels, en s'appuyant sur les schémas stratégiques des départements : SDAASP, Plan Départemental de l'Habitat (PDH), Plan Départemental d'Insertion (PDI), Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)/Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN), Schéma départemental du tourisme...				X	
311	Transport, intermodalité, mobilité	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P2/3 + P8	La question de la mobilité est prégnante dans les territoires. Dans ce travail d'élaboration du SRADET, un objectif important a été mis en avant : adapter l'offre de transport aux besoins de mobilité. (...) La route est considérée comme un complément et le maillage du territoire nécessaire au niveau du rail l'est aussi au niveau de la route. (...) Quant au rôle de la Région, au-delà du pilotage de l'action, il pourrait être stratégique dans la mise en oeuvre et le financement de ce maillage routier dont nous partageons la nécessité. Dans le cadre du SRADET, qui permet également de fixer les grands axes de développement, il serait pertinent d'envisager la matérialisation des dessertes annexes aux réseaux de transports principaux et d'encourager le développement du transport à la demande, alternatif ou autre.				X	
312	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P8	Impactant trois des thématiques cibles de la Région Nouvelle Aquitaine (air climat énergie, foncier, emploi formation) , énoncées dans les réflexions collaboratives autour du SRADET, l'alimentation, et plus particulièrement le sujet de la restauration collective, apparaît comme un enjeu fondamental tant pour le développement économique, social et environnemental que pour l'attractivité des territoires.	X				
313	Foncier	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P3	Il paraît particulièrement important de maîtriser la consommation du foncier notamment pour les besoins d'extension des agglomérations en privilégiant le renouvellement urbain, la résorption des dents creuses (friches), la densification par des nouvelles formes d'habitats. Il en va non seulement de l'avenir de l'agriculture en périphérie des villes (pratiques de maraîchage, circuits courts) mais aussi de la permanence et de la qualité des milieux naturels.				X	
314	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P3 + P22	En matière touristique le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques souhaitent que les enjeux suivants s'inscrivent dans le SRADET : - Le développement de l'attractivité et de la fréquentation touristiques des zones rurales et de montagne par notamment l'accompagnement des projets d'investissements et de développement de la qualité de l'offre des équipements et des hébergements touristiques, - Le désenclavement et le développement touristique de la montagne en hiver comme en toutes saisons, - Le déploiement et la valorisation des lignes aéroportuaires (Biarritz et Pau) à vocation touristique comme portes d'entrées des destinations Béarn et Pays basque ainsi que des Pyrénées, - La valorisation et le développement des solutions de déplacement multimodal (train + vélo par exemple), - L'amélioration des infrastructures et des solutions de déplacements sur la côte basque dont l'état commence à nuire à l'attractivité touristique de la côte en été, - le soutien à l'innovation et à l'ingénierie auprès des TPE touristiques.				X	
315	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P4+ P18/20	Le travail dans le cadre du Plan Territorial pour l'emploi démontre la nécessité de renforcer la coopération et la mutualisation : contribution du Département aux diagnostics sur les besoins en formation pour mieux prendre en compte les besoins des publics les plus fragiles, ajustement de la stratégie Région-Département autour des chantiers formation qualification nouvelle chance, réflexion stratégique entre financeurs sur le développement de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), coopération en matière de développement de l'emploi sur des grands chantiers stratégiques, comme le plan fibre optique...	X				
316	Numérique	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P5	Dans un contexte de refonte des intercommunalités et de contraintes budgétaires fortes, le Conseil départemental a actualisé son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) fin 2016 afin de proposer un plan ambitieux pour les territoires. Il a lancé une DSP consensuelle pour couvrir 100% du territoire en FTTH (Fiber to the Home) à horizon 2026, dans le cadre de la constitution d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO), outil de portage partenarial.	X				
317	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P6/7	Diagnostic et enjeux sur la réduction des déséquilibres territoriaux (contribution thématique en annexe)	X				
318	Environnement, biodiversité	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P10/14	Diagnostic et enjeux protection et restauration de la biodiversité (contribution thématique en annexe)	X				
319	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P16/18	Diagnostic et enjeux insertion-Emploi (contribution thématique en annexe)	X				
320	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/06/2018	Département des Pyrénées Atlantique	Contribution de structure (CD)	P22/47	Diagnostic et enjeux tourisme (schéma départemental du tourisme en annexe : destinations Béarn Pyrénées et Pays Basque)	X				
321	Transversal-Territoires innovants et attractifs	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P2	Le Sysdau est un membre actif de l'InterSCoT Girondin, cette coopération entre SCoT mais aussi avec la présence de l'Etat et du département permet d'enrichir le débat territorial local. Pour la mise en oeuvre du SRADET, un dispositif similaire, pourrait être développé sous l'égide de la région pour conduire plus efficacement l'opérationnalité des dispositions du schéma régional. Il permettrait ainsi de nouvelles collaborations locales entre acteurs impliqués dans l'aménagement, le cercle des participants pourrait être élargi à d'autres structures (Pays, PNR, ...). Ces travaux et réflexions seraient aussi en mesure d'enrichir les contrats de plan Etat/Région. Ce travail collaboratif permettrait en outre d'améliorer la cohérence des politiques publiques (foncier/mobilités/économie, ...).				X	
322	Foncier	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P3	Consolider les armatures territoriales en favorisant le renouvellement urbain et en maîtrisant les extensions urbaines Un accompagnement foncier, notamment sur les questions de portage est important pour ces polarités métropolitaines, pour construire des solutions innovantes de proximité pour répondre aux besoins en matière de logements ou d'équipements dans des opérations d'intensification urbaine dans les coeurs de bourg.				X	

323	Foncier	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P4	Consolider les armatures territoriales en rationalisant et qualifiant l'offre d'accueil d'activités économiques L'intensité urbaine est également à travailler pour les secteurs économiques, les surfaces dédiées à l'activité économique doivent également s'inscrire dans les enveloppes urbaines du SCoT, en effet, la très grande majorité des extensions sont dédiées aux activités industrielles et artisanales. Un effort de rationalisation doit être conduit. De la même manière que l'habitat, il s'agit de conforter les polarités industrielles existantes, ne serait ce pour garantir un niveau de services suffisant, notamment de desserte de la zone, ou pour l'équipement en services (numériques, fonctions supports, ...). Il s'agit également de préserver de la concurrence de l'activité commerciale, la rentabilité foncière conduit parfois à l'exclusion de certaines activités, délocalisations.			X	
324	Foncier	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P4	Organiser le maillage commercial en fonction de l'armature territoriale La région doit pouvoir s'appuyer sur les dispositions du SCoT pour évaluer son positionnement sur le projet présenté notamment sur la consommation de surfaces agricoles, naturelles ou forestières ou l'identification des centralités commerciales définies par le territoire dans son document d'urbanisme.			X	
325	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P5	Transport routier : mettre à niveau les infrastructures stratégiques Au plan routier, les besoins principaux du SCoT de l'aire métropolitaine concerne davantage la mise à niveau de certaines infrastructures routières que la réalisation d'infrastructures nouvelles. Ainsi, à titre d'exemple, l'aménagement des voies autoroutières ou départementales pour permettre le passage aux heures de pointes d'un système de transport routier qui s'affranchirait de la congestion constituerait une avancée en matière de fluidité.			X	
326	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P5/6	Développer un transport collectif urbain attractif en zone dense Le SRADDET pourrait prendre en compte les politiques de transport urbain développées ou en gestation sur les intercommunalités afin de les articuler au mieux avec l'offre de transport interurbain (coordination des offres de transport) et favoriser ainsi l'intermodalité pour tous les territoires. Pour des raisons de congestion routière, de consommation énergétique et de qualité de l'air, les SCoT recherchent un meilleur équilibre dans les parts modales. Le SCoT de l'aire métropolitaine travaille ainsi à la définition d'un schéma de mobilité s'appuyant sur des pôles d'échanges et des axes remaniés, comme supports privilégiés du développement urbain.			X	
327,1	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P6/7	Concilier les fonctions interurbaines et périurbaines du TER Ainsi, le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise partage la nécessité de maintenir voire de renforcer les liaisons ferroviaires et gares TER existantes. Dans certains cas, la question de gares ou de haltes supplémentaires en milieu périurbain se pose. Or, un certain nombre de limites liées aux aspects financiers et aux capacités des infrastructures empêchent de densifier l'offre pendulaire. Le SCoT promeut également le renforcement du développement urbain à proximité des gares qu'ils estiment devoir jouer un rôle pour la desserte en Transport en Commun des grands pôles générateurs d'emploi.			X	
327,2	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P7	Améliorer le maillage territorial en zone peu dense par la desserte en TC interurbain routier			X	
328,1	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P7	Développer le transport fluvial et maritime de voyageurs en complémentarité des autres modes dans les secteurs qui s'y prêtent Dans l'estuaire de la Gironde et de la Garonne, le transport fluvial et maritime est identifié comme une alternative pertinente à la voiture, pour certains déplacements. Il s'agit alors d'amener les passagers au coeur des villes avec des temps de parcours attractifs, qu'il s'agisse de flux quotidiens domicile-travail ou plus fréquemment de flux touristiques. Sur certains axes, l'idée est d'élargir la vocation touristique au transport quotidien domicile-travail notamment pour l'estuaire de la Gironde et le long de la Garonne (Cadaujac/ Langoiran).			X	
328,2	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P7	Articuler au mieux les offres de transports des différents AO			X	
329	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P8	Développer des continuités et articuler les itinéraires doux de dimension régionale Le SCoT de l'aire métropolitaine définit un réseau de vélos express qui pourrait être utilement repris ou adapté pour favoriser sa mise en oeuvre.			X	
330	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P8/9	Améliorer les infrastructures dédiées au fret et mettre en réseau les sites de transferts modaux L'aire métropolitaine bordelaise dispose de grands sites de logistiques aussi bien en zone centrale (Bruges, Bassens, Bègles) qu'en secteur périphérique (Cestas, Beychac et Cailleau). Certains sites pourtant dotés de lignes de fret ferroviaire bénéficiant de gares de fret / sites de triage (...) et d'ITE (Installations Terminales Embranchées) sont sous-utilisées ou inutilisées. Ces espaces sont identifiés et préservés dans le SCoT, il faudrait un accompagnement à minima régional pour les permettre d'évoluer et de se développer. La relance du projet d'autoroute ferroviaire atlantique, portée par la région constituerait un point central pour la préservation de ce capital d'installations et équipements fret ou du choix d'un recyclage vers d'autres usages. Les enjeux sont importants sur l'aire métropolitaine bordelaise qui dispose en outre d'un port d'envergure et la nécessité de développer une complémentarité aussi forte que possible avec les autres modes de logistique.			X	
331	Transport, intermodalité, mobilité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P9	Intermodalité Le SCoT a défini et travaille également à une armature de pôles d'échanges complémentaires. Il intègre bien souvent les modes doux et les nouvelles formes de mobilité telles que les transports à la demande, l'auto-partage ou le co-voiturage, les navettes... Un autre sujet, qui relève de l'InterSCoT, porte sur les mobilités estivales. Cette thématique est loin d'être anecdotique puisqu'elle constitue également l'un des facteurs d'attractivité de l'aire métropolitaine : sa proximité avec le littoral. La congestion estivale conduit à rendre cette réalité de plus en plus difficile.		X		
332	Numérique	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P9	Numérique Le Sysdau souligne l'importance d'un interlocuteur comme PIGMA pour appuyer les travaux des territoires.	X			
333	Environnement, biodiversité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P10	Protéger et valoriser le socle agricole, naturel et forestier A l'échelle du SCoT de l'aire métropolitaine, les espaces constitutifs de la trame verte et bleue ont été identifiés et cartographiés en fonction apportent des prescriptions diverses : > les espaces naturels de protection forte (dont les éléments repérés réglementairement), > les espaces de continuité écologique, > les coupures d'urbanisation.	X			
334	Environnement, biodiversité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P11/12	La trame verte et bleue : mailler le territoire et connecter le vivant La mise en oeuvre de cette trame verte et bleue doit être l'occasion de repenser la méthodologie de son identification. Les différentes collectivités territoriales disposent des outils nécessaires pour définir les modalités de protection et de valorisation de cette trame verte et bleue. Il convient de cesser d'opposer nature et urbain. Cet affrontement est d'autant plus stérile qu'il ne représente pas la réalité sur les territoires puisque les fonctions et les réalités s'entremêlent. Il est plus pertinent de s'appuyer sur la notion d'écosystèmes1. Ces écosystèmes, en étroites interactions, doivent chacun contribuer à la constitution d'une trame verte et bleue active, on peut également parler d'un réseau environnemental multifonctionnel. Dans chacun d'entre eux il est possible de mettre en oeuvre des dispositifs spécifiques pour préserver ou restaurer les continuités écologiques. Ils peuvent être détaillés de la manière suivante : enveloppe urbaine (néo-écosystèmes), nature ordinaire (écosystèmes récents), réservoirs de biodiversité (écosystèmes naturels relictuels)			X	

335	Environnement, biodiversité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P13	Des agricultures au service des territoires Le SCoT de l'aire métropolitaine est engagé dans cette voie en travaillant à qualifier les réservoirs de biodiversité mais surtout par l'élaboration d'un plan paysan ayant vocation à protéger et valoriser son socle agricole, naturel et forestier. Ce vaste travail nécessite d'associer tous les acteurs locaux et institutionnels pour parvenir à mettre en oeuvre une couronne de projets respectueux de l'environnement et viables économiquement, conditions sine qua non à une pérennité de			X	
336	Environnement, biodiversité	30/07/2018	SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)	Contribution de structure (SCoT)	P13	Gérer de façon patrimoniale et solidaire la ressource en eau La ressource en eau a une dimension déterminante pour l'ensemble du territoire et ses occupants. Les consommations nécessaires doivent être justifiées et réalisées dans les conditions qui permettent la préservation et le renouvellement de la ressource, l'efficacité du dispositif de lutte contre le gaspillage et la restitution de bonne qualité vers les milieux naturels, auxquelles il faut ajouter les risques de pénurie liés au changement climatique. Le SCoT de l'aire métropolitaine a intégré dès sa conception la question de la ressource en eau et notamment de sa pérennité au regard de la croissance démographique. De nombreuses mesures ont été également prises en matière de protection des cours d'eau, avec différents reculs imposés pour les nouvelles constructions.			X	
337	Transversal- Territoires innovants et attractifs	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P2	Favoriser les installations d'entreprises au sein des zones d'activités économiques rurales Dans ce cadre, le SRADET doit soutenir, encourager et reconnaître le rôle des zones d'activités économiques rurales permettant de faire la jonction entre les zones d'activités urbaines et les espaces ruraux. Les initiatives locales de co-working en milieu rural, de pépinières d'entreprises, de marketing territorial... se doivent d'être considérées tant leur rôle est indispensable pour le développement économique en milieu rural.			X	
338	Transversal- Territoires innovants et attractifs	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P3	Soutien à l'agriculture Le SRADET se doit d'encourager les projets permettant de soutenir l'agriculture à travers la ressource en eau.			X	
339	Transport, intermodalité, mobilité	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P3	Soutien au tourisme - Voie verte Les véloroutes et voies vertes constituent des équipements structurants qui doivent être soutenus et encouragés dans le SRADET, en particulier la Vallée du Lot à vélo.			X	
340	Transversal- Territoires innovants et attractifs	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P4	Ouvrir pour la création de nouvelles destinations touristiques rurales Il est aujourd'hui essentiel d'attirer les touristes vers d'autres destinations touristiques afin de décongestionner certains grands sites français saturés. Relever ce défi peut passer par des contrats privés-publics de Destination que la Région se doit d'encourager et de soutenir. Il est indispensable que le SRADET inscrive la nécessité de créer de nouvelles destinations touristiques innovantes afin de provoquer une véritable effervescence culturelle en milieu rural autour de l'approche sensible de ce que nous révèle un terroir			X	
341	Transport, intermodalité, mobilité	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P4	La remise en navigabilité de la rivière Lot Le SRADET se doit d'inscrire la remise en navigabilité de la rivière Lot dans ses orientations d'aménagement.			X	
342	Numérique	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P4	L'équipement des collèges et MFR L'accompagnement des jeunes générations au développement du numérique dans le cadre de leur système d'éducation est une priorité à inscrire au SRADET pour promouvoir une formation de qualité et une égalité territoriale à la réussite scolaire.			X	
343	Transversal- Territoires innovants et attractifs	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P4/5	Soutenir les structures d'entraînement pour le sport d'élite et de haut niveau en milieu rural Le SRADET doit soutenir les structures en milieu rural permettant l'entraînement et la formation des sportifs de très haut niveau. La Région Aquitaine se doit d'inscrire dans le SRADET le soutien au projet de développement de LA BASE Omnisports du Temple sur Lot.			X	
344	Santé	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P5	Faciliter l'accès de tous à la santé Il est indispensable que le SRADET se donne comme objectif de renforcer les actions de promotion du territoire du Lot et Garonne et de favoriser les conditions d'exercice des professionnels de santé en zone rurale Il est indispensable que le SRADET se donne comme objectif de maintenir un réseau de pharmacies pérennes en zone rurale (viables économiquement et accessibles). Le SRADET se doit de soutenir les structures qui développent la pratique du sport-santé et du sport-handicap dans les territoires ruraux.			X	
345,1	Transport, intermodalité, mobilité	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P6	Les infrastructures de transport Le département de Lot et Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine se doivent de considérer ces infrastructures routières d'intérêt régional. Le SRADET se doit de porter considération aux territoires les plus ruraux par la prise en compte des axes routiers permettant leur désenclavement.			X	
345,2	Transport, intermodalité, mobilité	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P6	Le maintien des offres existantes sur le département et le développement de d'offres complémentaires en termes de mobilité sont essentiels au développement de notre territoire. Cet objectif doit clairement figurer au SRADET.			X	
345,3	Transport, intermodalité, mobilité	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P6	Il est également essentiel que le SRADET inscrive l'aménagement de la RN21 entre Villeneuve-sur-Lot et l'A62 via le futur barreau de Camélat.		X		
345,4	Transport, intermodalité, mobilité	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P6	La Région compétente en matière de transport se doit, dans le SRADET, de veiller au déploiement d'une offre de mobilité complète et adaptée en tout point du territoire.			X	
346	Numérique	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P6	L'accessibilité numérique et téléphonique indispensable pour les habitants et entreprises La Région à travers le SRADET se doit de poursuivre ses engagements techniques et financiers dans le déploiement optimal de la fibre optique sur la totalité du département. Le SRADET doit favoriser le renforcement de la couverture mobile sur le territoire.			X	
347	Transversal- Territoires innovants et attractifs	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P6/7	Préserver un maillage urbain de qualité Dans le cadre du SRADET, cette fonction d'équilibre stratégique et de solidarité territoriale doit être prise en compte et faire l'objet d'une stratégie de développement et d'accompagnement adaptée.			X	
348	Transversal- Territoires innovants et attractifs	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P7	Renforcer l'accès au service public Le SDAASP est un outil de cohésion sociale et d'attractivité du territoire qui doit permettre de maintenir les services indispensables au quotidien de l'ensemble des Lot-et-Garonnais. Le SRADET doit intégrer ce schéma départemental stratégique dans ses orientations. Egalement il est essentiel de soutenir les initiatives collectives en milieu rural permettant de renforcer les liens sociaux, la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. A ce titre, les « espaces de vie sociale » peuvent être un outil au service des territoires ruraux.			X	
349	Climat, air, énergie	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P7/8	L'économie circulaire La réflexion autour de l'économie circulaire dans un territoire doit permettre de rassembler les différents acteurs locaux autour des enjeux du territoire. « Pour les territoires, se lancer dans une stratégie d'économie circulaire, c'est mettre en place les conditions de relocalisation d'activités, et c'est saisir des opportunités de nouvelles activités à haut potentiel d'emploi, notamment dans les secteurs de la construction, de la gestion des éco-systèmes et des ressources, des énergies renouvelables, des éco-industries ou encore du recyclage ». Des premières initiatives variées (programmes d'actions, stratégies, feuilles de route ...), autour de l'économie circulaire, ont déjà émergé dans les territoires, et notamment les territoires ruraux. Il convient de les encourager et les accompagner, notamment, dans le cadre du PRGDP et du SRADET.			X	
350	Climat, air, énergie	09/08/2018	CC Lot et Tolzac	Contribution de structure (EPCI)	P8	Les énergies renouvelables Tout en encourageant les initiatives locales de production d'énergies renouvelables, le SRADET doit permettre de limiter les impacts visuels ainsi que les transports de fort tonnage de bio-déchets par exemple sur des infrastructures routières inadaptées.			X	

351	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P5/8	<p>Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation et le développement des entreprises sur le territoire Le SRADDET devra encourager le développement de ces zones foncières indispensables à nos territoires ruraux. Plus largement, ce schéma devra encourager les initiatives locales en faveur du développement économique (certification de pépinières, création d'incubateurs, clubs d'entreprises...). Le SRADDET devra aussi veiller à ce que le SRDEII réponde aux enjeux de chaque territoire, en prenant en compte leur spécificité. - Développer une politique d'aides directes et soutenir les entreprises en difficulté Le SRADDET devra encourager les initiatives locales en matière d'aides directes et de soutien aux entreprises en difficulté à travers des dispositifs de soutien financier (création de fonds spécifique centré sur l'immobilier, type prêts ou subventions). Ce schéma devra également soutenir les démarches permettant d'aider l'acte d'innovation sous toutes ses formes (marketing, technique...) - Favoriser l'emploi et l'employabilité pour accompagner le développement des entreprises - Maintenir un territoire connecté et accessible - Rééquilibrer l'offre commerciale : l'enjeu des centres-villes Le SRADDET devra engager une réflexion autour de la requalification des coeurs de villes en vue de leur donner un regain d'attractivité et soutenir les actions locales qui participent à cette redynamisation. Ce schéma devra aussi faire du maintien du commerce dans les communes rurales une priorité et les aider à reconstituer une offre de services économiquement viable (création de multi-services...). Le SRADDET ne devra pas omettre d'intégrer le développement touristique, comme outil de développement économique. 			X	
352	Climat, air, énergie	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P8	<p>Développer l'économie circulaire</p> <p>Pour Val de Garonne Agglomération, l'économie circulaire doit devenir un outil de croissance territoriale permettant la création d'emplois, l'innovation et la protection des ressources.</p> <p>Le SRADDET devra veiller à encourager les actions en faveur du développement de l'économie circulaire.</p>			X	
353	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P9	<p>Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer l'innovation et la capacité créative au coeur des priorités Le SRADDET devra prendre en compte ses nouveaux modes de fonctionnement et soutenir le développement d'espaces de co-working et autres lieux alternatifs. Le SRADDET devra veiller à encourager et à récompenser les initiatives locales en faveur de l'innovation et de l'expérimentation, que ce soit dans le domaine de l'économie, de la culture ou du tourisme. Au-delà de l'innovation numérique, VGA propose que le SRADDET puisse offrir aux collectivités l'opportunité d'innover et d'expérimenter à l'échelle d'un territoire et ce, sur des thématiques aussi variées que la e-santé, la transition numérique, etc ... Un fonds financier territorial pourrait soutenir toutes les initiatives novatrices et à valeur ajoutée pour la population. 			X	
354,1	Transport, intermodalité, mobilité	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P10	<p>Accroître l'attractivité de la région par une offre de transports de voyageurs et de marchandises renforcée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les liaisons TER et moderniser la voie VGA – Bordeaux Ces objectifs doivent figurer au sien du SRADDET, afin de permettre des connexions ferroviaires interrégionales (au-delà de la grande vitesse) indispensables à la vie quotidienne du territoire de Val de Garonne. Par ailleurs, ces actions sont indispensables au développement de l'agglomération qui souhaite favoriser son économie résidentielle. 			X	
354,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P10	Finaliser l'aménagement de la Rocade		X		
354,3	Transport, intermodalité, mobilité	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P10	Autres aménagements routiers : pont sur la Garonne au Mas d'Agenais et échangeur autoroutier de desserte de Tonneins Ces projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil départemental de Lot et Garonne ne pourront pas se réaliser sans l'aide de l'Etat et de la Région. C'est pourquoi il est essentiel que ces itinéraires routiers, vitaux pour notre territoire, soient clairement identifiés dans le SRADDET et intégrés au sein du CPER.		X		
355	Foncier	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P10/11	<p>Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - En matière d'urbanisme Le SRADDET, plutôt que d'afficher un objectif chiffré strict, qui s'appliquerait arbitrairement à chaque territoire (territoire urbain, métropolitain, rural, littoral...), devrait afficher des orientations qualitatives, relatives notamment au renouvellement urbain, à la lutte contre la vacance, à la restructuration d'îlots en friches... Chaque territoire, en prenant en compte les Lois Grenelle, ALUR, ..., seront en mesure d'afficher des objectifs propres à leur dynamique. Il apparaîtrait toutefois pertinent que la Région puisse accompagner les territoires dans l'observation des dynamiques (à travers la mise en place d'un observatoire de la consommation foncière régionale) et dans la mise en place de dispositifs techniques (ingénierie, accompagnement des collectivités) et financier (régime d'aide, appel à projet...) permettant de mettre en oeuvre l'objectif de gestion économe de l'espace. - En matière d'habitat Le SRADDET devra s'ouvrir aux ajustements nécessaires afin que les territoires puissent définir une offre de logements en lien avec les stratégies de développement clairement identifiées ainsi que les demandes du marché. 			X	
356	Environnement, biodiversité	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P11/13	<p>Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir les ressources en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les milieux naturels Le SRADDET devra veiller à la préservation de ces milieux sensibles. - Accompagner le développement d'une agriculture responsable (notamment l'agriculture biologique) Le SRADDET encouragera le développement d'une agriculture durable, en valorisant les circuits courts, la qualité des produits, les savoir-faire locaux, etc. - Les milieux forestiers Le SRADDET veillera à encourager les initiatives locales en faveur de la préservation et de l'entretien des espaces boisés. Ce schéma veillera également à encourager le développement des énergies renouvelables telles que la biomasse. - La ressource en eau Le SRADDET devra veiller à préserver la qualité des eaux pour les différents usages et limiter la pollution des cours d'eau. Ce schéma devra permettre de trouver des solutions (développement de cultures alternatives) pour concilier la protection de la ressource et la préservation du potentiel économique agricole. 			X	
357	Climat, air, énergie	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P13/14	<p>Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain</p> <p>Ainsi, le SRADDET devra continuer à encourager les actions locales, et mettre l'accent sur le développement des énergies renouvelables (photovoltaïques, solaires, biomasse, méthanisation...). Le développement de la production hydro-électrique et la préservation de la qualité de l'air feront partie des axes de développement prioritaires pour VGA. Enfin, toutes actions innovantes en faveur de la lutte contre le changement climatique devraient être valorisées.</p>			X	
358	Déchets	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P14/15	<p>Mettre la prévention des déchets au coeur du modèle de production et de consommation</p> <p>Le SRADDET devra clarifier la stratégie régionale en matière de gestion et de valorisation des déchets et soutenir les initiatives locales.</p>			X	
359	Climat, air, énergie	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P15	<p>Etre inventif pour limiter les impacts du changement climatique</p> <p>Le SRADDET devra soutenir les projets permettant de limiter les impacts climatiques, notamment en milieu urbain.</p>			X	

360	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P16	Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux Le SRADDET devra encourager les actions ou appel à projets qui favoriseront le lien entre les villes, la métropole bordelaise et les territoires ruraux. Il est important que la Région Nouvelle-Aquitaine puisse participer à ces échanges bilatéraux entre la métropole et ses territoires voisins ainsi que participer financièrement à l'émergence de ces innovations territoriales. Ces partenariats territoriaux émergents constituent un vrai potentiel régional de développement devant s'inscrire au sein d'une stratégie durable forte. La Région Nouvelle Aquitaine et son programme de coopération (12 régions partenaires) pourrait être dans les années à venir sollicitée pour la mise en oeuvre de projet culturels. En effet Val de Garonne Agglomération ayant déjà travaillé en coopération, pourrait envisager de nouveaux projets dans le domaine culturel (parcours artistique, résidence d'artistes et échanges culturels) avec des régions partenaires de la Région Nouvelle Aquitaine.			X	
361	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P17	Affirmer les centres-bourgs et centres-villes comme échelons incontournables d'un accès équitable aux services et équipements En apportant son soutien aux projets de revitalisation des centres-villes avec en priorité l'habitat, le commerce et la mobilité, la Région pourrait s'inscrire comme un partenaire privilégié du dispositif. Elle devrait pour cela proposer des financements spécifiques dédiés au plan « Action coeur de ville » et allant au-delà des régimes sectoriels liés aux compétences régionales qui ne permettent pas une vision globale des problématiques. Par ce biais elle pourrait, notamment soutenir les projets innovants et expérimentaux proposés par les villes. Pour affirmer les centres-bourgs et centres-villes comme échelons incontournables, le SRADDET devra garantir à tous les territoires un accès équitable aux services et équipements (crèches, piscines...). Le SRADDET devra également assurer à tous les territoires, un accès facilité à la santé. Ainsi, le développement de l'e-santé devra également figurer dans ce schéma. La question de la rarefaction des médecins spécialistes dans les territoires ruraux devra également être intégrée à ce schéma.			X	
362	Transport, intermodalité, mobilité	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P17/18	Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité Le développement de l'intermodalité, et plus largement des mobilités douces, devront figurer au SRADDET.		X		
363	Numérique	01/08/2018	Val de Garonne Agglomération	Contribution de structure (EPCI)	P18	Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages - La couverture numérique Le SRADDET devra veiller à un bon équilibrage du déploiement de ces réseaux. - Les nouveaux services et usages Pour atteindre cet objectif, le SRADDET doit mobiliser une ingénierie d'animation spécifique, une plate-forme de services publics locaux équivalent du projet d'Etat-plateforme, une plateforme Open Data et un observatoire socio-économique du territoire, un dispositif de médiation numérique concerté et un programme de formation et d'accompagnement adapté aux professionnels de nos territoires. Le SRADDET devra également valoriser les innovations numériques intégrées à des projets territoriaux (type GRC, Market place...) Le développement du tourisme numérique (tiers-lieux...) et de l'e-santé devront également être intégrés à ce schéma.			X	
364	Transport, intermodalité, mobilité	14/12/2017	AUDAP_Pôle Sud Nouvelle Aquitaine	Contribution de structure	5	Développer les infrastructures ferroviaires nécessaires au maillage des plateformes et à leur connexion aux axes internationaux			X	
365	Transport, intermodalité, mobilité	14/12/2017	AUDAP_Pôle Sud Nouvelle Aquitaine	Contribution de structure	4	Développer les activités logistiques, la performance des plateformes et leur complémentarité			X	
366	Transport, intermodalité, mobilité	14/12/2017	AUDAP_Pôle Sud Nouvelle Aquitaine	Contribution de structure	9	Promouvoir une offre de service de transport optimisée et des conditions d'exploitation économiquement compétitives,			X	
367	Transport, intermodalité, mobilité	14/12/2017	AUDAP_Pôle Sud Nouvelle Aquitaine	Contribution de structure	12	Assurer l'intégration urbaine des sites logistiques ainsi que l'inscription de leurs conditions de développement dans les documents de planification et d'urbanisme			X	
368	Transport, intermodalité, mobilité	14/12/2017	AUDAP_Pôle Sud Nouvelle Aquitaine	Contribution de structure	10	Consolider un espace logistique dans le pôle Sud Nouvelle-Aquitaine			X	
369	Transport, intermodalité, mobilité	13/10/2017	François Dany	Contribution individuelle	/	Infrastructures ferroviaires : restructurer un deuxième axe de développement ouest est, partie nord de la région ; pour les villes il s'agit d'un schéma structurant La Rochelle Niort Poitiers et Angoulême Limoges Guéret		X		
370	Transport, intermodalité, mobilité	14/10/2017	François Dany	Contribution individuelle	/	Infrastructures routières : terminer les aménagements de la RCEA, réaménager la RN 141 et aménager la RN 147		X		
371	Transport, intermodalité, mobilité	15/10/2017	François Dany	Contribution individuelle	/	Remettre en route l'écotaxe		X		
372	Transport, intermodalité, mobilité	17/10/2017	Paco Durandeaudeau (Région NA)	Contribution individuelle	/	Il convient de pousser la LGV jusqu'en Espagne (et ne pas s'arrêter à Dax) pour se relier rapidement au réseau LGV espagnol.			X	
373	Transport, intermodalité, mobilité	26/06/2017	CCI Dordogne	Contribution de structure	/	Modernisation de la RN 21 (mise à 2x2 voies)		X		
374	Transport, intermodalité, mobilité	08/11/2017	Individu	Contribution individuelle	/	A quand une ligne TER rapide, directe et cadencée aux heures de pointes entre les gares de ligugé (poitiers sud) et chasseneuil-du-Poitou gare du Futuroscope (poitiers Nord) pour tous les salariés de la technopole qui habitent au sud de Poitiers et qui ne travaillent pas forcément en centre ville?				Proposition d'actions
375	Transport, intermodalité, mobilité	08/11/2017	Individu	Contribution individuelle		Objectif : transition énergétique et concurrencer la voiture ou le bus (qui systématiquement repasse par le pôle multimodal et par le centre de poitiers) sur les trajets domicile-travail (20 à 25 min maxi).			X	
376	Transport, intermodalité, mobilité	27/11/2017	Conseil Départemental de Haute-Vienne	Contribution de structure	7	Aménagement à 2x2 voies de la RN 147		X		
377	Transport, intermodalité, mobilité	27/11/2017	Conseil Départemental de Haute-Vienne	Contribution de structure	6	Connexion à la LGV Paris-Tours-Bordeaux		X		
378	Transport, intermodalité, mobilité	27/11/2017	Conseil Départemental de Haute-Vienne	Contribution de structure	6	Amélioration de l'axe ferroviaire Poitiers-Limoges		X		

379	Transport, intermodalité, mobilité	27/11/2017	Conseil Départemental de Haute-Vienne	Contribution de structure	6	Pérennisation de l'axe Paris-Orléans-Limoges		X		
380	Transport, intermodalité, mobilité	27/11/2017	Conseil Départemental de Haute-Vienne	Contribution de structure	8	Restauration d'une liaison aérienne Limoges-Roissy et poursuite des travaux de remise à niveau de la ligne actuelle Paris-Limoges		X		
381	Transport, intermodalité, mobilité	20/12/2017	Valentin DELUCC	Contribution individuelle	/	Unification des réseaux de transport départementaux avec logo, nom, livrée, site, billettique, tarifs uniques				Proposition d'action
382	Transport, intermodalité, mobilité	20/12/2017	Valentin DELUCC	Contribution individuelle		Intermodalité avec les réseaux locaux (Dax, MdM, Bdx, Arcachon, Bayonne, Périgueux, Limoges, Brives etc.)			X	
383	Transport, intermodalité, mobilité	20/12/2017	Valentin DELUCC	Contribution individuelle		Maillage correct du territoire en TER			X	
384	Transport, intermodalité, mobilité	14/01/2018	Jean-François Martinet (Périgord Rail Plus)	Contribution individuelle	/	Désenclavement des territoires ruraux de la Nouvelle-Aquitaine			X	
385	Transport, intermodalité, mobilité	18/01/2018	AFT	Contribution de structure	/	Identifier les transporteurs routiers marchandises les plus performants en matière de rejet de GES = LABEL OBJECTIF CO2 Rendre les transporteurs plus performants = Charte OBJECTIF CO2				Propositions d'actions
386 (doublon)	Transport, intermodalité, mobilité	19/01/2018	JM. RICHARD (DEVLOP'SO)	Contribution individuelle	/	Rééquilibrer le territoire: Il faut élaborer un axe routier intérieur de Pau à Limoges, en utilisant l'existant, ce qui permettrait un rééquilibrage économique entre le littoral et l'intérieur tout en soulageant l'axe Hendaye-Poitiers (et donc la rocade bordelaise) d'un trafic nuisible sur le plan environnemental et finalement pénalisant sur le plan économique.		X		
387	Transport, intermodalité, mobilité	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Pour une mobilité plus intermodale Dresser un bilan préalable des politiques de report modal Définir des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers adaptés pour les acteurs Garantir la visibilité sur la politique de l'Etat Revoir la politique de développement des autoroutes ferroviaires Elaborer en partenariat avec les pays européens une coopération de l'intermodalité				Contribution aux Assises Nationales de la Mobilité
388	Transport, intermodalité, mobilité	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Pour une mobilité plus propre Prolonger le suramortissement et étendre son application à la LLD Reconnaitre le GNV/BioGNV comme carburant professionnel Exonérer le BioGNV de TICPE Garantir sur la durée l'utilisation du GNV/BioGNV dans les ZCR Encourager la Recherche&Développement française sur le GNV/BioGNV et inscrire durablement dans la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone sa trajectoire pour la mobilité utilitaire Porter au niveau européen une exigence coordonnée sur l'amélioration des performances environnementales des véhicules en utilisation réelle Associer les territoires à l'émergence d'une filière de production BioGNV Valoriser les réductions de bruit et d'émissions de GES et de polluants, à l'instar des incitations aux économies d'énergie (CEE)				Contribution aux Assises Nationales de la Mobilité
389	Transport, intermodalité, mobilité	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Pour une mobilité plus connectée et plus innovante Mettre en place une expérimentation et un comité de pilotage de la blockchain globale transport dont la lettre de voiture électronique est la colonne vertébrale				Contribution aux Assises Nationales de la Mobilité
390	Transport, intermodalité, mobilité	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Pour une mobilité plus soutenable sur le financement des infrastructures Prioriser les dépenses d'infrastructures Mener un audit afin de savoir comment sont affectées aujourd'hui les recettes de la route Aborder le mode routier dans toutes ses dimensions, non seulement au travers des externalités négatives, mais également à travers ses externalités positives, en termes d'aménagement des territoires, d'emploi, et de croissance économique.	X			Contribution aux Assises Nationales de la Mobilité
390,1	Climat, air, énergie	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Prolonger le suramortissement et étendre son application à la LLD			X	
390,2	Climat, air, énergie	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Reconnaitre le GNV/BioGNV comme carburant professionnel			X	
390,3	Climat, air, énergie	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Exonérer le BioGNV de TICPE			X	
390,4	Climat, air, énergie	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Garantir sur la durée l'utilisation du GNV/BioGNV dans les ZCR			X	
390,5	Climat, air, énergie	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Encourager la Recherche&Développement française sur le GNV/BioGNV et inscrire durablement dans la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone sa trajectoire pour la mobilité utilitaire			X	
390,6	Climat, air, énergie	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Porter au niveau européen une exigence coordonnée sur l'amélioration des performances environnementales des véhicules en utilisation réelle			X	
390,7	Climat, air, énergie	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Associer les territoires à l'émergence d'une filière de production BioGNV			X	
390,8	Climat, air, énergie	01/11/2017	Fédération Nationale des Transports Routiers	Contribution de structure	/	Valoriser les réductions de bruit et d'émissions de GES et de polluants, à l'instar des incitations aux économies d'énergie (CEE)			X	

391	Transport, intermodalité, mobilité	25/01/2018	Jean-Pierre Benoit (Chercheur à l'Université Bordeaux 4)	Contribution individuelle	/	Quelles concurrences / complémentarités des hinterlands des ports de Bordeaux, La Rochelle, Bayonne et Pasajes (y compris leurs ports secs respectifs), pour leurs dessertes routières et ferroviaires en termes de coûts /délais supportés par les chargeurs avec pour le fer des trains chargés à l'aller d'une part et en aller/retour d'autre part. Même question pour le fret aérien sur les aéroports de Biarritz et Pau. Quelles utilisations par les entreprises de leur embranchement ferroviaire Quelle utilisation ferroviaire des plates formes fret (y compris les ports) Quelles disponibilités de sillons ferroviaires fret sur l'axe nord / sud avec l'ouverture de la LGV Tours-Bordeaux	X			
392	Transport, intermodalité, mobilité	31/01/2018	Julie Bayet (Enseignante au collège Sébastien Vauban)	Contribution individuelle	/	Mieux desservir Blaye en TER pour redynamiser cette zone rurale (ligne TER Bordeaux-Saint-André-de-Cubzac-Blaye).				Propositions d'actions
393	Transport, intermodalité, mobilité	05/02/2018	Helin Toprak (MEFBOC réseau des acteurs de la mobilité de la Creuse)	Contribution individuelle	/	Je pilote le dispositif mobilité en Creuse, dans le cadre de notre Réseau mobilité j'organise pour sept/oct 2018 les assises de la mobilité en Creuse. Je pourrais vous communiquer les propositions obtenues, les solutions que nous souhaiterions mettre en place pour 2019	X			
394	Transport, intermodalité, mobilité	06/02/2018	CCI Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	4	Poursuivre la réalisation des lignes à grande vitesse GPSO (Bordeaux/Toulouse, Bordeaux/Dax et vers la frontière espagnole)		X		
395	Transport, intermodalité, mobilité	06/02/2018	CCI Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	4	Organiser les correspondances et cadencements pertinents et efficaces de la LGV avec les TER dans les gares d'Angoulême, de Bordeaux et de Poitiers pour étendre le bénéfice de la LGV à tous les acteurs économiques et citoyens des territoires régionaux		X		Proposition d'actions
396	Transport, intermodalité, mobilité	06/02/2018	CCI Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	4	Conforter les OFP en maintenant la modernisation des lignes secondaires et capillaires de l'hinterland des villes où ils sont implantés		X		
397	Transport, intermodalité, mobilité	06/02/2018	CCI Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	4	Soutenir la ligne Pau/Oloron/Bedous/Canfranc à destination de l'Aragon		X		
398	Transport, intermodalité, mobilité	06/02/2018	CCI Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	4	Trois priorités pour la cohérence des infrastructures routières : mise à 2x2 voies de la RN 147, contournement de Bordeaux par l'est ou par l'ouest, puis mise à 2x2 voies de la RN 21. Autres projets routiers à soutenir : achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN 141, aménagement de la liaison RN 134 et mise à 2x3 voies de l'A63 entre le Muret et la rocade de Bordeaux		X		
399	Transport, intermodalité, mobilité	06/02/2018	CCI Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	4	Renforcer l'accessibilité des aéroports notamment celui de Bordeaux-Mérignac et Soutenir les aéroports régionaux pour le développement du tourisme, pour l'attractivité des entreprises et des territoires		X		
400	Transport, intermodalité, mobilité	06/02/2018	CCI Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	4	Renforcer et accroître l'accessibilité (tout mode) des ports de commerce (Bordeaux, Bayonne, La Rochelle et Rochefort)		X		
401	Transport, intermodalité, mobilité	12/02/2018	Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	Contribution de structure	/	Amélioration du maillage entre la Touraine et le Poitou Amélioration de l'accès à la métropole bordelaise (amplification des connexions TER/TGV à Poitiers)				Propositions d'actions
402	Transport, intermodalité, mobilité	16/02/2018	Pascale Lacourarie	Contribution individuelle	/	Manque de cohérence et d'harmonie entre les différents espaces consacrés aux déplacements. Les zones d'échange entre trottoirs et voies, entre pistes cyclables et routes sont très souvent difficiles. Ces zones de transitions sont souvent peu adaptées aux enfants, aux familles, aux personnes à mobilités réduites. L'espace public souffre également d'une surcharge d'informations (trop d'affichage publicitaire, manque de visibilité). Il serait intéressant de solliciter et de faire participer beaucoup plus les associations (Paralysés de France, V. Hauy, etc), les conseils municipaux enfants à la compréhension de l'espace public et être à l'écoute de leurs remarques d'usagers. Dans le cas de villes moyennes, on peut faire le constat que les transports en commun sont trop souvent conditionnés par les rythmes scolaires tant en ce qui concerne les zones desservies que pour les horaires. Dans le désordre quelques idées à développer : le costationnement, des P+R plus près des centres pour des échanges rapides (moins de 10mn), des tarifs journée raisonnables pour les pendulaires (forfait bus et parking par exemple) et de nouvelles campagnes d'éducation citoyenne pour tous aux pratiques de l'espace public.	X			Propositions d'actions
403	Transport, intermodalité, mobilité	21/02/2018	D.U.T. Aquitaine Grand Pau (Défense des Usagers Transports)	Contribution de structure	/	Assurer des liaisons ferroviaires directes sur l'ensemble du territoire, sans rupture de charge et maîtriser au plus vite le couplage et le découplage des rames Mettre en service des autorails bimodes de types intervalles avec 2 itinéraires structurants : - Hendaye-Bordeaux et Pau-Bordeaux (se couplant à Dax et desservant ensuite Angoulême, Poitiers, le Futuroscope et Châtelleraut) - 2 autorails se couplant à Dax et se découplant à Bordeaux avec une rame vers La Rochelle via Saintes et une autre vers Limoges via Périgueux Améliorer les dessertes de proximité entre Pau et Tarbes, surtout aux heures de pointe Prolonger les Intercités Toulouse Bayonne jusqu'à Hendaye et pour 2 d'entre eux, sans rupture de charge vers Marseille et Lyon				Propositions d'actions
404	Transport, intermodalité, mobilité	23/02/2018	Carole Doussinet	Contribution individuelle	/	Nuisances sonores jour et nuit, pollution concernant la nationale 10 (10000 CAMIONS/JOUR), de plus combien coûte à chaque habitant l'entretien constant de cette route?	X			
405	Transport, intermodalité, mobilité	23/02/2018	Monique Verriere	Contribution individuelle	/	1-Refus suppression liaisons TER La Rochelle-Bordeaux 2-Incohérence totale entre suppression lignes et écologie ! Remplacer voitures diesel par diesel car et camions... Ferroutage indispensable et lignes de service aussi		X		
406	Transport, intermodalité, mobilité	23/02/2018	Sophie Landreau (CA LA Rochelle)	Contribution individuelle	/	La CdA de la Rochelle a inauguré en septembre 2017 un nouveau réseau de transports publics Yélo, qui favorise l'intermodalité notamment avec le TER. Une intégration tarifaire est également mise en place, permettant aux usagers d'emprunter le TER sur le territoire de l'agglomération avec un titre de transports Yélo. Un PLUI avec un volet déplacement est également en cours d'élaboration. Plusieurs projets infrastructures sont en cours, pôle d'échange multimodal à la Gare SNCF, par-relais... La CdA a également engagée réflexion sur sa politique de logistique urbaine, et de sa plate-forme logistique existante.	X			
407	Transport, intermodalité, mobilité	25/02/2018	Marc Nedelec	Contribution individuelle	/	A quoi sert il d'investir des millions d'euros dans des TGV qui traversent des gares désertées de villes moyennes (St Maixent , Châtelleraut ,des banlieues où les trains sont saturés le matin et le soir ou en retard voire souvent annulés (ligne Provins - Paris)? Affectons les crédits mobilité à la revitalisation des bassins de vie par des transports collectifs répondant aux besoins des usagers et non à ceux de grands groupes qui combinent finances et industrie pour leur profit.		X		
408	Transport, intermodalité, mobilité	26/02/2018	Alain Ribager (GHP Poitou-Charentes)	Contribution individuelle	/	Assurer une continuité d'accès aux transports publics pour les PMR(personnes à mobilité réduite) /PH (personnes en situation de handicap) quelque soit son point de départ ou d'arrivée et quelque soit l'AOT ou le transporteur.			X	
409	Transport, intermodalité, mobilité	26/02/2018	Francis Mons (Association Française des Véloroutes et Voies Vertes)	Contribution individuelle	/	Le SR3V peut faire écho à des enjeux touristiques, mais il est aussi un outil d'aménagement du territoire : le tourisme à vélo n'est qu'une des dimensions du SR3V Par ailleurs combiné au train, le vélo complète des trajets de porte à porte et offre une solution durable de mobilité. Intégrer le SR3V dans le SRADDET et le SRDTL	X		X	

410	Transport, intermodalité, mobilité	26/02/2018	Alain Persuy (Vienne Nature)	Contribution individuelle	/	Les TER sont trop peu nombreux ; il faut arrêter de fermer les petites gares		X		
411	Transport, intermodalité, mobilité	27/02/2018	Philippe Brugere (Maire de Meymac)	Contribution individuelle	/	Relance du fret ferroviaire			X	
412	Transport, intermodalité, mobilité	28/02/2018	Philippe Brugere (Maire de Meymac)	Contribution individuelle		Rétablissement de la continuité de la ligne ferroviaire transversale: Bordeaux, Brive, Clermont, Lyon				X
413	Transport, intermodalité, mobilité	28/02/2018	DEVELOP'SO	Contribution de structure	/	Mettre en œuvre le grand contournement de Bordeaux par l'Est Equiper les zones hors du littoral et de Bordeaux d'infrastructures favorisant leur développement économique				Propositions d'actions
414	Transport, intermodalité, mobilité	28/02/2018	Annie Dieupart	Contribution individuelle	/	Privilégier le rail à la route pour le transfrontalier. (Ligne Pau Canfranc) Améliorer le réseau routier existant sans créer de nouvelle route (contre une nouvelle Pau Oloron)			X	
415	Transport, intermodalité, mobilité	28/02/2018	Christian Yvart (Association ACCOB)	Contribution individuelle	/	Il semble évident que favoriser les réseaux locaux de déplacement doit être une priorité. Les grandes diagonales routières européennes ne présentent que des inconvénients dans tous les domaines.		X		
416	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Isabelle Moreau	Contribution individuelle	/	Il faut que les travailleurs puissent se déplacer à des horaires convenables d'une ville à l'autre, pour aller travailler quotidiennement : Trajets Bordeaux/Angoulême/Poitiers à améliorer en modifiant les horaires et créer des TER semi-direct avec un maximum de 150 euros mensuel pour l'abonnement			X	
417	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Isabelle Moreau	Contribution individuelle		Il faut également que Limoges soit beaucoup plus accessible par le train depuis Angoulême ou Poitiers.			X	
418	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Célia Monseigne (VP Communauté de communes du Grand Cubzaguais)	Contribution individuelle	/	Favoriser le report modal vers des modes ferroviaires mais surtout maritimes ou fluviaux			X	
419	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Célia Monseigne (VP Communauté de communes du Grand Cubzaguais)	Contribution individuelle		Etudier l'aménagement de plateforme logistique sur les sites d'Ambes et du Verdon				Propositions d'actions
420	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Célia Monseigne (VP Communauté de communes du Grand Cubzaguais)	Contribution individuelle		Offre ferroviaire (TER ou intercités) fiable et attractive entre la métropole et les communes de l'aire urbaine, surtout là où le réseau routier est complètement saturé.			X	
421	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Célia Monseigne (VP Communauté de communes du Grand Cubzaguais)	Contribution individuelle		Créer des gares routières péri-urbaines à proximité de parkings de co-voiturages de façon à mieux utiliser le bus ou de rabattre les usagers vers les TER				Propositions d'actions
422	Transport, intermodalité, mobilité	02/03/2018	David Pringarbe (France télévisions)	Contribution individuelle	/	Inefficacité de la liaison Angoulême-Bordeaux et Angoulême-Poitiers (choix d'abonnement TER ou TGV)	X			
423	Transport, intermodalité, mobilité	08/03/2018	Les Droits du Piéton en Gironde	Contribution de structure	/	30 km/h comme vitesse maximale autorisée pour tous véhicules en agglomération				Propositions d'actions
424	Transport, intermodalité, mobilité	08/03/2018	Les Droits du Piéton en Gironde	Contribution de structure		Parcours et accès sécurisés pour piétons et personnes à mobilité réduite à tout établissement recevant du public en respectant le principe d'au moins un trottoir aux normes par rue ou bord de route en agglomération				Propositions d'actions
425	Transport, intermodalité, mobilité	04/03/2018	Hervé Turpin (Gan pour tous)	Contribution individuelle	/	Création d'une nouvelle voie routière entre Oloron et les autoroutes A64 et A65				Propositions d'actions
426	Transport, intermodalité, mobilité	04/03/2018	Hervé Turpin (Gan pour tous)	Contribution individuelle		Remise en service de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc				Propositions d'actions
427	Transport, intermodalité, mobilité	05/03/2018	Béatrice Grosdemange (DGPIP)	Contribution individuelle	/	Mettre des trains semi-directs entre Bordeaux et Angoulême pour les trajets domicile-travail (en compensation de la suppression des accès TGV)				Propositions d'actions
428	Transport, intermodalité, mobilité	05/03/2018	Céline Pouzin (Directrice du Syndicat Mixte des ports de commerce de Rochefort et Tonny-Charente)	Contribution individuelle	/	Déterminer un objectif spécifique aux ports de commerce afin de permettre leur valorisation et leur développement en s'intégrant dans la chaîne logistique régionale (liaisons maritimes, ferroviaires et routières)		X		
429	Transport, intermodalité, mobilité	06/03/2018	Pascal Derache (Association Vélo-Cité Bordeaux Métropole)	Contribution individuelle	/	Augmenter la capacité de chargement des vélos sur les réseaux ferroviaires, interurbains et urbains, et renforcement de ce potentiel en période estivale Création d'une billetterie pluri-modale et digitale Poursuite de l'installation des garages à vélos fermés dans les gares Une information plus facile d'accès y compris en anglais et espagnol Reprise des comités de ligne Expérimentation d'innovations matérielles et logicielles				Propositions d'actions
430	Transport, intermodalité, mobilité	14/03/2018	Jean-Yves Bellier	Contribution individuelle	/	Recenser les réseaux existants (ferroviaires, routiers secondaires et pistes cyclables) et évaluer l'opportunité des travaux d'entretien				Propositions d'actions
431	Transport, intermodalité, mobilité	15/03/2018	Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	Contribution de structure	/	Inscription au CPER des liaisons routières vers l'Espagne : RN134, axe E7 et déviations des villages de la vallée d'Aspe				Propositions d'actions

432	Transport, intermodalité, mobilité	15/03/2018	Dominique Harriague (Co-Président AVAP : A Vélo, A Pied - Anglet)	Contribution individuelle	/	Contrôle institutionnel du projet de BHNS de Bayonne (opacité) et opposabilité du PDU ?	X			
433	Transport, intermodalité, mobilité	24/03/2018	CODE Béarn	Contribution de structure	/	Faciliter la vie des citoyens dans l'usage des transports tout en respectant les objectifs environnementaux et climatiques Réduire l'impact négatif du transport routier Développer le transport ferroviaire (fret et voies secondaires de proximité) Soutien au projet de liaison ferroviaire Pau-Canfranc			X	
434	Transport, intermodalité, mobilité	25/03/2018	Philippe Arbona	Contribution individuelle	/	Réouverture de la ligne Pau-Canfranc				Propositions d'actions
435	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	4	Créer une offre ferroviaire régionale de mobilité à haut niveau de service entre les pôles intermédiaires du Val de Charente-Océan et les grands pôles urbains régionaux				Propositions d'actions
436	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	4	Développer les connexions ferroviaires interrégionales			X	
437	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	8	Améliorer l'accueil des voyageurs autour des pôles multimodaux d'intérêt régional en offrant de nouveaux services			X	
438	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	6	Finaliser le maillage routier régional (RN141 et RN150)			X	
439	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	6	Favoriser le développement de l'électromobilité			X	
440	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	6	Déployer les aires de covoiturage			X	
441	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	6	Développer la complémentarité de l'offre de transport urbain, interurbain et ferroviaire			X	
442	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	6	Valoriser le fleuve Charente et le connecter aux infrastructures existantes			X	
443	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	6	Encourager les mobilités douces du quotidien			X	
444	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	6	Se réapproprié l'estuaire de la Gironde comme axe de transport de passagers			X	
445	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	8	Réaliser et mettre en valeur la véloroute V92				Propositions d'actions
446	Transport, intermodalité, mobilité	10/11/2017	Val de Charente-Océan	Contribution de structure	8	Mettre en place une navette passagers rapide du port de Royan vers le centre de Bordeaux afin de profiter de la plus courte distance avec la capitale régionale				Propositions d'actions
447	Transport, intermodalité, mobilité	19/04/2018	Béarn Adour Pyrénées	Contribution de structure	/	Activer et programmer la réalisation de GPSO sur le tracé Bordeaux-Mont-de-Marsan-Dax d'ici 2028				Propositions d'actions
448	Transport, intermodalité, mobilité	19/04/2018	Béarn Adour Pyrénées	Contribution de structure		Etudier la faisabilité d'une liaison plus courte et plus rapide vers le Béarn et la Bigorre en utilisant les emprises ferroviaires détenues par la SNCF entre Mont-de-Marsan et Hagetmau, puis en prolongeant par une voie nouvelle vers Orthez ou vers Pau pour se raccorder au réseau actuel				Propositions d'actions
449	Transport, intermodalité, mobilité	19/04/2018	Béarn Adour Pyrénées	Contribution de structure		Créer des plateformes de services logistiques sur la ligne Pau-Canfranc				Propositions d'actions
450	Transport, intermodalité, mobilité	19/04/2018	Béarn Adour Pyrénées	Contribution de structure		Mettre en place une taxe écologique ou carbone sur les poids lourds empruntant la N134 et l'E7				Propositions d'actions
451	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure	/	Ré-adapter l'offre de transport interurbain aux contraintes des déplacements domicile-travail et maintenir une tarification attractive			X	
452	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Accompagner la LGV en développant les interconnexions avec le système de transport interurbain (car et TER)			X	
453	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Mailler le territoire de la Charente en développant l'intermodalité des déplacements et la mobilité intelligente			X	
454	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Améliorer les infrastructures de transport dans le cadre du CPER (RN 10 et 141, liaisons ferroviaires Angoulême-Cognac/Limoges)			X	
455	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Développer les TAD dans le cadre des Plans de Mobilité Rurale			X	
456	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Créer des aires de covoiturage et multiplier l'installation des bornes pour véhicules électriques			X	

457	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Favoriser le report modal en développant le fret ferroviaire sur la ligne Paris-Bordeaux et en optimisant les installations terminales embranchées				X	
458	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Développer la fonction transport-logistique sur l'agglomération d'Angoulême				X	
459	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Permettre l'accès aux services publics en combinant et en développant les différents modes de déplacement				X	
460	Transport, intermodalité, mobilité	29/03/2018	DDT Charente	Contribution de structure		Limiter les déplacements en supprimant les zones blanches internet et en développant le très haut débit				X	
461	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	11	Aménager des "portes d'accès" au réseau à haut niveau de service				X	
462	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	13	Assurer une interconnexion fluide et rapide entre le réseau de mobilité express girondin et le réseau collectif métropolitain				X	
463	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	13	Proposer des accès rapides et réguliers au réseau du cœur métropolitain depuis les territoires				X	
464	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	14	Proposer une offre de transport collectif express entre territoires périphériques				X	
465	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	17	Structurer la gouvernance de la mobilité pour améliorer les correspondances et adapter les services				X	
466	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	18	Améliorer la fluidité et la capacité sur les voies rapides, le réseau de voirie et les réseaux de transports collectifs				X	
467	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	25	Agir en faveur du développement du covoiturage				X	
468	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	27	Anticiper, de façon collective, les besoins à venir des territoires en matière d'infrastructures et de services nouveaux				X	
469	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	27	Travailler sur des scénarii à l'échelle d'un secteur plutôt que voirie par voirie				X	
470	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	28	Identifier et prioriser les aménagements des infrastructures existantes				X	
471	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	29	Penser les nouvelles infrastructures de voirie et les inscrire dans les documents de planification				X	
472	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	31	Faire du fleuve un support de déplacements				X	
473	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	32	Encourager le changement de comportement modal				X	
474	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	32	Accompagner le développement des usages des modes actifs				X	
475	Transport, intermodalité, mobilité	16/04/2018	Département de la Gironde (InterSCoT Girondin)	Contribution de structure	33	Travailler sur les temporalités des déplacements				X	
476	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	19	Pérenniser la régénération du réseau structurant et régional néo-aquitain dans une logique de rationalisation des investissements				X	
477	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	19	Moderniser l'ensemble des équipements du réseau				X	
478	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	19	Poursuivre la politique de sécurisation du réseau				X	
479	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	31	Offrir un service de grande qualité aux usagers du quotidien et occasionnels				X	
480	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	31	Renforcer l'intermodalité et structurer les lieux d'échanges intermodaux				X	
481	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	31	Pérenniser la performance et la compétitivité du mode ferroviaire				X	

482	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	31	Garantir la sécurité des voyageurs				X	
483	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	33	Contribuer, par l'amélioration de la performance du réseau, au redressement du fret ferroviaire				X	
484	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	33	Mieux articuler sillons commerciaux et plages travaux, afin de développer la production de sillons longs parcours				X	
485	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	33	Accompagner la croissance du transport combiné				X	
486	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	33	Préserver le capillaire fret régional				X	
487	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	37	Se prémunir face au changement climatique				X	
488	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	37	Maitriser les risques environnementaux				X	
489	Transport, intermodalité, mobilité	14/05/2018	SNCF Réseau	Contribution de structure	37	Eco-concevoir les projets ferroviaires				X	
490	Transport, intermodalité, mobilité	11/04/2018	Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Contribution de structure	/	Importance de la mise en œuvre du contrat d'axe et à la desserte de l'ensemble du territoire par le TER Articulation avec la nécessité de trains rapides Limoges-Bordeaux via Périgueux			X		
491	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	7	Demande de précisions sur le SRADDET : temporalité, moyen/long terme, champ d'intervention quant aux questions transfrontalières, politique de communication, relais attendus des territoires.			X		
492	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	7	Propositions de reformulation et remarques sur les objectifs présentés lors de la CRPMT du 12 mars 2018. Demande de précisions de certaines notions au sein d'un glossaire.			X		
493	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	5	Présentation du contexte de la CAPB : attention à la diversité des territoires	X				
494	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	7	Optimisation et sécurisation de l'offre ferroviaire notamment sur les déplacements quotidiens en adéquation avec les besoins des usagers				X	
495	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	8	Intégrer la valorisation des systèmes de transports intelligents et des projets en cours (SMARTMOB et E-mobask)			X		
496	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	9	Accompagner la hiérarchisation des PEM par le biais de critères proposés par la Région			X		
497	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	9	Intégrer le volet transfrontalier à l'intermodalité			X		
498	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	10	Demande de prise en compte des spécificités en matière ferroviaire sur un contrat de mobilité			X		
499	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	10	Veiller à la continuité des itinéraires favorables à l'usage des modes actifs et à la desserte des PEM, autres gares et centralités, notamment à travers un règlement d'intervention régional			X		
500	Transport, intermodalité, mobilité	11/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	11	Priorité à la modernisation des voies existantes entre Bayonne et la frontière comme alternative au projet GP50			X		
501	Transport, intermodalité, mobilité	07/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	10	S'appuyer sur les territoires et les expérimentations en ce qui concerne la structuration de la chaîne logistique			X		
502	Transport, intermodalité, mobilité	07/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	courrier	Developement des plateformes multimodales au service du report modal rail route				X	
503	Transport, intermodalité, mobilité	07/06/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	13	Souhait d'être un territoire laboratoire, d'expérimentations en matière de mobilités			X		
504	Transport, intermodalité, mobilité	23/07/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure		Favoriser la réouverture de la halte de Bidart					
505	Transport, intermodalité, mobilité	01/06/2018	Euro21	Contribution de structure	/	Modernisation de la RN 21 sur l'intégralité de son tracé				X	

506	Transport, intermodalité, mobilité	19/06/2018	CESER	Contribution de structure	P9 à 15	Points de vigilance : - accessibilité des personnes handicapées tout au long de la chaîne de mobilité - modernisation de la ligne POLT - remise en état du réseau routier - ne pas oublier les axes routiers vers Nantes, Poitiers, Limoges et Lyon - veiller à ne pas alourdir la fiscalité des automobilistes			X	
507	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	6	réflexion engagée par le pôle dans le domaine des mobilités, dans le but de faire valoir, notamment auprès de SNCF-Réseau, nos préoccupations communes touchant à la qualité des dessertes ferroviaires : que ce soit en lien, d'une part, avec les conditions de mise en service de la nouvelle LGV Océane et, d'autre part, avec la nécessaire amélioration de l'offre proposée sur l'ensemble des lignes régionales, intéressant directement l'espace Centre-Atlantique.	X			
508	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	9	les axes de transport collectifs que sont les lignes ferroviaires se doivent d'être considérées comme structurants pour le maillage de nos territoires dans leur ensemble et celui de l'espace de vie du Pôle Métropolitain Centre Atlantique		X		
509	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	9	Les pôles d'échanges, pivots essentiels de la mobilité du quotidien			X	
510	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	10	Développer les modes de déplacement doux			X	
511	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	12	Exploiter la façade maritime pour la desserte des Îles de Ré, Aix et Oléron			X	
512	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	12	Développer d'autres solutions de mobilité : covoiturage, points stop, mise en relation des usagers, autopartage, parkings relais			X	
513	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	13	Nouvelles mobilité et innovations : gestion données; opendata, carburants alternatifs, véhicule autonome, déplacement évités : coworking. Souhait de candidature à de nouveaux projets européens ou dans le cadre du Living Lab créé par la Région NA	X			
514	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	13	Participation au SMINA : souhait d'intégrer les Communauté de Communes, y compris vendéennes puissent être associées à la gouvernance. Au-delà de la coordination des offres, les outils d'intermodalité (information multimodale, tarification intégrée) sont à développer autant que de besoin.		X		
515	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	14	L'enjeu du maintien d'une desserte de niveau national de très haute qualité du Pôle métropolitain est devenu plus que jamais essentiel. La ligne desservant Niort et La Rochelle, gares nationales, doit être considérée comme une branche structurante de la ligne nouvelle Océane et non comme une ligne secondaire.		X		
516	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	14	La remise à niveau des infrastructures de transport est un enjeu majeur afin de maintenir une desserte ferroviaire du Pôle Centre Atlantique.		X		
517	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	15	accessibilité routière : contournement de Marans et amélioration des infrastructures autour des 3 agglomérations		X		
518	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	16	L'enjeu de la desserte du dernier kilomètre en ville doit faire l'objet d'une réflexion particulière qui peut trouver une solution avec les véhicules électriques		X		
519	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	16	Développer la complémentarité des ports de la façade atlantique			X	
520	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	17	Intensifier les collaborations économiques avec Niort-Terminal			X	
521	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	17	Les objectifs de développement durable, notamment portés par l'État et les Régions, doivent conduire à privilégier le mode ferroviaire sur le mode routier pour le pré et post acheminement des ports et ainsi favoriser le report modal. Les plateformes logistiques doivent également concourir à ces objectifs.			X	
522	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	19	trois points noirs en termes de capacité des infrastructures ferroviaires desservant le Grand Port Maritime de La Rochelle : Section voie unique entre saint Maixent et Lusignan ; Gare de La Rochelle et bifurcation de Niort ; Projet de contournement ferroviaire de La Rochelle	X			
523	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	23	L'inscription dans le RTE			X	
524	Transport, intermodalité, mobilité	21/06/2018	Pôle Métropolitain Centre Atlantique	Contribution collective	25	L'aéroport de La Rochelle-Île de Ré participe ainsi au désenclavement de la Charente-Maritime des Deux-Sèvres et du Sud Vendée.	X			
525	Transport, intermodalité, mobilité	13/07/2018	Association Vélorution Périgourdine	Contribution de structure		L'association Vélorution Périgourdine nous fait parvenir, en contribution, un document de "Vélos et Territoires" intitulé, "Intégrer le vélo dans le SRADET. Il est structuré en deux parties, l'une sur le rapport d'objectifs et l'autre sur le fascicule des règles générales. Des propositions de formulations sont faites.				Propositions d'intégration et de formulations
526	Transport, intermodalité, mobilité	26/02/2018	ROULLEAU Claude-CA du Niortais	Contribution individuelle		être un interlocuteur pour mon territoire tout en participant à réfléchir à l'organisation générale				X
527	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CODELIAPP - Collectif de coordination pour la défense de la Ligne SNCF Agen-Périgueux-Paris	Contribution de structure		Inquiétudes quant à l'avenir de la ligne Agen-Périgueux-Paris en raison de l'état du réseau TER NA.	X			
528	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CODELIAPP - Collectif de coordination pour la défense de la Ligne SNCF Agen-Périgueux-Paris	Contribution de structure	17	Ouverture de la ligne Agen-Monsempron-Libos-Périgueux-Limoges au transport de marchandises		X		

529	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CODELIAPP - Collectif de coordination pour la défense de la Ligne SNCF Agen-Périgueux-Paris	Contribution de structure	17	Relance du dossier de réouverture de la ligne ferroviaire Villeneuve-sur-Lot-Penne d'Agenais-Agen auprès de l'Etat, de la Région NA, du département et de la commune de Villeneuve sur Lot, ce projet étant toujours inscrit au CPER		X		
530	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CODELIAPP - Collectif de coordination pour la défense de la Ligne SNCF Agen-Périgueux-Paris	Contribution de structure	17	Assurer les correspondances avec les TGV et les trains grands lignes pour favoriser La mobilité de nos zones rurales et participer ainsi à l'Egalité des Territoires		X		
531	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CODELIAPP - Collectif de coordination pour la défense de la Ligne SNCF Agen-Périgueux-Paris	Contribution de structure	17	Obtenir l'assurance que, sur le site internet de la SNCF, TOUS les trains de l'axe Agen-Périgueux-Limoges-paris soient indiqués		X		
532	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CODELIAPP - Collectif de coordination pour la défense de la Ligne SNCF Agen-Périgueux-Paris	Contribution de structure	17	Assurer toute la semaine, y compris le samedi, le TER865832 au départ d'Agen à 15h59 afin de permettre aux usagers une attente moins importante en gare d'Agen, le TER 86583 ne partant qu'à 17h34		X		
533	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CODELIAPP - Collectif de coordination pour la défense de la Ligne SNCF Agen-Périgueux-Paris	Contribution de structure	17	Revoir les horaires des Agen-Limoges-Paris, afin que cet axe soit attractif		X		
534	Transport, intermodalité, mobilité	12/04/2018	CODELIAPP - Collectif de coordination pour la défense de la Ligne SNCF Agen-Périgueux-Paris	Contribution de structure	17	Proposer aux touristes des "voyages découvertes" par train, par l'intermédiaire des Offices de tourisme		X		
535	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	1	Envisager la liaison maritime comme utile aussi pour les rhétais qui vont au centre de La Rochelle (au départ de St Martin ou d'Ars ?) et qui ne seraient pas obligés d'utiliser leur voiture particulière.		X		
536	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	1	Réaliser un véritable service moderne d'information des moyens de se déplacer en temps réel (Internet, Smartphone).		X		
537	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	1	Concevoir un transport à la demande performant pour les besoins des personnes âgées en termes de convivialité et d'horaires. Prévoir un réseau de transport (autobus et liaison cyclable) desservant tous les équipements sportifs importants. Concevoir un transport à la demande performant notamment pour les périodes creuses 5 mois de l'année.		X		
538	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	1	Distribuer l'information de l'offre estivale de transport alternatif à la voiture particulière à toutes les résidences secondaires et aux usagers de la voiture particulière.		X		
539	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	1	Demander fortement un pôle multimodal sur le continent avec un parking de dissuasion pour contenir, voire diminuer, l'afflux des véhicules particuliers.		X		
540	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	1	Améliorer aussi l'offre en transport collectif en basse (pour les permanents) et moyenne saison (pour les temporaires).		X		
541	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	1	Avoir, à terme, un transport collectif intégralement en site propre entre La Rochelle et un pôle d'échanges multimodal sur l'île Réaliser des aménagements de voiries pour apporter de réelles mesures de priorité des autobus aux endroits congestionnés Résorber les points noirs au niveau de la porte d'entrée et de sortie de l'île pour les véhicules prioritaires (bus et sécurité), mais en traitant les deux têtes de pont dans les deux sens, y compris dans Rivedoux		X		
542	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	2	Les résidents permanents rhétais (qui représentent d'ailleurs près de la moitié des usagers) devraient payer une redevance par passage (d'un montant faible) pour leur quote-part de l'exploitation et l'entretien du pont. Cette contribution payée pourrait également leur donner le droit d'utiliser gratuitement les transports collectifs.		X		
543	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	2	organiser un réseau fonctionnel de liaisons cyclables essayer de minimiser les conflits d'usage avec les véhicules et les piétons Améliorer l'entretien régulier du réseau cyclable Aboutir (avec le concours des loueurs groupés) à un système Vélib		X		
544	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	2	Etudier l'éventualité d'une incitation financière exceptionnelle pour l'achat de véhicules électriques par les résidents et entreprises de l'île.		X		
545	Transport, intermodalité, mobilité	01/05/2018	AUTIR - Association des Usagers des Transports de l'Île de Ré	Contribution de structure	2	Consultation obligatoire des associations d'usagers lors des évolutions de services.		X		

546	Transversal-Territoires innovants et attractifs	16/03/2018	SM de l'ISLE en Périgord	Contribution de structure	P2	Les échanges entre les élus locaux et leurs administrés, les ateliers du SCoT ou encore le processus de contractualisation entamé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, ont permis de faire remonter un handicap prégnant à l'ouest du territoire : l'absence de lycée, pourtant l'un des premiers services recherchés par les familles. Les élus souhaitent porter cette préoccupation dans le contrat de dynamisation en cours d'élaboration et dans le volet « emploi et formation » du SRADET. A fin de complétude, un courrier a par ailleurs été adressé par le Pays à l'Education Nationale. Par cette contribution, les élus souhaitent que la question de cet équipement puisse être entendue et reçoive une attention de la part des autorités compétentes, y compris par une première phase d'échanges voire d'étude du besoin.		X		
547	Environnement, biodiversité	01/03/2018	France Nature Environnement (contribution NA)	Contribution de structure	page 9	FNE NA propose qu'un sixième enjeu « biodiversité » soit intégré au SRADET : Prendre en compte la dimension culturelle pour faire évoluer les comportements. FNE Nouvelle Aquitaine considère que le SRADET a matière à constituer un outil pour relever les enjeux de la transition écologique et énergétique dans le territoire régional. Cette démarche novatrice et d'avenir s'inscrirait dans les défis des changements globaux, viserait à assembler de manière visionnaire et adaptée les schémas intégrés et poserait, à travers des objectifs concrets et des règles opérationnelles, un aménagement et un développement soutenable du territoire régional, remarqué et exemplaire.			x	Outils
548	Environnement, biodiversité	01/03/2018	France Nature Environnement (contribution NA)	Contribution de structure	page 11	FNE NA demande la mise en place d'un observatoire régional de la compensation. Le SRADET doit affirmer que tout projet doit s'inscrire dans la démarche « Eviter Réduire Compenser ». FNE N-A met en avant la priorité de l'"Eviter", puis du "Réduire". Ainsi, si la pertinence d'un projet et l'absence d'alternatives sont démontrées, l'étape de l'évitement et du réduire (techniques et tracés impactants) est abordée pour minimiser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes. Toute atteinte résiduelle doit être compensée par une reconquête ou une réhabilitation au moins écologiquement équivalente, dans l'application du "pas de perte nette" (cf. article 2 de la loi biodiversité d'août 2016). L'artificialisation doit être compensée par une re-naturalisation d'espaces anthropisés et notamment pour les espèces sauvages et les habitats naturels protégés en maintenant leur état de conservation et en appliquant l'équivalence et l'additionnalité écologiques. Ces compensations doivent réellement déboucher sur un gain de biodiversité équivalent à minima à la perte, et ce sur toute la durée du projet et des infrastructures créées. Une forêt monospécifique, bien souvent à planter, ne sera jamais un bon candidat pour compenser une atteinte à un espace boisé diversifié. Les espèces concernées par un Plan National d'Action doivent bénéficier de mesures allant au-delà de la simple compensation, en prévoyant, à travers des règles, de restaurer et de conforter leur état de conservation menacé.			x	
549,1	Environnement, biodiversité	01/03/2018	France Nature Environnement (contribution NA)	Contribution de structure	page 12	FNE NA demande des moyens pour assurer une animation territoriale de la mise en oeuvre du SRADET et l'instauration d'un groupe de suivi de l'application du SRADET en matière d'aménagement du territoire et de conservation de la biodiversité.				Outils
549,2	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	France Nature Environnement	Contribution de structure	13	développer le réseau ferroviaire régional maillé et des gares interconnectées avec les transports urbains			X	
549,3	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	France Nature Environnement	Contribution de structure	13	Renoncer au projet de nouvelles lignes à grande vitesse		X		
549,4	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	France Nature Environnement	Contribution de structure	13	Préserver et réhabiliter les anciennes lignes ferroviaires			X	
549,5	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	France Nature Environnement	Contribution de structure	13	Abandonner le financement des nouvelles routes à grande vitesse		X		
550	Déchets	01/05/2018	France Nature Environnement (contribution NA)	Contribution de structure	pages 13 à 15	La prévention et gestion des déchets une filière à part entière pour développer l'économie et générer des économies - Accorder une attention particulière à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la prévention des déchets dangereux. - Créer les conditions favorables dans le PRPGD pour évaluer et généraliser la tarification incitative et construire un plan d'actions avec un échéancier volontariste. - Apprécier les outils de traitement des déchets résiduels en tenant compte de toutes les externalités cachées et inscrire dans le Plan de ne plus créer des unités de traitement spécifiques pour les déchets ménagers, en particulier incinérateurs, même rebaptisés Unités de Valorisation Energétique et Unités de Tri Mécano-Biologique. - Respecter les principes de proximité et de responsabilité. Les différents échelons territoriaux intervenant dans la gestion des déchets doivent faire en sorte, de traiter les déchets de leur territoire au plus près de leur lieu de production			x	Contribution directe au PRPGDéchets
551	Environnement, biodiversité	01/06/2018	Association pour la protection de l'environnement (ACCOB) à Oloron Sainte Marie - Pyrénées Atlantiques	Contribution de structure	pages 2 à 4	Le développement du territoire par des activités moins impactantes pour l'environnement : L'Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron Sainte Marie et du Bager dans les Pyrénées Atlantiques (loi 1901) a pour but, de protéger l'environnement, la nature. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET) permet à notre association ACCOB, concernée au premier chef de s'exprimer et d'apporter sa contribution à la construction de ce dernier. Un projet de destruction d'une forêt classée, la mise à mal d'un lycée agricole des métiers de montagne, de la nature en général, est prévu par un bureau d'études venant d'Aïes. Le SRADET chapote le SCOT et le PLU d'où notre vive attention à leur construction. Il est hors de question de laisser détruire une forêt classée EBC, Natura 2000, ZNIEFF 1 à Oloron Sainte Marie pour prévoir à la place des carrières à ciel ouvert qui ruineront le paysage, en détruisant la forêt, la nature, subtilisant aux citoyens un extraordinaire patrimoine, source de richesse actuelle en matière de tourisme, sans omettre la qualité du cadre de vie de toute une population. L'intérêt général, la protection d'un bien commun priment sur ceux des sociétés extractivistes. L'ACCOB et la population du Béarn feront tout ce qui leur est possible pour conserver cette exceptionnelle biodiversité qui est un des rares vecteurs de création de projets alternatifs pérennes sur notre territoire. En conservant ce patrimoine remarquable pour la Région, le mettre en valeur favorisera des emplois durables et non délocalisables.		x		
552	Environnement, biodiversité	01/06/2018	Communauté Pays Basque - volet biodiversité	Contribution de structure	pages 9 et 10	Ajuster l'état des lieux régional des continuités écologiques, communiqué en début d'année 2018 : - Modifier des éléments dans la carte de synthèse des continuités écologiques - Utiliser des études et des bases de données disponibles sur la partie basque - La hiérarchisation des secteurs de biodiversité à l'échelle régionale est à développer pour faire apparaître les milieux d'intérêt régionaux, dont la préservation devra être prioritaire.				Amendements sur l'état des lieux Biodiversité

553	Déchets	01/05/2018	Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP)	Contribution de structure	page 2	Contribution commune au volet déchets pour intégrer la réduction de la production de déchets du BTP dans les SCoT: - Intégrer la gestion des déchets du BTP tout au long de la démarche d'élaboration du document d'urbanisme jusqu'à l'évaluation ; - Mettre en perspective la prise en compte des déchets issus du BTP dans chacune des pièces qui composent le dossier (diagnostic, état initial de l'environnement, PADD, DDO, analyse des incidences du projet sur l'environnement, évaluation environnementale, justification des choix...); - Évaluer spécifiquement les incidences du projet sur la consommation de matériaux ; - Mettre en place les indicateurs de suivi de consommation de matériaux ; - Fixer ou demander au PLH de fixer des objectifs de réutilisation de matériaux recyclés dans la programmation cible en matière de logements, voire même de construction de bâtiment zéro déchets ; - Indiquer dans les SCOT/PLH/PLUI, selon une taille de chantier à définir en nombre d'hectares, la mise en place d'un dispositif de gestion des déchets mutualisé et de recyclage in situ (cf. Euratlantique Bordeaux). - Demander en complément du diagnostic déchets de chantier obligatoire, un diagnostic ressource (matériaux disponibles, filières, réemploi, valorisation, recyclage...)				X	
554	Déchets	01/06/2018	Syndicat Bil Ta Garbi, Communauté de Communes Béarn Gaves et Communauté Pays Basque	Contribution de structure	pages 4 à 8	Prévoir une gouvernance incluant les acteurs de l'économie circulaire. - Être articulé avec le SRDEII (plan d'actions pour l'économie circulaire) et le SRADDET : établir des liens explicites entre les objectifs des différents schémas, notamment sur les sujets relatifs à l'économie circulaire, aux filières de tri et de valorisation des déchets. Tenir compte des documents ressources locaux, à savoir le programme d'action stratégique 2015 – 2020 de Bil Ta Garbi et les plans élaborés par le Conseil département des Pyrénées Atlantiques : Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés, plan départemental des déchets inertes, plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics des Pyrénées Atlantiques. - Intégrer la problématique touristique ; - Promouvoir l'utilisation maximum et la complémentarité des outils publics de gestion des déchets sur le territoire					Contribution directe au PRPGDéchets
555	Transversal-Territoires innovants et attractifs	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-QAI	Participer à l'amélioration des connaissances sur les polluants et la qualité de l'air intérieur et les impacts sur la santé Intégrer la qualité de l'air aux formations professionnelles initiales et continues des métiers du bâtiment et favoriser l'émergence de nouveaux métiers (ventiliste... ?) En lien avec le développement des filières bois énergies locales, veiller à et favoriser la qualité des équipements bois énergie et des combustibles bois (marque CBQ+...) Développer des filières de matériaux à la fois biosourcés mais également faiblement émissifs Développer l'innovation industrielle notamment sur les moyens de détection domestique des polluants intérieurs (domotique...)				X	
556	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-QAI	Faire de la qualité sanitaire des bâtiments un enjeu aussi prioritaire que la performance énergétique des bâtiments (communication, sensibilisation, enjeu au niveau des politiques territoriales et exemplarité des bâtiments publics...)				X	
557	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-QAI	Intégrer la qualité de l'air intérieur dans les critères des politiques régionales de transition énergétique et notamment en matière de rénovation énergétique (éco-conditionnalité)				X	
558	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Agrir sur le volume de transport de marchandises en encourageant la consommation locale				X	
559	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Organiser la substitution / report modal via le développement du ferroutage et des voies maritimes				X	Propositions d'actions
560	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Eco-taxe poids lourds à expérimenter					Propositions d'actions
561	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Problématique livraison du dernier km > utilisation de véhicules propres – solutions intermodales – plateforme de logistique (développement de centres logistiques à l'extérieur des centres urbains)	X	X			Propositions d'actions
562	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Fluidifier et accompagner la mobilité et développer les pratiques sobres : devis kilomètre, organisation des dessertes, télétravail, horaires décalés (gestion des flux), coworking				X	
563	Numérique	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Développement du Très haut débit				X	
564	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Encourager le développement des véhicules propres, accompagner les acteurs : PDIE, parc de véhicules partagés, aides financières pour acquérir des véhicules moins polluants (ex : région IDF, prime à la reconversion des véhicules anciens et polluants à destination des professionnels, artisans, commerçants, TPE ... en lien avec les vignettes crf'air et la mise en place de restriction de circulation)				X	
565	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Mettre en place un système unique de tarification avec support de titre commun + travail sur la tarification et développement des pôles d'échanges intermodaux : création d'un STI de transport					Propositions d'actions
566	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Créer des espaces Info Mobilité, diminuer la consommation de mobilité via la prévention, l'éducation (covoiturage, incitation aux TC)					Propositions d'actions
567	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Limiter le développement routier				X	
568	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Etudier les opportunités (et les impacts) du développement du véhicule autonome		X			
569	Transport, intermodalité, mobilité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Trans	Améliorer la connaissance sur les « cocktails de polluants » (qualité de l'air, santé du vivant, eau, etc.)					Propositions d'actions
570	Climat, air, énergie	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides Réduire la contamination dans l'air avec des équipements adaptés dans les zones à enjeux, notamment avec des riverains qui cohabitent				X	
571	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides Encourager et accompagner le développement de nouvelles pratiques culturales pour préserver et faire travailler ensemble les écosystèmes (agro-écologie)				X	
572	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides Avoir une connaissance de la présence des pesticides dans l'air dans les différentes typologies de production agricoles représentatives du territoire régional				X	
573	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides 100 % de la production agricole bio sur le territoire régional en 2050.				X	
574	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides Réduire l'impact sanitaire des pesticides dans l'air de 50 %				X	
575	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides Quantification exacte d'un objectif des pesticides à utiliser en 2025 et 2050				X	

576	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides Diffusion de l'information sur les quantités et la toxicité des pesticides utilisés auprès des citoyens					Propositions d'actions
577	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides Trouver des productions et des techniques culturales faiblement consommatrices d'intrants pour compenser une perte d'exportations agricoles (équilibre de la balance commerciale)				X	
578	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides 0 pesticide dans l'air				X	
579	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Pesticides Avoir des éléments quantitatifs de comparaison des filières de production incluant les externalités (coûts environnementaux, sanitaires)			X		
580	Environnement, biodiversité	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Développement des pratiques moins émissives de NH3				X	
581	Santé	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Prendre en compte la problématique pollens dans le choix des essences dans les politiques d'urbanisme				X	
582	Santé	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Agri	Développer la communication sur la problématique amброisie				X	
583	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Privilégier et accompagner l'installation ou le renouvellement des équipements vertueux en matière de chauffage (spécifiquement bois) : création d'un fonds régional pour le remplacement des appareils polluants par des appareils plus performants				X	
584	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Rénovation et isolation des logements anciens, avec des matériaux et équipements garants d'une bonne qualité de l'air					Propositions d'actions
585	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Inciter vers des logements neufs collectifs ou des bâtiments tertiaires pour qu'ils soient le plus sobre en énergie possible (RT 2020) mais également bas-carbone, à commencer par le patrimoine régional comme démonstrateur					Propositions d'actions
586	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Introduire des clauses spécifiques sur les marchés publics et les appels à projets régionaux relatifs à ces objectifs de qualité de l'air et de sobriété énergétique (obligations de résultats)					Propositions d'actions
587	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Création dans les PCAET d'un volet dédié à la construction locale pour les logements ou les équipements publics en collaboration avec les professionnels locaux (économie circulaire)					Propositions d'actions
588	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Formation renforcée des artisans et de l'ensemble des professionnels pour le développement de qualification RGE (F en formation initiale [CFPA] – TD en formation continue), notamment par le biais des chantiers-école					Propositions d'actions
589	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Renforcer les relais locaux, pour sensibiliser le grand public par la création d'un vrai réseau d'espaces d'infos énergie, et au-delà d'avoir un acteur identifié sur la question de l'énergie, un guichet unique, en fédérant les nombreuses structures existantes (ADEME, ALEC, ...); développer une ingénierie dédiée et de proximité – futur rôle des agences de cohésion de territoire ?					Propositions d'actions
590	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Optimiser la valorisation de tous les produits de déconstructions et tous les déchets verts avant d'en arriver à l'incinération				X	
591	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Soutenir le développement des réseaux de chaleur, et sur la gestion de la ressource notamment en bois d'énergie pour éviter des tensions entre territoires ; exploiter les potentialités locales et toutes les énergies renouvelables et de récupération				X	
592	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Poursuivre les missions d'accompagnement sur la qualité de l'air intérieure et de manière globale sur la pérennité du financement du maintien de l'outil de suivi et d'analyse (Atmo Nouvelle Aquitaine)				X	
593	Habitat	08/01/2018	?	Contribution de structure	ST1-Urba	Faire un bilan actualisé sur les nanoparticules					Propositions d'actions
594	Transversal- Territoires innovants et attractifs	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2- Ind.Déchets	Développer la Recherche et Développement pour les petites entreprises, dans des approches sectorielles pour développer des solutions innovantes pour diminuer les émissions de GES (notamment au sein des secteurs les plus émetteurs)				X	
595	Transversal- Territoires innovants et attractifs	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2- Ind.Déchets	Anticiper les transitions nécessaires au niveau du secteur industriel de façon globale : Technique (innovations...), Economique (investissements...), Sociétale (formation...)				X	
596	Climat, air, énergie	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2- Ind.Déchets	Pour le secteur industriel : favoriser la substitution des énergies carbonées par des énergies non carbonées et développer l'autoconsommation individuelle ou collective (synergies avec les territoires)				X	
597	Climat, air, énergie	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2- Ind.Déchets	Eco-conditionnaliser les aides aux entreprises (artificialisation des sols, biodiversité, performance énergétique, émissions de GES, plans déplacements...)					Propositions d'actions
598	Déchets	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2- Ind.Déchets	Réduire les déchets à la source (éco-conception, compostage, économie circulaire...)					Propositions d'actions
599	Déchets	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2- Ind.Déchets	Poursuivre et renforcer le tri et la valorisation des déchets				X	
600	Climat, air, énergie	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2- Ind.Déchets	Accompagner les petites et moyennes entreprises pour les aider à diminuer leurs consommations énergétique et émissions de GES (information- sensibilisation, accompagnement, outil diagnostic adapté aux PME)					Propositions d'actions
601	Climat, air, énergie	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Agri	Sensibilisation du consommateur à l'impact de sa consommation en émission de GES					Propositions d'actions
602	Environnement, biodiversité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Agri	Accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie et la réduction des émissions de GES					Propositions d'actions
603	Environnement, biodiversité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Agri	Encourager la diversification des productions dans chaque exploitation : élevage, légume, vente directe, énergie (photovoltaïque et méthanisation)					Propositions d'actions
604	Environnement, biodiversité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Agri	Inciter les coopératives à commercialiser des produits bas carbone				X	
605	Environnement, biodiversité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Agri	Mise en place d'un label bas carbone pour les produits agricoles dans la région qui a le plus de labels de qualité dans l'agriculture					Propositions d'actions
606	Foncier	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Limiter l'étalement des zones artificialisées				X	
607	Foncier	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Revitaliser les centres-bourgs				X	
608	Habitat	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Isolation thermique de l'habitat				X	
609	Climat, air, énergie	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Cycles de formation (initiale et continue) des acteurs en accord avec les enjeux de la transition énergétique					Propositions d'actions
610	Climat, air, énergie	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Economiser de flux sur les bâtiments tertiaires					Propositions d'actions
611	Habitat	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Développement des réseaux de chaleur (où la densité est intéressante)					Propositions d'actions
612	Transport, intermodalité, mobilité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Offre de mobilité (trains, bus, véhicule partagé ...) adaptée à l'urbanisation maîtrisée ou inversement				X	

613	Environnement, biodiversité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	(Re)végétalisation des pôles urbains				X	
614	Transport, intermodalité, mobilité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Exploiter le numérique pour réduire les besoins de mobilité				X	
615	Climat, air, énergie	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Remplacer les énergies fossiles par des EnR				X	
616	Climat, air, énergie	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Soutien à la structuration des filières de matériaux biosourcés (isolation & structure) et EnR				X	
617	Foncier	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Urba	Développer une approche globale de l'aménagement dont la question de la déconstruction (pour reconstruire plus performant, revégétaliser...)				X	
618	Transport, intermodalité, mobilité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Trans	Maitriser la demande en mobilité (développer les infrastructures numériques)				X	
619	Transport, intermodalité, mobilité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Trans	Promouvoir un mix énergétique dans les motorisations (Indicateurs : part des énergies) - développer la production d'énergie renouvelable localement pour les transports (biométhanisation) - fiscalité écologique au profit des alternatives aux carburants « classiques »					Propositions d'actions
620	Transport, intermodalité, mobilité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Trans	Promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens (indicateurs : parts modales) - Coordination des politiques à différentes échelles (rural/urbain) - Sécuriser les modes doux - Faciliter les transports collectifs (Billettique, coordination, tarification, information) - Promouvoir le covoiturage, augmenter le nombre de passagers/véhicules					Propositions d'actions
621	Transport, intermodalité, mobilité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Trans	Promouvoir le report modal du fret (de la route vers le fer) - Engager un plan de modernisation des infrastructures - Fiscaliser la pollution de la consommation carbone					Propositions d'actions
622	Transport, intermodalité, mobilité	10/01/2018	?	Contribution de structure	ST2-Trans	Développer la logistique du dernier kilomètre					Propositions d'actions
623	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Facilité Acceptabilité – Appropriation (zone de test, nouvelle procédure... (volet paysager))					Propositions d'actions
624	Environnement, biodiversité	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Connaissance affinée de la biodiversité				X	
625	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Développement technologique : hydrolien et houlomoteur				X	
626	Environnement, biodiversité	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Besoin d'expertise : interaction système de production / environnement					
627	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Améliorer le processus de décision (syndrome Notre Dame des Landes : pas de décision claire)				X	
628	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Régionalisation de la politique énergétique pour valider les choix politiques et ne pas se baser seulement sur la PPE					X
629	Transversal- Territoires innovants et attractifs	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Développement économique des ports et de la filière maritime : politique de croissance bleue, recherche liées à la mer					X
630	Transversal- Territoires innovants et attractifs	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Positionnement de la Région en tant que leader dans les EnR, valorisation des savoirs faire de la Région				X	
631	Transversal- Territoires innovants et attractifs	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Tourisme technologique					
632	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-EMR	Besoin d'une évaluation régulière (annuelle ou mi SRADDET)			X		
633	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Renforcer la pédagogie sur les projets				X	
634	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Améliorer le suivi des chantiers associés aux projets: plus de formation (plus transversale sur les enjeux) et des pratiques plus intégrées sur les enjeux environnementaux (soils...)					
635	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Renforcer le suivi/contrôle environnemental des parcs en fonctionnement; améliorer la connaissance de l'impact environnemental					Propositions d'actions
636	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Créer une instance de dialogue sur la territorialisation des objectifs (en lien avec les objectifs PCAET, à la maille départementale)					Propositions d'actions
637	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Aider les élus locaux et EPCI à intégrer les objectifs du SRADDET ou plus ambitieux dans leurs documents locaux avec une éventuelle modification					Propositions d'actions
638	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Accompagner les EPCI dans leur responsabilité de se saisir de la compétence éolien et de la mener réellement en tenant compte l'avis des communes					Propositions d'actions
639	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Imposer des délais contentieux de recours sur le traitement juridique des dossiers qui concernent l'environnement dans les projets éoliens					Propositions d'actions
640	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Donner un pouvoir d'appréciation aux services instructeurs pour aller en dérogation parfois de certains aspects en privilégiant l'étude au cas par cas					Propositions d'actions
641	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Accompagner les services instructeurs et les former pour une meilleure compréhension des enjeux ICPE et un meilleur suivi des parcs (mise en place d'une instance de suivi pour les parcs qui le nécessitent)					Propositions d'actions
642	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Anticiper les adaptations du réseau et mettre les moyens financiers et techniques dessus. Il faut renouveler le S3RENR bien avant la mise en place finale du SRADDET pour qu'ils entrent en vigueur sur le même période				X	
643	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Prendre en compte les objectifs du SRADDET dans les dossiers en instruction, sorte d'obligation de résultat pour les services avec objectifs et indicateurs				X	
644	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Renforcer les effectifs des services instructeurs pour permettre une double lecture des dossiers et des possibilités de rencontre préalable si besoin				X	
645	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Imposer un minimum de production EnR rapporté au nombre d'habitants par EPCI (avec un principe de compensation entre territoires urbains contraint en espace et territoires ruraux bénéficiant des investissements des milieux urbains)					Propositions d'actions

646	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Développer une stratégie de communication et d'éducation sur la production éolienne					Propositions d'actions
647	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Obliger la proposition de financement local dans la création des nouveaux projets			X		
648	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Porter des études précises, indépendantes et contradictoires sur les impacts du développement éolien sur la biodiversité (et des études sur l'impact sur le prix de l'immobilier)			X		
649	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Harmoniser les règles d'implantation à l'échelle de la Région pour le développement éolien			X		
650	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Prévoir au SRAADDET les perspectives de repowering induites par les premiers parcs éoliens de l'ancienne région Poitou-Charentes (après 2008)					Propositions d'actions
651	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Inscrire les objectifs de développement de l'éolien dans les schémas d'aménagement du territoire (SCoT PCAET : cartographie d'implantation d'éoliennes), notamment dans les territoires d'ex-région Aquitaine et ex-région Limousin [chaque territoire apporte une contribution à l'éolien à la hauteur de son potentiel de développement]					Propositions d'actions
652	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Améliorer l'adhésion / l'acceptation de l'éolien par une meilleure sensibilisation du grand public, en renforçant les processus de concertation et en développant des projets participatifs et citoyens [changer l'exercice des enquêtes publiques par un processus de concertation tout au long du projet]			X		
653	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Porter en Région un travail de R&D sur des éoliennes furtives			X		
654	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Faire avancer les questions de contraintes militaires sur l'ex-Aquitaine : portage politique			X		
655	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Eolien	Etendre l'interdiction d'implanter des éoliennes dans des zones Natura 2000 (ZPS et ZSC à enjeux chiroptères) à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine [la transition énergétique doit se réaliser dans le respect de la biodiversité]			X		
656	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Hydro	Favoriser le développement de projets hydroélectriques (petits et grands projets) à l'échelle de la Région NA			X		
657	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Hydro	Formation des élus locaux et des syndicats de rivières (dans le cadre de la réforme de la Gemapi) aux enjeux de l'hydroélectricité			X		
658	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Hydro	Faire un état des lieux potentiel croisé, cartographié et identifié à l'échelle de la Région NA partagé par l'ensemble des acteurs, y compris l'Administration (DDT, Dreal, Onema, Agences de l'eau... etc.)					Propositions d'actions
659	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Hydro	Mettre en valeur des installations hydroélectriques existantes, mettre en réseau, raccrocher à des clusters régionaux existants pour l'innovation notamment					Propositions d'actions
660	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Hydro	Encourager la participation des collectivités locales dans les sociétés de projets hydroélectriques, notamment dans le cadre du renouvellement des concessions (ce qui peut aussi encourager la participation citoyenne)			X		
661	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Hydro	Etudier le potentiel des réseaux d'eau (eau potable, usées, ...)					Propositions d'actions
662	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-Hydro	Favoriser le développement de STEP (station de pompage) comme solution de stockage des EnR			X		
663	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Travailler sur un assouplissement des contraintes (ABF, loi littoral, etc.) suivant des lignes directrices partagées par les communautés d'acteurs (énergéticiens, collectivités, citoyens, etc.) [politique de soutien au PV intégré aux constructions]			X		
664	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Défendre une logique d'efficience de l'énergie par rapport à consommation/production					Propositions d'actions
665	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Besoin de hiérarchie dans les stratégies d'installations : priorité de l'existant avant d'occuper des terres agricoles, nourricières ou naturelles [développer le PV où il n'y a pas de conflit d'usage]		X			
666	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Réaliser la cartographie des potentiels de toutes les énergies et des besoins (ex : système de notation qui prend en compte les distances avec les points de consommation) et construction d'une vision multi-énergies pour une meilleure acceptabilité pour l'aménagement					Propositions d'actions
667	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Besoin de compétences d'installation et de connexion électrique		X			
668	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Faciliter le développement des projets et initiatives				X	
669	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Prioriser le développement sur les terrains artificialisés (Parkings, délaissés industriels) : mettre en place un outil d'identification du potentiel de ces terrains					Propositions d'actions
670	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Intégrer les outils numériques dans la gestion des réseaux électriques			X		
671	Déchets	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Plan régional de prévention du recyclage des déchets [Développement de la filière recyclage en Région]			X		
672	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Développement du PV sur le bâti agricole			X		
673	Transversal-Territoires innovants et attractifs	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Soutenir les innovations (nouvelles technologies, fabricants) y compris sur le stockage longue durée (power-to-gas)			X		
674	Climat, air, énergie	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Renforcer la sensibilisation des acteurs des projets (architectes, MOE, constructeurs) : il faut redonner de la crédibilité aux acteurs de la filière			X		
675	Foncier	15/01/2018	?	Contribution de structure	ST3-SolPV	Renforcer les contraintes et obligations dans le cadre des projets urbains ; Muscler les documents d'urbanisme (que les SCoT et PLUI soient plus incisifs sur la mise en place des EnR sur les nouvelles zones d'activités (ex : obliger à installer des ombrières PV pour un nouveau parking))			X		
676	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Solth	Objectif d'imposer à toute opération d'artificialisation des sols de développer de la production solaire PV			X		
677	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Solth	Régler le problème de qualification des artisans			X		
678	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Solth	Favoriser la R&D et la diversification des technologies du solaire thermique avec les technologies alternatives avec le thermovoltaïque et climatisation solaire			X		
679	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Solth	Adapter la réglementation nationale (tout bâtiment neuf devrait être équipé + réhabilitation existant + simplification administrative pour les projets)			X		
680	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Solth	Apporter un soutien public financier et stabilisé pour continuer l'amorçage/structuration de la filière					Propositions d'actions
681	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Solth	Communication/marketing autour des atouts et notamment sur la stabilité économique de l'offre lorsque c'est bien fait, cible industriels par exemple. Et renforcer la sensibilisation des usagers (particuliers, entreprises, collectivités,...)			X		
682	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Solth	Assurer une veille et un suivi qualitatif de la filière (installations, technologies, modèles,...)					Propositions d'actions
683	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Géo	Structurer la filière géothermie pour en assurer un développement vertueux			X		
684	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Géo	Soutenir l'innovation sur les filières émergentes (ex. stockage souterrain d'énergie thermique, boucles tempérées,...)			X		

685	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Géo	Accompagner le développement de la qualification, de la formation et de la sensibilisation des acteurs (professionnels du bâtiment, BE thermiques, MO, Maître d'œuvres, architectes)				X	
686	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Géo	Favoriser le développement de la géothermie profonde dans les zones de forte densité de population (réseaux de chaleurs) et auprès des gros consommateurs (industrie / agro-alimentaire)				X	
687	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Géo	Cibler le tertiaire public et privé sur la Géothermie de minime importance					Propositions d'actions
688	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Construire des accompagnements, des formations pour l'acceptabilité et l'appropriation des projets de méthanisation (formation sur la stratégie de communication, l'organisation de la concertation)				X	
689	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Sécuriser les intrants des méthaniseurs (plan d'approvisionnement des unités de méthanisation) : besoin de transparence, de clarté, d'engagement, de solidarité territoriale				X	
690	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Intégrer la fiscalité carbone dans les projets de méthanisation comme élément fort d'arbitrage (préfiguration de futurs Appels d'offres régionaux)				X	
691	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Placer les démarches d'évaluation des ressources des territoires au cœur des démarches de PCAET				X	
692	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Organiser la mise en visibilité des pro-projets (moins bien structurés que les opposants, avec moins de moyens, etc.)				X	
693	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Assurer la promotion des projets (ressources, projets, filières de valorisation) – une responsabilité de la Région et des acteurs publics (travail avec les scolaires)				X	
694	Foncier	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Créer, dans les documents de planification des territoires, des zones de développement de la production énergétique (comme il existe des zones de développement urbain, etc.). Le SRADDET peut proposer des surfaces à dédier à des puissances installées électriques/gaz.					Propositions d'actions
695	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Planifier les investissements dans les infrastructures réseaux existantes pour anticiper les futurs raccordements, identifier l'impact financier des développements de projets et définir le mode de financement (porteur de projet, tarif de l'énergie, etc.)				X	
696	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Viser l'autonomie des exploitations agricoles par la méthanisation : fertilisation, autonomie protéique (séchage) et énergétique (le monde agricole doit prendre et garder la main sur ses ressources)				X	
697	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Favoriser la structuration du monde agricole dans les tours de table financiers des projets (Créer un fonds commun de répartition du risque pour faire aboutir plus facilement les dossiers)				X	
698	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Développer une cartographie de la ressource et de l'épandage, en dynamique, et la tenir à jour					Propositions d'actions
699	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Animer un réseau de type « club de méthanisation » dans les anciennes régions pour favoriser les échanges diffusion de fascicules et guides					Propositions d'actions
700	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Développer un appui sous la forme d'une ingénierie administrative (Faciliter le montage administratif des projets => développer un « coordinateur local unique » pour le projet de méthanisation)					Propositions d'actions
701	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Garantir une sécurité juridique pendant le montage du projet (AMO juridique)					Propositions d'actions
702	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Rendre plus strictes les conditions de recours				X	
703	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Biogaz	Développer des AO CRE Innovation dans la méthanisation				X	
704	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Donner la priorité au développement du bois énergie via les réseaux de chaleur et chaufferies automatiques				X	
705	Habitat	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Enjeu majeur = la performance et l'efficacité des bâtiments				X	
706	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Relier le développement du bois énergie au développement de l'usage du bois d'œuvre dans l'écoconstruction				X	
707	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Intégrer l'obligation de prévoir un plan d'approvisionnement dans un projet de réseau de chaleur				X	
708	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	S'assurer via le SRADDET que les énergies renouvelables soient effectivement produites de façon durable : travailler sur l'économie circulaire, notamment pour les granulés				X	
709	Environnement, biodiversité	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Augmenter la part de la gestion sylvicole sous Document de Gestion Durable (DGD)				X	
710	Transversal- Territoires innovants et attractifs	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Capitaliser les (bonnes) pratiques sur les territoires (ex : Dynamic Bois)				X	
711	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Marier augmentation de la production EnR et performance énergétique				X	
712	Environnement, biodiversité	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Maintenir le potentiel forêt				X	
713	Climat, air, énergie	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Soutenir le développement des réseaux de chaleur (diversification des réseaux) avec adéquation à la ressource locale (projet commun entre les lieux de ressources et lieux où elle est consommée)				X	
714	Environnement, biodiversité	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Mettre en place un suivi, un Observatoire des flux forestiers (consolidation de l'information)					Propositions d'actions
715	Environnement, biodiversité	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Bois	Défendre la replantation (dispositif à mettre en place)				X	
716	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Prévenir la production des déchets				X	
717	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Utilisation de la position de compétence économique de la Région pour inciter au développement de produits vertueux, moins de déchets				X	
718	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Développer la méthanisation des déchets organiques				X	
719	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Développer le GNV				X	
720	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Développer l'étiquetage des produits (impact déchets)				X	
721	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Favoriser une approche intégrée à l'échelle globale (se préoccuper du devenir des sous-produits, etc.) lors de la création d'unités de traitement				X	
722	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Mettre en place une éco-conditionnalité des aides pour encourager les produits éco-responsables				X	
723	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Développer l'information, l'éducation massive des citoyens				X	

724	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Marquage et étiquetage des produits facilitant le geste de tri et les choix (bonne orientation vers le bon équipement)				X	
725	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Diminuer la quantité de biodéchets dans les ordures résiduelles (détourner les flux vers la valorisation matière (compost) et énergie (méthanisation)).				X	
726	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Exemplarité de la Région notamment au niveau des établissements d'enseignement : chasse au gaspillage, compostage				X	
727	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Inscrire dans les documents de planification un recours au végétaux d'origine locale à faible croissance et compostable, la création de « points propres » aménagés permettant la mise en place d'équipements type composteurs individuels, collectifs, poubelles de tri				X	
728	Déchets	20/02/2018	?	Contribution de structure	ST4-Déchets	Créer les conditions favorables pour une péréquation des coûts qui peut se traduire par des mutualisations d'équipements, des gouvernances communes				X	
729	Habitat	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Résid.	Toucher les particuliers : - au travers d'un véritable service public stabilisé dans le temps - en développant un partenariat avec des acteurs relais : GSB, banques, artisans, agences immobilière				X	
730	Habitat	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Résid.	Massifier les opérations vers l'habitat individuel via des opérations groupées				X	
731	Habitat	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Résid.	Mieux structurer le financement : - Vers une unicité et simplification - Mieux le cibler, le faire connaître et se donner le temps pour l'adapter				X	
732	Habitat	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Résid.	Assistance à la maîtrise d'usage (éco-gestes) pour les particuliers				X	
733	Habitat	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Résid.	Implication des bureaux d'études / maîtres d'œuvre sous condition de prise de responsabilité				X	
734	Habitat	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Résid.	Se donner les moyens d'appréhender l'impact carbone de la rénovation				X	
735	Habitat	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Résid.	Bâtir un socle d'étude et d'indicateur reconnu par tous afin de conduire une grille d'analyse pour mieux cibler les travaux de rénovation et leur impact				X	
736	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Réduire les surfaces tertiaires par la mutualisation d'équipements				X	
737	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Faire le pari de l'éducation				X	
738	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Sensibiliser les élus et citoyens (sur le volet économique, confort bien-être)					Propositions d'actions
739	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Améliorer la formation des industriels et des occupants sur la conception des bâtiments et la régulation et prise en main des bâtiments performants				X	
740	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Développer la mixité fonctionnelle au sein d'un même bâtiment : tertiaire et résidentiel dans une même structure / quartier car possibilité de mutualiser les équipements (tertiaire = jour, résidentiel = nuit), permet d'optimiser même les transports				X	
741	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Travailler sur l'éclairage (réglementation pour l'extinction)				X	
742	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Avoir des points d'information type EIE pour les acteurs du tertiaire privé afin de sensibiliser et informer				X	
743	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Assurer la mise en réseau et le partage d'expériences (exemple de la charte bâtiment durable du Plan Bâtiment durable pour le tertiaire, avec objectifs de réduction de consp sur parc ou partie du parc)				X	
744	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Créer des structures tierces qui feraient la jonction entre propriétaires et utilisateurs en tant que facilitatrices, notamment juridique pour l'énergie en autoconsommation par exemple (Plateformes de la rénovation tertiaire)					Propositions d'actions
745	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Changer les pratiques dans les marchés publics et intégrer des critères dans les cahiers des charges (par exemple énergie verte pour fourniture d'énergie)				X	
746	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Tertiaire	Prendre des mesures pour éviter l'effet d'îlot de chaleur et donc réfléchir à l'échelle du quartier ou d'une zone (économique, industrielle)				X	
747	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Indus	Mettre en place des réseaux et des structures relais de la performance énergétique dans l'industrie sur l'ensemble du territoire.				X	
748	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Trans	Réduire le nombre de véhicules en circulation : - mutualiser par l'autopartage et le covoiturage - relancer le ferroutage - livraisons mutualisées - développer le télétravail - développer un réseau cyclable				X	
749	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Trans	Proposer une meilleure organisation des fonctions sur le territoire pour tendre vers la ville des proximités				X	
750	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Trans	Augmenter la part des PL roulant au GNV et au bioGNV				X	
751	Transversal-Territoires innovants et attractifs	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Trans	Améliorer le maillage des stations GNV et bioGNV et en lien avec les lieux de logistique et de production de biométhane				X	
752	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Ecl.pub	Reconduire le modèle de dispositif d'accompagnement (ingénierie et investissement) des actions de rénovation de l'éclairage public mis en place par l'ex-Région Poitou-Charentes - Eradication des boules - Volet communication - Conditionnalité à la réalisation d'un Schéma directeur d'aménagement lumière ?				X	
753	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Ecl.pub	Sensibiliser les communes à l'enjeu de maîtrise de la demande en énergie dans l'éclairage public (extinction, dimensionnement, performance, gradation, approvisionnement ENR, etc.)				X	
754	Climat, air, énergie	22/02/2018	?	Contribution de structure	ST5-Ecl.pub	Accompagner les Maires dans la sensibilisation des commerçants et gestionnaires de locaux tertiaires et le contrôle de l'application des décrets d'extinction des éclairages tertiaires				X	
755	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Esp. Urbains	Eviter l'imperméabilisation des sols (stationnements, trottoirs, etc.). Des solutions existent, leur surcoût est justifié par le gain espéré en termes de limitation des impacts du ruissellement.				X	
756	Déchets	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Esp. Urbains	Favoriser le stockage de l'eau en ville et la réutilisation des eaux de moindre qualité y compris à l'échelle du bâtiment				X	

757	Foncier	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Esp. Urbains	Favoriser le retour du végétal en ville. Tout projet d'urbanisation doit intégrer une réflexion des espaces végétalisés en fonctionnement naturel, en lien avec un maillage favorisant les continuités écologiques à toutes les échelles				X	
758	Foncier	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Esp. Urbains	Réorganiser les villes. L'adaptation des villes aux impacts du CC ne doit pas passer uniquement par des structures de protection (digues) mais par une réorganisation de l'espace urbain [horizon 2050].				X	
759	Foncier	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Esp. Urbains	Renforcer les actions visant à prendre en compte la globalité du bâtiment et de l'urbanisme dans tous les aspects environnementaux, climatiques, sociaux				X	
760	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Produire des plans de prévention et des formations à destination des propriétaires forestiers et des acteurs publics afin de les sensibiliser face aux risques sanitaires mais aussi au fonctionnement des écosystèmes forestiers				X	
761	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Etendre le plan de prévention des risques incendie de l'ex-Aquitaine au nouveau périmètre régional				X	
762	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Poursuivre et développer la recherche pour mieux anticiper et prévenir les impacts				X	
763	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Anticiper les impacts des tempêtes sur les forêts et infrastructures				X	
764	Foncier	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Favoriser la gestion forestière via notamment le regroupement foncier, la formation				X	
765	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Développer les débouchés locaux de bois afin de redonner de l'intérêt économique en particulier sur le bois d'œuvre feuillus (ex. en l'état, les seules essences adaptées et rentables économiquement demain dans l'ex Poitou Charentes sont le Pin Maritime et le Robinier)				X	
766	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Favoriser une gestion dynamique de la forêt (=avoir des arbres exploitables en continu pour répondre aux marchés et à ses évolutions) et avec des densités moindres (= répondre à la baisse de la disponibilité de la ressource)				X	
767	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Valoriser en sylviculture les parcelles en déprise agricole afin de prévenir l'enrichissement et le risque incendie				X	
768	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Améliorer la connaissance des élus et du grand public sur les modalités de gestion de la forêt				X	
769	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Préserver et gérer les sols forestiers par une plus grande connaissance des effets du CC				X	
770	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Forêts	Utiliser la forêt pour préserver la qualité de la ressource en eau et lutter contre l'érosion des sols				X	
771	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Agri	Stockage de l'eau, économies et efficacité de l'eau Conditionner les nouvelles demandes de prélèvement à l'efficacité des réseaux, à un mode de gestion durable de la ressource, utilisation d'espèces végétales résistantes au stress hydrique				X	
772	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Agri	Ré-interroger les filières agricoles en région en levant si nécessaire les freins aux changements				X	
773	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Agri	Partager la coordination des sujets "agricoles" avec les collectivités locales afin de remettre le sujet agriculture dans les débats et stratégies locales				X	
774	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Agri	Renforcer les instances de concertation des usages de l'eau (ex. CLE) et imposer un principe de solidarité territoriale				X	
775	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Agri	Créer ou renforcer des programmes de RDI pour davantage documenter les problématiques relatives aux aléas climatiques				X	
776	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Agri	Démultiplier les actions de démonstration des fermes ou itinéraires techniques efficaces et économiquement viables				X	
777	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Agri	Promouvoir l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables de façon à maintenir le confort animal, limiter l'accroissement des coûts de production, dégager d'autres revenus, etc.				X	
778	Foncier	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Littoral	Réfléchir au foncier d'aujourd'hui et de demain (anticipation foncière du littoral dans les documents d'urbanisme)				X	
779	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Littoral	Imaginer une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique : cadre commun, mutualisation d'outils et connaissances, appui aux territoires				X	
780	Habitat	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Littoral	Travailler sur la résilience et l'innovation du bâti pendant la période avant recomposition spatiale et pour activités nécessitant la proximité du littoral				X	
781	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Littoral	Tenir compte des valeurs des biens pour acquisition – expropriation avec un équilibre entre les propriétaires et la solidarité, compte tenu de la durée de vie des biens menacés				X	
782	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Anticiper les changements et se projeter à horizon 2030 et 2050 sur l'impact du CC sur l'activité touristique (rôle du SRADDET et des élus / activités touristiques).				X	
783	Foncier	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Ne pas avoir peur de relocaliser les activités les plus impactées (frange littorale/érosion) mais trouver des modes de concertation adaptés				X	
784	Foncier	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Profiter de l'effet de levier du SRADDET pour accompagner des démarches territoriales "tourisme durable local" sur les secteurs touristiques				X	
785	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Engager des opérations collectives à la carte (cf. charte TD pour les professionnels, opérations concrètes de nouveaux services type « en vacances sans ma voiture »...)				X	
786	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Faire du touriste un acteur du Tourisme et Loisirs Durables (informer, responsabiliser, motiver...)				X	
787	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Veiller au confort thermique (et d'isolation) des équipements d'hébergements pour un usage mi-saison				X	
788	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Des éléments de confort pour les services locaux (sanitaires chauffés, donc effort d'isolation...)				X	
789	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Financer l'adaptation du secteur touristique avec la montée en gamme (services et équipements)				X	
790	Transport, intermodalité, mobilité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Tourisme	Disposer d'une offre de transport régionale adaptée aux différents sites touristiques majeurs de la région (TER) Une offre alternative à la voiture individuelle (ex. parking-relais, limitation de la capacité en stationnement sur sites touristiques)				X	
791	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Eau/Biodiv	Identifier les composantes fonctionnelles des milieux appauvris pour permettre la résilience [En milieu marin la résilience est rapide, le contrôle de la pêche par exemple permet la remontée rapide du volume d'espèces]				X	
792	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Eau/Biodiv	Empêcher la dégradation des sols par le monde agricole				X	
793	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Eau/Biodiv	Travailler le message à porter sur les enjeux et problématiques liées au changement climatique : prise de conscience véritable à l'échelle supérieure [Inviter au changement de pratique des citoyens en proposant des solutions ; Agir au niveau du consommateur pour influencer le type d'agriculture.]				X	
794	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Eau/Biodiv	Maintenir, favoriser, restaurer les corridors écologiques en les incluant dans les documents d'urbanisme, schémas d'aménagement du territoire				X	

795	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Eau/Biodiv	Renforcer le pouvoir prescripteur des schémas type SAGE et mettre en place d'objectifs dans les débits de prélèvement d'eau			X	
796	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Eau/Biodiv	Retravailler le paysage (maintien des haies) en agissant sur les politiques sectorielles et contractuelles			X	
797	Habitat	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Eau/Biodiv	Rediriger les aides liées à l'irrigation concrète à la formation des agriculteurs, à la diversité des cultures (redéfinir un modèle agricole rentable et durable, favoriser l'expérimentation) La monoculture est un danger face au réchauffement climatique. La région doit favoriser des pratiques agricoles plus vertueuses			X	
798	Environnement, biodiversité	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Eau/Biodiv	Interdire certains produits phytosanitaires afin de mieux protéger les nappes et bassins versants			X	
799	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Ener-Indus-Infra	Assurer la sensibilisation des usages/industriels aux enjeux de l'évolution du climat afin de rendre acceptable les actions entreprises dans ce domaine			X	
800	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Ener-Indus-Infra	Réaliser un travail de benchmark permettant de s'inspirer des réussites conduites dans d'autres pays connaissant des aléas similaires			X	
801	Transversal- Territoires innovants et attractifs	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Ener-Indus-Infra	Développer un système de financement de grands travaux (ex. relocalisation de certaines infrastructures)			X	
802	Transversal- Territoires innovants et attractifs	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Ener-Indus-Infra	Encourager la recherche et l'innovation dans le domaine de l'adaptation au changement climatique			X	
803	Climat, air, énergie	27/02/2018	?	Contribution de structure	ST6-Ener-Indus-Infra	Faire évoluer le mix énergétique de la région vers un mix énergétique moins climato-sensible			X	
804	Climat, air, énergie	24/01/2018	ENEDIS	Contribution de structure	P5	Développement de l'autoconsommation de solaire PV : simplification des démarches de mise en place des Contrats de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation (CRAE) pour les porteurs de projets d'autoconsommation individuelle partielle	X			
805	Climat, air, énergie	24/01/2018	ENEDIS	Contribution de structure	P6	Développement de l'autoconsommation de solaire PV : déploiement d'interfaces simples pour les échanges de données entre participants à une opération d'autoconsommation collective (compteurs communicants, services associés)				Propositions d'actions
806	Déchets	01/03/2018	ENEDIS	Contribution de structure	P2	Agrir en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique, en prenant connaissance des données de consommation et de production électrique	X			
807	Climat, air, énergie	01/03/2018	ENEDIS	Contribution de structure	P4	Promouvoir la maîtrise de l'énergie, accompagner les projets EnR portés ou pilotés par les collectivités			X	
808	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	ENEDIS	Contribution de structure	P5	Développer des transports respectueux de l'environnement et de la santé publique			X	
809	Numérique	01/03/2018	ENEDIS	Contribution de structure	P5	Désenclaver les territoires ruraux : déployer de manière accélérée le Très Haut Débit en Nouvelle Aquitaine			X	
810	Environnement, biodiversité	01/03/2018	ENEDIS	Contribution de structure	P7	Protéger et restaurer la biodiversité via des solutions technologiques globales (transformateurs moyenne et basse tension fonctionnant à l'huile végétale industrielle) et des solutions partenariales locales (LPO, fédérations départementales de pêche ou de chasse)			X	
811	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P2	Création d'un écosystème global favorable aux projets EnR (technique, financier mais également social, par exemple par la structuration de groupes d'acteurs "pro-EnR" favorisant leur acceptation)			X	
812	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P2	Définition d'un objectif global de production d'énergies renouvelables à l'échelle de la région puis déclinaison par territoire pour prendre en compte les spécificités locales et les capacités des syndicats				Propositions d'actions
813	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P2	Renforcer l'assistance des services compétents de la région pour mieux accompagner les actions (mieux faire connaître le fonds Terra Energies, déployer une ingénierie financière de la direction de fonds européens)			X	
814	Foncier	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P3	Valider des exceptions à l'interdiction de réalisation d'infrastructures d'énergies renouvelables en zonage Naturel avec les services de l'Etat (zones N-EnR)				Propositions d'actions
815	Foncier	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P3	Lever l'interdiction de construire des projets EnR dans les 5 ans qui suivent le défrichement d'une zone				Propositions d'actions
816	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P3	Revoir les indicateurs de densité de réseaux imposés dans les appels à projets pour conditionnaliser les aides				Propositions d'actions
817	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P3	Harmoniser les positions des services instructeurs au niveau régional (notamment les SDIS, ABF) - Par exemple par la construction d'une Charte d'intégration des productions EnR au niveau régional			X	
818	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P3	Réduire les délais de traitement des pré-études de raccordement au réseau électrique (ENEDIS)			X	
819	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P3	Installer une transparence et un cadre au droit pour le gestionnaire du réseau public de distribution électrique (ENEDIS) de réaliser des études paramétriques (redimensionnement d'un projet EnR électrique aux capacités du réseau)				Propositions d'actions
820	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAQ (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P4	Imposer au gestionnaire du réseau public de distribution électrique (ENEDIS) d'assister les acteurs concernés dans la planification du raccordement des projets				Propositions d'actions

821	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P4	Encadrer les devis de raccordement proposés par le gestionnaire du réseau public de distribution électrique (ENEDIS) à des coûts raisonnables et non-prohibitifs pour les projets				Propositions d'actions
822	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P4	Faciliter le montage de projets d'autoconsommation collective (la loi limite aujourd'hui le développement de projets d'autoconsommation collective à l'aval d'un poste de transformation HTA/BT) - il est soumis à des contraintes administratives lourdes			X	
823	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P4	Inscrire certains soutiens financiers de la Région dans des contrats pluriannuels, en complémentarité des appels à projets.				Propositions d'actions
824	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P5	Pérenniser un cadre de financement de la rénovation de l'éclairage public avec la Région			X	
825	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P5	La Région propose de porter ARTEE comme son bras armé pour la rénovation énergétique auprès des populations rurales				Propositions d'actions
826	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P5	Mise en place d'une aide pour structurer la filière géothermie avec le BRGM				Propositions d'actions
827	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P5	Avoir une ambition coordonnée en matière de production d'EnR avec la création d'un cadastre solaire régional			X	
828	Transport, intermodalité, mobilité	21/12/2017	TENAO (Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine)	Contribution de structure	P5	Mettre en place une stratégie pluriannuelle sur la mobilité durable (GNV, électrique, hydrogène)				Propositions d'actions
829	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO	Contribution de structure	P2	Pour favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique qui nécessitent une massification et le recours à divers acteurs, organiser une chaîne d'acteurs dont le chef de file serait le Conseil Régional.		X		
830	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO	Contribution de structure	P3	Affirmer le portage local des énergies renouvelables, à travers le développement économique des filières d'énergies renouvelables locales : - mobilisation des financements locaux (investissements publics, SEM locales...) - facilitation du montage et de la réalisation des projets (allègement des démarches administratives) - acceptation locale des projets d'EnR (valorisation de ces projets auprès du public)			X	
831	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO	Contribution de structure	P4	Diminuer les consommations d'énergie en ayant recours à : - la solution led au détriment du sodium - l'optimisation des codes-temps et l'utilisation de gradation - l'optimisation des niveaux d'éclairage et la réduction des déperditions lumineuses - l'utilisation d'éclairage alternatif (solaire autonome) en particulier pour les traitements de points isolés (évitant les extensions de réseau)				Propositions d'actions
832	Transport, intermodalité, mobilité	21/12/2017	TENAO	Contribution de structure	P5	Renforcer et élargir le réseau IRVE à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine en définissant de manière précise et concertée les schémas de déploiement (pour optimiser le maillage du territoire le taux de fréquentation des bornes) ; cofinancer des investissements.			X	
833	Climat, air, énergie	21/12/2017	TENAO	Contribution de structure	P6/7	Stimuler la production d'énergies renouvelables locale : - créer un cadastre solaire régional afin d'identifier le potentiel de production solaire en toitures. - accompagner, avec l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI), de véritables filières économiques innovantes par la poursuite de la mise en réseau des entreprises - soutenir une plateforme réunissant les acteurs (institutions, citoyens) favorables aux énergies renouvelables afin de contribuer à l'acceptabilité des EnR et de promouvoir des filières responsables et locales			X	Propositions d'actions
834	Environnement, biodiversité	21/12/2017	TENAO	Contribution de structure	P8	Protéger la faune nocturne en réduisant le nombre d'heures d'éclairage, en restaurant les "trames noires/nocturnes".			X	
835	Environnement, biodiversité	01/03/2018	CIVAM	Contribution de structure	P4	Réduire le recours aux engrais minéraux de synthèse			X	
836	Environnement, biodiversité	01/03/2018	CIVAM	Contribution de structure	P5	Augmenter la part de légumineuses sur les exploitations en grandes cultures et dans les prairies temporaires			X	
837	Environnement, biodiversité	01/03/2018	CIVAM	Contribution de structure	P5	Développer les techniques culturales sans labour (TCSL) pour stocker du C dans les sols			X	
838	Environnement, biodiversité	01/03/2018	CIVAM	Contribution de structure	P6	Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées dans les systèmes de cultures			X	
839	Environnement, biodiversité	01/03/2018	CIVAM	Contribution de structure	P7	Optimiser la gestion des prairies pour favoriser le stockage de C et réduire les émissions de N2O			X	
840	Climat, air, énergie	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P3	Engager une démarche politique forte auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire afin de lancer la consultation pour l'éolien off-shore au large de l'île d'Oléron			X	
841	Climat, air, énergie	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P3	Promouvoir le développement de l'éolien en sud Nouvelle Aquitaine en faisant un état des lieux avec les professionnels du secteur sur les contraintes rencontrées			X	
842	Climat, air, énergie	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P3	Faire porter par tous les Elus régionaux une volonté ferme du développement de cette énergie			X	
843	Climat, air, énergie	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P5	Mettre en avant les richesses du territoire en matière d'industrie photovoltaïque, afin d'anticiper dès aujourd'hui les opportunités de la vente directe d'électricité photovoltaïque sur les marchés de gros de l'énergie			X	
844	Foncier	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P5	Promouvoir l'installation de grandes centrales photovoltaïques en toiture ou au sol auprès des collectivités locales et des industriels ; les encourager à lancer des appels d'offres pour installer des centrales sur les sites appropriés : sites d'enfouissements de déchets, carrières, friches industrielles, grands hangars, marchés d'intérêt national, plateformes logistiques...				Propositions d'actions
845	Transversal- Territoires innovants et attractifs	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P7	Encourager les collectivités à s'engager directement dans des opérations EnR, en valorisant leur patrimoine ou en suscitant des initiatives citoyennes sur leur territoire				Propositions d'actions

846	Climat, air, énergie	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P7	Mettre en place une instance de travail régionale entre les politiques, les développeurs de projets de production et les gestionnaires des réseaux électriques de distribution (ENEDIS, SRD, GEREDIS et les autres Entreprises Locales de Distribution) et de transport (RTE) chargée de coordonner les actions nécessaires à la définition des investissements à réaliser pour atteindre les objectifs définis dans le SRADET et d'être garant du bon suivi des décisions prises en matière d'investissement sur les réseaux.				Propositions d'actions
847	Climat, air, énergie	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P8	Réactualiser / réadapter le S3REnR périodiquement et redéfinir si nécessaire, les ouvrages à créer ou renforcer pour permettre un raccordement fluide des projets EnR.				Propositions d'actions
848	Climat, air, énergie	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P8	Simplifier la procédure administrative de réactualisation du S3REnR.				Propositions d'actions
849	Climat, air, énergie	20/12/2017	Energies Vienne	Contribution de structure	P8	Agr au près du législateur et du régulateur pour que les règles administratives et fiscales de création d'ouvrages électriques HTB soient les mêmes pour les gestionnaires de réseaux et les producteurs.				Propositions d'actions
850	Climat, air, énergie	01/12/2017	RTE	Contribution de structure	P6	Engager, en partenariat avec l'ADI, un travail sur les nouvelles technologies développées par les startups régionales au regard des besoins du réseau motivés par la transition énergétique.				Propositions d'actions
851	Climat, air, énergie	01/12/2017	RTE	Contribution de structure	P7	Travailler le plus en amont possible pour associer l'ensemble des acteurs des filières électricité renouvelable (ADEME, producteurs, Syndicats d'énergie,...), en coordination avec le Conseil Régional et les services de l'état (DREAL), afin de construire un S3REnR dont les préconisations soient largement partagées.		X		Propositions d'actions
852	Climat, air, énergie	01/12/2017	RTE	Contribution de structure	P7	Travailler avec la Région pour sensibiliser les entreprises aux opportunités de participation aux mécanismes de marché, notamment pour ce qui concerne les effacements de consommation.				Propositions d'actions
853	Climat, air, énergie	01/12/2017	RTE	Contribution de structure	P8	Elaborer les schémas régionaux pour contribuer à la constitution de corridors écologiques et pour accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme en application du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)				Propositions d'actions
854	Climat, air, énergie	01/12/2017	RTE	Contribution de structure	P6	Engager, en partenariat avec l'ADI, un travail sur les nouvelles technologies développées par les startups régionales au regard des besoins du réseau motivés par la transition énergétique.				Propositions d'actions
855	Climat, air, énergie	01/12/2017	RTE	Contribution de structure	P7	Travailler le plus en amont possible pour associer l'ensemble des acteurs des filières électricité renouvelable (ADEME, producteurs, Syndicats d'énergie,...), en coordination avec le Conseil Régional et les services de l'état (DREAL), afin de construire un S3REnR dont les préconisations soient largement partagées.		X		Propositions d'actions
856	Climat, air, énergie	01/12/2017	RTE	Contribution de structure	P7	Travailler avec la Région pour sensibiliser les entreprises aux opportunités de participation aux mécanismes de marché, notamment pour ce qui concerne les effacements de consommation.				Propositions d'actions
857	Climat, air, énergie	01/12/2017	RTE	Contribution de structure	P8	Elaborer les schémas régionaux pour contribuer à la constitution de corridors écologiques et pour accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme en application du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)				Propositions d'actions
858	Santé	08/01/2018	Génération Future Bordeaux	Contribution de structure	P3	Intégrer les pesticides dans ATMO				Propositions d'actions
859	Santé	08/01/2018	Génération Future Bordeaux	Contribution de structure	P4	Protection égale des personnes vulnérables sur tout le territoire			X	
860	Transport, intermodalité, mobilité	05/03/2018	DDP33 ?	Contribution de structure	P4	Instaurer la ville à 30 km/h dans les secteurs urbains				Propositions d'actions
861	Transport, intermodalité, mobilité	05/03/2018	DDP33 ?	Contribution de structure	P5	Formaliser des schémas d'itinéraires sécurisés pour piétons et PMR autour des établissements recevant du public				Propositions d'actions
862	Transport, intermodalité, mobilité	16/03/2018	Alder-TaCa	Contribution de structure	P2	Mener une action de lobbying en faveur de la taxation du kérosène au niveau des carburants routiers (décision nationale)			X	
863	Climat, air, énergie	16/03/2018	Alder-TaCa	Contribution de structure	P2	Animer des rencontres sur les solutions citoyennes globales autour d'une approche consommateur				Propositions d'actions
864,1	Climat, air, énergie	16/03/2018	Alder-TaCa	Contribution de structure	P2	Développer la comptabilisation carbone à la consommation (en complément de la méthode de comptabilisation territoriale)			X	
864,2	Climat, air, énergie	16/03/2018	Alder-TaCa	Contribution de structure	/	Activer les leviers du côté de la consommation pour pouvoir réduire les émissions de GES : - comptabiliser les émissions de CO2 pour chaque type de consommation - mobiliser les consommateurs et les inciter à devenir acteurs pour atténuer le changement climatique				Propositions d'actions
865,1	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/03/2018	CIRENA	Contribution de structure	P1	La transition énergétique dans tous ses aspects (sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables) représente une opportunité unique pour contribuer au développement économique de la région Nouvelle Aquitaine. Les énergies renouvelables sont un levier pour développer un modèle décentralisé, offrant un rééquilibrage entre les territoires et des réponses concrètes aux attentes des citoyens en matière d'emploi, de santé, et d'accès actuel et futur à l'énergie.	X			
865,2	Climat, air, énergie	15/03/2018	CIRENA	Contribution de structure	P3	Créer un lien systématique sur tous les projets de développement des productions EnR avec les acteurs publics locaux pour que les retombées économiques servent directement le territoire				Propositions d'actions
866	Climat, air, énergie	15/03/2018	CIRENA	Contribution de structure	P3	Conclure des conventions avec EPCI et PETR pour développer l'énergie citoyenne sur leur territoire et développer la prise de participation des acteurs locaux (privés et publics) au capital des sociétés de projets				Propositions d'actions
867	Climat, air, énergie	15/03/2018	CIRENA	Contribution de structure	P3	Investir en capital dans les coopératives citoyennes dans les secteurs connexes aux projets EnR (ex. fourniture d'énergie verte, services énergétiques, auto-partage)				Propositions d'actions
868	Climat, air, énergie	15/03/2018	CIRENA	Contribution de structure	P3	Prévoir des concertations publiques sur les projets d'énergie renouvelables exemplaires et promouvoir une inclusion des parties prenantes dans la gouvernance				Propositions d'actions
869	Transversal- Territoires innovants et attractifs	15/03/2018	CIRENA	Contribution de structure	P4	Faire des projets de transition énergétique une opportunité pour repenser la qualité paysagère des territoires.			X	
870	Climat, air, énergie	01/03/2018	Limousin Nature Environnement	Contribution de structure	P2	Conditionner les financements publics de projets d'unités de production EnR à l'élaboration d'un bilan carbone en analyse de cycle de vie et formaliser une logique de compensation environnementale				Propositions d'actions
871	Climat, air, énergie	01/03/2018	Limousin Nature Environnement	Contribution de structure	P4	Développer les approches et la communication grand public sur l'empreinte carbone à la consommation			X	
872	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRPF NA	Contribution de structure	P1	Assurer le revenu des producteurs de bois			X	
873	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRPF NA	Contribution de structure	P1	Equilibrer productivité, fertilité et gestion durable			X	
874	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRPF NA	Contribution de structure	P1	Veiller à l'équilibre économique des acteurs (producteurs, mobilisateurs et énergéticiens)			X	
875	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRPF NA	Contribution de structure	P1	Imaginer et conforter les outils de regroupement de l'offre			X	

876	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRPF NA	Contribution de structure	P2	Assurer la concertation et la mutualisation des connaissances avec un même langage				X	
877	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRPF NA	Contribution de structure	P2	Mettre en œuvre la mobilisation du bois supplémentaire et le regroupement de l'offre				X	
878	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRPF NA	Contribution de structure	P2	Confirmer l'équilibre économique des acteurs de la filière				X	
879	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRPF NA	Contribution de structure	P2	Communiquer les critères de gestion durable pour améliorer la mise en valeur des forêts					Propositions d'actions
880	Climat, air, énergie	19/03/2018	Géné. futures JC Labbre ?	Contribution de structure	P2	Intégrer ces données (mis à jour pour toutes maintenances et entretiens en particulier les revêtements et peintures) dans le futur carnet numérique de suivi et d'entretien des bâtiments des fondations (des études de sols à la destruction) dans le cadre des documents issus de chartes d'efficacité énergétique (neuf ou rénovation).					Propositions d'actions
881	Climat, air, énergie	19/03/2018	Géné. futures JC Labbre ?	Contribution de structure	P2	Systématiser la mise en œuvre d'actions de mesures de la qualité de l'air intérieur par échantillonnages des logements sociaux et des bâtiments ouverts au public en fonction de la proximité de sources polluantes identifiables naturelles, industrielles, agricoles, ...Issues du trafic routier, d'exploitation nucléaire ou émettant des rayonnements non ionisants (ondes électromagnétiques)...etc.					Propositions d'actions
882	Climat, air, énergie	19/03/2018	Géné. futures JC Labbre ?	Contribution de structure	P2	Permettre une extension de la précédente action aux bâtiments privés par une aide à la réalisation (subvention ou dégrèvement fiscal par exemple).					Propositions d'actions
883	Climat, air, énergie	19/03/2018	Géné. futures JC Labbre ?	Contribution de structure	P2	Créer une « Maison régionale de la qualité de l'air » chargée d'organiser un centre d'information grand public et d'être un lieu de concertation entre les instances mobilisées -Santé-Logement- Équipement- Agriculture-Industrie-et Agences spécialisées.					Propositions d'actions
884	Climat, air, énergie	19/03/2018	Géné. futures JC Labbre ?	Contribution de structure	P2	Attribuer à cette Maison (ou un à organisme autre) les budgets et compétences pluridisciplinaires lui permettant de mettre en œuvre les actions nouvelles retenues et de rendre compte de leurs exécutions.					Propositions d'actions
885	Climat, air, énergie	19/03/2018	Géné. futures JC Labbre ?	Contribution de structure	P2	Attribuer à cette Maison une mission de veille sur tous les dispositifs de recherche et d'études réalisés en France et à l'international sur la qualité de l'air intérieur pour en analyser la pertinence et en assurer la diffusion ainsi qu' une grande transparence.					Propositions d'actions
886	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P2	Former les conseillers et les agriculteurs pour la mise en oeuvre concrète et évaluable de l'adaptation de l'agriculteur (Plan d'adaptation au changement climatique dans les territoires et les exploitations - PACTE)				X	
887	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P2	Développer et diffuser la connaissance du changement climatique observé et de ses conséquences agricoles avérées en région (projet d'Observatoire régional sur l'agriculture et le changement climatique - ORACLE)				X	
888	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P2	Doter les conseillers agricoles d'une capacité d'analyse vis-à-vis des évolutions climatiques et agricoles futures (projet Clima-XXI)				X	
889	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P3	Engager les responsables agricoles régionaux dans une vision anticipée de l'adaptation				X	
890	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P3	Renforcer les interactions entre l'expertise scientifique régionale sur le changement climatique et le développement agricole				X	
891	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P3	Déployer une action de formation des agriculteurs sur les enjeux de l'adaptation				X	
892	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P4	Déployer dans les territoires des programmes de recherche, des outils et des méthodes pour mesurer le plus précisément possible l'impact de l'activité agricole sur la qualité de l'air				X	
893	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P4	Sensibiliser, former les agriculteurs et les conseillers pour améliorer les pratiques et exploiter les différents leviers possibles (optimisation de la gestion de effluents et des intrants phytosanitaires, notamment vis-à-vis des pics de pollution observés et expliqués)				X	
894	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P6	Déployer dans les territoires des programmes de recherche, des outils et des méthodes pour mesurer le plus précisément possible l'impact de l'activité agricole sur l'atténuation du changement climatique (contributeur et/ou absorbant sur les émissions de GES), notamment à travers des bilans carbone territoriaux intégrant les données relatives au secteur agricole				X	
895	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P6	Sensibiliser, former les agriculteurs et les conseillers pour améliorer les pratiques et exploiter les différents leviers possibles (Optimisation du cycle du carbone via le déploiement sur les territoires de systèmes agricoles performants, amélioration de la ration alimentaire des animaux, réduction de la consommation d'énergie fossile -fuel, gaz,..., développement des énergies renouvelables en agriculture notamment la méthanisation,...)				X	
896	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P6	Proposer que tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine soumis à l'obligation d'un PCAET possèdent un volet agricole s'appuyant, par exemple, sur la méthodologie CLIMAGRI* (ADEME) et des plans d'actions agricoles et forestiers territoriaux adaptés et cohérents avec toutes les ressources mobilisables sur ces territoires					Propositions d'actions
897	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P6	Proposer un engagement des structures agricoles pour un développement du Photovoltaïque agricole en Nouvelle-Aquitaine à l'instar des engagements pris en 2017 sur la méthanisation, mobilisant le fond de compensation collective agricole					Propositions d'actions
898	Climat, air, énergie	01/03/2018	CRA NA	Contribution de structure	P7	Déployer les actions déjà engagées dans le domaine de l'agroécologie et mobiliser des moyens supplémentaires pour les projets de recherche et l'optimisation des agroéquipements (Plan Ecophyto, promotion de l'agroécologie et des agro-équipements performants, accompagnement des exploitations dans la performance énergétique, etc.)					Propositions d'actions
899	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P4	Pour les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques des projets éoliens qui ne sont pas strictement encadrés par la législation nationale, privilégier les études au cas par cas plutôt que des critères d'exclusion absolue					Propositions d'actions
900	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P4	Analyser le critère vent au cas par cas suivant des études anémométriques in situ					Propositions d'actions
901	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P5	Redéfinir, dans le cadre du SRADDET, les zones d'interdiction réglementaire comme "zones dans lesquelles la réglementation nationale interdit actuellement le développement de l'éolien"				X	
902	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P5	Redéfinir, dans le cadre du SRADDET, les zones dans lesquelles le développement de l'éolien n'est pas strictement interdit mais contraint au niveau régional				X	
903	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P5	Cartographier les zones de développement interdit et de développement contraint à l'échelle de la région				X	
904	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P11	Préciser les enjeux régionaux et locaux à analyser au cas par cas par les porteurs de projets, par l'intermédiaire de l'étude d'impact				X	
905	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P13	Contribuer au dialogue entre institutions compétentes pour une meilleure compatibilité des contraintes militaires avec les enjeux de développement de l'éolien				X	
906	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P8	Objectifs de développement de la puissance installée en éolien terrestre : - 2025 : 3,3 GW - 2030 : 4,5 GW - 2035 : 5,8 GW - 2050 : 7,6 GW (dont 2,2 en repowering)				X	
907	Climat, air, énergie	15/03/2018	GRSO FEE	Contribution de structure	P8	Objectifs de développement de la puissance installée en éolien en mer : - 2025 : 0,6 GW - 2030 : 1,1 GW - 2035 : 1,7 GW - 2050 : 2,6 GW				X	
908	Environnement, biodiversité	/	Particulier (commune Lacommande)	Contribution individuelle	/	Contrôler l'urbanisation et entretenir/préserver les espaces naturels à travers le maintien de la Trame Verte et Bleue.				X	
909	Transport, intermodalité, mobilité	/	Particulier (commune Oloron Sainte Marie)	Contribution individuelle	/	Revoir entièrement la filière transport et logistique en tenant compte des problèmes environnementaux et sanitaires, du caractère épuisable du pétrole (limiter l'utilisation des poids lourds comme moyen de transit à travers l'Europe, regrouper les moyens de transports en plateformes régionales (hub) ou locales pour éviter au maximum les ruptures de charge)				X	

910	Environnement, biodiversité	01/07/2018	Association Française des Véloroutes et Voies Vertes ?	Contribution de structure	P2-5	Intégrer le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V) dans le SRADET et le SRDTL				Propositions d'actions
911	Transport, intermodalité, mobilité	/	Particulier (commune Lacommande)	Contribution individuelle	/	Améliorer le réseau existant sans tout autant créer de nouvelle route			X	
912	Transport, intermodalité, mobilité	/	AFT	Contribution de structure	/	Inciter les transporteurs de marchandises à être moins émetteurs de GES en labellisant les transporteurs les plus performants (label du programme Objectif CO2)			X	
913	Environnement, biodiversité	/	Particulier (commune d'Epanne)	Contribution individuelle	/	Changer les pratiques agricoles et semer des plantations moins gourmandes en eau			X	
914	Transport, intermodalité, mobilité	/	Particulier (commune de Smarves)	Contribution individuelle	/	Mettre en place une ligne de train rapide et directe entre les gares de Ligugé et Chasseneuil-du-Poitou pour tous les salariés de la Technopole de Poitiers, de manière à concurrencer l'utilisation de la voiture				Propositions d'actions
915	Climat, air, énergie	/	Société RES ?	Contribution de structure	/	Réfléchir à comment adapter les réseaux électriques par rapport aux enjeux de développement des EnR		X		
916	Transport, intermodalité, mobilité	/	Vienne Nature ?	Contribution de structure	/	Multiplier le nombre de TER, trop peu nombreux, pour diminuer l'utilisation de la voiture				Propositions d'actions
917	Transport, intermodalité, mobilité	/	Particulier (commune Périgny)	Contribution individuelle	/	Améliorer le réseau de transport ferroviaire régionaux et périurbains pour favoriser la diminution de la circulation automobile			X	
918	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/03/2018	M. Bruant, patron de la ferme marine du Douhet à Oléron, membre du bureau national et européen du Syndicat Professionnel des Aquaculteurs	Contribution individuelle	/	La Région gagnerait à mettre en avant tous ses atouts (littoral, marais atlantiques, cours d'eau) et ses savoir-faires (production aquacole). Les entreprises présentes sur son territoire ont su développer des méthodes de production innovantes et performantes respectant l'environnement (circuits fermés recyclés, bioremédiation des effluents par l'aquaponie, mise en place de lagunage...)	X			
919	Environnement, biodiversité	28/06/2017	FNE, Negawatt, Réseau Action Climat France	Contribution de structure	P8	Limiter l'artificialisation des milieux ouverts (prairies, pelouses sèches et pâturages) et des milieux littoraux			X	
920	Environnement, biodiversité	28/06/2017	FNE, Negawatt, Réseau Action Climat France	Contribution de structure	P9	Dans l'annexe du SRADET devrait figurer tous les enjeux du diagnostic du SRCE				Propositions d'actions
921	Environnement, biodiversité	28/06/2017	FNE, Negawatt, Réseau Action Climat France	Contribution de structure	P9	Dans une logique de simplification, tous les "zonages environnementaux" ayant un intérêt pour la biodiversité devraient être considérés comme réservoirs de biodiversité				Propositions d'actions
922	Environnement, biodiversité	28/06/2017	FNE, Negawatt, Réseau Action Climat France	Contribution de structure	P9	Reprenre toutes les actions du plan d'action stratégique (PAS)				Propositions d'actions
923	Environnement, biodiversité	28/06/2017	FNE, Negawatt, Réseau Action Climat France	Contribution de structure	P10	Réaliser un atlas de biodiversité communale pour définir dans quelle mesure la conciliation des différents enjeux thématiques est possible, sans préjuger des procédures légales à respecter				Propositions d'actions
924	Climat, air, énergie	28/06/2017	FNE, Negawatt, Réseau Action Climat France	Contribution de structure	P10	Les objectifs quantitatifs du SRADET doivent être basés sur les indicateurs de la LTECV, de la SNBC et de la PPE en les adaptant aux territoires		X		
925	Déchets	28/06/2017	FNE, Negawatt, Réseau Action Climat France	Contribution de structure	P10	Intégrer directement le plan régional Déchets (PRPGD) au SRADET, en annexe				Propositions d'actions
926	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P1	Soutenir le développement du biométhane en transformant les déchets agricoles ou agroalimentaires en gaz vert. La méthanisation valorise le potentiel des territoires et favorise une économie circulaire.			X	
927	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P2	Pour faciliter le développement du biométhane, les opérateurs de réseaux de transport doivent pouvoir participer aux activités de production.		X		
928	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P2	Elaborer un schéma directeur de développement du biométhane pour donner de la visibilité aux porteurs de projet et aux financeurs. Effectué à l'échelle régionale avec la participation des institutions territoriales et acteurs de la filière agricole, le schéma doit pouvoir planifier le développement des capacités de méthanisation en fonction de celles des infrastructures gazières.				Propositions d'actions
929	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P2	Créer un cadre favorable à l'intégration des réseaux de gaz et d'électricité via le développement du Power-to-Gas. Cette approche exige de mener une réflexion autour de la construction de modèles économiques pérennes.			X	
930	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P2	Accompagner le développement de la filière pyrogazéification : optimiser la valorisation énergétique de biomasses sèches difficiles à traiter aujourd'hui (résidus agricoles non fermentescibles, biomasse ligno-cellulosique...)				

931	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P2	La pyrogazéification permettrait de tenir l'objectif de 30% de gaz renouvelable en 2030 et favoriserait le développement de l'économie circulaire.			X	
932	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P2	Si un cadre réglementaire adéquat est mis en place, couplé à des mécanismes de soutien incitatifs, la filière pourra décoller. Il existe un potentiel de production de méthane de synthèse estimé entre 40 et 150 TWh à l'horizon 2050.	X			
933	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P3	Développer le GNV et le bioGNV par le financement d'études de gisements et d'implantations.			X	
934	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P3	Le GNV peut représenter entre 300 000 et 1 million de véhicules en France en 2035 (majoritairement poids-lourds et bus), à condition que les incitations au développement de la mobilité GNV et le soutien aux infrastructures d'avitaillement soient renforcés.			X	
935	Climat, air, énergie	18/05/2018	TEREGA (anciennement Transport infrastructures gaz France)	Contribution de structure	P4	Le gaz s'affirme comme une ressource d'avenir pleinement connectée aux défis d'aujourd'hui et de demain. En alliant maîtrise des gaz à effet de serre, recyclage des déchets, production d'énergies renouvelables, économie circulaire et mobilité propre, le gaz et ses infrastructures servent la cause écologique tout en préservant la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.	X			
936	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P5	Soutenir la création de services "énergie" dans toutes les intercommunalités qui se positionnent en transversalité sur l'urbanisme, l'aménagement, le logement, le transport, les réseaux, l'assainissement etc.			X	
937	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P5	Gérer les consommations énergétiques de tous les bâtiments publics			X	
938	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P5	Doter les territoires d'un budget "transition énergétique" : réaffecter tout ou partie des taxes (TCCFE, TICGN, redevances sur le passage des réseaux sur les voiries...) sur des projets d'efficacité énergétique				Propositions d'actions
939	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P6	Au sein du SRADDET, il est important de définir : - des niveaux de densité minimum afin de faciliter le recours aux réseaux de chaleur - la réservation d'espaces pour implanter des équipements collectifs de production d'énergie - la facilitation d'installation de dispositifs individuels de production d'énergies renouvelables - la facilitation de mise en oeuvre de techniques de réduction des consommations énergétiques - la prise en compte du bioclimatisme, comme l'optimisation des orientations des immeubles seuls et entre eux - l'intégration de la notion d'îlot de chaleur et de mesures visant à les éviter - la simplification des règles d'urbanisme pour faciliter l'installation d'unités de méthanisation				
940	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P7	Viser un haut niveau de performance de réhabilitation sur l'existant et agir sur le tissu résidentiel dans le cadre de la politique urbaine				
941	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P8	Favoriser systématiquement la création de réseaux de chaleur, alimentant le bâti neuf comme l'ancien			X	
942	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P8	Accélérer la rénovation des bâtiments privés : en bonifiant les efforts d'efficacité énergétique des entreprises et en accordant des aides financières.			X	
943	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P9	Favoriser le recours au solaire thermique dans le tissu pavillonnaire, dans l'habitat collectif et dans les bâtiments tertiaires consommateurs (touristique, sanitaire...) : - accompagner techniquement et financièrement des expériences pilotes de regroupement de projets par secteur - valoriser les résultats à travers l'élaboration d'outils de communication et d'information - accompagner la professionnalisation et la montée en compétences des acteurs - rendre obligatoire l'instrumentation, le monitoring et le commissionnement pour pouvoir bénéficier des aides			X	Propositions d'actions
944	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P9	Favoriser la filière biogaz, en créant des leviers locaux : - intégrer dans le plan régional des déchets le tri et la collecte sélective des biodéchets pour un traitement en méthanisation - encourager une valorisation locale des déchets et empêcher la "fuite" des déchets et leur valorisation dans d'autres régions			X	Propositions d'actions

945	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P10	Favoriser la filière bois-énergie : - inciter les acteurs des territoires forestiers à mettre en place des actions visant l'amélioration de la structure parcellaire - pérenniser et redynamiser l'animation dans tous les massifs forestiers - lancer des études spécifiques par massif forestier permettant de connaître le gisement réellement disponible - impliquer des zones urbaines dans la mobilisation de la ressource bois énergie en périphérie			X	Propositions d'actions
946	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P11	Favoriser la filière géothermie : - organiser la gestion de la ressource à travers un modèle hydrodynamique et thermique précis et opérationnel, favoriser le rechargement des réservoirs à travers des systèmes réversibles, favoriser les études de potentiel de la géothermie très basse énergie dans chaque territoire - garantir la qualité environnementale des opérations de forage en poursuivant le processus de qualification/certification des opérateurs français - vulgariser et massifier l'utilisation de la géothermie - simplifier les démarches administratives pour les programmes de géothermie profonde et inciter les collectivités à systématiquement rechercher ce gisement lorsque les conditions techniques le permettent			X	Propositions d'actions
947	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P12	Favoriser l'utilisation de l'énergie fatale à travers des études de potentiel par territoire permettant de localiser, identifier, caractériser et quantifier le gisement et le mettre à connaissance des acteurs du développement économique et de l'aménagement			X	
948	Climat, air, énergie	01/05/2018	ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde)	Contribution de structure	P4	Maintenir la subvention (Fonds de chaleur de l'ADEME) par le biais du COT de l'ADEME et le soutien de la Région, proposer de nouveaux dispositifs d'emprunts bancaires aux propriétaires privés, inventer de nouveaux mécanismes de financement (intracting, fonds revolving)			X	
949	Habitat	01/03/2018	SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) ?	Contribution de structure	P5	Encourager la rénovation thermique des logements via des actions de sensibilisation, la création d'un guichet unique, la mise en œuvre de leviers financiers pour faciliter le passage à l'acte				
950	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) ?	Contribution de structure	P6	Mettre en œuvre des réflexions à l'échelle des bassins de vie pour la problématique des transports				
951	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) ?	Contribution de structure	P6	Développer une stratégie de mobilité sur les déplacements courtes distance favorisant un apaisement des circulations et des zones de rencontre entre différents usagers de la voirie : piétonisation des bourgs, création de pistes cyclables entre les différents points d'intérêt des territoires...				
952	Environnement, biodiversité	01/03/2018	SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) ?	Contribution de structure	P7	La prédominance d'un système d'élevage extensif et les importantes surfaces de prairies que l'agriculture implique permet une séquestration de carbone notable. Les zones de forêts constituent également un atout important de ce point de vue.	X			
953	Environnement, biodiversité	01/03/2018	SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) ?	Contribution de structure	P8	Favoriser le développement d'une offre alimentaire de proximité diversifiée (maraîchage) afin de répondre à une croissance de la demande et limiter la dépendance du territoire à l'importation des produits agricoles			X	
954	Climat, air, énergie	16/03/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	P15	Développer les ENR locales: - soutenir le développement de la filière bois énergie locale - accompagner l'investissement citoyen dans le développement du photovoltaïque - exploiter le potentiel des Energies Renouvelables sur la côte basque			X	
955	Climat, air, énergie	16/03/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	P16	Accélérer la rénovation énergétique des logements : - accompagner les particuliers - via le PLH, PCAET et PDU			X	
956	Santé	16/03/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	P17	Tendre vers une alimentation saine et durable pour tous : - développement de l'agriculture bio - élaboration d'un projet alimentaire de territoire (PAT), rapprochant producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs - accompagner les communes dans leur projet de restauration collective			X	
957	Déchets	16/03/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	P18	Limiter la production de déchets et améliorer leur valorisation : - sensibilisation aux nouveaux comportements - modernisation des installations et réforme des collectes - vers une valorisation maximale des déchets (réemploi, réutilisation)			X	
958	Environnement, biodiversité	16/03/2018	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Contribution de structure	P19	Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques : - zones humides à mieux connaître et à préserver			X	
959	Transport, intermodalité, mobilité	01/03/2018	Communauté de Communes Blaye	Contribution de structure	P1	Soutenir les projets de mobilité suivants : - le développement de navettes fluviales régulières entre Bordeaux - Blaye - Royan - le développement des "modes doux" et notamment la création/l'extension de pistes cyclables sécurisées pour les déplacements quotidiens et touristiques - le déploiement d'un réseau d'aires de covoiturage				Propositions d'actions
960	Santé	01/03/2018	Communauté de Communes Blaye	Contribution de structure	P3	Bien que le décret ne prévoit pas leur analyse, étant donné le caractère agricole du territoire de la CC Blaye, il paraît nécessaire d'analyser l'impact des produits phytosanitaires, notamment sur la santé de la population.		X		
961	Environnement, biodiversité	01/03/2018	Communauté de Communes Blaye	Contribution de structure	P4	La viticulture doit être solidement accompagnée et incitée à la conversion vers des pratiques qui préservent l'environnement. Une collaboration entre les syndicats viticoles et les organismes de recherche doit être encouragée.		X		
962	Climat, air, énergie	14/03/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P13	Faciliter la mobilisation de la biomasse à travers l'élaboration de schéma régionaux de la biomasse ambitieux.			X	
963	Déchets	14/03/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P13	Accompagner la mise en place du tri à la source des biodéchets dans le résidentiel et le collectif au travers des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, en renforcer la collecte des biodéchets des gros producteurs (déjà obligatoire).			X	
964	Climat, air, énergie	14/03/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P13	Faciliter et accompagner la mise en place de Fonds Air-Bois à l'échelle de la région afin d'accélérer le renouvellement du parc d'appareils de chauffage anciens.			X	
965	Foncier	14/03/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P13	Faciliter l'accès au foncier, par exemple par la mise en œuvre d'appels à projets pour le foncier de la région pouvant accueillir des projets ENR.			X	
966	Climat, air, énergie	14/03/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P13	Engager une réflexion avec le bloc communal et les départements afin de définir dès 2019 une meilleure répartition de l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) afin de valoriser au mieux les retombées fiscales des projets ENR auprès des citoyens.			X	

967	Climat, air, énergie	14/03/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P13	Accompagner la révision du Schéma Régional de raccordement aux réseaux des Energies renouvelables (S3REN) suite aux nouveaux objectifs adoptés dans la stratégie énergétique régionale.			X	
968	Climat, air, énergie	14/03/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P13	Développer des outils afin d'aider les territoires à structurer leurs projets : réseaux d'animateurs ENR en appui de l'ADEME, développement de SEM.			X	
969	Transversal-Territoires innovants et attractifs	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P2	Mettre en place un réseau de conseillers techniques visant à accompagner les collectivités qui font le choix des énergies renouvelables.			X	
970	Foncier	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P3	Si les zones présentant des enjeux importants, notamment pour la sauvegarde de la biodiversité et la protection du patrimoine et des sites remarquables doivent figurer dans le SRADDET, la définition de zone contraignant le développement de l'énergie éolienne n'est pas pertinente. L'évolution régulière des contraintes (militaires, aviation civile, relatives à la biodiversité etc) ne permet pas d'inscrire dans le temps long des zones favorables à l'éolien.	X			
971	Foncier	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P3	Les objectifs de l'éolien en mer dans la région se limitent à 1,5 GW d'ici 2023, pour ne pas remettre en cause les usages au sein de ces zones et compte-tenu de régimes de vent moins favorables qu'au nord de la France.	X			
972	Climat, air, énergie	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P6	Mobiliser au maximum le gisement forestier. Diverses aides sont nécessaires telles que l'aide au renouvellement des boisements, au développement de l'agroforesterie, au développement de la production et de l'utilisation du bois d'œuvre qui produira en même temps du bois-énergie.			X	
973	Climat, air, énergie	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P6	Mobiliser le gisement de déchets de bois valorisable via un détournement de la mise en stockage et un tri accru et efficace.			X	
974	Climat, air, énergie	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P7	Développer des projets de chaufferie de toutes tailles en cohérence avec les besoins du territoire.			X	
975	Climat, air, énergie	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P6	Encourager le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois domestique pour des équipements performants. La mise en place d'une mesure de "prime à la casse" portée par la Région, sur le modèle du fonds Air-Bois, permettrait d'accélérer le renouvellement du parc d'appareils de chauffage anciens.			X	
976	Climat, air, énergie	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P6	La Région Nouvelle-Aquitaine dispose d'une ressource abondante qui lui permettra de développer de façon significative sa production de gaz renouvelables d'ici 2030 pour atteindre 1120 ktep.	X			
977	Déchets	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P6	Promouvoir la méthanisation auprès des agriculteurs (sensibilisation et information) et développer une animation locale pour faciliter l'émergence de projets.			X	
978	Déchets	01/05/2018	Syndicat des Energies Renouvelables	Contribution de structure	P6	Informier et sensibiliser les citoyens, les associations locales et les collectivités locales sur la méthanisation afin de permettre une meilleure appropriation des projets et de la filière par la population.			X	
979	Foncier	26/03/2018	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	P6	Maîtriser et préserver le foncier agricole (en lien avec le schéma de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme) ; réduire la pression foncière en priorisant les territoires à enjeux sensibles ; anticiper les surfaces à compensation écologique et forestière			X	
980	Climat, air, énergie	26/03/2018	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	P6	Limitier la contribution des espaces urbains au changement climatique : - par une forme urbaine permettant de limiter les obligations de déplacements et favorisant le recours aux transports en commun et aux modes doux - en prenant en compte l'impact sur les déplacements (modes, impacts environnementaux) de la localisation du développement urbain, de l'intensité d'urbanisation, de l'organisation de la mixité fonctionnelle, du maillage et de la qualité des espaces publics supports des modes doux de déplacement - en prenant en compte les temporalités (réduire la concentration des déplacements à certains moments de la journée)			X	Propositions d'actions
981	Environnement, biodiversité	26/03/2018	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	P6	Développer la résilience du territoire face au changement climatique : - favoriser la présence de la nature en ville (trame verte urbaine, végétalisation des bâtiments, espaces verts et îlots de fraîcheur) - favoriser la circulation de l'air entre les bâtiments, maillage des espaces publics - favoriser une gestion économe de l'eau en optimisant la gestion des eaux pluviales et développer la présence de l'eau au sein des espaces urbains (intégrer le fonctionnement général du cycle de l'eau dans l'espace urbain) - valoriser les conditions topo-climatiques locales (apports solaires passifs et actifs, vents dominants, topographie)			X	Propositions d'actions
982	Habitat	26/03/2018	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	P9	Encourager la rénovation thermique des bâtiments : - concilier massification et qualité de la rénovation, sans complexifier pour autant l'accès des artisans et petites entreprises aux marchés - concilier l'objectif de rénovation de 500 000 logements par an et celui d'un parc en BBC rénovation en 2050 - structurer les parcours d'accompagnement des particuliers en s'appuyant sur un guichet unique - mobiliser les EPCI pour définir les parcs à rénover en priorité			X	Propositions d'actions
983	Climat, air, énergie	01/03/2018	ENERPLAN	Contribution de structure	P1	Depuis 2017, des signaux positifs sont visibles sur le marché : l'augmentation du prix des énergies et de la Contribution Climat Énergie permettent de projeter un coût de l'énergie fossile en forte augmentation sur cinq ans (+70% de 2017 à 2022 avec près de 100 euros/MWh HT). L'investissement pour une installation en chaudière collective présente un coût total sur 20 ans inférieur à une solution au gaz naturel et très inférieure à une solution fioul, propane ou électrique.	X			
984	Climat, air, énergie	01/03/2018	ENERPLAN	Contribution de structure	P2	De nouveaux marchés émergent dans les filières industrielles et les réseaux de chaleur. Ces segments sont prometteurs. La Nouvelle Aquitaine peut devenir une actrice majeure grâce à son ensoleillement privilégié.	X			
985	Climat, air, énergie	01/03/2018	GRDF	Contribution de structure	P3	Maîtriser la demande en énergie : - accélérer le remplacement du parc d'anciennes chaudières gaz - mettre en place des dispositifs incitatifs pour le remplacement des chaudières fioul - soutenir sur projets l'investissement dans des solutions innovantes			X	Proposition d'actions
986	Climat, air, énergie	01/03/2018	GRDF	Contribution de structure	P3	Développer les énergies renouvelables : - maintenir les aides régionales pour la filière de production de biométhane - inciter à réserver, dans les documents d'urbanisme, des surfaces foncières pour les projets - réaliser des démonstrateurs de production de biométhane de nouvelle génération - accompagner le développement de projets de gaz renouvelable de nouvelles générations - étendre les dispositifs de soutien régionaux à la filière méthanisation à l'ensemble des filières de production de gaz renouvelable - stimuler l'écosystème d'innovation local sur les filières gaz renouvelable				

987	Climat, air, énergie	01/03/2018	GRDF	Contribution de structure	P3	Préserver la qualité de l'air : - favoriser le remplacement des véhicules anciens et polluants - communiquer sur les dispositifs de financement existants pour l'acquisition de véhicules propres - accompagner la mise en place de Zones de Circulation Restreinte sur les territoires - favoriser l'utilisation du GNV dans le coeur de ville - dupliquer les clubs GNV/BioGNV sur l'ensemble du territoire - accompagner la conversion de la flotte des cars scolaires et intercités sous compétence Région au GNV/BioGNV - réaliser une étude des flux de transport et une cartographie des stations GNV - aider financièrement au développement des stations GNV/BioGNV - accompagner les dossiers de construction de stations dans le cadre des procédures ICPE - compléter le maillage du territoire par de nouvelles stations publiques d'avitaillement			X	Proposition d'actions
988	Environnement, biodiversité	01/03/2018	Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest	Contribution de structure	P1	Les infrastructures d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïques menacent particulièrement le massif forestier landais. La multiplication des projets occasionne un certain nombre de risques, liés au défrichement comme le risque d'érosion ou le risque de fragiliser les peuplements d'espèces aux alentours.	X			
989	Transport, intermodalité, mobilité	01/09/2018	CdC Porte d'Aquitaine en pays de Serres	Contribution de structure	P3	Le SRADDET doit inscrire ces deux infrastructures routières (D813, D656) comme des axes d'intérêt régional.		X		
990	Transport, intermodalité, mobilité	01/09/2018	CCI de Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	13	Priorité 1 : Mailler les territoires par des infrastructures routières et ferroviaires performantes, sûres			X	
991	Transport, intermodalité, mobilité	01/09/2018	CCI de Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	14	Priorité 3 : Renforcer l'attractivité des ports de commerce			X	
992	Transport, intermodalité, mobilité	01/09/2018	CCI de Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	14	Priorité 4 : Conforter la stratégie aéroportuaire de la Nouvelle-Aquitaine			X	
993	Transport, intermodalité, mobilité	01/09/2018	CCI de Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	16	Développer les connexions entre la métropole et les agglomérations de la région et les territoires.			X	
994	Transport, intermodalité, mobilité	01/09/2018	CCI de Nouvelle-Aquitaine	Contribution de structure	16	Renforcer la mobilité au sein de la métropole bordelaise			X	
995	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	8	La création du syndicat mixte afin d'assurer le renforcement de la coopération entre autorités organisatrices est une réelle avancée, sous réserve de partager les priorités d'action à la mesure des besoins des territoires.		X		
996	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	9	L'affirmation de la place de la métropole dans les réseaux internationaux, nationaux et régionaux			X	
997	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	9	La relance d'un plan rail		X		
998	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	9	La réouverture de la question des maillages routiers de contournement		X		
999	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	9	le développement d'outils intermodaux innovants avec le développement d'un réseau de lignes de car express qui ne doit pas être contraint par une obligation de création de voies réservées, et d'une politique ambitieuse de covoiturage, intermodalité vélo/Transport en commun		X		
1000	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	9	le développement d'une politique ambitieuse de transport de marchandises et l'adhésion à l'objectif de report modal d'une partie du fret sur les rails ;		X		
1001	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	9	articuler la planification urbaine (habitat, zone économique) et la planification des déplacements avec notamment la promotion de contrats d'axe (X	
1002	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	9	des prescriptions et la définition d'outils avec l'implication de la Région (qui a la compétence en matière d'aides aux entreprises) aux côtés de la Métropole lauréate de l'appel à projet ville respirable, pour aider au renouvellement des flottes et véhicules d'entreprises et des professionnels ;		X		
1003	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	9	le droit à l'expérimentation et à l'innovation dans les actions de mobilité et d'infrastructures		X		
1004	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	10	Propositions de règles générales à inscrire au SRADDET en matière de mobilité efficiente et solidaire : Prévoir et programmer, aux abords de la métropole, l'implantation de pôles d'échanges multimodaux d'importance régionale. Ces noeuds d'intermodalité, véritables portes d'entrée de la métropole, auront vocation à structurer les déplacements des bassins versants de l'espace métropolitain et à y favoriser le report modal alternatif à l'automobile. Ils feront l'objet de réservations foncières dans les futurs documents d'urbanisme				règle
1005	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	10	Propositions de règles générales à inscrire au SRADDET en matière de mobilité efficiente et solidaire : Mise à l'étude et programmation, sous maîtrise d'ouvrage Région et Bordeaux-Métropole, d'un plan rail sur l'aire métropolitaine, à l'échelle du bassin de mobilité retenu par le syndicat des transports. Ce plan rail pourra être complété par la programmation de lignes de cars express, notamment pour les secteurs non desservis par le rail.				règle
1006	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Métropole	Contribution de structure	10	Propositions de règles générales à inscrire au SRADDET en matière de mobilité efficiente et solidaire : Mise à l'étude de scénarios de voirie augmentant la capacité des itinéraires de contournement de la métropole bordelaise : ces scénarios devront privilégier des solutions optimisant les itinéraires et les infrastructures déjà existantes. Ces études seront copilotées par la Métropole, le Département et la Région.				règle

1007	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Metropole	Contribution de structure	10	Propositions de règles générales à inscrire au SRADDET en matière de mobilité efficiente et solidaire : Construire un schéma logistique durable à l'échelle de l'aire d'influence métropolitaine à court moyen terme (3/5ans) en anticipant les modes de consommation de demain dans l'espace urbain.					règle	
1008	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Metropole	Contribution de structure	10	Implantation d'aires et d'itinéraires favorisant le covoiturage en tout point du territoire		X				
1009	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Metropole	Contribution de structure	10	Pouvoir tester, en certains endroits particulièrement congestionnés, la mise en place de péages urbains notamment pour les flux de transit de poids lourds		X				
1010	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Metropole	Contribution de structure	10	Créer un titre de transport unique et multimodal à l'échelle départementale		X				
1011	Transport, intermodalité, mobilité	13/09/2018	Bordeaux Metropole	Contribution de structure	10	Mise en place de dessertes, de services et de tarifications spécifiques répondant aux besoins des déplacements étudiants à l'échelle de l'aire d'influence métropolitaine		X				
1012	Foncier	01/06/2018	Chambre Régionale d'Agriculture NA	Contribution de structure	P2	La création d'un Observatoire régional du foncier agricole et forestier des territoires de Nouvelle Aquitaine est envisagée par élargissement des observatoires existants en ex Limousin et ex Aquitaine : - Observation du marché agricole, en partenariat avec la SAFER, pour objectiver les mouvements de foncier - Anticipation avec le repérage des exploitants futurs cédants pour l'estimation et la localisation du potentiel de libération des terres, la mise en relation avec des porteurs de projet agricole					Mesure d'accompagnement	
1013	Foncier	01/06/2018	Chambre Régionale d'Agriculture NA	Contribution de structure	P2	Préserver la fonction productive du foncier agricole et forestier : - Harmoniser la politique foncière agricole et forestière dans les documents d'urbanisme - S'appuyer sur la capacité d'expertise de la Profession agricole et des Chambres d'Agriculture (diagnostics territoriaux, notamment diagnostics socio-économiques approfondis, infrastructures, échanges amiables...) - Systématiser le financement de diagnostics socio-économiques agricoles et forestiers en préalable aux grands travaux - Préserver les fonctions productives du foncier agricole et forestier par la mise en place d'outils de restructuration parcellaire, la mise en oeuvre des principes Eviter, Réduire, Compenser et accompagner la compensation écologique et la compensation économique agricole et forestière collectives - Assurer une présence active de la Profession agricole et des Chambres d'Agriculture dans les Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers			X			
1014	Foncier	01/06/2018	Chambre Régionale d'Agriculture NA	Contribution de structure	P3	Propositions de règles : - Inciter à la prise de conscience des enjeux relatifs à la préservation des terres agricoles et forestières - Anticiper tout projet consommateur afin d'éviter, réduire, puis en dernier recours, compenser la consommation des espaces agricoles et forestiers (compensation environnementale et économique collective) - Elaborer un cadre d'application de la séquence éviter, réduire, compenser en zone agricole et forestière afin d'orienter vers des comportements plus responsables, éthiques et vertueux - Doter les territoires (à voir à quelle l'échelle) d'un fonds de compensation du foncier agricole et forestier favorisant la mise en oeuvre d'une politique dynamique et économe - Mettre en oeuvre à l'échelle Nouvelle Aquitaine d'un observatoire, centre de ressources du foncier agricole et forestier, en particulier pour anticiper la transmission des exploitations - Développer une politique foncière qui complète le portage foncier réalisé en partenariat avec la SAFER - Initier une démarche collégiale et partagée par une large majorité des acteurs du territoire pour préserver l'avenir du foncier agricole - Développer le partenariat avec les collectivités						Règles
1015	Foncier	01/06/2018	Chambre Régionale d'Agriculture NA	Contribution de structure	P3	Préservation du foncier naturel, agricole et forestier - Inflechir la courbe de l'étalement urbain Il s'agira d'étudier la mise en cohérence et la complémentarité entre l'observatoire NAFU (observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains) et le Centre de Ressources sur le Foncier Agricole et Forestier (qui existe en ex Limousin). - Préserver les terres à fort potentiel agricole - Protéger la biodiversité et les continuités écologiques, en particulier les zones humides et les zones de captage - Protéger la biodiversité ordinaire et améliorer la biodiversité fonctionnelle - Structurer les compensations environnementales et économiques, forestières et agricoles Dans le cadre de la séquence ERC, des éléments méthodologiques communs sont à proposer aux maîtres d'ouvrage tant pour la compensation écologique que pour la compensation économique collective. - Donner de la valeur ajoutée pour préserver le foncier, avec la valorisation de produits sous signe de qualité et d'origine			X			
1016	Foncier	01/06/2018	Chambre Régionale d'Agriculture NA	Contribution de structure	P3/4	Compacité des espaces urbains - Affirmer les friches, les logements vacants, les dents creuses comme éléments de projet urbain - Promouvoir la densification - Mettre un frein au développement des centres commerciaux			X			
1017	Foncier	01/06/2018	Chambre Régionale d'Agriculture NA	Contribution de structure	P4	Intensification du lien ville-campagne - Encourager la création de ceintures maraichères (si disponibilité de la ressource en eau) et de coupures vertes, avec la mise en place de Périmètres de protection et de mise valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, le développement des circuits courts de commercialisation - Développer la nature en ville, notamment au travers des trames vertes et bleues urbaines, via les valorisations (temporaires ou permanentes, au sol ou en élévation) de dents creuses et/ou friches			X			
1018	Foncier	01/06/2018	Chambre Régionale d'Agriculture NA	Contribution de structure	P4	Régulation de l'accès au foncier - Aider à l'équilibre d'opérations complexes, par exemple impliquant la résorption de friches, urbaines et agricoles - Promouvoir des alternatives à la propriété, avec l'accompagnement des outils de portage du foncier			X			
1019	Foncier	01/06/2018	Chambre Régionale d'Agriculture NA	Contribution de structure	P4	Anticipation du dérèglement climatique et des risques naturels - Intégrer dans la planification la prise en compte des risques naturels et plus précisément la relocalisation des habitations et des bâtiments professionnels exposés - Appliquer en conséquence le principe Eviter Réduire Compenser			X			
1020	Numérique	01/04/2018	Campus Numérique 47, Pôle d'excellence de la transition numérique	Contribution de structure	/	Le Lot-et-Garonne a vu se développer depuis plusieurs années de nombreuses initiatives publiques et privées d'accompagnement à la transition numérique. Afin de canaliser les dynamiques et de les amplifier, le Département porte un projet de Campus Numérique 47, pôle d'excellence dédié au développement du numérique tant pour les acteurs publics que privés. La mission principale de coordination des acteurs lot-et-garonnais du numérique se complètera par la mise en place des conditions nécessaires et favorables à l'émergence de talents numériques et la création d'entreprises par le numérique, et donc des emplois afférents : formation différenciée (école informatique InTech Sud), innovation recherche et développement, accueil de Start-up, espaces collaboratifs, tiers-lieux numériques, accueil et services ouverts.			X			

1021	Déchets	01/03/2018	Réseau Compost Citoyen	Contribution de structure	/	Le compostage de proximité, un acte en faveur du climat - Valoriser les biodéchets là où ils sont produits - Augmenter l'épandage du compost sur les sols - Composter plutôt qu'enfourer ou incinérer - S'inscrire dans l'économie circulaire		X				
1022	Déchets	01/07/2018	Jocelyne DELHEZ, porteuse du projet REBCUB	Contribution individuelle	/	Recyclage Efficace des Bio-déchets par Compostage Urbain Bokashi Le recyclage des bio-déchets est donc un enjeu capital. Il est urgent de ré-amorcer ce cercle vertueux dans le milieu urbain qui concentre aujourd'hui la majorité de la population et donc une grande part de la production de bio-déchets. Le projet REBCUB vise cet objectif : proposer aux citoyens un moyen simple et pratique de trier et recycler les bio-déchets pour les réintroduire de façon massive dans le circuit normal du vivant et renouer avec des pratiques respectueuses de notre environnement.		X				
1023	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P3	Demande d'associer les associations de protection de la nature et de l'environnement (ANPE) et de diffuser les documents de travail sur une page internet		X				
1024	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P4	Contribuer à l'atteinte d'objectifs formulés nationalement voire internationalement		X				
1025	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P5/6	Demande de réaliser un bilan annuel du SRADDET, partagé avec les acteurs, et avec des indicateurs communs aux 13 Régions		X				
1026	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P7	Objectifs concernant la biodiversité : Le SRADDET doit reprendre les éléments essentiels du contenu du SRCE selon l'art. L4251-1 CGCT, en premier lieu les objectifs qui sont à reprendre et conforter, d'autant plus que les contrats de plan État-Région (CPER) sont établis sur leur base. Ce qui signifie à notre sens : - Reprise de tous objectifs du SRCE pour chacune des 5 sous-trames dans les régions dont les limites n'ont pas changé ; - Agrégation des objectifs du SRCE des anciennes régions pour chacune des 5 sous-trames (Milieux boisés/ouverts/humides/Cours d'eau/Milieux littoraux, pour les régions littorales) dans les nouvelles régions ; - Compléments selon actualisation des enjeux et nouveaux enjeux (pollution lumineuse -nouvel enjeu issu de la loi « biodiversité » de 2016-, sols, trame aérienne, bruit).			X			
1027	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P8	Règles concernant la biodiversité : Le fascicule doit selon nous : - Proposer de règles pour chaque sous-trame ; - Utiliser la possibilité de rédiger des règles différentes pour de grandes parties du territoire régional ; - une attention particulière doit être apportée sur les règles concernant les milieux ouverts pour limiter leur artificialisation. En effet, en métropole, les surfaces de grands espaces toujours en herbe diminuent. Les milieux dits « ouverts », constitués des prairies, pelouses sèches et pâturages, constituent le premier milieu détruit par l'artificialisation entre 1990 et 2012. Même dans les secteurs de nature remarquables, ces milieux ouverts représentent les milieux les plus détruits principalement par les pratiques agricoles et l'artificialisation ; - la même attention doit être portée aux milieux littoraux qui subissent des pressions élevées ; - le SRADDET devant être compatibles avec les SDAGE et les objectifs et les orientations des plans de gestion des risques d'inondation, les règles concernant la sous-trame des milieux humides doivent notamment prévoir une articulation avec ces plans, d'autant plus que ces milieux continuent de régresser ; Par ailleurs, les règles doivent être assorties d'actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation : d'une part, un travail sur le lien (ou répartition) entre les actions assorties au règles et celles qui se retrouvent dans le plan d'action stratégique en annexe du SRADDET est à réaliser et, d'autre part, il convient de donner une définition large de la notion de fragmentation incluant les espaces d'agriculture et de sylviculture intensives demandant ainsi aussi des actions ; Enfin, les règles doivent être accompagnées de mesures conventionnelles et des mesures d'accompagnement : l'ensemble des dispositifs technico-administratifs et financiers mobilisables doit être présent en vue de la mise en oeuvre des actions et de faciliter celle-ci ;						Règles
1028	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P9	Annexe du SRADDET concernant la biodiversité : Cette annexe est composée de 3 volets issus du SRCE (diagnostic du territoire régional ; présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale et l'atlas cartographique ; plan d'action stratégique). Toute régression serait contraire au droit de l'environnement (non reprise de certains éléments). Pour cette annexe, nous demandons : - La reprise de tous les enjeux du diagnostic et de toutes les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) du SRCE ; - Pour les anciennes régions, l'agrégation des enjeux du diagnostic et de toutes les continuités écologiques (pas de « disparition ») des SRCE - Des compléments selon actualisation des enjeux et nouveaux enjeux (pollution lumineuse -nouvel enjeu issu de la loi « biodiversité » de 2016-, sols, trame aérienne, bruit) ainsi que selon les nouvelles données et selon une liste d'espèces végétales caractéristiques des habitats naturels de cohérence nationale (pour mieux prendre en compte ce critères ; cf. bilan FNE page 10) pour de nouvelles continuités écologiques - Dans une logique de simplification, tous les « zonages environnementaux » ayant un intérêt pour la biodiversité devraient être considérés comme réservoirs de biodiversité (cf. bilan FNE page 12) ; - Les allées d'arbres et les alignements d'arbres sont désormais protégés (loi « Biodiversité » 2016), il convient de les intégrer aux corridors écologiques et cette protection pourrait faire l'objet d'une règle ;						Annexe

1029	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P9/10	Annexe du SRADEET concernant le plan d'action stratégique (PAS) : - Reprise de toutes les actions du PAS du SRCE (pas de « disparition ») ; - Pour les anciennes régions, agrégation de toutes les mesures du PAS (pas de « disparition ») des SRCE ; - Compléments pour chaque mesure du PAS (cf. bilan FNE pages 19 à 21) par la précision : - de l'ensemble des outils contractuels, réglementaires, fonciers permettant sa mise en oeuvre (mention des outils issus de la loi « biodiversité » de 2016 -obligations réelles environnementales, zones prioritaires pour la biodiversité, réserves biologiques en forêt-) ; - de la façon d'utiliser ces outils, notamment leurs modalités opérationnelles (calendrier, contacts, formalités, dates de mise en oeuvre, modalités des pratiques/actions à réaliser, etc.) ; - des acteurs à associer ; - d'une liste exhaustive des financements possibles. - Compléments concernant les mesures de remise en bon état pour chaque sous-trame (cf. bilan FNE pages 17 et 30) ; - Citation de l'atlas de la biodiversité communale comme outil permettant d'améliorer les connaissances et d'identifier la TVB localement. D'autant plus que l'Agence française pour la biodiversité va relancer cette politique ; - Renforcement des mesures concernant la cohérence des politiques publiques (cf. ci-dessus et bilan FNE pages 22 à 25) ; - Compléments de mesures pour des problématiques particulières (pollution lumineuse -mesures issues de la loi « Biodiversité » de 2016-, sols, trame aérienne, bruit) ; - Compléments sur les financements (présenter toutes les sources de financements), sur l'animation (essentielle pour mettre en oeuvre les mesures dans les territoires) et sur les formations des services et des acteurs (cf. bilan FNE pages 27 à 37).					Annexe
1030	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P10	La conciliation des enjeux Les SRADEET agréant différents schémas thématiques existants, il est possible que, sur un même territoire, plusieurs enjeux apparaissent. Dans ces cas, les SRADEET doivent prévoir qu'un atlas de la biodiversité communale soit réalisé afin de définir dans quelle mesure la conciliation des différents enjeux est possible, sans préjuger des procédures légales à respecter.		X			
1031	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P10	L'évaluation de la mise en oeuvre de la TVB Le dispositif juridique encadrant le SRADEET n'a pas repris le volet « suivi et évaluation » du SRCE. Toutefois, il est nécessaire que le dispositif de suivi/évaluation du SRADEET comporte une partie permettant le suivi et évaluation de la mise en oeuvre de la TVB et notamment des indicateurs tels que ceux proposés par le centre de ressource TVB (cf. bilan FNE page 39).		X			
1032	Environnement, biodiversité	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P10	Des thématiques optionnelles et/ou au-delà du SRADEET Dans la logique de cohérence des politiques publiques (cf. ci-dessus), d'une part, et de façon à assurer une bonne mise en oeuvre des mesures concrètes pour la TVB dans les territoires, il est nécessaire d'assurer une bonne articulation avec d'autres politiques et/ou « documents » régionaux notamment en matière d'agriculture, de sylviculture, de fonds européens. Un lien entre climat/santé/biodiversité doit aussi être fait (bénéfices de la biodiversité pour la santé et le climat).		X			
1033	Climat, air, énergie	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P10	Objectif 100% ENR Les régions vont donc contribuer très largement au développement des ENR, et permettre que cet objectif soit atteint au niveau national. Cela signifie que les régions à fort potentiel de développement ENR devront, à terme, contribuer à alimenter les régions les moins favorisées ; lesquelles devront réaliser des efforts supplémentaires en matière de sobriété et efficacité énergétique. Le volet climat-air-énergie des SRADEET doit donc viser des objectifs ambitieux, avec une répartition de l'effort au regard des capacités régionales, et des liens interrégionaux.			X		
1034	Climat, air, énergie	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P11	Un besoin de visibilité au niveau national L'objectif de ces préconisations est de pouvoir : ● Quantifier la contribution de chaque Région à l'effort commun ● Chiffrer les solidarités entre territoires, notamment sur la base des échanges en ENR ● Permettre la constitution d'une base de données nationale		X			
1035	Déchets	28/06/2017	Réseau Action Climat France, France Nature Environnement, Association Négawatt	Contribution collective	P13	Intégration du PRPGD dans le SRADEET Le SRADEET offre l'opportunité d'inscrire les efforts de prévention des déchets dans un scénario adapté, en raison de l'opposabilité du PRPGD à des décisions de personnes morales publiques dans l'évolution des capacités de traitement ; c'est-à-dire : ● Prenant en compte les effets de bord dans les capacités et flux de déchets, notamment à partir des avis des régions limitrophes qui seront demandés dans la phase de consultation des PRPGD ● Reposant sur des objectifs territorialisés quantitatifs, adossés aux objectifs nationaux de la LITECV et respectant la hiérarchie « déchets », permettant d'assurer l'évaluation et sur un plan d'action clair (contenant des éléments de délai et d'acteurs privilégiés) ● Disposant de moyens pour être réalisé en s'appuyant sur des outils de financement existants à chaque échelon de territoires : tarification incitative au niveau communal, soutien financier des conseils généraux et régionaux, programme et appel d'offre des DR ADEME, programme européen comme LIFE (cf. l'ambition de la région PACA) ● Pouvant être évalué de manière partagée en prévoyant la mise en place d'observatoires régionaux, de préférence avec une gouvernance partagée incluant les associations et la société civile (cf. ORDECO - observatoire de l'Occitanie)		X			
1036	Environnement, biodiversité	mars-18	Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest	Contribution de structure	P1	Les infrastructures d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïques menacent particulièrement le massif forestier landais. La multiplication des projets occasionne un certain nombre de risques, liés au défrichement comme le risque d'érosion ou le risque de fragiliser les peuplements d'espèces aux alentours.	X				
1037	Climat, air, énergie	mars-18	Syndicat mixte du ScoT Val de Garonne Guyenne Gascogne	Contribution de structure	/	Annnonce d'un projet photovoltaïque hors CRE sur le territoire CC Coteaux et Landes de Gascogne	x				
1038	Climat, air, énergie	mars-18	BRGM	Contribution de structure	p 6	Structurer la filière géothermie pour en assurer un développement vertueux				X	
1039	Climat, air, énergie	mars-18	BRGM	Contribution de structure	p 12	Soutenir l'innovation sur les filières émergentes (ex. stockage souterrain d'énergie thermique, boucles tempérées,...)				X	
1040	Climat, air, énergie	mars-18	BRGM	Contribution de structure	p 1 & p 6	Accompagner le développement de la qualification, de la formation et de la sensibilisation des acteurs (professionnels du bâtiment, BE thermiques, MO, Maître d'œuvres, architectes)				X	
1041	Climat, air, énergie	mars-18	BRGM	Contribution de structure	p 3 & p 5	Favoriser le développement de la géothermie profonde dans les zones de forte densité de population (réseaux de chaleurs) et auprès des gros consommateurs (industrie / agro-alimentaire)				X	
1042	Climat, air, énergie	mars-18	BRGM	Contribution de structure	p 6	Cibler le tertiaire public et privé sur la Géothermie de minime importance					Propositions d'actions
1043	Climat, air, énergie	mars-18	GRT Gaz	Contribution de structure	p 10	Accompagner la qualification et la cartographie des gisements potentiels des ressources méthanisables Participer au développement de la filière biométhane en région					Propositions d'actions

1044	Climat, air, énergie	mars-18	GRT Gaz	Contribution de structure	p 14 & 15	Décarboner le secteur des transports et améliorer la qualité de l'air grâce à la mobilité gaz via la production d'un plan de déploiement des stations d'avitaillement GNV, GNL, Bio GNV				Propositions d'actions
1045	Climat, air, énergie	mars-18	GRT Gaz	Contribution de structure	p 19 & 20	Accompagner les industriels dans la décarbonation de leurs productions et la valorisation énergétique de leurs déchets				Propositions d'actions
1046	Climat, air, énergie	mars-18	GRT Gaz	Contribution de structure	p 17 & 18	Mise à disposition des collectivités des données nécessaires à la conduite de politiques énergétiques				Propositions d'actions
1047	Climat, air, énergie	/	Démarche objectif CO2	Contribution de structure	/	Présentation de la démarche Objectif CO2, conçue par l'ADEME, programme de réduction des émissions de GES du transport routier				Propositions d'actions
1048	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/12/2018	CC V2M	Contribution de structure (EPCI)	/	Demande la révision des critères de fragilité des territoires Les catégorisations de territoires plus ou moins fragiles ne reflètent pas la réalité. Notre exemple en est une preuve flagrante puisqu'avec le plus bas revenu médian de Corrèze et une des plus faible densité de France, nous sommes en territoire "intermédiaire", alors que d'autres communes qui nous entourent sont en territoire fragile. La proposition consiste à ce que ces catégorisations de territoires puissent faire l'objet de révisions. P.JENTY, président de la communauté de communes V2M				Critères de catégorisation des territoires
1049	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/12/2018	Annick BENAÏZCH	Contribution individuelle	/	Proposition de réexamen dans le SRADEET du projet de STEP de Redenat (faisant partie de la liste des 104 « Grands Projets Inutiles et imposés » établie depuis 2014 par France Nature Environnement) Le SRADEET étant un document intégratif qui reprend le SRCAE, nous nous attendons à ce que le projet de STEP de Redenat y soit repris sans nouvel examen de sa pertinence économique, énergétique et surtout sans examen des impacts écologiques et socio-économiques qu'aurait une telle réalisation, en local bien sûr, mais également sur le cours de la Dordogne, l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis. D'où notre contribution, dans le fichier joint.				Demande de réexamen d'un projet d'infrastructure
1050	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/12/2018	Pays de l'Agenais	Contribution de structure	P1	Orientation 1 - Objectif stratégique 1.5 Cet objectif n'évoque par la volonté marquée d'une amélioration et harmonisation des transports inter-régionaux, notamment vers nos voisins de l'est (Occitanie et Rhône-Alpes). Si l'accent est mis sur les liaisons Nord-Sud, il semble tout aussi stratégique de se focaliser sur la liaison Est-Ouest pour améliorer nos relations avec le bassin méditerranéen et le couloir rhodanien. A l'exception de la LGV, cette absence d'objectif interrégional se retrouve dans les règles 10 à 20 (sauf pour le vélo règle 16).		X		Règles
1051	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/12/2018	Pays de l'Agenais	Contribution de structure	P1/2	Orientation 2 - Objectif stratégique 2.1 Objectif 32 : Réduire de 50% la consommation d'espace Cet objectif chiffré vient à l'encontre des orientations générales consistant, sur un constat de grande diversité des territoires, à souhaiter respecter la volonté des territoires d'être eux-mêmes acteurs de leur développement. (...) Il est indispensable que ce coefficient de réduction soit un objectif partagé entre la Région et chaque territoire chargé de l'élaboration de SCoT ou de PLU qui dépendra de nombreux paramètres très différents d'un territoire à l'autre : - La période de référence sera t'elle unique sur tout le territoire de la Région ? - Les grands travaux, les décisions antérieures, les à coups dans le développement seront-ils pris en compte ? - L'impact de futures infrastructures, de parcs photovoltaïques, le besoin de développement de zones industrielles où le taux de chômage est le plus fort qu'ailleurs et le retard de certains territoires seront-ils pris en compte ? Plutôt que d'imposer une règle de -50% venue d'en haut (et l'on peut voir aujourd'hui dans les territoires ruraux continer la population et leurs élus se sentent méprisés par ces dictats), il conviendrait de prévoir sur ce thème un dialogue entre la Région et les responsables locaux afin d'élaborer un projet de territoire sur cet objectif partagé. Il serait plus utile que la Région favorise les outils nécessaires pour parvenir à cet objectif, tels que les SCoT, PLU, Plans de paysage, Documents d'aménagement commercial, etc...		X		Règles
1052	Transversal- Territoires innovants et attractifs	01/12/2018	Pays de l'Agenais	Contribution de structure	P2	Orientation 2 - Objectif stratégique 2.2 Objectif 39 : Garantir la ressource en eau en quantité et en qualité, en économisant l'eau La politique de l'eau inscrite dans ce document ne peut se résumer à une stratégie basée sur l'économie d'eau, même si effectivement, c'est la première qui vient à l'esprit. (...) C'est aussi créer de grands ouvrages structurants et prendre en compte le temps de leur élaboration et repenser l'utilisation de l'existant. C'est favoriser la recharge des nappes phréatiques. L'eau sera nécessaire, non seulement dans les périodes de pics de chaleur pour pouvoir réduire les températures en ville comme à la campagne, mais elle sera aussi nécessaire aux activités économiques et aux besoins domestiques fortement augmentés par la hausse de la démographie annoncée sur l'ensemble du bassin d'Adour-Garonne. Enfin, d'un point de vue environnemental, il doit s'apprécier globalement, il est judicieux de favoriser une agriculture irriguée sur des réserves faites en période d'abondance de pluie. (...) La faiblesse du SRADEET sur ce thème du besoin en eau fragilise l'ensemble, compte-tenu de son caractère très transversal.		X		Règles
1053	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P3/4	La Filière Minérale en Nouvelle-Aquitaine : chiffres clés et spécificités Les industries de carrières, minéraux et matériaux de construction de Nouvelle Aquitaine en 2016 (granulats, béton prêt à l'emploi, roches ornementales, industrie du béton). (...) La profession est engagée au quotidien à la réalisation d'un modèle d'économie circulaire à travers une utilisation économe et rationnelle des ressources, une gestion optimale de l'eau (fonctionnement des installations industrielles en circuit fermé) ou encore le recyclage et la valorisation des déchets inertes du BTP.	X			
1054	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P5/6	Sa contribution à l'aménagement du territoire de la Nouvelle Aquitaine et à la solidarité interrégionale (...) Du Nord au Sud de la Région, le maillage et l'ancrage des activités permet à la filière minérale de jouer un rôle significatif dans l'aménagement et la vitalité économique du territoire. La filière assure près de 4 500 emplois directs, emplois locaux issus des territoires généralement ruraux, et non délocalisables. La filière génère par ailleurs près de 25 000 nombreux emplois induits compte tenu de sa dépendance à la maintenance et au transport des matériaux. (...)	X			
1055	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P7	Enjeu et préoccupation 1 : capacité et pérennité à répondre aux besoins en matériaux de construction nécessaires aux projets d'aménagement du territoire (...) Ces différents facteurs conjugués amenuisent significativement l'accès aux gisements et donc le renouvellement des réserves indispensables pour pouvoir répondre durablement à l'aménagement et au développement de la Nouvelle-Aquitaine, sans être dépendant d'autres sources d'approvisionnement extérieures à notre région.	X			

1056	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P7/8	Enjeu et préoccupation 2 : l'image du matériau "béton" Pourtant, les acteurs de la profession se mobilisent afin d'améliorer le cadre de vie, de développer l'économie locale, de maîtriser le développement urbain tout en préservant l'environnement, les collectivités, les acteurs de la construction et les citoyens. (...)	X			
1057	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P8/9	Enjeu et préoccupation 3 : l'économie circulaire Grâce à ses implantations et à son savoir-faire, la filière minérale entend être un acteur majeur du recyclage en produisant des granulats recyclés aux caractéristiques contrôlées (respect des normes NF et CE) et avec une traçabilité garantie. (...)	X			
1058	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P9/10	Enjeu et préoccupation 4 : l'environnement (...) La profession se félicite du niveau atteint par les sites engagés puisque 60 % d'entre eux ont atteint un niveau dit « de maturité » ou « d'exemplarité » vis-à-vis de la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement. Pour aller plus loin, l'association UNICEM Entreprises Engagées lance une nouvelle démarche sur le territoire à l'horizon 2018 : la charte RSE (...)	X			
1059	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P11	Enjeu et préoccupation 5 : l'emploi, la formation et la sécurité La filière matériaux de construction emploie directement près de 4 500 personnes dans la région. Les postes occupés sont divers et variés et méritent d'être mieux connus. Pilote d'installation, chef de carrière, technicien de maintenance, conducteur d'engins, responsable foncier environnement, technicien de laboratoire sont autant de fonctions pouvant être occupées dans les entreprises de la filière. (...)	X			
1060	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P11/12	Attente 1 : l'accès aux ressources du sous-sol (...) Il arrive que les plans et programmes d'aménagement territoriaux ne prévoient pas leurs propres besoins en matériaux, voire s'opposent à l'installation des sites de production (carrières, installations de stockage de déchets inertes, ...). La valeur ajoutée du SRADDET est de rappeler la nécessité absolue de garder un tissu local d'industries de carrières fort. Les acteurs économiques privés, en particulier les opérateurs de la filière minérale, ont besoin d'une grande visibilité mais également une stabilité juridique, réglementaire et fiscale. L'articulation avec le futur schéma régional des carrières devra être à ce titre être cohérente.)		X		
1061	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P12	Attente 2 : la poursuite des investissements La poursuite des investissements de la Région Nouvelle Aquitaine dans la création et l'entretien des infrastructures (routes, fer, voies d'eau, énergie et télécommunications) mais aussi dans la construction de logements et d'équipement publics (hôpitaux, établissements scolaires, salles de sport...) est nécessaire à l'attractivité de notre région et de la qualité de vie de nos concitoyens. (...)			X	
1062	Climat, air, énergie	01/12/2018	UNICEM, fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction,	Contribution de structure	P12/13	Attente 3 : une commande publique responsable Après des temps difficiles, le secteur du BTP affiche des signaux encourageants d'un retour au premier plan. La responsabilité des Pouvoirs Publics est de proposer un plan de soutien aux PME et TPE du BTP durable par le biais de mesures concrètes pour maintenir une activité génératrice d'emplois. Quelques propositions : (...)			X	



ANNEXE 2

Synthèse des concertations transversales sur les objectifs

diaporama Concertation transversale sur les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Nouvelle Aquitaine - MARS 2018.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



SRADDET

*Ensemble, imaginons
la Nouvelle-Aquitaine*



nouvelle-aquitaine.fr

Investissons aujourd'hui, **dessinons** demain



**Concertation transversale sur les objectifs du
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et
d'Égalité des Territoires
Nouvelle Aquitaine**

MARS 2018

Synthèse



Edito de Gérard Vandenbroucke, Premier Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de l'aménagement du territoire, de la politique contractuelle et du très-haut débit

La concertation initiée le 12 octobre 2017 à Limoges sur la construction du SRADDET a pris de multiples formes sur ces cinq derniers mois et je vous remercie de vos contributions nombreuses et de qualité qui viennent enrichir la réflexion de la Région sur son projet d'aménagement et de développement durable du territoire.

Vous avez été mobilisés sur des concertations thématiques (foncier, habitat, transports, air-climat-énergie, environnement, numérique) et sur des concertations transversales organisées sur de nombreux territoires représentatifs de la diversité régionale.

Ce document reprend les éléments des débats qui ont eu lieu lors des six concertations transversales, portant sur des premières propositions d'objectifs.

Vos contributions et échanges sont précieux et nous permettent à la fois de consolider une vision régionale commune et de l'affiner en tenant compte des singularités nombreuses de nos territoires.

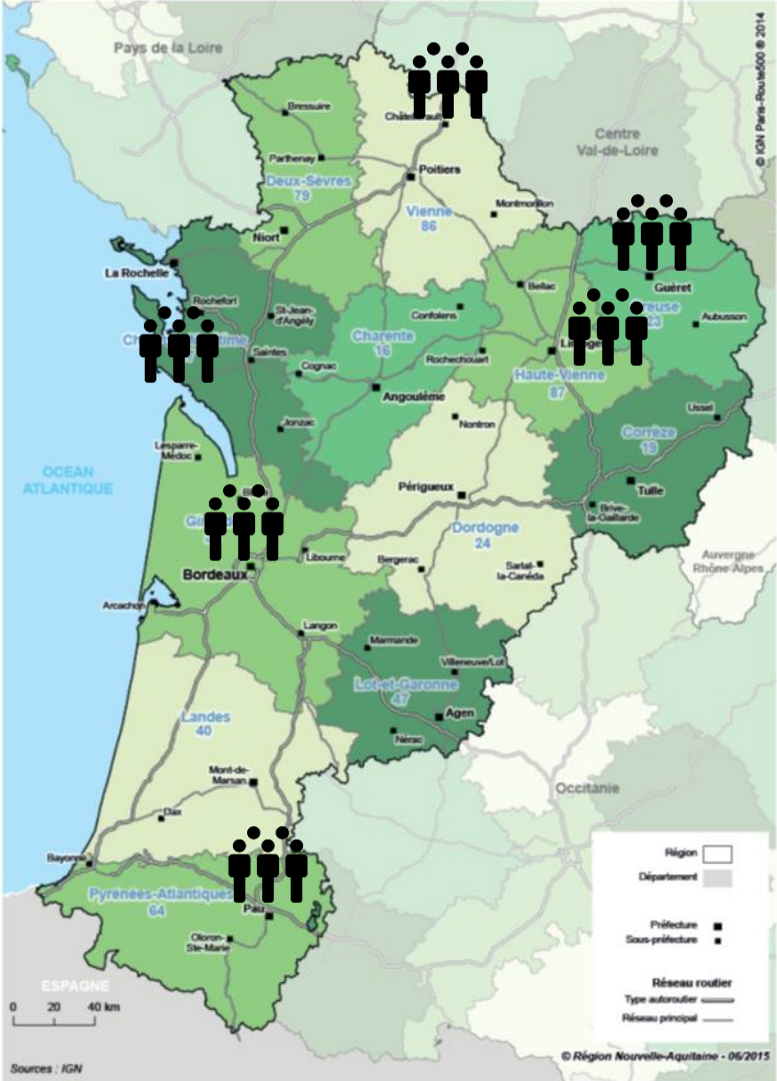
Le SRADDET est bien davantage qu'un énième schéma régional, c'est une stratégie de territoire cohérente pour répondre à l'ambition de véritablement « faire région » dans la plus grande collectivité de France.

S'il donne d'abord un cap à l'action de la Région sur ses territoires (et notamment aux futurs contrats négociés avec les 51 territoires de Nouvelle-Aquitaine), le SRADDET est aussi un document apte à guider les stratégies d'aménagement des autres collectivités, dans une logique d'intérêt général et de cohésion régionale. Ses conséquences se répercuteront donc à terme sur la qualité de vie de tous les Néo-Aquitains.

Le SRADDET est bien le projet de tous pour tous, voilà pourquoi votre participation a été si importante à nos yeux, et pourquoi nous vous convierons à nouveau prochainement pour débattre du contenu de ses règles générales.



Les 6 séminaires transversaux territorialisés sur les objectifs



14/03 – Pau

• Une Nouvelle Aquitaine dynamique : Développer les facteurs d’attractivité des territoires et leur ouverture sur l’extérieur

16/03 – Pessac

• Une métropole et des zones urbaines exemplaires en matière de développement urbain et de participation aux solidarités territoriales

21/03 – Guéret

• Une Nouvelle Aquitaine audacieuse : Relever les défis de l’attractivité démographique, de la transition écologique et du dérèglement climatique

22/03 – Royan

• Le littoral ou les conditions d’avenir durable d’un territoire convoité et fragile

28/03 – Châtelleraut

• Une Nouvelle Aquitaine solidaire : Porter l’ambition de l’accessibilité et de la cohésion sur le territoire le plus étendu de France

29/03 – St Léonard de Noblat

• La Nouvelle Aquitaine rurale : Un territoire en devenir ou comment organiser le développement des territoires ruraux





LA SYNTHÈSE DES SÉMINAIRES

Le présent document est la synthèse des travaux organisés dans le cadre des 6 séminaires de concertation transversale sur les objectifs du SRADDET auxquels ont participé **238** représentants de nombreuses organisations, collectivités et institutions.

Ces structures et leurs représentants ont été invités par la Région Nouvelle Aquitaine à débattre autour des objectifs transversaux du SRADDET. A cet effet des propositions d'objectifs ont été soumises à débat. Ces propositions sont issues des premières concertations sur les 8 volets thématiques du SRADDET et des travaux internes aux directions de la Région.

La Région rappelle que ces propositions constituent à ce stade une matière pour travailler avec les partenaires et n'ont pas vocation à être retranscrites telles que dans le rapport d'objectifs du SRADDET. Un travail de consolidation, de reformulation, de mise en cohérence avec la stratégie poursuivie, d'échanges partenariaux et de validation politique sera mené avant d'aboutir à la formalisation du rapport d'objectif.

La synthèse des séminaires qui vous est proposée se compose :

- Des enseignements transversaux des 6 séminaires de concertation
- De la synthèse des ateliers de chaque séminaire avec les principaux éléments de débat





Organisations participantes aux 6 séminaires transversaux territorialisés :

Associations

ADI, ADM 64, ADPAD, AFAC 24, APESA, ASMCEL (Association Sauvegarde Moulins Cours d'Eau Limousin), AF3V Association Française pour le développement des véloroutes et des voies vertes, AUDAP, A'URBA, CAUE 17, URCAUE Nouvelle-Aquitaine, CEN Aquitaine, CERESNA, Charente Nature, COFOR 64, Confédération Pyrénéenne du Tourisme, CPIE Médoc, CREN, CRPF Nouvelle-Aquitaine, CRRP Nouvelle-Aquitaine, Droits du piéton, DUT FNAUT, Défenseur usagers des transports, DRJSCS Ligue Nouvelle-Aquitaine de voile, St Maurice des Lions environnement Asso, Musée Gay-Lussac Saint-Léonard-de-Noblat, Fédération de pêche des Deux-Sèvres, CPIE des Pays Creusois, Limousin nature environnement, FNE Nouvelle Aquitaine, Fédération MFR, Forum des Marais Atlantiques, France Active Limousin / Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs, FRHPA Aquitaine, FRTP Nouvelle-Aquitaine délégation Limousin, FSU, GMHL

Opérateurs économiques et syndicats professionnels

ACEASCOP, Cluster Eco-Habitat Nouvelle-Aquitaine, EDF France, EDF Energies Nouvelles, ENGIE, NUMERISK, Sarl du Moulin, GRDF, Solutions Compétences, France Hydro électricité, CENAP

Collectivités

Intercommunalités

Bordeaux Métropole, Communauté d'Agglomération du Niortais, Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Nord, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Grand Châtelleraut, Grand Poitiers Communauté Urbaine, Communauté de communes de Montesquieu, Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, Communauté de communes Elan Limousin Nature, Communauté de communes Lacq Orthez, Communauté de communes de la Haute Saintonge, Communauté de communes Pays Loudunais, Communauté de communes de Noblat, Communauté de communes Réolais en Sud Gironde, Communauté de communes Convergence Garonne

Communes

Commune de Saint Sylvestre, Commune de Saint Léonard de Noblat, Commune de Chauvigny, Commune de Buxerolles, Commune de Saint Médard, Commune de Saint Just-le-Martel, Commune de Rochechouart, Commune d'Audenge, Commune de Salles, Commune de Cosnac, Commune de Saint-Cernin de Larche, Ville de Limoges

Département

Conseil de développement Rochefort Océan, Conseil départemental Charente Maritime, Conseil Départemental de la Dordogne, Conseil Départemental de la Vienne, Conseil départemental des Landes, Conseil départemental Lot-et-Garonne, Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques,



Organisations participantes aux 6 séminaires transversaux territorialisés :

Etat et organismes déconcentrés

Caisse des dépôts, SGAR Nouvelle-Aquitaine, DDT 19, DDT 23, DDT24, DDTM 64, DDTM CHARENTE-MARITIME, DRAAF Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, CROUS de Bordeaux Aquitaine, DIRM Sud Atlantique, Rectorat de Poitiers, Préfecture de la Haute-Vienne

Consulaires, établissements publics et institutions représentatives

CCI de la Creuse, Chambre d'agriculture Charente Maritime, Chambre d'Agriculture Haute-Vienne, Chambre de Métiers Haute-Vienne, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, CMA Pyrénées Atlantiques, CESER, CRMA Nouvelle-Aquitaine, EPFL BEARN PYRENEES, GIP Littoral, GIP-GPV Rive Droite, CLE SAGE Charente, Lycée professionnel Jean d'Arcet, CHU de Bordeaux, Irstea, Institut National de l'Origine et de la Qualité, CMAI 33

SCoT, Pays, PETR, PNR et autres structures syndicales

SYNDICAT MIXTE SCOT PERIGORD VERT, SYSDAM, Syndicat du Midou et de la Douze, Syndicat Energies Vienne, Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois, Syndicat mixte du Sud Gironde, PETR du Pays Monts et Barrages , PETR du Pays Ruffécois, SCoT La Rochelle Aunis, SCoT Pays Basque & Seignanx, Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, PAYS PERIGORD VERT, PNR de Millevaches en Limousin, SYBARVAL, SMIPAC, SIEPAL,





LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Les séminaires sur les objectifs avaient pour enjeu de mettre en débat un certain nombre de propositions appelant des ambitions, un engagement, et une vision à moyen/long terme. Les échanges riches, entre structures aux champs d'intervention variés, ont permis de faire émerger des points de convergence forts mais aussi des sujets de questionnement nécessitant à terme des arbitrages politiques dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

Six idées convergentes peuvent être relevées :

- **La question de l'atterrissage opérationnel des objectifs** : les acteurs ont souvent mis en tension les ambitions portées dans les propositions d'objectifs avec un principe de réalité et de faisabilité, soulignant à cet effet la nécessaire complémentarité et cohérence entre les politiques publiques, souvent menées dans des approches en silos. Le SRADDET doit être cet outil intégrateur et doit s'articuler en bonne intelligence avec les autres schémas, notamment le SRDEII: que ceux-ci se complètent et ne se contredisent pas, mais qu'ils ne se répètent pas non plus!
- **Le principe de subsidiarité**: nombreux sont les acteurs qui ont rappelé ce principe pour la construction du schéma, puis surtout pour sa mise en œuvre, consistant à dire que la Région doit fixer des objectifs généraux à atteindre mais doit aussi laisser la latitude aux territoires des outils et des modalités de mise en œuvre, en prenant appui sur leurs spécificités et leurs ressources propres. L'enjeu consisterait donc à formaliser des objectifs à l'échelle régionale, mais dont la formulation et les contenus laissent une large place à la prise en compte des spécificités territoriales.
- **L'intégration de l'évolution des comportements dans les objectifs du SRADDET** : les acteurs ont rappelé l'intérêt de la prospective pour débattre sur les objectifs du SRADDET afin d'inscrire véritablement ce document, et les fondements de sa stratégie, dans la modernité et non dans une vision passéiste de l'aménagement du territoire.





LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Six idées convergentes peuvent être relevées :

- **Le développement de capacités de connaissance et d'ingénierie au service de tous les territoires et de leurs différents acteurs** : pour faire évoluer les comportements et accompagner les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, associations...) dans un développement et un entretien du territoire qui soient durables, le rôle primordial de la Région a été souligné par les participants. La pédagogie et le partage des expériences innovantes sont apparus comme des leviers indispensables pour la réalisation des ambitions régionales.
- **La polarisation bordelaise et la répartition des équilibres de développement**: en dépit d'un moteur territorial et économique bordelais, le SRADDET engage des politiques de développement pour l'ensemble du territoire. Il est nécessaire d'inventer un système métropolitain néo-aquitain qui ne soit pas uniquement inféodé au seul dynamisme de la métropole et qui permette d'appuyer le développement de pôles d'équilibre, les échanges et coopérations entre pôles: passer d'une logique centripète d'organisation du territoire à une logique réticulaire en tenant compte des nouveaux modes de consommation, de travail et de mobilité (attrait renouvelé des campagnes, développement du télétravail, localisme, etc.)
- **La transition agricole**: les participants ont souligné le risque à inscrire l'agriculture dans un modèle unique de développement autour des circuits courts. Tous s'entendent pour dire qu'il faut certes accompagner les circuits courts sur les productions qui s'y prêtent, mais aussi soutenir les filières longues qui font la notoriété et la richesse de la région à l'international; il ne faudrait donc pas développer un modèle au détriment d'un autre. Le secteur agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine sera d'autant plus fort qu'il saura s'appuyer sur la diversité des débouchés possibles. La notion de « circuits courts » est différente de celle de « vente directe » et renvoie à des circuits incluant un seul intermédiaire. Dès lors, au delà des circuits courts développées sur les principales aires urbaines, il apparaît important de développer des circuits courts de dimension régionale entre les territoires producteurs et les bassins de consommation, et ce dans le domaine de l'agriculture mais aussi de l'énergie ou encore de l'eau, pour cultiver les solidarités et les complémentarités entre territoires.



LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Des éléments d'arbitrage

Les échanges en plénière et en ateliers lors des 6 séminaires transversaux sur les objectifs ont permis de soulever un certain nombre de questionnements qui nécessiteront arbitrages:

- **L'étalement urbain**

Les effets négatifs de l'étalement urbain ne sont pas partagés par tous et les mesures à mettre en œuvre pour l'infléchir posent débat: : Faut-il faire de la maîtrise de l'étalement urbain un principe fort de la région sur tout type de territoire ? Faut-il se fixer l'objectif quantitatif d'une réduction de 50 % de surfaces consommées par an en moyenne, quels que soient les territoires ?

• **Limitation versus régulation des trafics**

L'enjeu de santé publique liée à la pollution atmosphérique implique des décisions politiques fortes notamment sur la régulation des circulations poids-lourds et automobiles autour des espaces urbanisés: faut-il aller vers une stratégie coercitive ou continuer à s'orienter sur des mesures plus incitatives?

• **L'aménagement commercial**

L'évolution des habitudes de consommation et la dévitalisation progressive des centres-villes et centre-bourgs re-questionne le modèle de l'aménagement commercial en périphérie. Si les participants aux ateliers militent majoritairement pour une politique incitative en faveur de la revitalisation commerciale dans les centres, l'idée d'appliquer un moratoire sur les commerces de périphérie n'est pas encore totalement partagée.





LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Des éléments d'arbitrage

- **L'aménagement du littoral**

Faut-il continuer d'affirmer le littoral comme le moteur de l'attractivité de la région ou faut-il stopper son développement afin de préserver les équilibres, repenser la politique régionale de développement touristique et anticiper le retrait stratégique en raison de l'exposition croissante des populations aux risques naturels ? Certains participants issus du littoral évoquent des situations différenciées selon la partie du littoral concerné et plaident davantage pour une poursuite du développement, à condition qu'ils puissent être pilotes de son organisation et ne souhaitent pas voir leur développement obéré par des objectifs régionaux trop contraignants.

- **L'armature territoriale**

Les débats ont mis en évidence la nécessité d'évoluer vers une définition commune des niveaux d'armature territoriale et des facteurs présidant à leur définition. Ces facteurs doivent être multidimensionnels afin de valoriser l'intensité des échanges et des relations entre territoires. La maille idéale pour organiser un développement territorial équilibrée constitue un important sujet de débat.





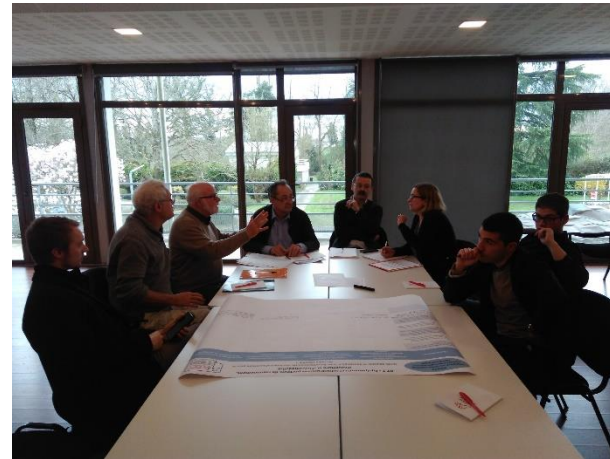
Une Nouvelle-Aquitaine dynamique : développer les facteurs d'attractivité des territoires et leur ouverture sur l'extérieur

Séminaire du 14 mars 2018 – lycée Pau-Montardon

Présidé par

Madame Laurence Rouède, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine, déléguée urbanisme et foncier et
Monsieur Bernard Uthurry, Vice-Président de Nouvelle-Aquitaine en charge du développement économique

Synthèse ateliers



ATELIER 1 - MAINTENIR, DEVELOPPER, REINVENTER LE TERRITOIRE REGIONAL GRACE A SES RESSOURCES LOCALES

Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations	
GT1	Assurer la transition de l'agriculture et de la forêt pour concilier la compétitivité économique et la préservation écologique et sanitaire	L'agriculture et la forêt doivent faire l'objet d'objectifs distincts ; il ne faut pas oublier la pêche ; ne pas avoir une « pensée unique » sur la transition
	Développer le lien entre planification et qualité des sols, donner de la valeur ajoutée aux terroirs (notamment par les labels, les signes officiels de qualité)	Mauvaise formulation – risques de contentieux juridiques au moment du passage en SCoT /PLUi
	Développer les circuits courts et les réciprocitys alimentaires villes-campagne, notamment à travers la valorisation des ceintures maraichères périurbaines	A condition de ne pas en oublier la qualité des produits / ne pas opposer aux circuits longs
	Renforcer la coopération entre la recherche, la formation et les professionnels de la pêche, agriculture et forêt	Plus un moyen qu'un objectif « SRADDET »
	Accompagner le développement de l'agriculture connectée dans un triple objectif de performance économique, environnementale et sociale (ferme connectée, circuits courts, pratiques collaboratives)	Plus un moyen et un objectif lié au SRDEII
GT2	Faire de l'écologie, de la transition énergétique, des leviers de développement économique local : valoriser l'eau, le vent, le soleil, l'océan..., pour la création	En fonction du potentiel de chaque territoire et en intégrant les enjeux liés à l'équilibrage des activités économiques
	Valoriser les possibilités de développement de la montagne (industrie, hydroélectricité, agropastoralisme) dans les espaces non soumis à risques	Enlever « espaces non soumis à risques » : quels risques?
	Développer l'économie circulaire, le réemploi et le recyclage, la valorisation matière	proximité au centre de tri – amélioration de la qualité et la diversification du tri
	Améliorer le maillage des installations de gestion et traitement des déchets sur la base du principe de proximité, améliorer le tri sur certains territoires, étendre la coopération entre territoires pour l'organisation du tri	S'appuyer sur des initiatives abouties de certains territoires de Nouvelle Aquitaine
	Favoriser une filière bois énergie à la fois compétitive et durable	
GT3	Préserver et restaurer la diversité des paysages et éviter la banalisation des paysages urbains	
	Préserver et mettre en valeur la biodiversité et les milieux remarquables	Importance aussi du patrimoine bâti
	Favoriser le développement des continuités cyclables en s'appuyant notamment sur les continuités écologiques	Bien définir les enjeux environnementaux des continuités
	Articuler les itinéraires doux de dimension régionale avec les réseaux nationaux et européens, en tant qu'attracteurs touristiques	
	Renforcer la coopération sur la protection et la valorisation des milieux naturels entre la recherche, la formation et les professionnels du tourisme	Objectif SRADDET ? Ne pas viser que le tourisme
Nouveaux objectifs proposés		

Non

 14 participants



Principaux éléments du débat

GT 1 : Agriculture, pêche et forêt

- L'agriculture, la forêt et la pêche sont trois domaines différents, aux problématiques bien distinctes. Des objectifs spécifiques doivent être identifiés pour chacun d'entre eux.
- La notion de « transition » est à mieux qualifier notamment en ce qui concerne l'agriculture : plusieurs modèles économiques coexistent (agriculture extensive, agriculture biologique, circuits courts, etc.), ils peuvent être complémentaires, certains sont en fragilité, d'autres se portent bien. La transition ne peut être univoque.
- La volonté de développer les circuits courts est évidemment importante à soutenir. Cependant à l'échelle de la nouvelle grande région, peut se poser la question du développement de circuits à vocation régionale. Par ailleurs, les circuits longs sont aussi à soutenir, car ils sont le support de la notoriété de nombreux produits régionaux aux plans national et international.
- Le soutien à l'innovation numérique dans le monde agricole est important ainsi que le développement des coopérations entre professionnels et chercheurs mais relève soit davantage du SRDEII, soit de moyens et non d'objectifs.
- Plus globalement, il convient d'être vigilant sur la formulation de certains objectifs, et de leurs incidences juridiques, surtout quand il touche à la question foncière et à la qualité des sols

GT 3 : Bien-être territorial : préservation et valorisation du cadre de vie

- La qualité passe non seulement par la valorisation des espaces naturels, la diversité des paysages de la région, mais aussi le patrimoine historique des centres bourgs, qui peut être un vecteur d'attractivité retrouvée.
- Le bien-être territorial ne doit pas opposer l'urbain et le rural ; il doit être décliné selon les spécificités de ces deux univers, qui présentent chacun des atouts et du potentiel, et doit s'écrire en complémentarité du lien ville-campagne.
- La réussite d'un bien-être, d'un mieux-être territorial passe également par la capacité à remettre les habitants au cœur de la qualité de vie et à valoriser les acteurs structurants les identités constitutives de la région : agriculteurs, etc.
- La valorisation du bien-être territorial doit aussi passer par une approche renouvelée mettant en avant la santé au cœur des projets à articuler avec la biodiversité, l'architecture et l'aménagement

GT 2 : Energies renouvelables et économie circulaire

- Les EnR constituent inévitablement un vecteur structurant pour le développement économique des territoires ruraux / isolés...et une nouvelle façon de mettre en valeur leur potentiel.
- Aujourd'hui, le principal point d'achoppement au développement des projets EnR concerne l'acceptabilité des projets par les habitants, et renvoie à 2 problématiques :
 - La capacité (et marge de manœuvre) accordée aux acteurs locaux pour être plus en prise et en portage du déploiement de ces projets
 - La justification des choix de ces projets qui met en balance un cadre législatif environnemental puissant, pouvant souvent obérer les potentiels de développement économique des territoires
- Consensus autour du développement de l'économie circulaire : les déchets ne sont plus à considérer comme des ordures mais comme de véritables matières premières. Les filières de valorisation sont certainement à développer prioritairement en proximité des zones de tri et la condition au développement doit passer par une amélioration de la qualité du tri en développant / affinant de nouvelles segmentations.

Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
<p>GT4</p> <p>Assurer le rayonnement de la recherche et de l'innovation, ainsi que leur diffusion dans les territoires</p>	
<p>Créer de nouvelles activités, notamment en lien avec le vieillissement de la population (silver économie), la transition énergétique et écologique</p>	<p>Objectif reformulé en y intégrant la transition numérique</p>
<p>Anticiper les transitions économiques régionales, notamment en soutenant la transition numérique des organisations</p>	<p>Pertinence questionnée, redondance avec l'objectif précédent. Transition numérique doit appuyer le développement de nouvelles activités. A intégrer dans l'objectif précédent</p>
<p>Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques et d'écosystèmes socio-économiques</p>	<p>Reformulation plus directe</p>
<p>Favoriser le déploiement d'expérimentations dans les territoires</p>	<p>Un levier pour le rayonnement de la recherche et de l'innovation et non un objectif en soi</p>
<p>GT5</p> <p>Renforcer les pôles d'enseignement supérieurs d'excellence</p>	<p>Pertinence questionnée. Ont-ils besoin d'être renforcés? Mettre l'accent sur le développement de formation professionnelle au plus près des lieux de vie.</p>
<p>Permettre aux entreprises d'accéder à une main d'œuvre qualifiée</p>	<p>Pertinence questionnée. Les entreprises recherchent des compétences et non plus seulement des qualifications.</p>
<p>Assurer un maillage des établissements et structures de formation et d'enseignement sur le territoire régional</p>	
<p>Développer la formation à distance par le déploiement des infrastructures et services numériques</p>	<p>Répondre aux zones blanches en matière de formation: développement d'antennes, MOOC</p>
<p>Tendre vers une adéquation entre spécificités économiques et offre locale de formation</p>	
<p>Nouveaux objectifs proposés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'apprentissage et l'alternance 	
<ul style="list-style-type: none"> • Reproduire / valoriser les initiatives innovantes dans tous les territoires (ex QPV) 	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en réseau les acteurs économiques et les écosystèmes (recherche, innovation, entreprises)</i> 	



Principaux éléments du débat

GT 4: Innovation

- La diffusion des expériences d'innovation suppose un enjeu fort de connaissance des entreprises, des territoires afin de pouvoir mettre en synergie les initiatives.
- Les transitions économiques régionales liées au numérique, à l'écologie et aux nouvelles énergies sont porteuses de nouvelles activités mais doivent aussi être anticipées sur la plan des formations offertes dans les territoires.
- La coopération en matière d'innovation est ambivalente dans les entreprises. Les petites entreprises sont moins enclines à la coopération, perçue souvent par le prisme de la concurrence. Il faut sortir des concurrences interentreprises pour développer les coopérations et les écosystèmes (cible TPE).
- Une attention particulière est à porter aux innovations portées dans les territoires fragilisés (territoires ruraux et quartiers prioritaires de la politique de la ville). Il peut être intéressant de faire remonter les innovations portées et tenter de les étendre, dupliquer ailleurs.

GT 5: Formation

La formation concentre trois enjeux forts pouvant contribuer à l'équité des territoires:

- **Maillage et attractivité**
Le SRADDET doit promouvoir la répartition des pôles de formation au plus près des lieux de vie. Le maillage de la formation doit être suivie d'une politique d'attractivité territoriale pour que les personnes poursuivent leurs parcours d'emploi sur le territoire où ils ont été formés.
- **Mise en relation et mise en compétence**
L'adéquation entre la formation et l'emploi est aujourd'hui une question dépassée. Le sujet porte aujourd'hui sur l'élargissement des compétences. Les entreprises recherchent aujourd'hui des compétences et non plus seulement des qualifications.
- **Adaptation**
Au lieu de parler d'adéquation, il faut parler d'adaptation. Cela passe par des réponses adaptées aux zones blanches en matière de formation:
 - développement d'antennes,
 - MOOC,
 - Mutualisation des plateaux techniques et travail sur la mixité des publics (initial, continu, & en alternance).



	Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT6	Renforcer l'ouverture à l'international et conforter le positionnement stratégique de la région « porte d'entrée de la péninsule ibérique », notamment pour la compétitivité des entreprises et des territoires	Ne pas limiter l'objectif au développement économique
	Renforcer les coopérations entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Régions limitrophes, françaises et espagnoles, en matière de lutte contre la pollution de l'air, de préservation des continuités écologiques et de mobilité	Différencier l'interrégional et le transfrontalier
	Développer les coopérations territoriales en matière de production d'énergies renouvelables dont les énergies marines et les matériaux bio-sourcés	La coopération territoriale n'est pas une approche pertinente pour les matériaux bio-sourcés, qui doivent être utilisés localement
	Faciliter les coopérations interrégionales pour mieux intégrer le cohérence des bassins de vie aux limites du territoire régional	
	Soutenir le rayonnement du territoire dans la coopération universitaire, de recherche et d'innovation	
GT7	Conforter les portes d'entrées du territoire régional (aéroports, ports, gares TGV et réseau autoroutier)	Parler de « SAS d'entrée multimodaux » plutôt que de portes d'entrée
	Veiller, en dehors de la grande vitesse, à développer les connexions ferroviaires interrégionales avec les grandes métropoles : Bordeaux, Paris, Nantes, Lyon, Toulouse	Privilégier la grande vitesse entre régions au niveau national et international
	Offrir aux territoires une desserte aéroportuaire adaptée et optimisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine: favoriser la complémentarité des plateformes aéroportuaires et leur articulation aux autres réseaux	
	Consolider la gouvernance et la coopération entre les acteurs de la mobilité pour proposer des offres de service intégrées "clé en main" et garantir leur qualité	
	Appuyer le développement et le maillage des plateformes multimodales de niveau régional et structurer la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre par le report modal	
Nouveaux objectifs proposés		
Développer une offre touristique transfrontalière en valorisant les atouts de la mer et de la montagne		
Favoriser les échanges d'informations entre territoires transfrontaliers, transrégionaux, infrarégionaux (savoir-faire, idées, compétences, bonnes pratiques)		
Faciliter les liaisons entre les agglomérations régionales par des dessertes TER et TGV optimisées favorisant les liaisons directes et des correspondances de qualité		
Viser un réseau routier structurant de qualité		

*Ensemble, imaginons
la Nouvelle-Aquitaine*



Principaux éléments du débat

GT 6 : Coopérations internationales, transfrontalières et interrégionales

- Les coopérations territoriales répondent aussi bien à des situations d'interfaces locales le long des limites régionales qu'à des échanges à plus long termes entre territoires internes/externes dans de nombreux domaines.
- Le principal frein des coopérations avec l'Espagne sont les disparités liées aux niveaux de décentralisation et les échelles de collectivités concernés de part et d'autre de la frontière. Il apparaît donc important de différencier l'interrégional et le transfrontalier dans la formulation des objectifs.
- En matière de coopération économique, il s'agit de favoriser les complémentarités à l'échelle des bassins d'emploi transfrontaliers et transrégionaux en matière d'activités économiques et d'infrastructures de transport.
- En matière de coopération environnementale, énergétique et universitaire, il s'agit principalement de s'appuyer sur et renforcer les acteurs et outils existants (CPER, programmes européens, schémas de massif, Communauté de Travail des Pyrénées, Programmes d'échanges universitaires...)
- En matière de coopération touristique, il s'agit de développer une offre transfrontalière en capitalisant sur les atouts de la mer et de la montagne.
- Plus globalement, il s'agit de développer et renforcer les échanges de bonnes pratiques de tout ordre entre territoires transfrontaliers, transrégionaux, et infrarégionaux (échanges d'information).

GT 7 : Equipements et infrastructures porteurs de rayonnement, d'ouverture et d'intermodalité

- En préambule, en matière de coopération territoriale concernant les infrastructures, il apparaît nécessaire de formuler les objectifs selon 3 échelles (proximité, régionale et interrégionale) et de ne pas considérer la région comme un territoire insulaire.
- L'ouverture de la région passe par la consolidation de SAS d'entrée multimodaux (aéroports, ports, gares TGV et réseau autoroutier) qui vont plus loin que de simples portes d'entrées car ils sont bien connectés aux réseaux de transports et à leur hinterland. Cette logique se décline par mode de transport :
 - Au niveau ferroviaire, il s'agit de privilégier la grande vitesse entre régions au niveau national et international.
 - Au niveau aéroportuaire, il s'agit de favoriser les complémentarités avec les aéroports proches (Toulouse, Bilbao, Paris, etc.).
 - Au niveau routier, il s'agit de viser un réseau structurant de qualité.
- Le rayonnement, c'est également des flux d'idées et de compétences entre territoires. Il faut donc favoriser les échanges d'idées, de compétences et de savoir-faire entre territoires.





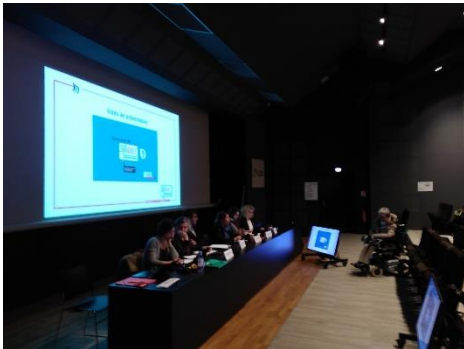
Une métropole et des zones urbaines exemplaires en matière de développement urbain et de participation aux solidarités territoriales

Séminaire du 16 mars 2018 – Cap Métiers Pessac

Présidé par

Madame Laurence Rouède, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine, déléguée Urbanisme et foncier

Synthèse ateliers



ATELIER 1 - PROMOUVOIR DES MODELES DE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

	Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT1	Assurer une offre de logements adaptée, en quantité et en qualité, aux besoins de la population à l'échelle des territoires de vie (qui diffère selon les personnes : jeunes, saisonniers...), en tenant compte des enjeux environnementaux, de vulnérabilité énergétique et de mixité sociale	L'enjeu de mixité sociale est transversale à tout le SRADDET
	Améliorer la qualité et la performance de l'habitat et de son cadre (logements, espaces publics, équipements publics, mobilité...), afin de réduire les coûts de fonctionnement (eau, énergie, espace)	
	Anticiper les évolutions de mobilité pour proposer une offre de logement cohérente	
	Développer une offre en logement abordable au plus près des besoins des entreprises, des pôles de formation et des services	
	Favoriser la nature en ville (espaces urbains comme périurbains)	
GT2	Infléchir la courbe de l'étalement urbain (foncier d'habitat comme foncier économique), assurer une gestion sobre et économe du foncier, promouvoir la densification verticale et horizontale, notamment autour des arrêts de transports en commun structurants	
	Déminéraliser les ensembles urbains par une végétalisation réduisant les impacts sanitaires des périodes caniculaires et offrant des espaces de biodiversité de proximité	
	Favoriser la nature en ville et notamment les ceintures maraîchères périurbaines	
	Afficher la priorité au renouvellement urbain sur l'extension urbaine, et notamment réhabiliter et densifier l'occupation des zones commerciales et d'activités, améliorer leurs qualités environnementales et paysagères	
	Affirmer les friches et les logements vacants comme éléments prioritaires de projet urbain	Parler de bâti vacant plutôt que de logement vacant et ajouter le commerce vacant
GT3	Réduire le trafic automobile dans les secteurs urbains subissant les conséquences sanitaires de la pollution de l'air	Préciser les autres conséquences du trafic automobile (stress, bruit, coût, ...)
	Renforcer, à l'échelle des bassins de vie, une vision stratégique de la mobilité en lien avec l'emploi, le développement économique et touristique, l'habitat et le foncier	
	Développer le transport fluvial et maritime de voyageurs en complémentarité des autres modes dans les secteurs qui s'y prêtent (Garonne et estuaire de la Gironde par exemple)	Etendre l'objectif au transport de marchandises
	Offrir des produits tarifaires intégrés transport / activités (loisir, tourisme, sport...)	Préciser « pour tout type de transport »
	Poursuivre et amplifier le développement des alternatives à la voiture solo (covoiturage, vélo...) en leur donnant davantage de place tant dans les stratégies que dans les infrastructures	
Nouveaux objectifs proposés		
	Articuler habitat et urbanisme à l'échelle des SCoT	Rénover et développer l'offre ferroviaire pour les déplacements du quotidien

in consensus du jour de l'air, dessin de l'air

GT3
Bis

Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
Réduire le trafic automobile dans les secteurs urbains subissant les conséquences sanitaires de la pollution de l'air	Intégrer les poids lourds à l'objectif. Réduction ou adaptation? Il faut modérer l'objectif en fonction des secteurs impactés. Privilégier l'incitation sur la coercition Différents leviers: péages urbains, horaires de circulation décalés pour les poids lourds, tarification du stationnement
Renforcer, à l'échelle des bassins de vie, une vision stratégique de la mobilité en lien avec l'emploi, le développement économique et touristique, l'habitat et le foncier	Echelle des bassins de vie questionnée. Préférer l'échelle des aires urbaines, voire des SCoT
Développer le transport fluvial et maritime de voyageurs en complémentarité des autres modes dans les secteurs qui s'y prêtent (Garonne et estuaire de la Gironde par exemple)	Etendre l'objectif au transport de marchandises
Offrir des produits tarifaires intégrés transport / activités (loisir, tourisme, sport...)	Travailler sur une billettique harmonisée à l'échelle régionale
Poursuivre et amplifier le développement des alternatives à la voiture solo (covoiturage, vélo...) en leur donnant davantage de place tant dans les stratégies que dans les infrastructures	Un levier pour la réduction du transport automobile

Nouveaux objectifs proposés

- Se doter d'un plan rail régional
- Développer la compétitivité du fret ferroviaire
- Développer et rénover l'offre ferroviaire pour les déplacements du quotidien





Principaux éléments du débat

GT 1 : Habitat

- La prise en compte des enjeux de mixité sociale est transversal à tout le SRADDET et pas seulement propre à l'objectif d'assurer une offre de logements adaptée.
- L'adaptation de l'habitat passe par la mise en cohérence du logement avec plusieurs domaines :
 - l'urbanisme : étalement urbain, maillages interurbains
 - le transport : logement adapté aux usages de la mobilité, articulation urbanisme/transport
 - la protection de l'environnement : rénovation énergétique du bâti, continuités écologiques, cadre de vie
 - la sociologie : parcours résidentiel, logement abordable, redynamisation des centres-villes
- Adapter l'habitat aux évolutions sociales passe par de nombreux leviers comme la sensibilisation des élus à l'articulation urbanisme/habitat à l'échelle des SCoT, la création d'un observatoire régional de l'habitat ou encore un travail sur l'environnement du bâti.
- L'objectif d'amélioration de la qualité et la performance de l'habitat pose la question du type de patrimoine à rénover prioritairement et s'il faut tout rénover.

GT 2 : Compacité du développement urbain, nature et agriculture en ville

- La maîtrise foncière est un levier transverse fondamental pour maîtriser les coûts et la mixité des fonctions sur la base desquels plusieurs objectifs du SRADDET se fondent.
- L'objectif d'infléchir la courbe de l'étalement urbain est primordial dans le fondement de la loi SRU. Pour le mettre en œuvre, il s'agit de travailler sur les formes urbaines, penser l'impact social du développement urbain et privilégier le tissu urbain existant en préservant les espaces naturels et agricoles.
- Les autres objectifs vont tous dans le sens de cette gestion économe du foncier :
 - Côté compacité du développement urbain, il s'agit de conforter les centralités en privilégiant l'implantation des commerces et services en centres-villes et en favorisant un modèle de développement urbain plus dense.
 - Côté nature et agriculture en ville, il s'agit d'assurer les complémentarités des trames naturelles, comme agricoles et l'inclure dans le tissu urbain, comme périurbain.

GT 3 : Usages de la mobilité

- Les objectifs proposés visant à faciliter les nouveaux usages de la mobilité au quotidien et convergent tous vers le même but de réduire avant tout l'utilisation de la voiture individuelle.
 - L'objectif de réduire le trafic automobile et poids lourds répond à un enjeu de santé publique à l'échelle des métropoles et sur les points noirs des zones urbaines pour lequel il existe des solutions : amplification des P+R, télétravail, horaires décalées, ...
 - L'objectif de développer les alternatives à la voiture solo passe également par des solutions qui existent : voies réservées au covoiturage, places de parkings dédiées, aménagement de l'espace public partagé entre modes.
 - L'objectif d'adopter une vision stratégique de la mobilité nécessite de travailler à la bonne échelle (aire urbaine, SCoT) pour assurer la cohérence des mobilités et répondre aux enjeux de gouvernance et de coordination des politiques publiques à ces échelles. Il s'agit dès lors d'adopter une vision de l'aménagement du territoire intégrée avec coordination des politiques publiques sectorielles.
 - L'objectif de prendre en charge le transport dans l'offre culturelle et de loisirs (produits tarifaires intégrés) passe surtout par de la communication sur ces produits.
 - L'objectif de promouvoir le transport maritime est considéré comme une niche qui ne concerne que l'estuaire de la Gironde.
- Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il est important de trouver des solutions adaptées entre incitation et coercition.

	Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT4	Mailler la région par un réseau d'infrastructures routières et ferroviaires performant et ambitieux, notamment en modernisant le réseau ferroviaire	Prioriser les projets / séquencer.. – principe de réalité
	Favoriser l'articulation entre réseaux régionaux et réseaux de transport métropolitains et urbains	Sans en oublier la qualité de l'offre
	Homogénéiser (notamment grâce à l'actualisation des SDTAN) les projets de déploiement du FttH de tous les départements pour arriver à un taux de couverture de 100% à l'horizon 2025	Veiller d'abord à un « minimum commun » et prioriser dans un premier temps la FttH sur les secteurs ayant le plus de potentiels économiques
	Développer la e-santé (télémédecine, domotique et réseaux de professionnels) à destination des particuliers et de la silver economy	À accompagner dans les usages
	Favoriser l'appropriation du numérique et aller au plus près des publics	Développement du télé travail et du co-working
GT5	Soutenir le rôle structurant des pôles d'équilibre et en particulier de Limoges	Ne pas flécher Limoges
	Renforcer les centralités urbaines à toutes les échelles	Ben définir ce qu'est une centralité urbaine
	Lutter contre la dévitalisation des villes moyennes	
	Développer une stratégie de l'habitat équilibrée entre territoires littoraux, territoires urbains et territoires ruraux, assurer l'équité en matière d'habitat entre territoires tendus et détendus	Ne pas thématiser les territoires qui peuvent avoir des réalités très différentes
GT6	Favoriser un accès équitable à la culture, au sport et au loisir	Logique de développement des équipements dans une optique de mutualisation à des échelles de vie
	Développer les circuits courts, les réciprocity agricoles et alimentaires ville-campagne	Accompagnement qualitatif – réserver du foncier à la production locale
	Favoriser le développement et le rapprochement des activités de production, d'enseignement et de formation, de recherche et développement / Structurer des écosystèmes	Ne pas oublier la fonction logistique
	Faire des territoires ruraux, des territoires porteurs d'innovation et de créativité	A condition d'y mettre aussi les fonctions premières comme la formation
	Accentuer la solidarité entre les territoires en matière de gestion des risques et de partage des ressources	
	Développer l'économie de la connaissance sur la gestion de l'eau et la prévention des risques en développant des solidarités et échanges entre territoires d'amont / en aval	Objectif mal formulé

Nouveaux objectifs proposés

Favoriser les complémentarités territoriales en s'appuyant sur les usages du quotidien (échelle du bassin de vie) et en fonction des ressources différenciées (humaines, environnementales, économiques, énergétiques, etc.) offertes par les territoires et organiser des coopérations par projet.



Principaux éléments du débat

GT 4 : Désenclavement

- Le groupe de travail est rebaptisé « les réseaux au service de la complémentarité des territoires ».
- Les objectifs proposés sont généreux mais la question doit être posée avant tout de la capacité de la Région et de ses partenaires à mettre en œuvre le SRADDET si celui-ci, notamment dans le cas des réseaux, doit couvrir l'intégralité du territoire régional :
 - Les objectifs proposés doivent mettre en avant une hiérarchisation, une priorisation dans le maillage du territoire régional, en proposant par exemple un maillage par étape, des scénarios de développement prenant en compte l'importance des flux et des potentiels économiques du territoire.
 - Le SRADDET, pour être efficace et accepté, doit s'élaborer selon un principe de réalité et de faisabilité que ce soit en termes d'investissements financiers que cela suppose mais aussi en mobilisation partenariale et coût humain induits.
 - De fait, un dialogue autour de la territorialisation est nécessaire à engager et doit être au cœur de la mise en œuvre du SRADDET en accordant une place plus forte aux acteurs locaux dans la gouvernance : le SRADDET est un cadre d'orientations générales avec des critères d'application locales à mettre en œuvre de façon la plus ajustée, dans le cadre d'un dialogue territorial.
- De même, si le réseau d'infrastructures est important pour le maillage, la qualité de l'offre et des services proposés l'est tout aussi, voire plus :
 - Il convient de promouvoir une adaptation de l'offre aux spécificités des territoires, promouvoir l'intermodalité, l'accessibilité PMR, l'acculturation des publics aux nouvelles mobilités.
 - En matière numérique, l'homogénéisation n'est pas forcément la panacée, l'enjeu est déjà d'avoir un minimum partout et cibler les territoires où la FttH est cruciale pour le développement.

GT 5 : Complémentarité des fonctions urbaines et sociales

- Au sein des objectifs proposés, aucun objectif ne cible précisément la complémentarité. Il est proposé un objectif global autour de :
 - Favoriser les complémentarités territoriales s'appuyant sur les usages du quotidien (échelle du bassin de vie) et en fonction des ressources différenciées (humaines, environnementales, économiques, énergétiques, etc.), offertes par les territoires et organiser des coopération par projet.
 - Les complémentarités ne sont pas uniformes et sont à géométries variables, elles seraient à développer davantage dans une approche d'usages, dans un esprit de solidarité et non pas selon une hiérarchie territoriale.
- Adopter également un vocabulaire plus explicite à l'évocation des différents types de communes, de territoires
 - Centres villes, pôles d'équilibre, etc... : les villes ou territoires seraient plutôt à définir selon leurs potentiels et vocations, les ressources principales qu'elles détiennent.
 - L'approche par grand bassin territorial (le littoral, le rural, l'urbain...) serait à éviter car la réalité au sein d'un même espace est très hétérogène.
- Le ciblage de Limoges à ce niveau d'équilibre est mal perçu, car d'autres villes sont aussi à soutenir.
- En termes de leviers, plusieurs éléments sont évoqués : levier fiscal (pour la dévitalisation), nouveaux modes d'organisation des services (itinérances, etc.).
- La question de la logistique est aussi à évoquer dans les complémentarités : logique d'approvisionnement.



Principaux éléments du débat

GT 6 : Complémentarité des fonctions économiques

- La complémentarité des fonctions économiques ne doit pas occulter la nécessaire complémentarité des fonctions environnementales entre les territoires.
- L'objectif relatif au développement des circuits courts est central dans la réflexion du SRADDET car il touche à de nombreux enjeux (sociétaux, environnementaux, de cohésion sociale, de santé, de maîtrise du foncier, etc.) à condition :
 - De ne pas occulter certains domaines : les circuits courts ne concernent pas que l'alimentaire et l'agriculture, ils doivent intégrer également des filières économiques comme la forêt via la valorisation des bois locaux.
 - D'y adjoindre un accompagnement qualitatif, pour en assurer une montée en gamme, en termes de formation, d'appui à la qualité des produits (bio par exemple), etc.
- Ne pas être dans l'incantation : oui il faut faire des territoires ruraux, des territoires porteurs d'innovation et de créativité mais cela suppose d'y mettre des moyens en termes de formations initiales et continues... en privilégiant l'agilité de l'offre de formation . L'objectif n'est pas de mettre des équipements / infrastructures de formation partout, mais de veiller à déployer des services dans les zones rurales, le numérique pouvant le permettre.
- Dans le prolongement, il faut aussi aider les territoires les plus fragilisés à changer de posture pour qu'ils soient davantage dans la « mise en capacité et la valorisation » de leurs compétences, de leurs savoir-faire, des ressources qu'ils peuvent offrir aux autres territoires de la région.
- L'objectif de solidarité entre territoires notamment sur la question de l'eau est indispensable mais il serait à formuler de façon plus précise et des leviers compensatoires sont à identifier : la solidarité est ici à penser en « inter-territoires ».





Une Nouvelle-Aquitaine audacieuse : Relever les défis de l'attractivité démographique, de la transition écologique et du dérèglement climatique

Séminaire du 21 mars 2018 – Lycée Favard Guéret
Présidé par Monsieur Gérard Vandembroucke, Vice-président Nouvelle-Aquitaine

Synthèse ateliers



	Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT1	Développer une offre en logement abordable adapté aux besoins de la population	Evoquer d'abord les besoins puis l'offre en logement abordable
	Améliorer la qualité et la performance de l'habitat et de son cadre d'insertion (espaces publics, équipements publics, mobilité...)	Séparer l'objectif en 2 : l'habitat et son cadre d'insertion
	Déminéraliser les ensembles urbains par une végétalisation réduisant les impacts sanitaires des périodes caniculaires et offrant des espaces de biodiversité	A généraliser : favoriser les espaces de biodiversité en zone urbaine
	Anticiper les évolutions de mobilité pour proposer une offre de logement cohérente	
	Développer une offre en logement abordable au plus près des besoins des entreprises, des pôles de formation et des services	Raisonnement à l'envers : attirer les entreprises là où il y a du logement abordable
GT2	Conforter les centralités urbaines en développant leur attractivité	
	Limiter l'étalement urbain en privilégiant le renouvellement urbain, la densification et la cohérence urbanisme transport	
	Faire de la nature et de l'agriculture en ville un élément d'attractivité et de résilience face au dérèglement climatique	
	Affirmer les friches et les logements vacants comme éléments prioritaires de projet urbain	
	Faire des projets de territoire des outils de préservation du foncier agricole et forestier	Définir la notion de projet de territoire
GT3	Assurer une meilleure cohérence entre urbanisme et transports	
	Renforcer, à l'échelle des bassins de vie, une vision stratégique de la mobilité en lien avec l'emploi, le développement économique et touristique, l'habitat et le foncier	
	Développer les itinéraires favorables à l'usage des modes actifs, en particulier en direction des pôles d'échanges multimodaux	
	Poursuivre et amplifier le développement des alternatives à la voiture solo (covoiturage, vélo...) en leur donnant davantage de place tant dans les stratégies que dans les infrastructures	
	Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité - au-delà des transports collectifs – sur l'ensemble du territoire régional	
Nouveaux objectifs proposés		
Limiter les extensions et créations de grandes zones commerciales en périphérie		
Veiller à la qualité du patrimoine dans le cadre d'opérations de densification de l'habitat et de l'espace public		



GT 1 : Offre d'habitat qualitative et durable

- Quand on parle d'offre d'habitat qualitative et durable, on vise aussi bien la qualité du bâti (performance énergétique, accessibilité PMR, ...) que l'insertion dans son environnement (espaces publics, équipements publics, mobilité, ...) car ces deux dimensions renvoient à des problématiques et des acteurs différents.
- Adapter le logement aux besoins de la population c'est avant tout prendre en compte les évolutions sociales et sociétales : vieillissement, recomposition familiale, précarisation, difficultés d'installation des agriculteurs, ...
- L'objectif de déminéraliser les espaces urbains nécessite, plus qu'une simple végétalisation, de développer de véritables espaces de biodiversité avec une logique de gestion des ressources.
- L'objectif d'anticiper les évolutions de mobilité pour proposer une offre de logement cohérente nécessite quant à lui un travail de prospective (études afin d'anticiper les besoins) sur deux types de mobilités : quotidiennes et démographiques.
- L'objectif de développer une offre de logement abordable au plus près des entreprises peut être revu à l'envers : il s'agirait d'attirer les entreprises là où il y a du logement abordable plutôt que de développer une offre en logement d'abordable en lien avec les besoins de recrutement des entreprises, ce qui nécessite les infrastructures et équipements adéquates (numérique, transports, ...).
- Lutter contre l'étalement urbain est un autre objectif fort pour préserver la qualité de vie, les paysages et lutter contre la vacance dans une logique d'offre d'habitat qualitative et durable.

GT 2 : Compacité du développement urbain et cadre de vie

- La compacité du développement urbain et du cadre de vie renvoie à des problématiques de densité différentes entre l'Arc Est et l'Arc Ouest de la région.
- L'objectif de conforter l'attractivité des centralités urbaines est le 1^{er} levier de la compacité qui nécessite d'assurer une offre de commerces et de services de proximité et de faciliter les déplacements alternatifs.
- L'objectif de limiter l'étalement urbain est le pendant de ce 1^{er} levier de la compacité qui revient à répondre à la problématique de comment produire du logement de qualité en au même coût qu'un pavillon en périphérie par des outils incitatifs/coercitifs. centre-ville
- L'objectif de prioriser la reconquête des friches et des logements vacants pose la question du coût financier élevé de ces opérations par rapport au coût du marché.
- S'appuyer sur les projets de territoire apparaît pertinent mais nécessite de définir l'échelle et le périmètre de ce qu'est un projet de territoire.
- L'objectif de promouvoir la nature et l'agriculture en ville apparaît comme pertinent mais n'est pas du même ordre que les autres objectifs proposés.
- Deux nouveaux objectifs en lien avec l'attractivité et l'image du territoire ont été proposés : limiter les extensions commerciales et veiller à la qualité du patrimoine.

GT 3 : Mobilité et accès à l'emploi

- Cette thématique n'a pas fait l'objet d'un groupe de travail en tant que tel mais a été traité par l'ensemble des participants en fin d'atelier.
- L'articulation urbanisme / transports est fortement différenciée entre les territoires urbains et ruraux, car fonction de l'offre en transport en commun et/ou des infrastructures routières.
- Il a été mis l'accent sur la nécessité de développer les véhicules et bornes de recharge électriques avec de l'énergie produite localement.
- De plus, l'accès à l'emploi est en lien direct avec l'accessibilité du territoire pour laquelle les AOM ont tout leur rôle à jouer.



GT4

Objectifs soumis au débat

Précisions / reformulations

limiter l'artificialisation des sols et la fragmentation des milieux

Distinguer l'artificialisation de la fragmentation

Améliorer la transparence écologique des infrastructures et des ouvrages

Intégrer la biodiversité, la fonctionnalité des écosystèmes dans le développement et l'aménagement du territoire

Le terme de fonctionnalité est très technique. Il doit y'avoir un objectif global de sensibilisation et d'information aux enjeux liés à la biodiversité et aux continuités écologiques

Préserver les milieux naturels et agricoles qui jouent un rôle majeur dans le stockage du dioxyde de carbone dans les sols

L'espace agricole doit faire l'objet d'une approche particulière en raison de la diversité des pratiques agricoles

Protéger et remettre en bon état la biodiversité et les continuités écologiques

Notion de « bon état » questionnée. Comment définit-on un bon état en matière de biodiversité?

Garantir une qualité de l'eau à l'ensemble des usagers, ainsi qu'une disponibilité de la ressource en eau pour tous les usages

Objectif trop tourné sur les usagers et donc sur l'homme. La notion de disponibilité est inadaptée et il est nécessaire de prioriser les usages.

Limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le ruissellement des eaux pluviales

Renforcer la protection des zones humides et les zones de captage pour l'alimentation en eau potable

Pertinence questionnée. Il faut travailler sur les aires d'alimentation des captages et sur la pollution diffuse

Concilier les usages économiques, touristiques et environnementaux du territoire régional, en particulier pour la zone littorale

Cela passe avant tout par la recherche d'usages raisonnables. On ne peut pas concilier sans qu'il y ait une réflexion sur la sobriété des usages.

Protéger les milieux littoraux, marins et aquatiques des migrations des déchets solides et macro-déchets

Nouveaux objectifs proposés

- Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols
- Limiter la fragmentation des milieux voire recréer des continuités sur des zones spécialisées (grandes cultures VS moyenne et haute montagne)
- Protéger les milieux naturels et faire évoluer les espaces agricoles qui jouent un rôle majeur dans le stockage du carbone dans les sols.
- Protéger et restaurer (vs « bon état) la biodiversité et les continuités écologiques
- Garantir une qualité de l'eau à l'ensemble des usages au sens large: homme et son écosystème en priorisant les usages
- Rechercher des usages raisonnables en qualité et quantité tout en permettant développement économique, développement touristique et protection de l'environnement

GT5

Principaux éléments du débat

GT 4: Protection des milieux

- L'intitulé des objectifs présage d'une vision utilitariste de la biodiversité: une biodiversité au service de l'homme. Or, c'est la réciprocité des liens homme-nature qui doit être questionnée.
- La fragmentation des milieux a un impact direct sur la biodiversité avec le risque de disparition d'espèces et de renforcement d'espèces exogènes.
- Des nuances sont cependant à apporter sur le sujet de l'artificialisation et de la fragmentation entre milieu rural et milieu urbain mais il est nécessaire de garder en tête que nous sommes tous responsables. Il est à noter qu'en milieu rural, l'agroécologie amène à recréer des haies pour faciliter les abris de biodiversité.
- Il faut limiter l'artificialisation des sols mais aussi faciliter la reconversion des espaces. Or les territoires (communes, EPCI) n'ont pas toujours les outils ou l'ingénierie nécessaire, juridique et techniques.
- La transparence écologique des infrastructures doit être pensée en amont au projet mais aussi après. Il doit y avoir un suivi permettant d'observer les impacts réels sur les milieux.
- Il faut aussi penser la réversibilité des fonctions et des aménagements.
- La préservation des milieux se heurte souvent à la méconnaissance des écosystèmes et de leur fonctionnalité. La sensibilisation et l'information de population constitue des levier transversaux pour atteindre les objectifs. Il y a un devoir de pédagogie.

GT 5: Ressource en eau

- La réciprocité des liens hommes-nature sous-tendue par le thème de l'atelier n'est pas suffisamment mise en avant dans la formulation des objectifs. Beaucoup sont tournés uniquement sur les usages anthropiques sans une réflexion sur la régulation ou l'économie de ces usages. De même, la notion de « disponibilité » apparaît inappropriée. Un objectif doit être formulé en premier lieu sur l'économie de la ressource en eau.
- Il apparaît fondamental pour la pérennité de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité de prioriser les usages. Ceci est notamment nécessaire dans les zones littorales soumises à de nombreux usages, impliquant notamment de retravailler la politique régionale en matière de développement touristique.
- Pour assurer une régulation des usages, un levier transversal de sensibilisation, d'éducation et de formation doit être entrepris plus fortement sur différentes cibles: ménages, entreprises, collectivités, etc.
- Enfin, pour limiter les effets du ruissellement des eaux pluviales, il apparaît nécessaire de développer les zones d'expansion en milieu urbain tout en s'assurant de leur bonne gestion dans le temps (risque d'effondrement)

	Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT6	Développer de nouvelles sources d'énergie et leurs usages pour le transport de marchandises et de voyageurs	A condition que les nouvelles sources soient non fossiles et à condition également de ne pas oublier les autres usages (habitat, activités tertiaires...)
	Développer projets d'autoconsommation d'énergie à plusieurs échelles : intercommunalités, quartiers, zones d'activités, bâtiments	Préciser le concept d'auto-consommation pour ne pas le confondre avec autonomie et étudier les modalités pour assurer la complémentarité entre territoires consommateurs et territoires producteurs
	Réduire les déchets à la source : éco-conception, compostage, économie circulaire...	Réduction de la production des déchets – ajouter la méthanisation
	Optimiser la valorisation de tous les produits de déconstruction et tous les déchets verts avant d'en arriver à l'incinération	Enlever la mention à l'incinération – préciser qu'il s'agit d'une valorisation locale – vigilance quant à la tension sur certaines ressources
GT7	Favoriser le développement du télétravail et la transformation numérique des organisations	Question autour de l'énergie nécessaire au fonctionnement des data centers
	Renforcer la prévention de la pollution et des risques naturels grâce à des outils de surveillance, d'analyses prédictives, et des systèmes d'alertes	Remettre dans l'ordre : 1-analyse, 2 outil de surveillance 3 – alertes.. Pas renforcer la prévention mais anticiper l'amplification des risques
	Développer l'économie de la connaissance sur la gestion de l'eau et la prévention des risques en favorisant les solidarités et échanges entre territoires d'amont en aval	Objectif mal formulé ; l'objectif est de développer une gestion économe de l'eau
	Anticiper les conséquences du changement climatique pour l'agriculture et la sylviculture, ainsi que pour le tourisme	Mettre à part le tourisme
	Améliorer la qualité de l'air, notamment en réduisant le trafic automobile dans les secteurs urbains subissant les conséquences sanitaires de la pollution de l'air et en développant les véhicules propres	Elargir au trafic routier et développer aussi les transports en commun A mettre en relation aussi avec la maîtrise de l'étalement urbain
	Privilégier et accompagner l'installation ou le renouvellement des équipements vertueux en matière de chauffage	Objectif qui apparaît comme très précis (par rapport aux autres) ; trouver une formulation au même niveau que les autres
	Nouveaux objectifs proposés	
Accompagner le renouvellement des équipements anciens de chauffage en équipements très économes en énergie		
Anticiper les conséquences du changement climatique pour garantir le dynamisme touristique de la région		
Encourager une vision systémique des enjeux liés au changement climatique en fonction des spécificités territoriales		
Cultiver dans tous les projets le principe de sobriété énergétique		





Principaux éléments du débat

GT 6 : sobriété énergétique, énergies renouvelables et de récupération

- Ce thème renvoie plus globalement à la notion d'atténuation des effets du changement climatique et à la capacité du territoire régional (et de ses acteurs) à œuvrer pour en minimiser les risques.
- Il faut développer les approches systémiques des enjeux par rapport au changement climatique, elles sont à appréhender différemment en fonction des spécificités des territoires.
- L'objectif relatif au développement des projets d'autoconsommation suscite du débat : auto consommation signifie-t-elle autonomie des territoires? A priori non, car il y aura toujours des territoires en capacité de produire plus d'énergie que leurs besoins et d'autres qui seront déficitaires. Il est alors entendu qu'il faille envisager de bien poser les termes des solidarités territoriales en matière de circulation de l'énergie. De même, la réussite des projets d'auto-consommation est fortement lié à l'existence (développement) des réseaux existants. Se pose donc la question de la mutabilité / adaptation de ces réseaux pour la circulation des nouvelles énergies.
- Concernant l'objectif relatif à la réduction de la production des déchets, les situations territoriales (départementales) sont très contrastées mais globalement des efforts conséquents restent à faire par une meilleure qualité (et diversification) du tri ainsi que par la diversification des modes de transformation et de valorisation
- La région Nouvelle Aquitaine est particulièrement en retard sur la réutilisation des produits de déconstruction et des déchets verts. Le rôle d'incitation des collectivités est souligné ici.

GT 7 : prévention des risques et lutte contre la pollution atmosphérique

- Ce thème renvoie plus globalement à la notion d'adaptation des modes de faire et des usages par rapport au changement climatique qui reste un phénomène inexorable même s'il est partiellement atténué.
- Les participants regrettent que la liste d'objectifs proposée ne donnent finalement pas à voir suffisamment une approche systémique et ne mettent pas suffisamment en exergue la notion de résilience.
- Le débat porte sur l'intitulé du groupe de travail. Les participants s'accordent à dire qu'il faut davantage parler de l'amplification des risques, et le faire figurer dans les formulations d'objectifs.
- L'objectif relatif à la gestion de l'eau est également fortement débattu pour arriver sur un consensus : l'objectif doit porter sur l'économie de la ressource en eau, qui peut certes être obtenue par une meilleure gestion, mais l'enjeu est bien la raréfaction de la ressource et donc son « partage » raisonné entre tous les différents usages qui la sollicitent
- La question des risques doit aussi être précisée au regard des différents espaces territoriaux de la région et /ou des secteurs d'activités. Si des risques communs existent, les risques sont néanmoins spécifiques selon que l'on parle du littoral, de la montagne ou s'appréhendent différemment selon que l'on parle de la viticulture ou de la forêt.





Le littoral ou les conditions d'avenir durable d'un territoire convoité et fragile

Séminaire du 22 mars 2018 – Lycée Cordouan Royan

Présidé par Madame Christelle Pieuchot, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine, déléguée attractivité touristique et grands équipements

Synthèse ateliers



ATELIER 1 – ENCOURAGER LA MISE EN PLACE DE STRATEGIES DE GESTION DES RISQUES LITTORAUX

Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT1	
Anticiper les évolutions foncières liées au changement climatique : intégrer la question de la relocalisation à la planification, notamment dans les secteurs littoraux menacés par le recul du trait de côte	Objectif trop précis. La relocalisation est une option, un outil parmi d'autres
Planifier les aménagements et l'habitat en intégrant pleinement la maîtrise des risques (érosion-submersion, inondations, instabilité des sols, incendies) à court, moyen et long terme, afin de réduire la vulnérabilité du territoire	La maîtrise des aléas et non des risques
Sensibiliser et éduquer la population à la lutte contre le changement climatique et à la culture du risque	Souligner les problèmes de communication à destination des résidences secondaires et la nécessité de préparer les maires aux évolutions à venir.
Anticiper les conséquences du changement climatique pour l'agriculture et la sylviculture, ainsi que pour le tourisme (par exemple diversification des activités de pleine nature face à la baisse prévisible de la durée d'enneigement et de la disponibilité de la ressource en eau)	Objectif qui n'est pas du ressort de la gestion des risques et qui n'est pas spécifique au littoral
Renforcer la prévention de la pollution et des risques naturels (inondations, incendies forestiers, tempêtes littorales) grâce à des outils de surveillance, d'analyses prédictives, et des systèmes d'alertes	La prévention est déjà prévu par la loi avec la révision des plans de prévention des risques littoraux.
GT2	
Développer les énergies renouvelables (éolien, réseau de chaleur, photovoltaïque, énergies marines, etc.) et diversifier le mix énergétique régional	
Renforcer les coopérations entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Régions limitrophes, françaises et espagnoles, notamment concernant les énergies renouvelables (dont énergies marines), la lutte contre la pollution de l'air, la préservation des continuités écologiques, la mobilité	Les énergies marines sont du ressort de la compétence Etat. Les documents stratégiques de façade seront à prendre en compte.
Favoriser le développement économique des ports et de la filière maritime : politique de croissance bleue, recherche liées à la mer	
Faire de l'écologie, de la transition énergétique, des leviers de développement économique local : valoriser l'eau, le vent, le soleil, l'océan..., pour la création d'activités économiques et d'emplois durables	
Soutenir les territoires moteurs de la production d'énergies renouvelables et développer des partenariats locaux	Le littoral est-il un territoire propice eu égard à la loi littoral et aux nombreuses pressions qu'il subit?
Nouveaux objectifs proposés	
Objectif général: Définir et arrêter des stratégies locales d'adaptation et de prévention des risques intégrant la connaissance des aléas (outils de surveillance, prédictifs et systèmes d'alerte), la définition des modes de gestion (lutte active souple ou lutte active dure, relocalisation, suivi des processus naturels)	
Faire des ENR des leviers de développement économique local pour la création d'activités économiques et d'emplois durables en cohérence avec les autres activités	
Avoir une politique de reconquête de la qualité de l'eau	



GT 1 : Prévention des risques littoraux et mutations climatiques

- La relocalisation ne peut être un objectif en soi. Il s'agit d'un mode de gestion parmi d'autres. Il faut promouvoir des stratégies localisées d'adaptation et de prévention des risques, pouvant adopter des modes de gestion variables: lutte active souple ou lutte active dure. La Région doit offrir un cadre pour permettre une vision intégrée et territorialisée (bassin de risque) de la gestion des risques.
- La culture du risque doit être renforcée à travers les PAPI et les SLGBC. Les résidents secondaires sont insuffisamment informés faute d'une présence active sur le territoire. De même, les élus doivent être mieux informés des évolutions à venir pouvant impacter leurs concitoyens.
- Concernant le renforcement de la prévention des risques, la loi pose la non-aggravation du risque, le SRADDET doit encourager la définition de stratégies localisées d'adaptation.

GT 2 : Territoires pilotes de la production d'énergies renouvelables

- Développer les ENR sur le littoral est plus compliqué qu'ailleurs (loi littoral). Le littoral peut-il vraiment être pilote? Il faut préférer la notion de territoire acteur.
- Est rappelée la nécessité de laisser aux territoires littoraux ou non, la possibilité de s'organiser dans la production d'énergies renouvelables (choix des énergies notamment) tout en leur fixant un objectif global de production. Le SRADDET fixe des objectifs de production d'EnR et c'est aux territoires de s'en emparer et de faire fructifier leur potentialités.
- Est questionnée la capacité à concrétiser les ambitions en matière de production d'ENR. Quelle articulation avec la faisabilité pour RTE (Réseau de Transport d'Electricité)?





GT3

Objectifs soumis au débat

Précisions / reformulations

Assurer une offre de logements en quantité et en qualité, adaptée aux besoins du littoral (saisonniers, personnes âgées, jeunes actifs)

Ne pas focaliser l'approche sur la quantité mais sur un besoin propre au territoire

Structurer et densifier les espaces rétro-littoraux, organiser leur développement urbain

Ne pas développer outre-mesure le rétro-littoral, pas dimensionné ni équipé pour

Rendre le foncier plus accessible pour faciliter les parcours résidentiels adaptés aux ménages

Préciser que l'accès au foncier n'est problématique que s'il y a conflits d'usages

Maîtriser la pression sur les prix, réguler l'accès au foncier

Développer une stratégie de l'habitat équilibrée et qualitative entre territoires littoraux et rétro-littoraux

Ne pas opposer littoral et rétro-littoral, il faut une approche globale

GT4

Mettre en œuvre une offre de transport évolutive adaptée à la demande liée au tourisme, aux loisirs et aux déplacements professionnels

Ajouter la problématique des déplacements des résidents permanents

Développer des itinéraires favorables à l'usage des modes actifs

Faciliter des déplacements fluides et continus entre espaces littoraux et espaces rétro-littoraux en améliorant la coordination des offres de transport et de mobilité, en partageant une vision stratégique globale avec l'ensemble des acteurs, à l'échelle des bassins de mobilité

A préciser car trop générique

Réduire le trafic automobile dans les secteurs très touristiques

Proposer des alternatives au transport en voiture (reformulation)

Développer le transport fluvial et maritime de voyageurs en complémentarité des autres modes dans les secteurs qui s'y prêtent

Proposer le transport maritime et fluvial en alternative aux autres modes (reformulation)

Nouveaux objectifs proposés

Définir le projet politique sur l'aménagement du littoral : moteur de l'attractivité de la région ou lieu d'équilibre à préserver ?

Donner aux territoires littoraux la capacité de se structurer pour assurer les fonctions d'accueil et d'accès aux services, dans le respect de leurs capacités

Assurer un équilibre économique compatible avec les territoires littoraux et leurs capacités

Organiser le développement urbain du littoral en fonction des possibilités de desserte en transport collectif





Principaux éléments du débat

GT 3 : Structurer le développement urbain des espaces littoraux et rétro-littoraux

- En préalable, l'accent a été mis sur la nécessité de définir ce que sont les espaces littoraux et rétro-littoraux sans les opposer car ils forment un même système qui doit fonctionner ensemble. Il apparaît également indispensable d'identifier ce qui fait la spécificité du littoral et de son aménagement, en allant au-delà de la simple entrée de l'habitat.
- Le premier élément de débat a donc tourné autour de l'ambition politique qui doit être donnée au SRADDET en matière d'aménagement du littoral : faut-il continuer de l'affirmer comme le moteur de l'attractivité de la région ou faut-il stopper son développement afin de préserver les équilibres et anticiper le retrait stratégique en raison de l'exposition croissante des populations aux risques naturels ? Le SRADDET apparaît en tout cas comme l'échelle pertinente pour impulser ce changement d'approche et éviter l'aménagement au fil de l'eau.
- Il a également été souligné la nécessité de donner aux territoires littoraux la capacité de se structurer dans le respect de leur capacité d'accueil. La Région a dès lors un rôle à jouer pour apporter une ingénierie publique de gestion du foncier et de renouvellement urbain des territoires.
- Un autre élément de débat s'est enfin focalisé sur la volonté d'assurer un équilibre économique compatible avec les territoires et leurs capacités, c'est-à-dire prendre en compte toutes les activités économiques existantes, et pas seulement le tourisme et les zones d'activités économiques. L'objectif est bien de maintenir de l'emploi sur le littoral, en lien avec le développement du numérique qui permet de repenser l'organisation du territoire (nouveaux modes de travail, accès aux services, ...)

GT 4 : Accessibilité et fluidité des déplacements dans les espaces littoraux

- L'accessibilité et la fluidité des déplacements est un enjeu majeur des espaces littoraux qui nécessitent des objectifs de gestion des déplacements existants.
- Un premier objectif vise à proposer une offre de transport performante en haute saison pour les touristes, comme pour les résidents permanents, avec des mesures spécifiques comme la mise en place de voies réservées aux modes alternatifs.
- L'objectif de développer les itinéraires favorables à l'usage des modes actifs nécessite de porter à connaissance les routes peu fréquentées par les voitures et de promouvoir l'intermodalité par des pass touristiques.
- L'objectif de faciliter les déplacements fluides et continus entre espaces littoraux et rétro-littoraux est à préciser dans le sens d'une plus grande coordination entre AOM dans une logique d'un seul et même ensemble littoral-rétro-littoral (billet unique, tarification incitative, ...).
- Tous les objectifs concourent vers celui de réduire le trafic automobile dans les secteurs très touristiques, il s'agit donc avant tout d'accentuer l'offre en alternatives aux transports en voiture.
- Le dernier objectif concernant le transport maritime et fluvial est à différencier selon que l'on vise les croisières ou les liaisons permanentes et semble être à développer en alternative et non en complémentarité des autres modes de transport.
- Plus globalement, pour faire le lien avec la compacité du développement urbain, il a été proposé de fixer comme principe d'organiser le développement urbain du littoral en fonction des possibilités de desserte en transports collectifs.

	Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT5	Préserver et restaurer la diversité des paysages et éviter la banalisation des paysages urbains littoraux, prendre en compte la qualité paysagère comme un élément d'attractivité	Objectif trop large ; la qualité paysagère est aussi un support identitaire (ex. vigilance à avoir sur l'avenir du pin maritime en zone littorale)
	Protéger les milieux littoraux, marins et aquatiques des migrations des déchets solides et macro-déchets pollutions	Au-delà des déchets : toutes les pollutions
	Protéger et remettre en bon état la biodiversité et les continuités écologiques, en particulier les zones humides et les zones de captage pour l'alimentation en eau potable	Elargir aux couloirs aviformes, continuités dunaires, etc. La problématique des zones de captage reste néanmoins un vrai sujet mais à traiter dans un autre objectif davantage lié à la qualité des eaux
	Garantir une qualité de l'eau à l'ensemble des usagers, ainsi qu'une disponibilité de la ressource en eau pour tous les usages	Fusionner ces 2 objectifs et insister sur la solidarité amont-aval
GT6	Structurer une économie circulaire de l'eau	
	Limiter l'étalement urbain en privilégiant le renouvellement urbain, la densification et la cohérence urbanisme transport	Parti pris sur l'étalement urbain ; parler davantage de limitation de la consommation foncière
	Promouvoir la densification verticale et horizontale	Parler de compacité ; la densification n'est pas forcément adaptée à tous les territoires
	Faire de la nature et de l'agriculture en ville un élément d'attractivité et de résilience face au dérèglement climatique	Objectif formulé de façon trop restrictive
	Planifier les aménagements en intégrant pleinement la préservation des ressources et des richesses naturelles continentales et marines, développer de nouveaux modèles d'aménagement sobres en ressources naturelles	
	Assurer la promotion touristique du territoire grâce à la mise en place d'une infrastructure de données ouvertes et au développement des technologies mobiles (m-tourisme)	L'enjeu est davantage de valoriser les espaces touristiques / environnementaux à potentiel touristique pour en faciliter l'accès à tous
	Nouveaux objectifs proposés – GT 6	Nouveaux objectifs proposés – GT 5
	Organier le développement urbain (avant de limiter) de façon adaptée aux spécificités locales dans un souci d'optimisation et de valorisation	Etendre le schéma de cohérence éolien aux espaces marins (si le SRADDET est compétent)
	Garantir le maintien et le développement des activités existantes et anticiper les futurs usages : le littoral du futur	Restaurer les fonctions des zones humides (stockage, restitution, épuration)
	Préserver l'environnement	Avoir une réflexion sur le devenir des espaces remarquables
	Valoriser l'environnement en adaptant des principes d'aménagement sur des sites soumis à une forte densité (fréquentation et usages)	Encourager la production maraîchère dans les espaces littoraux



Principaux éléments du débat

GT 5 : préservation des paysages et milieux littoraux et marins

- La préservation des paysages et des milieux littoraux et marins est en effet un vrai sujet pour le SRADDET mais la majorité des objectifs proposés méritent d'être mieux précisés car dans la forme actuelle ils présentent des éléments trop restrictifs et / ou ne prennent pas suffisamment en compte la diversité que recouvrent les paysages de l'ensemble littoral.
- Ils sont aussi à compléter car ils ne couvrent pas tous les aspects : l'avenir du pin maritime est posé, la production maraîchère qui peut aussi constituer un élément de paysage tout en permettant le développement d'une activité économique et un élément de régulation face à la pression foncière.
- La préservation des paysages constitue une réponse et un moyen pour lutter contre l'étalement urbain dont fait l'objet le littoral et qui conduit progressivement à sa banalisation et / ou sa dégradation.
- La qualité de l'eau, et sa gestion économe, est également soulignée comme un objectif structurant pour le devenir du littoral.

GT 6 : développement urbain littoral et conciliation des usages

- La notion d'étalement urbain a longuement été discutée et contestée, considérant qu'il s'agit d'un parti pris régional qui ne prend pas suffisamment en compte les problématiques locales.
- L'utilisation du terme de densification est aussi contesté, il ne peut être érigé en objectif régional quand des territoires sont en déprise et que seule l'attractivité résidentielle peut offrir un sursaut d'attractivité.
- Les participants s'accordent pour que les objectifs à reformuler mettent l'accent davantage sur la manière de préserver les atouts du littoral tout en permettant son développement via le maintien des activités existantes et l'anticipation sur les futurs usages. Avant de limiter, il convient d'être en capacité d'organiser le développement :
 - Par l'identification des fonciers « sous prédation » et emblématiques de l'identité des territoires afin de les préserver
 - Par l'identification des autres fonciers plus propices au développement des activités
- De façon corollaire, le littoral est remarquable de par son environnement ; il s'agit de le préserver mais il convient aussi de le valoriser et d'en permettre l'accès à tous, pour les différents usages qui peuvent s'y développer et qui sont des éléments constitutifs et de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité touristique :
 - La question de l'adaptation des infrastructures et équipements est posée ainsi que celle du renouvellement et l'optimisation des équipements existants. Cela impose de développer le dialogue avec les usagers
 - La régulation de l'accès des sites à forte densité est aussi un levier pour concilier préservation / développement
- Enfin, la qualité des eaux doit faire partie de la réflexion en étant un élément incontournable du développement urbain littoral et de la conciliation des usages.



Une Nouvelle-Aquitaine solidaire : porter l'ambition de l'accessibilité et de la cohésion sur le territoire le plus étendu de France

Séminaire du 28 mars 2018 – Lycée Branly Châtelleraut

Présidé par Madame Martine Pinville, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine

Synthèse ateliers



GT1

Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
Structurer un réseau régional de grandes agglomérations en synergie avec le développement de la métropole Bordelaise	Vision trop centripète, centralisée autour de la métropole Préférer le terme d'équilibrer à structurer. La dimension d'équilibrage est contradictoire à la volonté de poursuivre le développement de la métropole bordelaise
Conforter et développer les 17 villes moyennes (de 10000 à 100000 habitants) comme pôles d'équilibre du territoire régional	S'intéresser moins à la taille qu'aux fonctions des pôles
Favoriser la mise en synergie et les coopérations entre les petites villes et les bourgs, les 24 grandes aires urbaines et la métropole bordelaise pour assurer un développement plus équilibré du territoire régional	
Développer une stratégie de l'habitat équilibrée et qualitative entre territoires littoraux, territoires urbains et territoires ruraux	Cette approche ne doit pas être limitée à l'habitat. Une action en faveur de l'habitat à porter sur tous les territoires et pas seulement sur les zones tendues
Dépasser les logiques de concurrence territoriale	Valoriser la diversité, les complémentarités et solidarités territoriales

GT2

Revitaliser les centres-bourgs et les petits centres-villes (habitat, commerces et services)	Rajouter l'emploi qui est au centre de la revitalisation
Maîtriser l'étalement urbain et le développement des zones commerciales en périphérie	Penser aussi la reconversion des friches commerciales, artisanales.
Donner une place à part entière au vélo et autres modes doux comme mode de déplacement	
Encourager et soutenir l'économie de proximité (artisanat, commerce, économie sociale et solidaire) en particulier dans les territoires très fragiles	Rajouter l'agriculture de proximité qui par le biais des circuits courts, participe à la revitalisation des centres-villes
Encourager l'aménagement ou la requalification des espaces publics pour renforcer l'attractivité des centres-villes	

Nouveaux objectifs proposés

- Passer de la métropole bordelaise à un système métropolitain néo-aquitain en s'appuyant sur les spécificités et fonctions des pôles
- Développer une approche qualitative et patrimoniale de l'habitat



GT 1 : Armature et développement équilibré du territoire

- Les objectifs proposés font état d'une vision trop centripète de l'armature. Il est nécessaire d'éviter une trop forte centralisation et de prendre en compte les évolutions sociales et sociétales qui vont à l'encontre des logiques d'hypercentralisation (recours au télétravail, attrait des campagnes, développement des tiers lieux).
- A été proposée la construction d'une armature territoriale réticulaire qui ne soit pas forcément basée sur la taille des pôles mais plutôt sur leurs fonctions mettant en avant non plus seulement l'influence des aires urbaines mais aussi celle des relations ville-campagnes dans l'organisation du territoire.
- Il apparaît néanmoins important de ne pas enfermer les territoires dans des spécialisations trop fortes, limitant leur opportunités de développement.
- Il conviendrait de réfléchir à mieux intégrer les territoires ruraux et les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dans une logique de solidarités territoriales.
- Enfin, il est nécessaire de penser de manière complémentaire à l'armature, aux collaborations entre les institutions sur un même territoire.

GT 2 : Renforcement des centralités

- Faut-il agir partout de la même manière pour la revitalisation des centre-bourgs? Il apparaît fondamental d'adopter des recettes différentes en fonction des particularités propres à chaque centre-ville, selon le degré de dévitalisation du commerce, le tissu économique et social de la ville dans sa globalité, les opportunités foncières et financières, etc.
- Il faut également prendre en compte l'évolution des modes de consommation qui sont des leviers importants de revitalisation: consommation de proximité, recherche de lien social, travail à distance, développement de l'entrepreneuriat collaboratif, etc.
- Les politiques de revitalisation des centres-bourgs en milieu rural sont souvent confrontées aux problématiques de viabilité économique des commerces. Or, le commerce de proximité sur ces territoires assure une mission de service public qu'il faut reconnaître. Il est nécessaire de trouver d'autres modèles économiques dans ces campagnes, intégrant des logiques de mutualisation des services publics (poste, commerce de proximité, etc.).
- Revitaliser les centres c'est aussi revitaliser par l'emploi. Beaucoup de centres-villes ont perdu leur actifs du fait d'un développement excessif des espaces économiques en périphérie qui ont capté une partie des emplois tertiaires. Il faut réintégrer du tertiaire dans les centres-villes.
- De même il est important de travailler sur la politique culturelle et l'attractivité des jeunes pour faciliter la revitalisation des bourgs.
- Les échanges appellent donc à entreprendre une politique multiforme en matière de revitalisation, à agir de façon « chirurgicale ». Ils appellent aussi à une politique non uniquement tournée sur l'espace « centre » mais aussi et surtout sur la périphérie notamment à travers la valorisation des ceintures maraichères pour développer les activités marchandes en centres-villes.
- Un levier transversal consisterait à développer une connaissance et une ingénierie territoriale à l'échelle de la Nouvelle Région qui permettraient d'accompagner les territoires dans une politique à long terme de revitalisation.

	Objectifs soumis au débat(Précisions / reformulations
GT3	Remettre en état et moderniser le réseau ferroviaire existant, y compris les lignes fret capillaire (Plan rail)	Préciser la notion de remise en état ainsi que son besoin : sécurisation des voies ou attractivité pour de nouveaux usagers ?
	Achever la mise à niveau du réseau routier national	Objectif mal formulé, plutôt qu'achever, proposer « poursuivre », quid des routes départementales parfois très mal entretenues ?
	Hiérarchiser les offres de transports collectifs à l'échelle de la Région et des bassins de vie	Objectif pertinent, les participants proposent d' adapter l'offre de service aux besoins plutôt que de « hiérarchiser les offres de transports collectifs »
	Améliorer l'intermodalité en assurant la coordination et la connexion des offres de transport	Précision : Mieux mailler notamment l'offre TGV/TER
	Aller vers un billet unique	Précision : billet unique train/ tram ? Billet unique TGV/TER sur l'ensemble du territoire néo-aquitain?
GT 4	Doter le territoire d'infrastructures optiques pour apporter un service haut (8 Mbit/s minimum) et très haut débit (30 Mbit/s minimum) à tous	Aller plus loin et déployer la fibre pour tous
	Favoriser l'appropriation du numérique et aller au plus près des publics à travers des actions de médiation adaptées à tous les publics et en priorité à destination des plus fragiles (personnes âgées, jeunes, précaires)	2 objectifs en 1 : 1. favoriser l'accès aux outils 2. Développer des actions de médiation auprès des publics
	Faire évoluer la couverture mobile pour prendre en compte les spécificités liées à la fréquentation (saisonnalité, axes de transport, etc.) ainsi que la nécessité d'embarquer les objets connectés (GPS, santé, etc.)	La formulation de l'objectif peut se limiter à « Faire évoluer la couverture mobile »
	Développer le maillage territorial de tiers-lieux, espaces de travail partagés, flexibles et collaboratifs dans les territoires ruraux et périurbains	
	limiter les déplacements (développement du travail à distance, pour la démobilité) et maintenir le lien social par l'outil informatique et la dématérialisation	2 sujets et 2 objectifs distincts. Le 1 ^{er} rejoint le précédent sur le maillage des tiers lieux et espaces de travail partagés. Le 2 nd , « Maintenir le lien social sur les territoires ... » a besoin d'être reformulé car l'outil informatique ne crée pas de lien social à lui seul, souhait d'insister sur la médiation et l'importance des rapports humains.
	Nouveaux objectifs proposés	
GT3	Développer les solutions de co-voiturage notamment pour répondre aux besoins des zones rurales et péri-urbaines	
	Eduquer et sensibiliser la population aux différents modes de transports	
	Améliorer le maillage du territoire en bornes électriques.	
GT 4	Contenu de l'outil informatique : soutenir des initiatives de créateurs numériques ?	
	Œuvrer pour la sécurisation des données	



Principaux éléments du débat

GT 3 : Maillage des réseaux de mobilité

- Améliorer l'intermodalité est un enjeu majeur, notamment entre le rail et la route.
- La question de l'utilisation du train a suscité un débat à la fois sur la fiabilité technique des infrastructures du rail et sur la question de l'attractivité pour de nouveaux usagers.
- Moderniser réseau ferroviaire y compris fret.
- Les participants ont insisté sur les enjeux écologiques, notamment sur l'objectif de la mise à niveau du réseau routier: ils ne souhaitent pas que cet objectif ré incite à l'utilisation des réseaux routiers, et note qu'il est toutefois important d'améliorer les contournements des grandes villes
- Un souhait est émis de repenser les besoins et moyens de mobilités et d'accentuer la sensibilisation de la population aux différents moyens de mobilités .

GT 4 : Numérique, infrastructures et usages

- Le très haut débit participe à l'attractivité du territoire à la fois économique et résidentielle : ce constat est partagé à l'unanimité.
- Les enjeux des partenariats publics / privés sur la question de la fibre optique, ou des partenariats publics/ publics quand le privé est absent (territoires peu peuplés, manque de clientèle potentielle...) sont essentiels dans le développement de l'accès au numérique notamment dans les territoires les plus ruraux.
- Les participants ont insisté sur l'importance de la coordination inter-collectivités et de l'appui des départements pour les démarches de médiation.
- Faire de la médiation et de la sensibilisation à l'usage sont concomitants au déploiement du numérique.
- L'objectif est de faire évoluer la couverture mobile par rapport à la fréquentation (saisonnalité) et le transport tout en veillant à la sécurisation des données.
- S'adapter aux nouveaux usages (télétravail par exemple) passe nécessairement par l'accès du très haut débit par tous.
- Des remarques ont également porté sur la nécessité de développer l'accès à un réseau de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire, a minima « avoir la voix » avant de développer le très haut débit.



Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT5 Lutter contre la déprise médicale et les déserts médicaux, assurer la continuité du parcours du patient quels que soient les territoires	
Préparer les territoires aux enjeux des révolutions médicales (médecine personnalisée, génomique, intelligence artificielle, nouvelles technologies)	
Faciliter l'accessibilité aux formations sanitaires et sociales dans l'ensemble du territoire, et le développement du e-learning (simulation, social learning)	Conforter le maillage des offres de formation sanitaires et sociales (reformulation)
Développer la e-santé (télémédecine, domotique et réseaux de professionnels) à destination des particuliers et de la silver economy	A relier à l'objectif visant à préparer les territoires aux enjeux des révolutions médicales
Développer les territoires de santé: déploiement de stratégies territorialisée en matière de santé (contexte local, besoins de santé, mobilisation des professionnels médicaux et médicosociaux, etc.)	
GT6 Conforter le maillage de l'offre de formation, notamment non-universitaire, dans une logique d'équité territoriale	Conforter le maillage des offres de formation dans une logique d'équité d'accès ou de besoin territoriale (reformulation)
Penser les infrastructures (transports, culture, commerce, sport...) en prenant en compte les problématiques d'accessibilité (handicap...) et de mixité des publics	A décliner par politique publique sectorielle
Permettre à tout individu d'exercer ses droits de citoyen dans son espace de projet (Formation / Education / Santé...)	A clarifier
Rendre la totalité des services administratifs accessibles à tous en ligne et outiller par le numérique les guichets d'accueil du public, en Nouvelle-Aquitaine	Cf. nouvel objectif proposé ci-dessous
Développer le maillage territorial de tiers-lieux, espaces de travail partagés, flexibles et collaboratifs dans les territoires ruraux et périurbains	Cf. nouvel objectif proposé ci-dessous
Nouveaux objectifs proposés	
Développer le maillage territorial des lieux de services multimodaux outillés en numérique et avec accompagnement humain	
Conforter le maillage des offres de formation dans une logique d'équité d'accès ou de besoin territoriale	





Principaux éléments du débat

GT 5 : Accès aux soins

- La problématique de l'accès aux soins questionne d'abord le maillage de l'offre de services de santé sur le territoire régional, et plus particulièrement dans les territoires ruraux.
- Le maillage de l'offre soulève l'enjeu transverse d'attraction des professionnels de santé en milieu rural qui passe le développement de conditions de vie et de services à la hauteur des exigences des catégories socio-professionnelles supérieures (métier du conjoint, services pour les enfants, ...)
- La lutte contre les déserts médicaux passe aussi par l'incitation au regroupement des services de santé et de réseaux de soin qui permettent de structurer des communautés médicales plus pérennes.
- L'accès aux soins doit ensuite se développer avec le numérique.
- Le développement de la e-santé nécessite préalablement d'équiper tout les territoires en infrastructures numériques et faire de la pédagogie sur la médecine de demain auprès des populations. Elle nécessite également de former les professionnels de santé aux usages numériques, et plus particulièrement les médecins et les aides à domicile qui freinent parfois ce genre de pratiques.
- Concernant les formations sanitaires et sociales qui est une compétence régionale, il s'agit de conforter le maillage des offres de formation pour en faciliter l'accès même si la réelle problématique semble être l'économie du secteur sanitaire et sociale et les conditions de travail de ces métiers.
- Enfin, la Région a pleinement son rôle à jouer pour le développement des territoires de santé via l'élaboration d'une cartographie régionale des territoires de santé, en soutenant les partenariats et en développant les outils du type contrats locaux de santé.

GT 6 : Accessibilité aux autres services publics

- En préambule sémantique, il a été débattu de l'accessibilité des services publics, en lien avec les droits régaliens des citoyens, et de l'accessibilité des services aux publics, en référence aux politiques publiques territoriales.
- Les discussions ont été orientées vers une approche du service public moins en termes d'infrastructures que d'accompagnement humain (développement des collaborations, intermédiation en proximité...).
- Les 5 objectifs proposés ont finalement été reformulés en 2 objectifs affichant clairement l'enjeu de maillage en services publics et aux publics sur le territoire régional :
 - Conforter le maillage des offres de formation dans une logique d'équité d'accès ou de besoin territorial
 - Développer le maillage territorial des lieux de services multimodaux outillés en numérique et avec accompagnement humain
- Le premier objectif passe le développement de services d'intermédiation pour favoriser l'accessibilité aux offres de formation dans les deux sens (du public vers l'offre et de l'offre vers le public) et nécessite l'identification d'un pilote clair sur la compétence Orientation professionnelle entre l'Etat et la Région.
- Le second objectif doit s'appuyer sur les lieux existants (mairies, missions locales, tiers lieux ...) en favorisant leur multimodalité (plusieurs modalités d'accès, notamment numérique, et plusieurs types de services) et en communiquant sur ces lieux.





La Nouvelle-Aquitaine rurale : Un territoire en devenir ou comment organiser le développement des territoires ruraux

Séminaire du 29 mars 2018 – salle des fêtes Saint Léonard de Noblat

Présidé par Monsieur Gérard Vandembroucke, Vice-Président Nouvelle-Aquitaine et Madame Geneviève Barat, Vice-Présidente Nouvelle-Aquitaine, chargée de la ruralité, du vivre ensemble, de la vie associative et de la citoyenneté

Synthèse ateliers



ATELIER 1 – VALORISER LES RESSOURCES LOCALES POUR LUTTER CONTRE LE « DEMENAGEMENT » DES TERRITOIRES

Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT1	
Assurer la transition de l'agriculture et de la forêt pour concilier la compétitivité économique et la préservation écologique et sanitaire	Préciser la notion de transition
Développer le lien entre planification et qualité des sols, donner de la valeur ajoutée aux terroirs (notamment par les labels, les signes officiels de qualité)	
Développer les circuits courts et les réciprocitys alimentaires villes-campagne, notamment à travers la valorisation des ceintures maraichères périurbaines	Travailler des circuits courts (moyen?) à l'échelle régionale
Renforcer la coopération entre la recherche, la formation et les professionnels de l'agriculture et de la forêt	Pas un objectif mais un levier de la transition
Accompagner le développement de l'agriculture connectée dans un triple objectif de performance économique, environnementale et sociale (ferme connectée, circuits courts, pratiques collaboratives)	Pas un objectif mais un levier de la transition
GT2	
Faire de l'écologie, de la transition énergétique, des leviers de développement économique local : valoriser l'eau, le vent, le soleil, l'océan..., pour la création d'activités économiques et d'emplois durables	Préciser pour les espaces ruraux la prédominance des ressources biomasse et méthanisation au milieu rural
Développer les coopérations territoriales en matière de production d'énergies renouvelables et matériaux bio-sourcés	
Développer l'économie circulaire, le réemploi et le recyclage, la valorisation matière	
Améliorer le maillage des installations de gestion et traitement des déchets sur la base du principe de proximité, améliorer le tri sur certains territoires, étendre la coopération entre territoires pour l'organisation du tri	
Favoriser une filière bois énergie à la fois compétitive et durable	
GT3	
<i>Préserver et restaurer la diversité des paysages et éviter la banalisation des paysages urbains, prendre en compte la qualité paysagère comme un élément d'attractivité</i>	
<i>Préserver et mettre en valeur la biodiversité et les milieux remarquables</i>	
<i>Développer des continuités cyclables en s'appuyant notamment sur les continuités écologiques et articuler les itinéraires doux de dimension régionale, en tant qu'attracteurs touristiques</i>	Continuités cyclables, pédestres et équestres
<i>Renforcer la coopération sur la protection et la valorisation des milieux naturels entre la recherche, la formation et les professionnels du tourisme</i>	Acteurs économiques au sens large
<i>Valoriser les possibilités de développement de la montagne (industrie, hydroélectricité, agropastoralisme) dans les espaces non soumis à risques</i>	Rajouter l'artisanat

Nouveaux objectifs proposés

Intégrer la qualité agronomique dans les documents de planification pour préserver à la fois les surfaces et la qualité des sols

Développer et structurer la filière bois

L'économie d'énergie / sobriété énergétique

Valoriser le tourisme, les sports et activités de nature





GT 1 : Agriculture et sylviculture

- La notion de transition agricole est floue et mériterait d'être précisée: agroécologie. A été souligné la vigilance à ne pas aller vers un modèle de production en en matière agricole, à valoriser la diversité des production et des canaux de distribution, de proximité ou d'exportation.
- La préservation des surfaces fertiles doit être mieux intégrée dans les documents de planification.
- Il faut préserver les surfaces agricoles mais aussi la qualité des sols (perte de biomasse).
- Le développement des circuits courts comporte un fort enjeu environnemental par le déploiement des ceintures maraichères périurbaines. Or, les espaces de production en circuits-courts ne se limitent pas uniquement à ces ceintures. De même, il est nécessaire de renforcer les circuits courts de longue distance entre le limousin et la côte atlantique. L'essentiel étant de garder et développer la valeur ajoutée sur place, sur le territoire de production et favoriser les complémentarités et les coopérations entre bassin de production et bassin de consommation.

GT 2 : Ressources énergétiques

- La transition énergétique est un pan de la transition écologique. La biomasse et la méthanisation sont des gisements énergétiques importants en milieu rural.
- L'enjeu énergétiques consiste à rapprocher les lieux de production des lieux de consommation que ce soit pour:
 - les circuits courts énergétiques: rapprocher au plus près la production des foyers de consommation d'énergie
 - le traitement des déchets: Rapprocher le traitement des déchets traités au plus près de l'endroit où ils sont produits
- La coopération appelle à organiser les flux d'énergie et de matière entre les territoires. Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) pourraient constituer des instances de réflexion et de projet pour valoriser les matériaux.
- Le traitement des déchets appelle à renforcer encore et toujours la sensibilisation et la formation dans le traitement des déchets, à l'appui d'une politique d'ambassadeurs en la matière. Dans ce volet, la question du traitement des déchets professionnels doit être mieux prise en compte.
- Enfin, la valorisation du bois énergie nécessite en premier lieu, une action sur la filière bois à part entière et la diversité de ces débouchés en tenant compte du changement climatique. Il est nécessaire d'adopter une gestion durable de la ressource. La valorisation du bois énergie passe prioritairement par la valorisation des déchets de découpe.

GT 2 : Valorisation du cadre de vie rural

- Ont été évoqués au cœur de la préservation des paysages ruraux: la restauration et maintien du bâti rural, le maintien de l'agriculture, les effets du mitage urbain
- La qualité paysagère passe aussi par des massifs forestiers diversifiés en termes d'essences et riches en sous-bois notamment.
- La biodiversité doit être entendue dans son acception large tenant compte de la biodiversité ordinaire et ne se limitant donc pas aux espaces protégés.
- Les continuités écologiques doivent aussi constituer une trame structurante pour le développement de circuits équestres et pédestres.
- La valorisation économique des espaces de montagne doit se faire dans la limite de leur impact sur les paysages.
- La qualité des paysages est une problématique transversale qui doit être prise en compte dans toutes les politiques publiques et à toutes les échelles.

	Précisions / reformulations
<p>GT 4</p> <p>Remettre en état et moderniser le réseau ferroviaire existant, y compris les lignes fret capillaire (Plan rail)</p> <p>Mettre en œuvre une offre de transport évolutive adaptée à la demande liée au tourisme, aux loisirs et aux déplacements professionnels</p> <p>Achever la mise à niveau du réseau routier national</p> <p>Assurer une offre ferroviaire fiable, de qualité et connectée aux autres modes</p> <p>Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité - au-delà des transports collectifs – sur l’ensemble du territoire régional</p>	<p>Rapprocher ces 2 objectifs et insister sur le maillage des réseaux à une échelle infra et inter-régionale (liaisons avec les grands aéroports français : Paris, Toulouse; connexion inter-régions dans les zones franges.</p> <p>Préciser la formulation : l’objectif apparaît contraire aux lois Grenelle sauf pour les 2 axes principaux qui sont accentogènes : N147 et N21 (Limoges / Agen). Achever la sécurisation du réseau routier national.</p> <p>Mailler et connecter les voies vertes et vélo-routes avec les centres bourg et haltes ferroviaires, veiller au maillage entre les différents GR, voies piétonnières</p> <p>Améliorer la diffusion de l’information et sensibiliser le public, inciter à adopter un plan de mobilité rurale au niveau de l’intercommunalité via le Syndicat Mixte d’intermodalité</p>
<p>GT 5</p> <p>Homogénéiser notamment grâce à l’actualisation des SDTAN, les projets de déploiement du FttH de tous les départements pour arriver à un taux de couverture de 100% à l’horizon 2025.</p> <p>Favoriser l’appropriation du numérique et aller au plus près des publics à travers des actions de médiation adaptées à tous les publics et en priorité à destination des plus fragiles (personnes âgées, jeunes , précaires)</p> <p>Limiter les déplacements (développement du travail à distance, pour la démobilité) et maintenir le lien social par l’outil informatique et la dématérialisation</p> <p>Rendre la totalité des services administratifs accessibles à tous en ligne et outiller par le numérique les guichets d’accueil du public, en Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Faire évoluer la couverture mobile pour prendre en compte les spécificités liées à la fréquentation (saisonnalité, axes de transport, etc.) ainsi que la nécessité d’embarquer les objets connectés (GPS, santé, etc.).</p>	<p>Difficultés d’impliquer les opérateurs sur l’ensemble du territoire : nécessaire appui de l’Etat pour inciter à déployer la fibre sur l’ensemble du territoire</p> <p>Des tiers lieux mobiles et hybrides : s’adapter aux usages, s’appuyer sur la médiation et l’animation</p> <p>Problématique des territoires isolées qui n’ont ni service physique ni d’accès aux réseaux.</p> <p>Couvrir tout le territoire avec la téléphonie mobile</p>
<p>GT 6</p> <p>Développer le maillage territorial de tiers-lieux, espaces de travail partagés, flexibles et collaboratifs dans les territoires ruraux et périurbains, afin que chaque néo aquitain dispose d’un tiers-lieu à moins de 20mn de chez lui</p> <p>Créer de nouvelles activités, notamment en lien avec le vieillissement de la population (silver économie), la transition énergétique et écologique, favoriser le déploiement d’expérimentations</p> <p>Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques et d’écosystèmes socio-économiques résilients</p> <p>Développer la e-santé (télé médecine, domotique et réseaux de professionnels) à destination des particuliers et de la silver economy</p>	<p>Oui, à condition que cela réponde à un besoin identifié</p> <p>Améliorer le maillage territorial et rapprocher l’offre de soins des usagers.</p> <p>Préciser le terme « résilients »</p> <p>Veiller tout de même à inciter les professionnels de santé à s’implanter dans les territoires isolés car la e-santé n’est pas accessible sans débit</p>

Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
Dynamiser l'économie numérique et faciliter la transition numérique des entreprises en renforçant la mise en réseau des structures d'accompagnement sur le territoire (clusters, associations, incubateurs, etc.)	
Nouveaux objectifs proposés	
GT 4 Innover pour mettre des véhicules autonomes sur les rails	
Communiquer et sensibiliser le grand public aux différents modes de transports (exemple de transport scolaire ouvert à tout public)	
Améliorer l'intermodalité est-ouest ainsi que les liaisons avec les grands aéroports français pour favoriser l'accès des touristes à la Région, vers une connexion inter-Straddet	
GT 5 Finaliser la couverture Internet avant les technologies fibre pour tous et mutualiser les infrastructures	
Anticiper l'impact du numérique dans le fonctionnement de la ville (E-commerce, showroom plus qu'espace de vente, aménager les centre villes en fonction pour attirer ces activités (SCOT, PLU))	
GT 6 Favoriser, soutenir l'inventaire et le partage d'expériences + l'essaimage des bonnes pratiques	
Adapter l'offre de mobilités à la demande et aux besoins	
Développer l'offre de formation adaptée au tissu territorial (apprentissage, école de production)	





Principaux éléments du débat

GT 4 : Maillage et desserte par les infrastructures et services de transport GT 5 : Infrastructures et services numériques

- Les objectifs 1 et 3 sur le **maillage des réseaux** de mobilité sont fortement prioritaires pour les participants. La question de l'inter-régionalité, notamment dans les zones franges, et de l'accès aux principaux aéroports français a également été soulevée
- Assurer une offre ferroviaire fiable, de qualité et connectée aux autres modes et améliorer le service au public est très pertinent pour les participants
- Le groupe s'est questionné que la conformité de la mise à niveau du réseau routier aux lois Grenelle. 2 axes principaux sont particulièrement accidentogènes : N147 et N21 (Limoges / Agen)
- Le maillage des infrastructures peut être étendu aux voies vertes et vélo-routes avec les centres bourg et haltes ferroviaires ainsi qu'aux GR et voies piétonnières de la Région
- Le groupe a insisté sur l'amélioration de la diffusion de l'information et la sensibilisation du public aux problématiques de mobilités
- Le SDRADDET pourrait inciter à adopter un plan de mobilité rurale au niveau de l'intercommunalité, via le Syndicat Mixte **d'intermodalité**
- Le constat de la difficultés d'impliquer les opérateurs sur l'ensemble du territoire est partagé. Les participants suggèrent un appui de l'Etat via la réglementation pour **inciter** à déployer la fibre sur l'ensemble du territoire
- Un bémol sur l'objectif des tiers lieu à moins de 20 minutes pour tous est émis. Les tiers lieux doivent répondre à un besoin et s'adapter aux usagers pour assurer leur pérennité
- Les participants proposent de déployer des **tiers lieux mobiles et hybrides** qui permettent de s'adapter aux usages (télétravail...), et de s'appuyer sur la médiation et l'animation afin de les faire connaître
- Avant le déploiement de la fibre et du haut débit, le groupe insiste sur la nécessité de couvrir tout le territoire avec la **téléphonie mobile**
- Enfin, le fil conducteur pour la mise en œuvre de ces objectifs est le **financement**, une forte attente de co-financement de l'Etat est exprimée.

GT 6 : Innovation en milieu rural

- La viabilité économique des projets d'innovation est essentielle et repose principalement sur la capacité à nouer des partenariats adaptés
- Partir des besoins de la population pour assurer le développement des projets est un critère de leur réussite. Tout comme de veiller à leur appropriation par les usagers potentiels.
- La question de la E Santé a suscité des réactions et une inquiétude : la e-santé ne doit pas pallier le manque de praticiens sur le territoire. Souvent les territoires enclavés ou en manque de médecins sont aussi ceux qui n'ont pas accès aux réseaux...la problématique est donc ailleurs (politique de numerus clausus...)
- Les principaux enjeux sont dans la politique d'emploi et de formations adaptée aux territoires pour mieux mailler le territoire et rapprocher l'offre de soins des usagers.
- Enfin, la dualité entre le périmètre d'intervention de la Région (1/4 de la France!) et la visibilité des initiatives locales a été soulevée. Comment les « petites associations » peuvent avoir une visibilité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine sans perdre leur ancrage territorial (ex. insertion professionnelle) ? Le groupe a souligné le rôle de facilitateur de partage d'expérience, partage d'innovation que pourrait avoir la Région.

	Objectifs soumis au débat	Précisions / reformulations
GT7	Conforter les centralités urbaines en développant leur attractivité (habitat, commerces, services et espaces publics)	Conforter les pôles de centralités (reformulation)
	Maitriser le développement des zones commerciales en périphérie	
	Encourager et soutenir l'économie de proximité (artisanat, commerce, économie sociale et solidaire)	Encourager et soutenir l'économie et les services de proximité (reformulation)
	Limiter l'étalement urbain en privilégiant le renouvellement urbain, la densification et la cohérence urbanisme transport	Adjoindre la cohérence urbanisme-transports si rural
	Développer une offre en logement abordable et de qualité	
GT8	Conforter le maillage de l'offre scolaire dans une logique d'équité territoriale	Offre scolaire, périscolaire et accueil de loisirs
	Développer la formation professionnelle : garantir un 1er niveau de services territorialisés en matière d'orientation et formation professionnelle	Définir le 1 ^{er} niveau de service
	Développer des espaces et équipements multifonctions, encourager la mutualisation des équipements en milieu rural	
	Permettre à tout individu d'exercer ses droits de citoyen dans son espace de projet (Formation / Education / Santé...), garantir une égale accessibilité aux services	Favoriser une équité d'accès aux services publics (reformulation)
	Rendre la totalité des services administratifs accessibles à tous en ligne et outiller par le numérique les guichets d'accueil du public, en Nouvelle-Aquitaine	
GT9	Lutter contre la déprise médicale et les déserts médicaux et assurer la continuité du parcours du patient quels que soient les territoires	
	Préparer les territoires aux enjeux des révolutions médicales (médecine personnalisée, génomique, intelligence artificielle, nouvelles technologies)	Préciser quels territoires
	Faciliter l'accessibilité aux formations sanitaires et sociales dans l'ensemble du territoire, et le développement du e-learning (simulation, social learning)	Préciser la question de l'accessibilité
	Développer la e-santé (télémédecine, domotique et réseaux de professionnels) à destination des particuliers et de la silver economy	Développer la e-santé (télémédecine, ...) à destination des réseaux professionnels, des particuliers et de la silver economy (reformulation)
	Développer les territoires de santé: déploiement de stratégies territorialisée en matière de santé (contexte local, besoins de santé, mobilisation des professionnels médicaux et médicosociaux, etc.)	Définir les territoires de santé
Nouveaux objectifs proposés		
Développer le lien social et la vie culturelle	Développer des actions d'éducation thérapeutique et de prévention	
Favoriser la mobilité des services et l'accès des services publics en centre-bourg		



Principaux éléments du débat

GT 7 : Vitalité et densification des centres-bourgs

- Vitalité et densification des centres-bourgs sont intimement liées, la question a tourné autour de savoir par laquelle commencer ; la réponse est sans doute qu'il faut œuvrer pour les deux en parallèle.
- La densification passe d'abord par le fait de conforter les pôles de centralité, appréhendés en fonction du territoire (armature territoriale régionale), ce qui suppose principalement l'application des documents d'urbanisme.
- Elle passe aussi par la maîtrise du développement des zones commerciales en périphérie, ce qui nécessite d'intervenir sur la remise en état des friches commerciales et de s'appuyer sur outils de régulation (CDAC, SCOT, ...)
- La vitalité des centres-bourgs passe quant à elle par la réhabilitation de bâtiments mieux adaptés aux modes de vie modernes.
- Sur la rénovation de l'habitat, il s'agit d'apporter de l'ingénierie technique et financière pour en maîtriser le coût et adapter la qualité énergétique à l'ancienneté des logements.
- Sur la vacance commerciale, ont été soulevées les contraintes des ABF qui participent à la mise en valeur patrimoniale du bourg mais entraînent souvent des blocages pour la restauration du bâti.
- Développer l'économie et les services de proximité, le lien social et la vie culturelle participe enfin également à la revitalisation des centres-bourgs.

GT 9 : Accès aux soins en milieu rural

- L'objectif principal pour favoriser l'accès aux soins est d'arriver à un temps d'accès aux soins de 1ère nécessité de 20 minutes maximum, ce qui passe par le regroupement des professionnels de santé, des incitations financières à l'installation et les conditions favorables à leur maintien.
- Cela se joue dès la formation afin de favoriser les conditions d'attractivité des étudiants (via l'habitat) et les débouchés professionnels (via le SRFSS).
- Cela nécessite également le développement de territoires de santé affranchis des limites administratives pour s'organiser autour de périmètres définis selon le rayon d'intervention du type de soin tout en s'appuyant sur une ingénierie en santé au sein des collectivités territoriales.
- Concernant la e-santé, il faut préparer les territoires ruraux différemment tout en leur garantissant l'accès à ces technologies. Elle permet très certainement d'apporter une solution adaptée à des patients peu mobiles, en lien avec le vieillissement de la population de plus en plus marqué.
- Enfin, il a été ajouté un objectif sur le développement de l'éducation thérapeutique et de la prévention qui passe entre autres par les CLS et les MSP.

GT 8 : Accessibilité aux services publics en milieu rural

- L'accessibilité aux services publics en milieu rural passe à la fois par l'accès physique en transport, par le numérique et par la mobilité des services.
- Concernant le maillage de l'offre scolaire, il s'agit de favoriser les regroupements (RPI) pour le maintien des activités scolaires, périscolaires et d'accueil de loisirs en milieu rural et de développer l'offre de transport scolaire.
- Concernant la formation professionnelle, il s'agit de sensibiliser les acteurs et de favoriser les échanges entre l'enseignement et les entreprises.
- La mutualisation des équipements à l'échelle des EPCI est un objectif important en faveur de l'accessibilité qui doit s'accompagner d'une mutualisation des moyens humains qui vont avec.
- La dématérialisation des services est un autre objectif ambitieux qui nécessite une couverture totale en très haut débit et un accompagnement humain à l'utilisation des outils numériques en s'appuyant notamment sur le tissu associatif local.
- Favoriser la mobilité des services (services mobiles, services itinérants, ...) et l'accès aux services publics en centre-bourg participe enfin à la revitalisation des territoires ruraux.



ANNEXE 3

Synthèse des concertations transversales sur les règles

- diaporama Concertation transversale sur le fascicule des règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Nouvelle Aquitaine – JUIN-JUILLET- 2018

- diaporama Concertation transversale sur le fascicule des règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Nouvelle Aquitaine – NOVEMBRE 2018



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



SRADDET

*Ensemble, imaginons
la Nouvelle-Aquitaine*

nouvelle-aquitaine.fr

Investissons aujourd'hui, dessinons demain





**Concertation transversale sur le fascicule des règles du
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et
d'Égalité des Territoires
Nouvelle Aquitaine**

JUIN/JUILLET/NOVEMBRE 2018

Synthèse





**Edito de Gérard Vandembroucke, Premier Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine
en charge de l'aménagement du territoire, de la politique contractuelle et du très-haut débit**

La concertation pour l'élaboration du SRADDET se poursuit.

Après une mobilisation sur les objectifs du schéma en mars 2017, nous vous avons proposé quatre temps de concertation transversale portant sur un premier volet de propositions de règles.

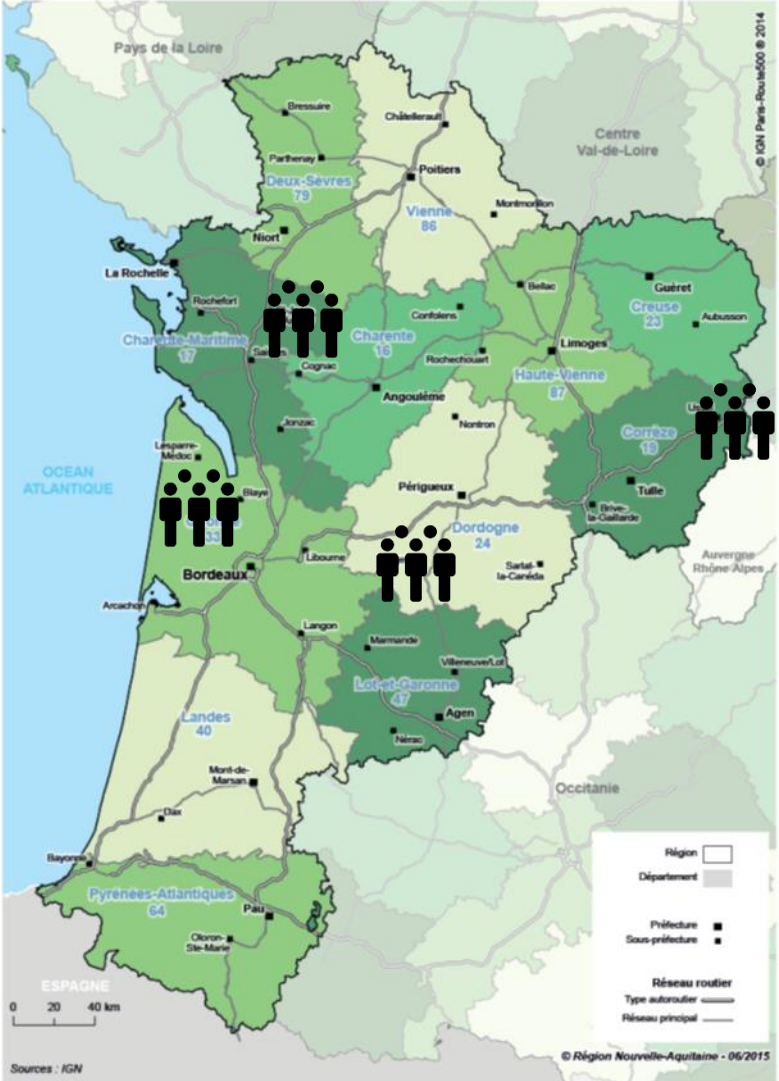
Ce document fait la synthèse de vos contributions et de nos échanges lors des séminaires de Bergerac, Cognac, Sainte Hélène, Bort-les-Orgues, d'Angoulême et de Libourne.

Il vient enrichir les travaux sur le fascicule des règles générales du SRADDET.





Les 4 séminaires territorialisés sur les règles générales



27/06 – Bergerac

- Séminaire territorialisé sur les règles générales #1

28/06 – Cognac

- Séminaire territorialisé sur les règles générales #2

05/07 – Sainte-Hélène

- Séminaire territorialisé sur les règles générales #3

10/07 – Bort-les-Orgues

- Séminaire territorialisé sur les règles générales #4





LA SYNTHÈSE DES SÉMINAIRES

Le présent document est la synthèse des travaux organisés dans le cadre des quatre séminaires de concertation transversale sur les règles du SRADDET auxquels ont participé **137** représentants de nombreuses organisations, collectivités et institutions.

Ces structures et leurs représentants ont été invités par la Région Nouvelle Aquitaine à débattre, enrichir et apporter leurs points de vue sur des premières propositions de règles pour le SRADDET.

La Région rappelle que ces propositions constituent à ce stade une matière pour travailler avec les partenaires et n'ont pas vocation à être retranscrites telles quelles dans le fascicule des règles du SRADDET. Un travail de reformulation, de précision des notions, d'échanges partenariaux et de validation politique sera mené avant d'aboutir à la formalisation du fascicule des règles.

La synthèse des séminaires qui vous est proposée se compose :

- Des éléments de présentation amont relatifs à l'avancement du SRADDET Nouvelle Aquitaine et des éléments de définition sur la notion de règle générale
- De la synthèse des principaux échanges par règle débattue





Organisations participantes aux quatre séminaires transversaux territorialisés :

Associations

Club Entreprendre d'Artigues, Les centristes, CREN Poitou-Charentes, Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs, Charente Nature, Fédération de pêche des Deux-Sèvres, Arbres et Paysages en Gironde, CPIE Corrèze, Fédération des chasseurs de la Corrèze, France Active Limousin

Opérateurs économiques et syndicats professionnels

ENGIE, ENERPLAN, SHEM, FDSEA Dordogne, FNSEA 16, FNSEA Nouvelle-Aquitaine, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Dordogne, Maison de l'emploi Sud Périgord, Ocealia, CRPF Nouvelle-Aquitaine, Bureau National Interprofessionnel du Cognac, MFR des Charentes Institut Richemont, CAPEB Charente, ADI, CIVB, INAO, SYSSO, Coop de France Nouvelle-Aquitaine, AGE&CO, GRDF, Caisse des Dépôts et Consignations

Collectivités

Intercommunalités

Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord, Communauté de Communes Portes Sud Périgord, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, Communauté d'Agglomération du Niortais, Communauté Urbaine du Grand Poitiers, Communauté d'Agglomération du Grand Cognac, Communauté de Communes du Rouillacais, Communauté de Communes Cœur de Charente, Communauté de Communes des Vallées du Clain, Communauté de Communes des 4B, Communauté de Communes Albret communauté, Communauté d'Agglomération du Pays Basque, Communauté de Communes de la Médullienne, Communauté de Communes Médoc Atlantique, Communauté de Communes Haute-Corrèze communauté, Communauté d'Agglomération de Tulle, Communauté de Communes Midi Corrèzien, Communauté d'Agglomération du bassin de Brive

Communes

Commune de Cours de Pile, Commune de Sigoulès, Commune de Bergerac, Commune d'Allemans du Dropt, Commune de Saint-Palais de Phiolin, Commune de Brie-sous-Matha, Commune de Graves-St-Amant, Commune de Barbezieux-St-Hilaire, Commune de Sainte-Hélène, Commune de Talais, Commune de Saint-Cyprien, Commune de Vars-sur-Roseix, Commune de Bort-les-Orgues, Commune de Limoges, Commune d'Ayen, Commune de Segonzac

Départements

Département de la Dordogne, Département des Deux-Sèvres, Département des Landes, Département de la Gironde



Organisations participantes aux quatre séminaires transversaux territorialisés :

Etat et organismes déconcentrés

DREAL Nouvelle-Aquitaine, Ministère de la Défense, DDT de la Corrèze, DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Consulaires, établissements publics et institutions représentatives

CESER, CCI de la Dordogne, Conseil de développement Pays Ouest Charente, CAUE Charente, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, Syndicat Mixte du port de Rochefort / Tonnay-Charente, Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne, Association des Maires de Gironde, Syndicat Mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde, BRGM, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, EPIDROPT

SCoT, Pays, PETR, PNR et autres structures syndicales

SCoT du Bergeracois, SCoT de la CA de Niort, PETR Ouest Charente, SCoT La Rochelle Aunis, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, Pays Médoc, SCoT Sud-Gironde, SCoT du Pays Haute-Corrèze Ventadour





Rappel de la stratégie régionale





Les principes d'action du SRADDET

- ❑ Une Région **attentive à une élaboration largement concertée** du SRADDET
- ❑ Une Région **actrice de la cohésion des territoires**, face aux disparités économiques, sociales, d'accessibilité et de qualité de vie
- ❑ Une Région **engagée dans le dialogue entre les territoires** pour encourager les coopérations
- ❑ Une Région **accompagnatrice de l'innovation** dans les territoires pour susciter une diversité de réponses aux transitions





Les grands constats de la synthèse de l'état des lieux

- ❑ Une région attractive mais déséquilibrée avec une façade littorale et une métropole qui concentrent le dynamisme
- ❑ Une région ouverte sur le monde mais dont les territoires sont inégalement desservis
- ❑ Une armature territoriale garante de l'accès aux services mais fragilisée
- ❑ Une nature riche, depuis l'océan jusqu'aux massifs montagneux, mais toujours plus menacée par les pressions anthropiques et les changements climatiques
- ❑ Une transition énergétique et écologique amorcée mais qui mérite d'être amplifiée





Les défis de la Nouvelle-Aquitaine

La transition des modèles



L'équilibre des territoires

L'équité sociale



La cohésion régionale





Les orientations du SRADDET

I. Une Nouvelle-Aquitaine **dynamique**

Des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois

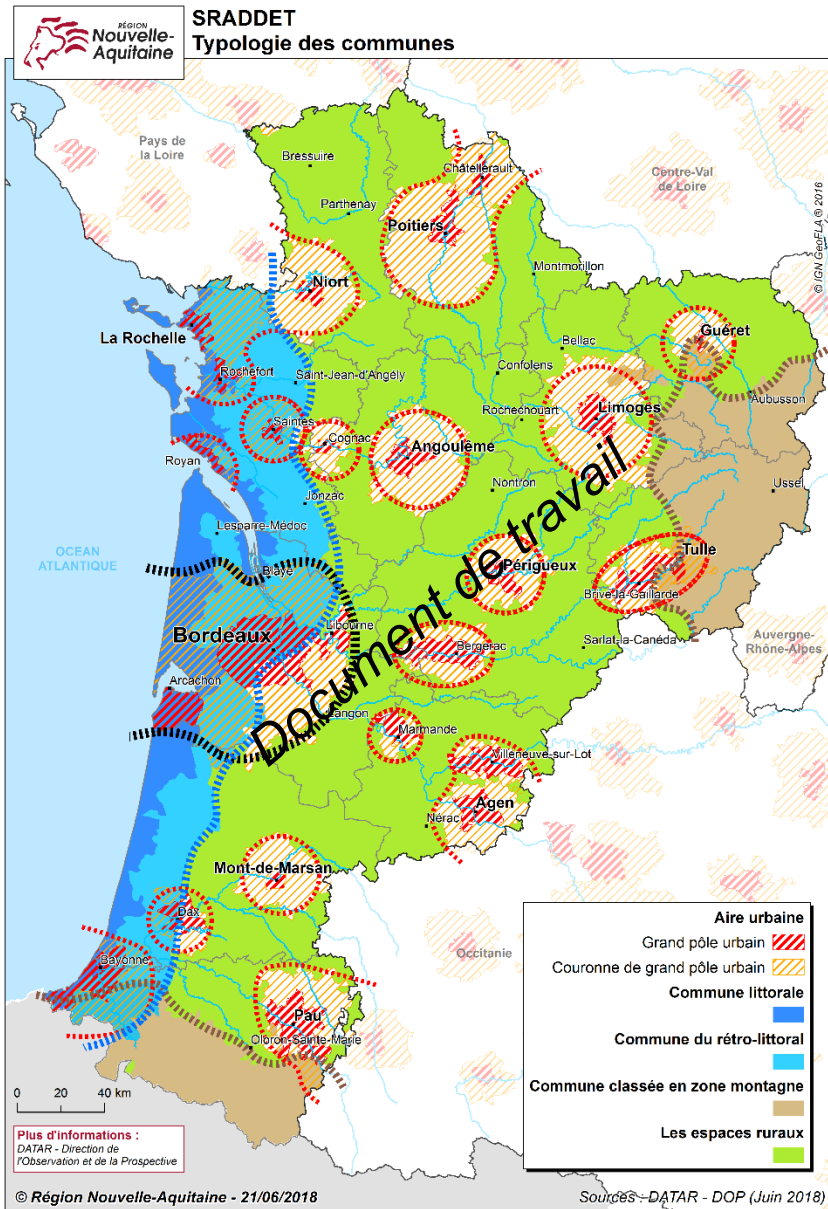
II. Une Nouvelle-Aquitaine **audacieuse**

Des territoires innovants pour répondre aux défis démographiques et environnementaux

III. Une Nouvelle-Aquitaine **solidaire**

Une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous





Les ambitions territoriales

Une pluralité de cadres de vie et de situations territoriales, qui demande de porter un regard spécifique sur de grands types d'espaces à enjeu :

- Le littoral et le rétro-littoral
- La montagne
- L'aire métropolitaine
- Les villes
- Les espaces ruraux





5 Constats

- Une région attractive mais déséquilibrée
- Une région ouverte sur le monde mais inégalement desservie
- Une armature territoriale garante d'accès aux services mais fragilisée
- Une nature riche mais menacée par les pressions anthropiques et climatiques
- Une transition énergétique et écologique amorcée mais qui mérite d'être amplifiée

4 Défis

- Équité sociale
- Transition de nos modèles
- Équilibre des territoires
- Cohésion régionale

3 Orientations

- Dynamisme**
Création d'activités et d'emplois
- Audace**
Réponse aux défis démographiques et environnementaux
- Solidarité**
Union pour le bien-vivre de tous

14 Objectifs stratégiques

- Ressources locales
- Economie circulaire
- Innovation
- Grandes infrastructures
- Ouverture régionale
- Urbanisme et habitat
- Richesses naturelles
- Transition énergétique
- Déchets
- Risques climatiques
- Complémentarités
- Centralités et services
- Mobilité
- Accès au numérique



Définition de la notion de « règle générale »





Le fascicule des règles, une composante essentielle du SRADDET



Synthèse de l'état des lieux



Expression des enjeux et de la stratégie régionale

Rapport d'objectifs



Traduction des objectifs en règles

Fascicule des règles





Des domaines obligatoires et des domaines facultatifs

Plusieurs domaines couverts par le SRADET



Quatre domaines obligatoires sur la dimension prescriptive:

- **infrastructures, transports, déplacements** (article R. 4251-9 CGCT),
- **air, énergie, climat** (article R. 4251-10 CGCT),
- **biodiversité** (article R. 4251-11 CGCT),
- **déchets** (article R. 4251-12 CGC)



Domaines pouvant être traduits en règles dans la perspective de réalisation des objectifs du schéma

- Equilibre et égalité des territoires
- Désenclavement des territoires ruraux
- Gestion économe de l'espace
- Habitat



La relation objectif-règle

- ❑ Le SRADDET est un **schéma prescriptif**, qui vise à orienter l'action des collectivités régionales vers un but commun. Il a donc été doté d'une force juridique vis-à-vis des documents de planification des territoires.
- ❑ Les objectifs du SRADDET s'imposent aux SCoT, PLU ou cartes communales le cas échéant, PDU, PCAET et chartes de PNR dans un rapport de prise en compte.
- ❑ Les **règles générales** du SRADDET s'imposent aux mêmes documents dans un **rapport de compatibilité** (plus fort que la prise en compte).
- ❑ La règle vise l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs.





La définition d'une règle ou comment trouver la ligne de crête ?

- La règle ne peut **pas être une répétition de la loi** (la loi et le règlement s'imposent d'eux-mêmes et il n'est pas utile de les rappeler dans le SRADDET)
- La règle ne doit **pas aller à l'encontre de la loi**
- La règle ne doit **pas outrepasser le cadre de la loi**
- La règle ne doit **pas générer de charge récurrente supplémentaire**





Derrière les règles, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de suivi

Le SRADDET est un document stratégique qui implique un certain nombre d'outils et leviers pour accompagner les territoires dans **l'atteinte des objectifs poursuivis**.

Sur cette dimension opérationnelle, le code général des collectivités territoriales prévoit que l'énoncé d'une règle **peut** être assorti :

- De documents graphiques
- De propositions de **mesures d'accompagnement** destinées aux acteurs de l'aménagement et du développement régional

Le code prévoit encore que le fascicule indique les **modalités de suivi** de l'application des règles et de l'évaluation de leurs incidences.





Synthèse des ateliers





Les propositions de règles

1 Transport et déplacement

	Proposition de règles	Objectifs de référence
1A	Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification des emprises foncières dédiées à l'intermodalité	<i>Développer et hiérarchiser des pôles d'échanges multimodaux, supports d'offres de services</i>
1B	La compatibilité des outils billettiques et d'informations voyageurs avec le syndicat mixte intermodal régional est à rechercher par chacune des AOM	<i>Consolider la gouvernance et la coopération entre les acteurs de la mobilité pour proposer des outils et des services communs et une offre « clé en main » : billet unique, tarification, système d'information multimodale</i>
1C	Le développement des plateformes multimodales (ports, fluvial, transport combiné, triage, cours marchandises) nécessite l'identification d'emprises foncières à préserver en y intégrant les enjeux d'accessibilité ferroviaire et routière	<i>Structurer la chaîne logistique des marchandises, en favorisant le report modal et le développement des plateformes multimodales, et en tirant parti du numérique</i>





Les propositions de règles

2 Climat, air, énergie

	Proposition de règles	Objectifs de référence
2A	L'isolation thermique par l'extérieur est à faciliter dans les Plans locaux d'urbanisme et les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux	Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments
2B	L'implantation des infrastructures de production, de distribution et de fourniture en énergie renouvelable pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est à organiser et planifier à l'échelle des intercommunalités, et en lien avec la Région et l'Etat	Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie pour les nouvelles motorisations
2C	Les documents de planification et d'urbanisme sont à articuler aux stratégies de gestion des risques littoraux	Réduire la vulnérabilité des territoires par la prise en compte dans les documents de planification et d'urbanisme des risques climatiques





Les propositions de règles

3 Biodiversité et déchets

	Proposition de règles	Objectifs de référence
3A	Les projets d'aménagement et les activités incompatibles avec la préservation des fonctionnalités écologiques (infrastructures, imperméabilisation, pratique d'activités de sports motorisés, ...) sont à éviter dans les réservoirs de biodiversité	<i>Préserver et restaurer les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité</i>
3B	Toute imperméabilisation d'une surface végétalisée dans les zones urbaines devra être compensée par une surface équivalente végétalisée	<i>Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin</i>
3B1	La préservation de la nature en ville et des continuités écologiques doit être recherchée par la définition d'un coefficient de biotope, pouvant être sectorisé et adapté aux enjeux.	<i>Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin</i>
3C	La biodiversité dans son ensemble (besoins des espèces et fonctionnalité des écosystèmes) est à intégrer dans les projets de création et de réhabilitation d'aménagements urbains et d'infrastructures	<i>Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique</i>



Les propositions de règles

4 Aménagement durable

	Proposition de règles	Objectifs de référence
4A	Les SCoT, et en l'absence les PLU(i), proposeront l'organisation et la hiérarchisation de l'armature urbaine, intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services en lien avec les territoires voisins	<i>Conforter les villes et les bourgs dans l'animation de leurs bassins de proximité</i>
4B	Les territoires favorisent le développement urbain, en l'intensifiant, à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif et les zones couvertes par les mobilités actives	<i>Réduire de 50 % la consommation d'espace sur l'ensemble du territoire régional, par un modèle de développement économe en foncier</i>
4B1	Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.	<i>Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social</i>
4C	Les territoires organisent prioritairement leur développement urbain dans l'enveloppe urbaine existante	<i>Réduire de 50 % la consommation d'espace sur l'ensemble du territoire régional, par un modèle de développement économe en foncier</i>



Les propositions de règles

5 Solidarité et gouvernance

	Proposition de règles	Objectifs de référence
5A	Les complémentarités intra et inter-territoriales sont identifiées par chaque document de planification et d'urbanisme	<i>Développer les partenariats entre territoires et les instances de coordination et/ou de gouvernance interterritoriales</i>
5B	Des stratégies intégrées et multidimensionnelles sont à concevoir pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs	<i>Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social</i>
5C	Les administrations, équipements structurants et services au public sont prioritairement implantés et maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs	<i>Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social</i>





Contenu des débats autour des propositions de règles

1 Transport et déplacement



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
1A	<p>Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification des emprises foncières dédiées à l'intermodalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'esprit de la règle vise l'anticipation des évolutions futures sur les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM). • Cette règle apparaît partielle et peu volontariste. Le terme « identifier » a été questionné : est-il suffisant? • Les documents impactés par cette règle méritent d'être précisés, ainsi que les profils/types de pôles d'échanges concernés. De même, pour favoriser l'atterrissage de cette règle, il convient de prévoir en amont, la hiérarchisation des pôles ou la définition de critères communs permettant cette hiérarchisation. Il convient aussi de réfléchir, en aval, à l'outil foncier le plus adapté : emplacement réservé, classement en domaine public. • Cette règle ne peut être réaliste sans une action concrète des EPCI. En outre, il convient de prendre en compte les difficultés à figer le foncier autour de pôles stratégiques (exemple: gare). • La notion d'emprise renvoie trop à la maîtrise foncière qui n'est pas tout le temps acquise au stade du projet. Il conviendrait de la remplacer par le terme d'espace, plus neutre. • Le rôle des aérodromes pour l'accessibilité du territoire mériterait d'être interrogé dans une vision prospective

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Le développement des PEM s'accompagne d'une réflexion entre les acteurs publics et privés, locaux et régionaux sur leur hiérarchisation.
- Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification des espaces dédiés à l'intermodalité



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
1B	La compatibilité des outils billettiques et d'informations voyageurs avec le syndicat mixte intermodal régional est à rechercher par chacune des AOM	<ul style="list-style-type: none">• La notion d'offre « clé en main » utilisée dans l'objectif de référence apparaît peu appropriée.• Le réalisme de cette règle peut être questionné au regard de la multiplicité des opérateurs.• La coordination des offres est un préalable essentiel mais la billettique n'est pas du niveau du SRADDET. La compatibilité des outils de distribution suffit.• Il convient aussi de bien préciser qu'il ne s'agit pas d'une obligation d'adhésion au syndicat mais d'une obligation de compatibilité.• La compatibilité avec les territoires voisins et avec l'offre privée pourrait être aussi encouragée, notamment dans les PDU.• Le terme « à rechercher » n'est pas suffisamment fort, il convient d'ajouter l'obligation de transmission des données par les AOM• Cette règle concerne davantage les territoires denses (cette règle vise les PDU, donc les territoires ruraux ne sont pas concernés pour l'instant). De plus, les solutions pour les territoires ruraux comme le transport à la demande ne rentrent pas dans le cadre de cette règle car elles entraîneraient un surcoût récurrent pour les collectivités.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Les AOM doivent rendre compatibles leurs outils de distribution de billets et d'informations voyageurs avec ceux du syndicat mixte intermodal régional.



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
1C	Le développement des plateformes multimodales (ports, fluvial, transport combiné, triage, cours marchandises) nécessite l'identification d'emprises foncières à préserver en y intégrant les enjeux d'accessibilité ferroviaire et routière	<ul style="list-style-type: none">• C'est une règle fondamentale mais peu contraignante.• Derrière la règle, le sujet de fond est le développement du ferroviaire pour le transport de marchandises. La route restant le mode prééminent pour le transport de marchandises.• La notion d'espace apparaît plus approprié à celle d'emprise. Néanmoins cette règle détermine la nécessité d'avoir des outils fonciers et de développer de la prospective sur les ports.• Le terme de à préserver apparaît contradictoire avec celui de développement.• Le transport aérien pourrait être intégré à cette règle. Il faudrait aussi bien prendre conscience que ces plateformes ne renvoient pas seulement à la logistique mais aussi aux activités qu'il convient de promouvoir et de développer sur ces plateformes.• Le développement de ces plateformes passe aussi par de la coopération entre les territoires. Cet aspect pourrait être recommandé dans la formulation de l'objectif associé.• Cette règle pourrait être complétée par une règle sur la logistique urbaine.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Le développement des plateformes multimodales (ports, aéroports, fluvial, transport combiné, triage, cours marchandises) nécessite l'identification d'espaces stratégiques à préserver, en y intégrant les enjeux d'accessibilité ferroviaire et routière.



Contenu des débats autour des propositions de règles

2 Climat, air, énergie



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
2A	L'isolation thermique par l'extérieur est à faciliter dans les Plans locaux d'urbanisme et les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux	<ul style="list-style-type: none">• La règle répond à l'objectif.• La règle est à manier avec prudence sur les zones à valeur architecturale: patrimoine architectural en site classé ou inscrit, périmètre autour des monuments historiques.• Le terme de « Faciliter » n'est pas suffisamment engageant, voir obligé. Au regard de la méconnaissance du sujet, il convient de faciliter mais aussi de promouvoir et d'encourager. Il est proposé : encourager ou promouvoir• Cette règle passe aussi par une évolution des mentalités pour accepter le changement d'aspect des revêtements extérieurs



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
2B	L'implantation des infrastructures de production, de distribution et de fourniture en énergie renouvelable pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est à organiser et planifier à l'échelle des intercommunalités, et en lien avec la Région et l'Etat	<ul style="list-style-type: none">• L'intérêt de cette règle a été soulignée dans une logique de circuits-courts énergétiques. Néanmoins les difficultés de mise en œuvre pour les collectivités sont réelles. L'intervention de l'Etat et de la Région est indispensable.• La question de la bonne échelle et de la bonne énergie mérite aussi d'être posée considérant les impacts des énergies renouvelables sur les paysages et les espaces naturels et agricoles. En outre, les espaces agricoles et forestiers à potentiel sont à préserver des implantations de production en énergies renouvelables. Egalement, l'impact du photovoltaïque et ses effets sur le mitage de l'espace est à prendre en compte et à éviter• Il convient d'élargir les cibles aux véhicules individuels ainsi qu'au transport maritime. De même, il peut être opportun de travailler prioritairement sur les flottes captives des organisations publiques• Le réalisme de la règle appelle l'identification dans les documents d'urbanisme des réserves foncières pour les énergies renouvelables. Il dépend aussi de l'évolution des modèles économiques et culturels (évolution des mentalités).• Enfin, les participants ont rappelé la priorité à donner à l'objectif de réduction des consommations d'énergie et la nécessité d'associer les habitants et les énergéticiens.





Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
2C	Les documents de planification et d'urbanisme sont à articuler aux stratégies de gestion des risques littoraux	<ul style="list-style-type: none">• Pour clarifier la règle et assurer sa mise en œuvre, un pas de temps est à indiquer.• Au-delà du littoral, les systèmes rivulaires (cours d'eau) sont à prendre en compte. De même, de nouvelles zones à risques seront à prendre en compte avec le changement climatique.• Cette prise en compte est aujourd'hui effective dans le cadre de la GEMAPI. Les investissements sont cependant lourds et pèsent sur le budget des collectivités.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

Sujets pouvant ouvrir à de nouvelles règles:

- Favoriser les activités bois énergie à une échelle micro-locale
- Prévenir le devenir des réservoirs d'eau au regard de l'usage actuel et des besoins futurs du fait des dérèglements climatiques et de l'augmentation des besoins domestiques, agricoles et incendies.

Ensemble, imaginons
la Nouvelle-Aquitaine



Contenu des débats autour des propositions de règles

3 Biodiversité et déchets



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
3A	Les projets d'aménagement et les activités incompatibles avec la préservation des fonctionnalités écologiques (infrastructures, imperméabilisation, pratique d'activités de sports motorisés, ...) sont à éviter dans les réservoirs de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • L'esprit de la règle réside dans la notion d'évitement. • Il convient de bien définir les notions: fonctionnalités écologiques, réservoirs et activités incompatibles. • Le terme incompatible semble mal approprié. Si les activités sont incompatibles, il convient de les interdire. Le terme « perturbatrice » apparaît plus approprié. • Cette règle permet aussi de valoriser la notion de fonctionnalité, intéressante et souvent oubliée dans les cahiers des charges d'études d'impact. • Sa traduction à l'échelle communale pose question. Un appui aux communes apparaît opportun pour identifier les réservoirs. De même la réalisation d'un guide de transposition des règles pourrait s'avérer pertinente pour la mise en œuvre du SRADDET. • L'évolution des contraintes pour les activités doit être assortie d'une indemnisation durable pour les agriculteurs. En témoignent les périmètres Natura 2000, qui génèrent des incompréhensions dans la profession (sentiment d'une « servitude » imposé par le haut ouvrant non pas à du volontariat mais à une obligation de contractualisation) • Il serait préférable d'enlever la référence aux activités (qui ne sont pas régies par les documents d'urbanisme), ou du moins la préciser. S'agit-il des activités ou de leur intensité? Il est aussi important de rappeler que certaines activités participent à la biodiversité. • De manière générale, il convient de rechercher une cohérence entre économie et écologie sans les exclure l'une de l'autre.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- **Les projets d'aménagement et d'infrastructure sont à éviter dans les réservoirs de biodiversité pour préserver les fonctionnalités écologiques**



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
3B	Toute imperméabilisation d'une surface végétalisée dans les zones urbaines devra être compensée par une surface équivalente végétalisée	<ul style="list-style-type: none">• Cette règle apparaît contradictoire avec la règle visant la densification des espaces artificialisés.• Cette règle apparaît difficilement applicable en milieu rural. Il convient de la modeler suivant les espaces et de préciser la notion de compensation.• Les participants ont interrogé l'esprit de la règle: faut-il une règle métrique pour répondre à un objectif d'habitabilité des espaces?
3B1	La préservation de la nature en ville et des continuités écologiques doit être recherchée par la définition d'un coefficient de biotope, pouvant être sectorisé et adapté aux enjeux.	<ul style="list-style-type: none">• Pour cette règle, il convient de préciser qu'elle s'applique aux zones urbaines et non, aux zones agricoles et naturelles.• L'outil Coefficient de biotope doit être expliqué, ainsi que sa méthode de calcul. En effet, cet indicateur renvoie plus à une dimension surfacique qu'à une mesure de la biodiversité. D'autant qu'il faut le distinguer du coefficient de biodiversité• L'intérêt de cette règle est triple: pour la biodiversité, pour l'habitabilité des tissus denses, pour la gestion du ruissellement.• Cette notion est à rapprocher des indices de qualité environnementale.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- **Préserver la nature en ville et les continuités écologiques notamment par la définition d'un coefficient de biotope et /ou de biodiversité pouvant être sectorisé et adaptés aux enjeux en présence.**



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
3C	La biodiversité dans son ensemble (besoins des espèces et fonctionnalité des écosystèmes) est à intégrer dans les projets de création et de réhabilitation d'aménagements urbains et d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none">• Il convient d'apporter de la nuance selon les caractéristiques du territoire concerné (rural ou urbain).• La dimension étude d'impact doit être étendue à une approche de la plus-value des projets d'aménagement pour la biodiversité.• Aussi la règle ainsi formulée ne permet pas une inversion du regard: on est toujours dans le constat des impacts sur la biodiversité et sur la définition de mesures pour Eviter Réduire Compenser (ERC).• L'outil Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) apparaît idéal pour la transposition de cette règle.• Attention à ne pas inclure dans cette règle les infrastructures de gestion et de prévention des risques.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- **Les projets de création et de réhabilitation d'aménagements urbains et d'infrastructures devront intégrer en amont la préservation de la biodiversité**





Contenu des débats autour des propositions de règles

4 Aménagement durable



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
4A	Les SCoT, et en l'absence les PLU(i), proposeront l'organisation et la hiérarchisation de l'armature urbaine, intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services en lien avec les territoires voisins	<ul style="list-style-type: none">• Cette règle apparaît cohérente avec l'objectif du SCoT et PLU(i), mais comment l'appliquer aux territoires en RNU ou cartes communales ?• Les termes « complémentarité » à la place de « hiérarchisation » et « armature territoriale » à la place d'« armature urbaine » semblent plus appropriés.• L'application de cette règle par les territoires voisins pose question ; les SCoT ou Inter-SCoT sont les démarches propices à cette mise en œuvre mais qui arbitre en cas de désaccord entre territoires voisins ?• Il a été soulevé la nécessité de s'adapter aux enjeux d'évolution des pratiques commerciales. L'urbanisme commercial doit faire l'objet d'une règle à part entière (soumise à concertation dans certains ateliers).
Proposition de reformulation ou de nouvelle règle		
<ul style="list-style-type: none">• Les SCoT, et en l'absence les PLU(i), identifient et organisent la complémentarité de l'armature territoriale, en lien avec les territoires voisins, intégrant l'appareil commercial, répondant aux besoins de la population et limitant la consommation d'espace		

Ensemble, imaginons
la Nouvelle-Aquitaine



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
4B	Les territoires favorisent le développement urbain, en l'intensifiant, à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif et les zones couvertes par les mobilités actives	<ul style="list-style-type: none">• Les termes de « mobilités actives » et « développement urbain » devraient être définis dans le contenu de la règle• La notion de développement urbain devrait être complétée des termes « en priorité » et « dans les centres urbains ».• La règle devrait intégrer la condition des réseaux et équipements existants pour le développement urbain ainsi que les réseaux de transport futurs.• La liste des offres de mobilité gagnerait à ne pas être exclusive (haltes TC, aires de covoiturage, nœuds routiers stratégiques, périmètres PMR et cyclistes,...). La notion de « pôle de mobilité » semble assez large pour inclure toutes ces zones.
4B1	Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.	<ul style="list-style-type: none">• Cette règle apparaît acceptable. Néanmoins le qualificatif « essentiellement » pose question: comment l'interpréter ? Comment justifier les choix à partir de cette notion ?• Il est préféré la notion « d'implantation » à celle de « développement ».

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- **Les territoires favorisent en priorité le développement dans les centres urbains, en l'intensifiant, à proximité des pôles de mobilité**
- **Les territoires organisent prioritairement le développement des activités commerciales dans les centralités ou à défaut dans les zones commerciales existantes**



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
4C	Les territoires organisent prioritairement leur développement urbain dans l'enveloppe urbaine existante	<ul style="list-style-type: none">• Si la règle paraît consensuelle, le débat a surtout tourné autour de la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 50% de la consommation d'espace: quel périmètre, quelle temporalité, quelle application territoriale, quelle définition est donné au développement urbain ?• Le contenu de la règle devrait donc être précisé afin d'organiser l'application par territoire (évaluation, observatoire de suivi, coefficients, etc.)• La notion de « territoires » doit être explicitée afin de déterminer qui met en œuvre cet objectif (SCoT, PLUi).• Une application territoriale spécifique aux territoires littoraux concernés par le retrait stratégique (zones à risques) mériterait d'être proposée.• Il faut être vigilant sur l'articulation de cette règle avec celle concernant la nature en ville, l'agriculture urbaine ou encore la densification.• La Région a un vrai rôle à jouer sur l'animation de la mise en œuvre de cette règle et de l'objectif associé.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

Sujets pouvant ouvrir à de nouvelles règles:

- Réinvestir les friches et les logements vacants
- Veiller à la qualité des entrées de ville



Contenu des débats autour des propositions de règles

5 Solidarité et gouvernance



	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
5A	Les complémentarités intra et inter-territoriales sont identifiées par chaque document de planification et d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• La notion de « complémentarité » doit être définie dans le contenu de la règle• Le débat a en partie tourné sur la nécessité d'évoquer les complémentarités « intra », car d'un côté la cohérence interne est censée être l'objet même d'un document de planification mais de l'autre cette mention permet de mettre davantage l'accent sur les complémentarités entre EPCI au sein d'un même SCoT, ou entre communes au sein d'un même PLUi.• Cette règle vise avant tout à inciter les partenariats entre territoires, qui doivent travailler ensemble et de manière concertée, notamment par rapport au développement de projets et d'équipements. Ainsi elle mériterait d'être plus volontariste, en ne demandant pas seulement « d'identifier » mais aussi « d'organiser » les complémentarités.• L'échelle des documents visés pose question : SCoT et PNR seulement, ou aussi PLU ?• Cette règle nécessite de proposer des outils d'accompagnement et de suivi par la Région.



Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- Les complémentarités interterritoriales sont identifiées et organisées par les documents de planification



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
5B	Des stratégies intégrées et multidimensionnelles sont à concevoir pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none">• Le terme « multidimensionnel » apparaît redondant avec « intégré »• Les termes de « stratégies intégrées » et « revitalisation » doivent être définis dans le contenu de la règle. La règle gagnerait à ne pas se concentrer sur une approche curative, mais à être élargie à la prévention. Tous les centres méritent une attention particulière, pour les conforter ou les revitaliser. Par ailleurs, l'outil OAP, qui constitue l'objet essentiel de la règle, devrait être mentionné dans l'intitulé.• Cette règle nécessite de définir la maille des centre-bourgs et centres-villes concernés, d'identifier le niveau de besoin et les critères de sélection pour leur revitalisation. Définition par le SRADET, par les SCoT, les PLU ?• Cette règle soulève enfin un besoin d'ingénierie et de mesures d'accompagnement de la Région, en particulier sur la transversalité au sein de ses directions sectorielles pour aider les collectivités dans une vision intégrée.• Les OAP constituent un outil pertinent, mais un doute subsiste sur la faculté légale du SRADET ou même des SCoT à prescrire la réalisation d'OAP centre-ville dans les PLU.

Proposition de reformulation ou de nouvelle règle

- **Des stratégies intégrées, dont des OAP (orientations d'aménagement et de programmation), sont à concevoir pour conforter et revitaliser les centres-villes et centres-bourgs**



Contenu des débats autour des propositions de règles

	Proposition de règles	Principaux éléments de débat
5C	Les administrations, équipements structurants et services au public sont prioritairement implantés et maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none">• Les termes d'« équipements structurants » (piscine, médiathèque, etc.) et « services au public » (services de santé, scolaires, etc.) doivent être définis dans le contenu de la règle.• Cette règle nécessite d'identifier les centre-bourgs et centres-villes concernés, avec une maille suffisamment fine pour ne pas induire de concentration dans les villes importantes au détriment des zones rurales (crainte formulée par plusieurs participants), mais suffisamment pertinente pour permettre la survie des centralités : des arbitrages à faire, avec définition de l'armature par les SCoT.• Il a été proposé d'inverser la formulation de la règle : il s'agirait plus d'apporter les justifications dans le cas de la création d'un équipement localisé hors centre ville, en veillant à ce que l'équipement soit pourvu d'une très bonne accessibilité. La règle doit en tout cas être claire sur le fait que si le terme « prioritairement » laisse une souplesse relative il induit un besoin de justification. C'est ce qui fait sa force juridique.• Les participants s'interrogent sur le suivi de cette règle, sur les moyens possibles pour assurer sa bonne application (contrôle du juge, rôle de PPA ou de financeur de la Région)





Propositions transverses

- Importance de bien définir tous les termes : un travail lexical avec la rédaction d'un glossaire du SRADDET doit être mené.
- Préciser les structures (EPCI, communes, etc.) et les documents concernés (SCoT, PLU(i), charte PNR, etc.) par chaque règle.
- Préciser le rôle de la Région dans la mise en application des règles (mesures d'accompagnement, évaluation) : privilégier l'incitation plutôt que la contrainte pour aller vers des changements
- Ouvrir le SRADDET sur un guide de transposition des règles dans les documents d'urbanisme et de planification.





Séminaire de concertation sur les règles générales du SRADDET

Séminaire du 13 novembre – Angoulême

Synthèse





Organisations participantes le 13/11/2018 :

Mairie de Marthon - CCI Charente - Département des Deux Sèvres - Fransylva en Poitou-Charentes
- CRPF Nouvelle-Aquitaine - Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine - Pays Sud
Charente - Association Régionale de Pêche Nouvelle-Aquitaine - Espace Mendès France – CESER -
Mairie de Rouillac - Mairie de Limoges – Cerema - Associations CIRENA - L'agglomération de
Niort - Scot Périgord vert – ADAPEE - CPME 16













Changement climatique, pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie

-  Favorable
-  Plutôt favorable
-  Plutôt pas favorable
-  Pas favorable



Règle la plus « controversée », retenue pour la mise en débat

2 règles soumises à débat:

	Objectif de référence	Votes	
1. <i>L'orientation bioclimatique est intégrée systématiquement dans tout projet d'urbanisme et pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.</i>	Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments	 20	 0
		 3	 0
2. <i>L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (Biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est organisée et planifiée à l'échelle des intercommunalités, en lien avec la Région et l'Etat.</i>	Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie renouvelable pour les nouvelles motorisations	 16	 2
		 5	 0



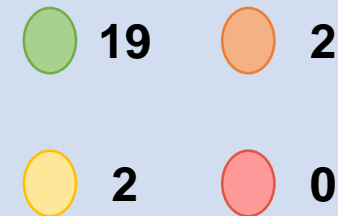
Changement climatique, pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie

Règle 2 : *L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (Biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est organisée et planifiée à l'échelle des intercommunalités, en lien avec la Région et l'Etat.*

Éléments clés du débat

- A la proposition de distinguer en deux règles la production et la fourniture en énergie renouvelable, il est répondu que la vocation de la règle est d'inciter les territoires à identifier les secteurs potentiellement intéressants, en production comme en fourniture.
- A la proposition d'élargir la règle à l'ensemble de la filière d'extraction et du cycle de vie des déchets, il est répondu que le SRADDET n'est pas un schéma de prospective économique.
- Il est proposé de renforcer la formulation « en lien avec la Région et l'Etat » afin d'affirmer le rôle particulier de ces acteurs dans la mise en application de cette règle.

Vote après débat













Infrastructures de transport, intermodalité et développement des transports

2 règles soumises à débat:

-  Favorable
-  Plutôt favorable
-  Plutôt pas favorable
-  Pas favorable



Règle la plus « controversée », retenue pour la mise en débat

	Objectif de référence	Votes	
1. <i>Les stratégies locales de déplacements intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices (covoiturage, autopartage, services librement organisés...).</i>	Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier sur les territoires fragiles mal desservis	 6	 6
		 2	 0
2. <i>Les plans de déplacements urbains (PDU) développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs.</i>	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture solo	 6	 2
		 6	 0



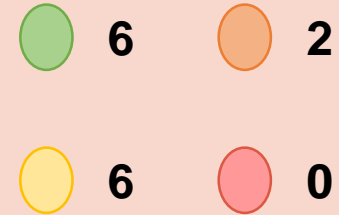
Infrastructures de transport, intermodalité et développement des transports

Règle 1 : *Les stratégies locales de déplacements intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices (covoiturage, autopartage, services librement organisés...).*

Éléments clés du débat

- Il est soulevé la nature non pérenne et très mouvante de ces services de mobilité qui entrerait en contradiction avec les temporalités longues des PDU et leur mise en œuvre.
- Il est proposé d'assouplir la formulation de la règle afin de mieux appréhender les différences d'ingénierie Mobilités selon les territoires.
- Il est soulevé l'enjeu d'intégrer le développement à venir de la voiture autonome, qui ne pourra être bénéfique qu'en la couplant à une nécessité de covoiturage.
- Il est enfin demandé, pour cette règle et aussi de manière générale, de détailler le plus précisément possible la fiche explicative, pour une meilleure application. Un des enjeux est celui de l'interprétation des règles par les DDT chargées de leur contrôle.

Vote après débat



Protection et restauration de la biodiversité



Règle la plus « controversée », retenue pour la mise en débat

2 règles soumises à débat:

	Objectif de référence	Votes	
1. <i>Les documents de planification doivent préciser la définition des réservoirs de biodiversité à leur échelle, sur la base des continuités écologiques précisées dans le SRADDET.</i>	Préserver et restaurer les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité	6 8	0 0
2. <i>La préservation de la nature en ville est recherchée sur la base d'un coefficient de biotope.</i>	Développer la Nature et l'agriculture en ville	6 1	6 1

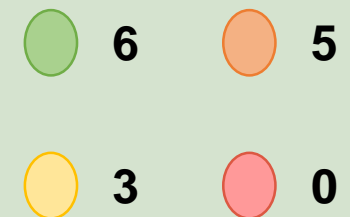
Protection et restauration de la biodiversité

Règle 2 : *La préservation de la nature en ville est recherchée sur la base d'un coefficient de biotope.*

Éléments clés du débat

- Il est demandé de préciser les définitions de « nature en ville » et « coefficient de biotope » dans la fiche règle.
- Il est convenu de laisser aux territoires le soin de définir leur propre méthode de calcul du coefficient, le SRADDET posant simplement un cadre commun.
- De manière plus générale, il est précisé que les règles ne feront pas l'objet de territorialisation pour éviter les débats de typologisation des territoires.
- A la remarque du manque de liens entre les règles, il est répondu que le fascicule des règles s'organise certes par chapitres thématiques mais se rapporte à un rapport d'objectifs beaucoup plus transversal. La nature éminemment transverse du SRADDET vise à éviter les oppositions entre objectifs ou entre règles.

Vote après débat





Séminaire de concertation sur les règles générales du SRADDET

Séminaire du 19 novembre – Libourne

Synthèse





Organisations participantes le 19/11/2018 :

Banque des territoires - Caisse des Dépôts – RTE -UNAT NOUVELLE AQUITAINE - CDC du Pays Foyen - Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord - ARP-NA - GIP Littoral - Collaborateur parlementaire de la députée SOPHIE METTE - Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine – Conseil départemental de la Dordogne - Membre du CRPF - Communauté d'Agglomération Rochefort Océan - CCI Bayonne Pays Basque - Port de Bayonne - SCOT HAUTE GIRONDE BLAYE ESTUAIRE - Pôle territorial du Grand Libournais - Mairie de Le Pizou - DRAAF Nouvelle Aquitaine - PETR Grand Libournais – CCSPN - CEN Aquitaine - CDC 40 - CDC Castillon-Pujol - Grand Périgueux - EPIDOR - Ville de Bergerac - La CALI - Département de Gironde – CESER – ARBNA - Département de la Vienne



Protection et restauration de la biodiversité



Règle la plus « controversée », retenue pour la mise en débat

2 règles soumises à débat:

	Objectif de référence	Votes	
1. <i>Les documents de planification doivent préciser la définition des réservoirs de biodiversité à leur échelle, sur la base des continuités écologiques précisées dans le SRADDET.</i>	Préserver et restaurer les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité	● 21	● 0
		● 3	● 0
2. <i>La préservation de la nature en ville est recherchée sur la base d'un coefficient de biotope.</i>	Développer la Nature et l'agriculture en ville	● 10	● 2
		● 12	● 1



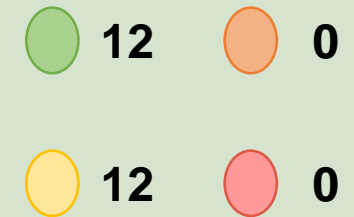
Protection et restauration de la biodiversité

Règle 2 : *La préservation de la nature en ville est recherchée sur la base d'un coefficient de biotope.*

Éléments clés du débat

- Il est proposé d'étendre l'application de la règle aux SCoT et PLU communaux, et pas seulement aux PLUi.
- Il est proposé de compléter la formulation de la règle en intégrant les termes « d'amélioration » et de « restauration » de la nature en ville. L'objectif est bien de viser une amélioration de la situation.
- La définition des coefficients serait laissée à l'appréciation de chaque collectivité (définition de la ville et des typologie d'espaces...) afin qu'elle soit portée politiquement et adaptée au contexte local.
- Il est souligné que la mise en place de coefficients de biotope n'est pas totalement garante de qualité si aucun état 0 n'est réalisé préalablement.
- Des acteurs comme l'agence régionale de la biodiversité ou le conservatoire régional des espaces naturels ont un rôle à jouer dans l'accompagnement de l'applicabilité et l'appropriation de la règle par les collectivités (guide, appui technique, ...).

Vote après débat













Changement climatique, pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie

-  Favorable
-  Plutôt favorable
-  Plutôt pas favorable
-  Pas favorable



Règle la plus « controversée », retenue pour la mise en débat

2 règles soumises à débat:

	Objectif de référence	Votes	
1. <i>L'orientation bioclimatique est intégrée systématiquement dans tout projet d'urbanisme et pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.</i>	Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments	 23	 0
		 1	 0
2. <i>L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (Biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est organisée et planifiée à l'échelle des intercommunalités, en lien avec la Région et l'Etat.</i>	Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie renouvelable pour les nouvelles motorisations	 22	 0
		 2	 0



Changement climatique, pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie

Règle 2 : *L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (Biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est organisée et planifiée à l'échelle des intercommunalités, en lien avec la Région et l'Etat.*

Éléments clés du débat

- Il est proposé d'insister sur le rôle de coordination de la Région et l'Etat dans la mise en œuvre de cette règle, en remplaçant dans l'intitulé « en lien » par « en relation » ou « en collaboration avec la Région et l'Etat ». Les partenaires privés sont aussi à intégrer dans cette planification.
- A la question des moyens financiers des EPCI pour la mise en œuvre de cette règle, il est répondu que les EPCI, en planifiant et en s'organisant, pourraient mieux bénéficier des nombreuses aides européennes, existantes et à venir, sur le volet énergie.
- L'objectif de méthanisation avec 100% de gaz vert en 2050 est complémentaire à cette règle.













Infrastructures de transport, intermodalité et développement des transports

2 règles soumises à débat:

-  Favorable
-  Plutôt favorable
-  Plutôt pas favorable
-  Pas favorable



Règle la plus « controversée », retenue pour la mise en débat

	Objectif de référence	Votes	
1. <i>Les stratégies locales de déplacements intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices (covoiturage, autopartage, services librement organisés...).</i>	Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier sur les territoires fragiles mal desservis	 22	 1
		 1	 0
2. <i>Les plans de déplacements urbains (PDU) développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs.</i>	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture solo	 22	 1
		 1	 0



Infrastructures de transport, intermodalité et développement des transports

Règle 1 : *Les stratégies locales de déplacements intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices (covoiturage, autopartage, services librement organisés...).*

Éléments clés du débat

- La règle vise à enrichir l'état des lieux des PDU, mais les PDU sont seulement obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants : il est donc proposé d'étendre l'applicabilité aux volets mobilités des PLU, PLUi et SCoT.
- A la question de l'intégration des parkings dans ces stratégies, il est répondu que le stationnement et l'aménagement des pôles d'échanges en font partie intégrante.

Règle 2 : *Les plans de déplacements urbains (PDU) développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs.*

- Il est suggéré d'étendre l'application de la règle aux SCoT et PLU (notamment pour les OAP), et pas seulement au PDU, qui reste toutefois prioritaire. Il s'agirait alors de remplacer dans l'intitulé « les PDU » par « les documents d'urbanisme ».
- La règle vise l'utilisation du vélo « utilitaire », le vélo « loisir » étant traité dans d'autres règles.
- La problématique de l'accompagnement financier des collectivités est posée, il est répondu que le SRADDET n'est pas un programme d'actions, par contre la Région dispose d'un règlement d'intervention propre sur les gares et pôles d'échanges multimodaux.





Avis sur l'ensemble des règles après les débats

Séminaires des 13 et 19 novembre –
Angoulême et Libourne

Synthèse



Méthode pour laisser son avis sur l'ensemble des règles après les débats :

Colonne avis :

vote en inscrivant une croix au marqueur



Favorable

Pas favorable

Colonne remarques :

expression libre justifiant un avis ou apportant des précisions

NB : les avis des deux séminaires ont été compilés dans les même grilles

NB : méthode ni exhaustive (tous les participants aux séminaires n'ont pas laissés leurs avis) ni scientifique (ceux qui ont laissé leur avis ne l'ont pas

**Equilibre et égalité des territoires
Gestion économe du foncier**



REGLES GENERALES ENVISAGEES	AVIS (X ou X)		REMARQUES			
Règle 1 : Les complémentarités inter-territoriales sont identifiées et organisées par les documents de planification	X	7	Y compris dans le SRADDET			
			Spécificité littorale à intégrer par rapport à l'érosion du trait de côté (au moins à l'échelle EPCI)			
Règle 2 : Les SCoT, et en l'absence les PLU(i), proposent l'organisation et la hiérarchisation de l'armature territoriale, intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services en lien avec les territoires voisins. Cette armature est construite en cohérence avec l'armature régionale	X	7				
Règle 3 : Des stratégies intégrées, dont des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), sont conçues pour conforter et revitaliser les centres-villes et centres-bourgs	X	3				
Règle 4 : Les territoires organisent prioritairement leur développement urbain dans l'enveloppe urbaine existante	X	8	En pensant aussi aux déplacements interurbains (domicile-travail)		Importance de limiter l'étalement des zones commerciales alors qu'il existe de nombreuses friches dans certaines villes	
			Garder des parcs verts à l'intérieur des bourgs			
Règle 5 : Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes	X	10	Faut-il encore ouvrir des surfaces commerciales ?		Rendre les centres bourg accessibles et non les surfaces commerciales	
	X	2	Recycler les surfaces commerciales existantes			

REGLES GENERALES ENVISAGEES	AVIS (X ou X)	REMARQUES
Règle 6 : Les administrations, équipements structurants et services au public sont prioritairement implantés et maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs	X 8	<p>Possibilité d'aller plus loin en limitant les possibilités de dérogation</p> <p>Faciliter aussi leur accès, notamment à la campagne</p>
Règle 7 : Les territoires font des friches des espaces de réinvestissement privilégiés	X 11	<p>C'est une intention mais pas une règle</p> <p>Ouvrir aussi à de la renaturation (coefficient de biotope)</p> <p>Pas obligatoirement, des zones témoins doivent subsister ne serait-ce que pour mesurer l'évolution</p> <p>Renaturation aussi en étant vigilant sur les sols pollués</p>
Règle 8 : Les territoires favorisent le développement, en l'intensifiant, à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif et les zones couvertes par les mobilités actives	X 5	
Règle 9 : Les territoires favorisent la création d'un réseau dense de tiers lieux pour développer le télétravail et le coworking, en priorité situés près des services de proximité et des réseaux de transports collectifs (tram, train, bus...) ou dans les zones couvertes pas des mobilités actives	X 4	<p>Comment cette intention fait-elle règle ?</p>

REGLES GENERALES ENVISAGEES	AVIS (X ou X)		REMARQUES			
Règle 10 : Les réseaux de transport publics locaux sont organisés en cohérence avec le réseau structurant défini par la Région et dans la recherche d'une optimisation des connexions entre les lignes de transport	X	8	Une évidence			
Règle 11 : Dans le cas de plans de déplacements urbains (PDU) limitrophes, chacun des PDU inclut un diagnostic des interfaces transport entre les territoires concernés	X	6	Une évidence	En concertation avec les habitants des territoires		
			Excellente règle	Ne pas oublier les territoires ruraux (PMR : Plan de Mobilité Rural) et rural/urbain		
Règle 12 : Le développement des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), existants ou en projet, s'accompagne d'une identification des espaces dédiés à l'intermodalité	X	4	Identification ou localisation ou délimitation			
			Ajouter « ... et à leurs accessibilités »			
Règle 13 : Les autorités organisatrices de la mobilité recherchent la compatibilité de leurs outils de distribution de billets et d'informations voyageurs avec ceux portés par le syndicat mixte intermodal régional	X	5	Urgent	Intégrer la tarification		
			Complémentarité et interopérabilité	Tarification adaptée en fonction de la distance (inversement proportionnelle)		
Règle 14 : Les stratégies locales de déplacements intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices (covoiturage, autopartage, services librement organisés...)	X	2	Difficile à appliquer			
			Sans autorité organisatrice, c'est le « système D », qui n'est pas une option de cohésion sociale			
Règle 15 : L'amélioration de l'accès aux sites touristiques nécessite l'identification de ceux pouvant faire l'objet d'une desserte alternative à l'automobile et pour lesquels des produits tarifaires combinés intégrant le transport vers/depuis ces sites pourraient être développés	X	7	Définir plus précisément la finalité de la règle et la notion de site touristique	Préciser la compatibilité EBC ou PLU		
	X	1	Les sites touristiques en milieu rural n'ont parfois pas d'alternatives ou alors il faut innover	Envisager la fermeture des sites en danger, comme Lascaux		

REGLES GENERALES ENVISAGEES	AVIS (X ou X)		REMARQUES			
Règle 16 : Un réseau dédié aux modes actifs est élaboré par les territoires, en cohérence et complémentarité avec les schémas cyclables régionaux, nationaux, ou européens	✘	6	Encourager les schémas cyclables et aussi piétonner à l'échelle du PLU(i)			
			Encourager les bourgs centres en milieu rural qui n'ont pas assez de réflexion là-dessus			
Règle 17 : Les plans de déplacements urbains (PDU) développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs	✘	6	Définir un Pôle d'Echange Multimodal (PEM)		Des zones de circulation dédiées modes doux si possible (non partagées)	
			Préciser si la règle s'applique aux équipements publics existants ou à venir			
Règle 18 : Dans les zones congestionnées, les aménagements d'infrastructures routières structurantes privilégieront l'affectation de voies pour les lignes express de transports collectifs et pour le covoiturage	✘	4	Comment et qui définit une zone congestionnée ?			
Règle 19 : Le développement d'une chaîne logistique durable nécessite d'une part l'identification et la protection des zones logistiques et de distribution des marchandises, et d'autre part de garantir leur bon fonctionnement	✘	2				
			✘	1	Ce n'est pas une règle	
Règle 20 : Le développement des plateformes multimodales nécessite l'identification d'emprises foncières à préserver en y intégrant les enjeux d'accessibilité ferroviaire et routière	✘	5			Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles	
			✘	1	Ce n'est pas une règle	

REGLES GENERALES ENVISAGEES	AVIS (X ou X)		REMARQUES			
Règle 21 : Les documents de planification doivent préciser la définition des réservoirs de biodiversité à leur échelle, sur la base des continuités écologiques précisées dans le SRADDET.	X	8	Intégrer les ZNIEFF Redondant avec la loi : TVB à définir entre les différents niveaux de planification (SRADDET, SCoT, PLU(i))			
Règle 22 : Les projets d'aménagement et d'infrastructures sont à éviter dans les réservoirs de biodiversité pour préserver les fonctionnalités écologiques.	X	5	Elargir les réservoirs de biodiversité aux espaces naturels en général, qui contribuent tous aux continuités écologiques			
	X	2	Remplacer « éviter » par « interdire »			
Règle 23 : Les documents d'urbanisme identifient les obstacles aux continuités écologiques pour en limiter l'impact..	X	6	Quel lien avec le principe éviter, réduire, compenser ?			
			Identifier pour résorber ?			
Règle 24 : La préservation de la nature en ville est recherchée sur la base d'un coefficient de biotope.	X	4	Définir précisément (IBP : Indice de biodiversité potentielle/forestière) et simplement (limiter le besoin en ingénierie) le coefficient de biotope			
	X	1	Eviter les outils technocratiques			
Règle 25 : Les documents de planification et d'urbanisme devront intégrer la gestion de la ressource en eau et la lutte contre les risques d'inondation en favorisant notamment les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la gestion alternative des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la gestion des milieux (zones humides, zones d'expansion de crues...).	X	7	Manque de prise en compte des rejets en eaux pluviales en sortie de zones urbanisées		Intégrer les zones littorales sujettes aux risques d'érosion ou d'inondation par l'océan	
			Besoin de plus de connaissance pour les aménagements de bourg (trottoirs, évacuation des eaux pluviales au centre des rues, ...)			
Règle 26 : Les documents d'urbanisme localisent les emplacements nécessaires aux installations de stockage et de valorisation des matériaux et déchets de construction.	X	5	Et les autres déchets ?			

REGLES GENERALES ENVISAGEES	AVIS (X ou X)		REMARQUES		
Règle 27 : L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) est facilitée dans les documents d'urbanisme	X	6	Préciser l'articulation avec les AVAP et les PSMV		
			Favoriser la formation des artisans ; attention aux solutions industrielles pour l'habitat ancien (les murs doivent « respirer »)		
Règle 28 : L'orientation bioclimatique est intégrée systématiquement dans tout projet d'urbanisme et pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante	X	8	Remplacer « intégrée systématiquement » par « privilégiée »		
			L'obliger sauf si techniquement impossible		
Règle 29 : L'intégration des équipements d'énergie renouvelable dans la construction est facilitée et encouragée	X	7	Supprimer « encouragée » (« facilitée » est suffisant)	Sécuriser l'approvisionnement par des sites de production locaux	Intégrer les projets citoyens d'ENR
			Avec l'avis de l'ABF	Assouplir la règle en zone classée patrimoine si ne se voit pas (ouvrir la négociation avec l'ABF)	
Règle 30 : L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture	X	7	A articuler avec les protections patrimoniales éventuelles		
			Avec l'avis de l'ABF		
Règle 31 : Les unités de production d'électricité photovoltaïque sont développées prioritairement sur les surfaces artificialisées non bâties et les surfaces bâties, offrant une	X X	5 1	Préciser « sur les surfaces sans enjeu naturel » et « sur les surfaces agricoles à faible potentiel agronomique »		Intégrer les projets citoyens et développer le financement local
			Risque de refus de certains parcs photovoltaïques si considérés comme		

REGLES GENERALES ENVISAGEES	AVIS (X ou X)	REMARQUES			
Règle 32 : Les réseaux de chaleur couplés à des unités de production d'énergie renouvelable sont développés et encouragés	<p>✗ 7</p>	Intégrer le bois énergie			
Règle 33 : L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (Biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est organisée et planifiée à l'échelle des intercommunalités, en lien avec la Région et l'Etat	<p>✗ 3</p>	Prendre en compte les normes actuelles de dessertes et voiries forestières (4,5 de large et 57/60 tonnes)	Quid de l'utilisation du réseau gaz naturel déjà en place pour le biogaz ?	Axer la R&D sur les moteurs à hydrogène qui sont plus efficaces et économiques que les moteurs électriques	Aider au raccordement des unités de méthanisation au réseau de gaz en milieu rural
Règle 34 : Le rafraîchissement passif est mis en œuvre prioritairement dans les systèmes urbains denses pour atténuer l'impact sanitaire des vagues de chaleur et des périodes caniculaires	<p>✗ 5</p>	Intégrer la notion d'îlots de fraîcheur qui sont aussi des espaces boisés		A préciser pour en faire une règle	
Règle 35 : Les Schémas de cohérence territoriale (Scot) des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'évolution du trait de côte	<p>✗ 3 ✗ 1</p>	Priorité forte		Scénarios GIEC très difficilement intégrables dans les documents car ne permettent pas la cartographie des impacts spatiaux de l'avancée du trait de côte et des stratégies régionales/locales existant déjà (diagnostic et actions focalisées)	



ANNEXE 4

Cahier des acteurs, propositions pour le volet Climat-Air-Energie du SRADDET

Le Cahier des acteurs est la synthèse des contributions d'entreprises, d'institutions, d'associations, ... investies dans les politiques et actions de transition climat-air-énergie en Nouvelle-Aquitaine. Elles ont été invitées par le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTec) à exposer leurs visions des enjeux et des perspectives en région, proposer leurs idées et solutions pour une action régionale ambitieuse en faveur de la transition.

LE CAHIER DES ACTEURS

PROPOSITIONS POUR LE VOLET CLIMAT-AIR-ENERGIE

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

NOUVELLE AQUITAINE

Le Cahier des acteurs

*Il compile et synthétise, du mieux possible qu'il soit, d'une part les idées et les propositions de personnes à titre individuel ou d'organisations reçues par la Région en tant que contributions au SRADDET et, d'autre part, les productions collectives des 6 séminaires thématiques climat-air-énergie organisés en janvier et février 2018. A la date du 30 avril 2018, 31 contributions climat-air-énergie avaient été transmises à la Région. De plus, 460 co-constructrices et co-constructeurs, représentant 168 organisations ont participé activement aux séminaires. Chaque contributrice, contributeur, coconstructrice et co-constructeur est destinataire du présent document. **Elles, ils sont sollicité(e)s pour le commenter avant le 10 avril 2018 à l'adresse coptec@nouvelle-aquitaine.fr.***

*Rappelons que le cahier des acteurs climat-air-énergie Nouvelle-Aquitaine est le fruit de centaines d'échanges entre acteurs de Nouvelle-Aquitaine, experts, spécialistes ou non de l'énergie, des gaz à effet de serre, de la qualité de l'air ou des dérèglements climatiques. **Il est donc un support important pour la Région, car il enrichira les travaux de définition et de rédaction du volet climat-air-énergie du SRADDET. De plus, il doit faciliter la mise en cohérence du volet climat-air-énergie avec les autres volets thématiques de ce schéma.***

Merci encore à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce résultat collectif et à cette étape importante du volet climat-air-énergie du SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Françoise Coutant

Vice-Présidente de la Région Nouvelle -Aquitaine en charge de la transition énergétique et du climat.

Organisations contributrices :

Agence locale de l'énergie et du climat –Métropole bordelaise et Gironde (ALEC), ALDER Climat-Energie TACA (Agir pour le Climat), Bureau de Recherches Géologiques et Minières Nouvelle-Aquitaine (BRGM Nouvelle-Aquitaine), Communauté d'agglomération Pays Basque, Communauté de Communes de Blaye, Citoyens en Réseau Energies renouvelables Nouvelle-Aquitaine (CIRENA), CIVAM Nouvelle-Aquitaine , Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine (CNPFF Nouvelle-Aquitaine), Communauté d'Agglomération Pays Basque, Droits Du Piéton en Gironde, Electricité de France EDF, ENEDIS, ENERGIES VIENNE, ENERPLAN (Syndicat des professionnels du solaire), Fédération Nationale des Transporteurs Routiers, France Energie Eolienne Grand Sud-Ouest (FEE GRSO), France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE Nouvelle-Aquitaine), France Nature Environnement – Association négaWatt – Réseau Action Climat France, Générations Futures Bordeaux, Gaz Réseau Distribution France – GRDF, Green cross France-Territoires, GRTgaz, Limousin Nature Environnement, Parc naturel régional du Marais poitevin, Réseau Compost Citoyen, Réseau de Transport d'Electricité – RTE, Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), Syndicat des Energies Renouvelables – SER, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest –SYSSO, Territoire d'Energie Nouvelle-Aquitaine - TENAC, Transport Infrastructure Gaz France - TIGF

Organisations participantes aux 6 séminaires thématiques volet Climat-Air-Energie :

A nous l'énergie, ADEME Nouvelle-Aquitaine, AFTC, Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), Agence Locale de l'Energie et du Climat, ALDER Climat Energie, Antenne des Départements Bordeaux, AQUITANIA, AREC Nouvelle-Aquitaine, AROLIM-URHlm en Nouvelle-Aquitaine, Association régionale des organismes sociaux pour l'Habitat en Poitou Charente (AROSH PC), ATMO Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, BRGM, Caisse des Dépôts, Campus FPC Corrèze, CAPEB Nouvelle-Aquitaine, Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine, Centre Régional des Energies Renouvelables, Chambre d'Agriculture Charente, Chambre d'Agriculture Charente-Maritime, Chambre d'Agriculture Corrèze, Chambre d'Agriculture Deux-Sèvres, Chambre d'Agriculture Pyrénées-Atlantiques, Chambre d'Agriculture Vienne, Chambre Régionale Agriculture Nouvelle-Aquitaine, Charente Nature, ALPE Roumazières, CIRENA - Enercoop Aquitaine, Cluster Eco-Habitat, CNRS, Communauté d'agglomération de La Rochelle, Communauté d'agglomération du Bassin de Brive, Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Communauté d'agglomération Grand Poitiers, Communauté d'agglomération Grand Angoulême, Communauté d'agglomération La Rochelle, Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Communauté d'agglomération Royan Atlantique, Communauté d'agglomération Tulle, Communauté de communes Aunis Sud, Communauté de communes de Lacq-Orthez, Communauté de communes des Vals de Saintonge, Communauté de communes du Grand Saint Emilionnais, Communauté de communes du Haut Poitou, Communauté de communes du Thouarsais, Communauté de communes ILAP, Communauté de communes Ile d'Oléron, Communauté de Communes Nord Est Béarn, Communauté de communes Pays de Nay, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Dordogne, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Pyrénées-Atlantiques, Conseil de Développement La Rochelle, Conseil Départemental de la Corrèze, Conseil Départemental des Landes, Conservatoire du Littoral, Crédit Coopératif, Département de la Charente-Maritime, Direction Départementale des Territoires Corrèze, Direction Départementale des Territoires Creuse,

Direction Départementale des Territoires Deux-Sèvres, Direction Départementale des Territoires Dordogne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer Charente-Maritime, Direction Départementale des Territoires et de la Mer Gironde, Direction Départementale des Territoires et de la Mer Landes, Direction Départementale des Territoires Haute-Vienne, Direction Départementale des Territoires Lot-et-Garonne, Direction Départementale des Territoires Vienne, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, EDF Délégation Régionale Nouvelle-Aquitaine, EDF Energies Nouvelles, ENCIS Environnement, ENEDIS, Énergie Partagée, ENERTRAG, ENGIE, ENGIE Biogaz, EOLIS FEE, Espace Info Énergie - Limousin Nature Environnement, FDCUMA 24, Fedene, FFB Nouvelle Aquitaine, FIBA, FIETP Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, FNE Nouvelle-Aquitaine, Forum des Marais Atlantiques, France Energie Eolienne, FRCUMA Nouvelle-Aquitaine, Générations futures, GRDF, GREENPEACE, Groupement d'études, GRTgaz, I-ENER, Ifrée, INP Bordeaux, INRA, Limousin Nature Environnement, LPO France, LPO Poitou-Charentes, Mairie de Corme-Royal, Mairie Oloron-Sainte-Marie, Météo-France, Nordex France S.A.S., Observatoire ORACLE, OSTWIND, Pays Combraille en Marche, Pays du Haut Limousin, Pays Médoc, PETR du Pays de Gâtine, Parc Naturel Régional de Millevaches, Parc Naturel Régional Marais Poitevin, Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, Poitou Energies Citoyennes, Pôle CREAHD, Pôle de Compétitivité Xylofutur, Pôle Eco-industrie, Port Atlantique La Rochelle, PPS Aquitaine, QUADRAN Groupe Direct Energie, RES, RTE, SCIC Poitou Energies Citoyennes, SCIC Poitou-Charentes Energies Renouvelables, SCoT de la Haute Gironde, SCoT du Bergeracois, SCoT La Rochelle Aunis, SCoT Pays Basque & Seignanx, SCoT Poitou, SCOT Sud-Vienne, SEOLIS, SERGIES, SGAR Nouvelle-Aquitaine, SIEDS, SIEPAL - Scot de l'agglomération de Limoges, SOLIHA Pays Basque, SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre, SOLIHA Vienne, Sous-Préfecture Bellac Rochechouart, SRD Energies, SYBARVAL, Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, Syndicat des Energies Renouvelables - France Biomasse Energie, Syndicat des Energies Renouvelables - Green Lighthouse, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, Syndicat Energie Haute Vienne, Syndicat Energie Pyrenees Atlantiques, Syndicat Energies Vienne, Syndicat Interterritorial du Pays du Haut Entre-deux-Mers (SIPHEM), Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise (SYSDAU), Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou(SMASP-SCOT), TACA, Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF), URAF Nouvelle Aquitaine, Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (URCAUE Nouvelle-Aquitaine), VALOREM - France Energie Eolienne, VERDI, VSB, WPD France

LE CONTENU DU CAHIER

Le Cahier des acteurs est la synthèse des contributions d'entreprises, d'institutions, d'associations,... investies dans les politiques et actions de transition climat-air-énergie en Nouvelle-Aquitaine. Elles ont été invitées par le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTec) à exposer leurs visions des enjeux et des perspectives en région, proposer leurs idées et solutions pour une action régionale ambitieuse en faveur de la transition.

Le Cahier des acteurs s'inscrit dans **une dynamique de co-construction des orientations et des objectifs du SRADDET** et provient :

- des 6 Séminaires thématiques animés dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine aux mois de janvier et février 2018, sur les thématiques suivantes :
 - l'atteinte des normes de qualité de l'air (Bordeaux, 8 janvier) ;
 - la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Limoges, 10 janvier) ;
 - les énergies renouvelables électriques : éolien, hydraulique, solaire photovoltaïque, énergies marines (Poitiers, 15 janvier) ;
 - les énergies renouvelables thermiques, gaz et carburants : biogaz, biocarburants, bois, solaire thermique, géothermie, PAC, déchets urbains (Brive, 20 février) ;
 - les techniques de valorisation de la chaleur et la maîtrise de la demande en énergie (Pau, 22 février) ;
 - l'adaptation au changement climatique (Rochefort, 27 février).
- des contributions adressées au COPTec dans le cadre de l'appel à contributions ouvert dès juin 2017.

Ainsi, Le Cahier des acteurs liste les propositions d'orientations stratégiques (objectifs globaux), d'objectifs spécifiques et de modalités de mise en œuvre à porter par le Conseil régional ou les autres acteurs de la Nouvelle-Aquitaine. Il propose aussi, parfois, des objectifs quantifiés et il n'a pas de caractère strictement exhaustif.